This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

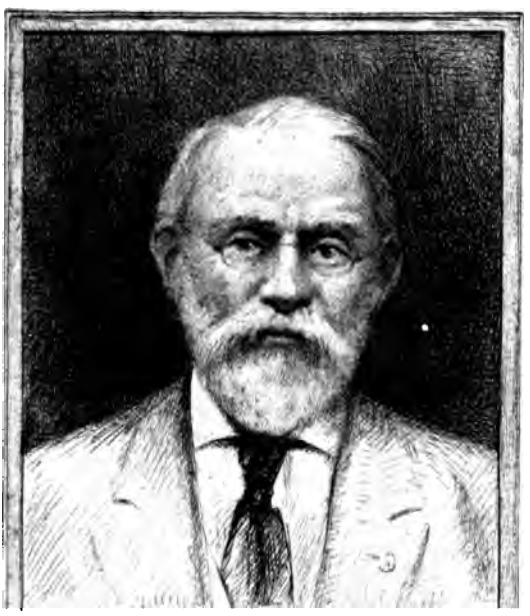

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.A59

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXXVII

LETTRES ET ARTS

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

3, Chaussée Saint-Pierre, 3

1886

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXXVII

LETTRES ET ARTS

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

4, Chaussée Saint-Pierre, 4

1886

Dunning
Pol. Sc.
4-16-31
21367

NOTICES

SUR

QUELQUES DÉPUTÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

M. E. QUERUAU-LAMERIE

Secrétaire-général

I

MAUPETIT

Maupetit, Michel-René, cinquième député du Tiers-État de la province du Maine aux États-Généraux de 1789, était né à Claye (actuellement chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne), le 18 janvier 1742 [1]. Son père, Michel Maupetit, notaire royal à

[1] Certaines pièces consultées par nous aux archives du département de la Mayenne indiquent la date du 21 janvier 1742 comme étant celle de la naissance de Maupetit. Mais cette date est seulement celle de son baptême, ainsi que cela résulte de l'acte que nous transcrivons ci-dessous. Nous en devons la com-

Claye, est dit, dans un acte du 3 février 1753, maire et juge ordinaire de mairie et haute justice de Claye pour messire Jacques-Antoine Ricouart d'Hérouville, chevalier, marquis d'Hérouville, seigneur de ladite mairie royale de Claye [1].

Un frère aîné de notre député, Nicolas-Charles-Michel Maupetit, né à Claye en 1728, mort au même lieu, le 2 nivose, an XII [2], était installé en 1761 comme notaire royal à Craon [3]. Ce fut lui, sans doute, qui attira en Anjou son jeune frère. Celui-ci vint en effet terminer ses études à l'Université d'Angers où il prit le grade de bachelier *in utroque jure* [4].

munication à l'obligeance de M. Lemaire, archiviste du département de Seine-et-Marne, que nous prions d'agréer l'expression de notre gratitude pour les renseignements importants qu'il a bien voulu recueillir pour nous et nous adresser.

« Le 21 janvier a été baptisé Michel-René, né, le 18 précédent, du mariage de M. Michel Maupetit, notaire royal à Claye, et de Marguerite Pottier. Le parrain Daniel-Michel Maupetit, la marraine, Marie Laurent, tous domiciliés à Claye, qui ont signé avec nous.

« Signé au registre : D.-M. MAUPETIT, M. LAURENT, TAILLARDON, curé. »

[1] Inventaire des archives de Seine-et-Marne. B. 46. Et notes fournies par M. Lhuillier, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Marne, communiquées par M. Lemaire.

[2] Tables décennales des registres de l'état civil de Claye.

[3] Note fournie par M. Duchemin, archiviste du département de la Sarthe et précédemment de celui de la Mayenne.

Maupetit, dans sa correspondance, parle, à diverses reprises, d'un de ses frères qui habitait, de 1789 à 1791, à Paris, en qualité d'intendant sans doute, l'hôtel du duc de Brissac, gouverneur de cette ville. Peut-être est-ce le même que le notaire de Craon qui avait déjà quitté cette ville à l'époque de la Révolution.

[4] Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Leblanc,

Madame Louise de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de Mayenne, était propriétaire à Claye [1] et connaissait la famille Maupetit. Lorsque Charles-Michel eut terminé ses études elle le prit pour l'un de ses hommes d'affaires. Appelé à faire en cette qualité plusieurs voyages à Mayenne, notre futur député qui s'était créé des relations d'amitié avec les membres de la justice seigneuriale, notamment avec le juge criminel Dupont-Grandjardin, ne tarda pas à souhaiter d'entrer dans cette compagnie. Nous possédons une lettre de lui, sans date, mais portant le timbre du bureau de poste de Claye, dans laquelle il exprime à son ami Dupont-Grandjardin, ses regrets de n'avoir pu obtenir la charge d'avocat fiscal, laquelle venait d'être accordée à un sieur Hochet. Ses regrets ne devaient pas être de longue durée, car le 2 mars 1776 il achetait cette charge du nouveau titulaire [2].

Peu d'années après, Maupetit qui venait de se marier dans les environs, était nommé procureur du Roi à l'hôtel-de-ville de Mayenne.

Le 7 octobre 1779, la duchesse de Mazarin lui donnait procuration pour régir et administrer tous ses biens situés au duché de Mayenne et lui affermait, en outre, les droits de quint, reliefs, lods et ventes et

conseiller général et avocat à Mayenne, qui possède dans sa précieuse collection de pièces locales, le certificat d'études et le diplôme de bachelier en droit accordés à Maupetit à l'Université d'Angers.

[1] Elle avait été en 1733 marraine d'une des cloches de l'église de Claye. Renseignement fourni par M. Lhuillier et communiqué par M. Lemaire.

[2] Collection de M. Leblanc.

autres profits féodaux [1]. Après la mort de cette dame il continua à jouir de la confiance du nouveau duc de Mayenne, M. de Grimaldi de Valentinois.

Maupetit avait fait partie de l'Assemblée Provinciale du Maine réunie au Mans au mois d'octobre 1787. Le 4 mars 1789, il fut l'un des électeurs nommés par le Tiers-État de la ville de Mayenne pour aller au Mans où devait avoir lieu l'élection des députés aux États-Généraux. C'est à partir de cette époque qu'il commence à adresser à son ami Dupont-Grandjardin ces longues et fréquentes lettres, que nous possédons au nombre de plus de deux cent cinquante, dans lesquelles il rend compte des évènements qui se passent sous ses yeux et des travaux de l'Assemblée dont il fait partie. Les premières de ces lettres, écrites pendant son séjour au Mans, nous ont conservé le souvenir de quelques-uns des incidents qui signalèrent cette assemblée électorale; nous croyons devoir les reproduire en entier, malgré leur longueur, car elles peignent fidèlement les sentiments qui animaient alors les députés du Tiers, et offrent d'autant plus d'intérêt que les procès-verbaux de ces états n'existent plus.

L'assemblée préliminaire de l'ordre du Tiers-État avait eu lieu au Mans le 9 mars. Les électeurs devaient d'abord procéder à la réduction des cahiers de doléances des différentes paroisses en un seul pour chaque bailliage ou sénéchaussée principale, après quoi ils devaient se réduire entre eux au quart du nombre total des électeurs qui eussent dû être présents; ceux qui au-

[1] Collection de M. Leblanc.

raient été désignés par leurs collègues pour composer ce quart devaient seuls faire partie de l'assemblée générale et élire les députés, après avoir arrêté la rédaction définitive du cahier de leur ordre. Mais laissons parler notre député :

« Le Mans, 12 mars.

« Je n'ai pu, Monsieur et cher confrère, trouver le moment mercredi de vous écrire un petit mot, j'avais commencé à vous marquer notre marche lorsque j'ai été interrompu, vous l'aurez apprise par la lettre de l'Hôtel-de-Ville.

« Depuis hier nous n'avons rien appris d'ultérieur sur la manière dont se fera la réduction au quart. Ainsi, il est encore incertain comment cela se passera. Cependant je présume que l'on conservera les mêmes districts. Serai-je retranché? Cela pourra être, mais je suis tout consolé, car je m'ennuie très fort de toute cette besogne-là. Nous avons aujourd'hui réduit les vingt-cinq cahiers dans un seul. Vous sentez bien que la besogne n'était pas difficile. Notre marche était tracée. Il a fallu, malgré nous, parler de la banalité insérée dans presque tous les cahiers. Les termes modérés ont paru peu convenir à Pivette. Il a fallu m'époumonner ce soir pour lui faire entendre raison et je doute de l'avoir convaincu.

« On a répandu dans l'Assemblée un billet imprimé pour proscrire les gens d'affaires des seigneurs. J'ai su d'où partait le coup. Peu m'importe. Plus tôt ma tâche sera finie, plus tôt je serai content. Je ne veux cependant pas vous laisser croire qu'il vienne de nos co-députés;

ils y ont fort applaudi au surplus. Nous vivons en bonne union. Je ris souvent de bien des démarches, des menées, de leur petit chien de meute.

« J'ai vu M. de Montesson, je lui ai remis le certificat qu'il a dû faire passer aujourd'hui à Tours. Nous avons beaucoup jasé des affaires actuelles. La noblesse paraît décidée à offrir la répartition égale des impôts à condition : 1° de la suppression de l'arrière-ban, chose facile ; 2° qu'on délibérera par ordre, condition à laquelle on paraît mettre la plus grande importance, trop forte même pour ne pas croire qu'on veuille par là revenir à des prétentions très fortes et peut-être au retour des abus.

« Je sors de chez l'abbé Pichon et j'y vais aller veiller pour laisser mes co-députés plus libres de s'épanouir. Il s'est empressé de me demander des nouvelles de votre santé, de savoir où en était la Madeleine ; toujours le même zèle, le même intérêt pour ses chères sœurs et le même attachement pour ceux qui les secondent. D'ailleurs ici il y a des brigues considérables, le clergé sourdement fait sonder les esprits. Il est inquiet, surtout les moines. Il y a table ouverte dans plusieurs endroits pour la noblesse. Le tiers connu n'en manque pas ; les autres ont la leur chez leurs hôtes.

« Je ne sais point de nouvelles. J'ai été à peu près concentré dans le travail à faire jusqu'ici. J'ai vu à peine M. de la Lande plus à son aise avec ses co-députés [1]. Il se donne tous les mouvements d'un bon

[1] Ancien maître particulier des eaux et forêts, lieutenant de Maire d'Ernée, nommé député.

patriote et il a sûrement l'avantage d'un travail agréable. J'attends, je vous assure, avec impatience le moment de m'en retourner. On est couché, resserré si maussadement, qu'une pareille vie n'est guère faite pour plaire. Je verrai avec plaisir le moment de me rejoindre avec vous, d'y penser à l'aise et de vous réitérer le sincère attachement avec lequel je suis bien réellement votre serviteur et ami.

« MAUPETIT. »

« Monsieur et cher confrère,

« La rédaction du cahier finie on a procédé par la voie des mêmes districts à la réduction au quart. Les 75 députés nommaient chacun six personnes et ceux qui avaient le plus de voix étaient nommés.

« J'ai fait insérer toute votre charte constitutive dans le cahier et la plupart des autres articles. Vous eussiez été satisfait de voir qu'à chaque objet votre version emportait la préférence.

« Je n'ai pas eu grand mérite à être conservé dans le quart. Le parti de l'opposition n'en a pas été moins fâché que la réduction n'eût pas lieu de 4 en 4 personnes. Le petit finot, qui n'avait dit mot, fit tous ses efforts pour faire adopter son plan, mais il fut rejeté.

« Adieu, le porteur veut partir, je n'ai que le temps de vous renouveler le sincère attachement de votre serviteur et ami.

« MAUPETIT.

« Ce 16 mars.

« MM. d'Hercé et Basmeignée sont arrivés en bonne santé. Rien de nouveau. »

« Du Mans, 17 mars 1789.

« Je vous ai marqué, Monsieur et cher confrère, que la réduction au quart s'était faite samedi ; qu'au moyen de la nomination donnée à 75 députés composant chaque district, j'ai pu réunir suffisamment de voix pour rester, tandis qu'avec la proposition faite par M. des Valettes de se réduire en quatre seulement, je n'avais d'autre parti à prendre que de me réduire moi-même.

« Le lundi l'assemblée générale des trois États a commencé par une messe du Saint-Esprit dite par M. l'Évêque [1]. Un discours de M. le Grand Sénéchal [2], l'indication des salles où chaque ordre se retirait [3], a fait la séance du matin. Dans l'ordre du tiers, l'après-midi, on a vérifié et appelé les bailliages secondaires. Nous composons au total 332 électeurs [4] dont la liste va être imprimée. On a député aux ordres du clergé et de la

[1] Jouffroy de Gonssans.

La réunion générale des trois ordres eut lieu le lundi 16 mars à 9 heures du matin dans l'église abbatiale de la Couture.

[2] Levayer de Faverolles, président de l'ordre de la Noblesse.

[3] Le Clergé devait se réunir dans la grande salle du couvent des Frères Prêcheurs ou Dominicains.

La Noblesse tint ses séances dans la salle des Actes du Collége.

Le Tiers État ouvrit sa session dans une des salles de l'abbaye de la Couture, mais comme il se trouvait trop éloigné du Clergé et de la Noblesse et que ses communications avec ces deux corps auraient éprouvé des lenteurs, il sollicita et obtint sa translation dans la chapelle du Collége.

(Cauvin. *États du Maine.*)

[4] 353 d'après Cauvin.

noblesse pour les assurer du respect du tiers. La noblesse est revenue aussitôt en même nombre faire ses remercîments et saluer le tiers. L'Église a arrêté une députation que le tiers ne pourra recevoir que samedi, jour auquel est remise sa réunion en ordre, mardi, mercredi, jeudi et vendredi devant être employés à des bureaux de commissaires pour la rédaction des cahiers des bailliages principal et secondaires en un seul. Nous nous réunissons ce matin à l'hôtel-de-ville pour commencer le travail. J'ai été nommé commissaire pour le district de Mayenne et je ferai valoir, comme vous le pensez bien, les articles importants que j'ai pris de votre cahier. J'en pourrai de nouveau faire insérer d'autres que la première rédaction très turbulente, n'a pas permis de faire valoir. Le second bureau-ci, où sont les principaux députés des bailliages secondaires, sera infiniment mieux composé et nos affaires en iront mieux.

« Voilà tout ce que je puis vous marquer. Le clergé jette son premier feu. Dans ce moment il faut s'y attendre. La noblesse est bien mieux d'accord et surtout de faire corps avec le tiers, mais reste la question d'opiner par tête ou par ordre. C'est le seul point qui divisera et qui je crois pourra cependant s'arranger. M. Pasquier, conseiller de grande chambre, a eu, hier, une avanie. Au serment indiqué, il a voulu substituer un serment insidieux. Il a été aussitôt démenti par tout l'ordre qui a voulu le serment commun. Ce ne sera pas la dernière tentative qu'il fera, mais ce début le rendra encore plus suspect et il verra que généralement tous les ordres se réunissent pour leur suppression.

« Tous nos messieurs se portent bien. Nous ne nous voyons que par hasard. Il y a tant de monde, et ceux occupés ont si peu de moments, qu'on est comme dans Paris, près les uns des autres sans se voir.

« Je me réserve à vous détailler combien nos gens sont désorientés. Ils trouvaient tout très bien dans les premiers jours, aujourd'hui tout excite leur mécontentement. Ils veulent s'en aller; ils crient de toutes leurs forces, mais il faut bien qu'ils se satisfassent. Ils pourraient y mettre plus de politique. Ils doivent sentir que ces clameurs sont de nature à m'amuser.

« Adieu. Daudin vous dit bien des choses. Je ne peux voir encore la fin de l'Assemblée, peut-être vers lundi, vers mardi. Adieu, je ne signe pas, vous reconnaîtrez toujours une main qui vous exprimera avec un vrai plaisir son sincère attachement. »

« Du Mans, 21 mars 1789.

« Je sors, Monsieur et cher confrère, de clore et d'arrêter le cahier des doléances de la province où votre diction brille dans la plupart des articles. Ce n'a pas été sans peine que nous avons pu réunir les suffrages des bailliages secondaires. Il a bien fallu céder sur nombre d'articles que la politique devait faire proscrire. Mais comment demander de la modération à un composé de 300 têtes, à des gens qui croient fermement que le cahier est un recueil de lois arrêtées qui les délivrent de toutes gênes. Me voilà quitte de ma mission, je l'ai remplie de mon mieux, il m'en a coûté bien des

impatiences, bien des peines, pour amener à la conciliation. Je ne pouvais encore espérer aux difficultés des premières séances, et de l'assemblée préliminaire, et de la dernière, que tout s'arrangerait aussi aisément. Le surplus m'est indifférent. je laisse à qui le voudra maintenant à arranger les dispositions nécessaires pour donner de l'influence à toutes les parties de la province contre les prétentions de la capitale. Il y a une chose qui peut rassurer, c'est que la ville est fort désunie, que les têtes y fermentent sans pouvoir se concilier. A ce moyen il pourrait arriver, sans qu'on y contribue, qu'à peine il y en eût deux de nommés.

« Sur les sollicitations de la commission intermédiaire et les calculs envoyés de la population, M. Necker vient d'accorder à la province une cinquième députation ; ainsi il y aura de plus deux députés du tiers, dix au total.

« M. Jouyes de Roches a reçu du Garde des Sceaux, mais trop tard, la permission de faire tenir une assemblée préliminaire à Mayenne des districts de Lassay et Ernée. On en a fait mention en marge du cahier.

« Demain sera faite la lecture du cahier de la province. Il sera signé des 24 commissaires, et l'après-midi on procédera à la nomination des vérificateurs du scrutin et après on se mettra à procéder à la nomination des députés. Par là nous commencerons à voir la fin d'une opération que nous attendons avec impatience.

« La noblesse paraît presque sur tous les points essentiels d'accord avec le tiers : égalité d'impôts sur le même rôle, sans abonnement des biens situés

hors paroisses. Ils se tiennent à demander l'opinion par ordre, mais, comme nous, en se départant de l'obligation de se tenir à cette forme s'il n'y a point d'autre moyen de conciliation. Ils travaillent à leur cahier. M. de Montesson paraît réunir les suffrages de son ordre par les talents qu'il a développés. Le chevalier d'Hercé est à la tête d'un bureau chargé de la rédaction de l'ordre judiciaire. Je lui ai communiqué notre cahier qui est presque en entier dans le cahier général du tiers.

« Pour le clergé, ils en sont encore à jeter leur feu. Le curé d'Ernée est l'orateur du clergé curial, il tient tête au haut clergé. Il vient de gagner que les moines pourvus de bénéfices de leurs maisons ne pourront voter dans l'Assemblée. Mais ils n'ont discuté jusqu'ici que la forme, ce ne sera que demain qu'ils commenceront à rédiger leur cahier. Ils ne seront jamais prêts pour qu'on puisse communiquer avec eux, parce qu'il faut, avant de tenter la rédaction commune, que les trois cahiers des ordres soient rédigés, sauf à les refondre ensemble en un, si on s'accorde. Tout ce qu'on pourra faire sera, dans le procès-verbal séparé du tiers et de la noblesse, de désigner les points sur lesquels les deux corps auront pu se concilier.

« Voilà donc ma mission terminée, et le surplus me devient, je vous l'assure, de la plus grande indifférence. La peine de pareilles opérations surpasse toute la satisfaction qu'on peut retirer du succès. J'ai pu réussir jusqu'ici et ne plus être assez heureux plus loin. Il faut que chacun à son tour travaille au bien public. Ma tâche est finie, c'est aux autres à reprendre celle qui

reste. J'aurai une vraie obligation à ceux qui me passeront sous silence et à ceux qui ont cru devoir publier que j'étais agent du seigneur de Mayenne. J'en ai trouvé l'avis ce soir sur le bureau où je travaillais. C'est un motif de défiance fondée qui m'apporterait le plus grand déboire dans le cas très possible où les plus grands efforts seraient infructueux. Il vaut donc mieux que ceux qui n'ont pas contre eux les mêmes motifs d'exclusion, qui réunissent les talents nécessaires, suivent cette dernière carrière, ils n'auront pas les mêmes inconvénients de défiance à redouter.

« Je remettrai demain à la commission qui s'assemblera votre lettre que me remet Pivette. J'espère vous revoir bientôt et vous réitérer le sincère et vrai attachement de votre confrère et ami.

« Maupetit.

« Les districts de Laval, Ernée, Lassay, Mamers et autres se sont réunis hier au soir pour convenir de leurs choix. Ils ont commencé, ils doivent ce soir se rassembler pour finir. »

« Du Mans, 23 mars.

« Je vous avais annoncé, Monsieur et cher confrère, la fin de la rédaction du cahier général, il a été lu samedi matin et approuvé.

« Samedi, après-midi, on a procédé au scrutin au choix des vérificateurs du scrutin. MM. Ducleré, de Laval; Lejeune, de Mayenne et Le Balleur de l'Isle

ont été nommés d'après la réunion du Bas-Maine sur ce choix. Dimanche a commencé le premier scrutin. Tout le Bas-Maine réuni a fait nommer d'emblée M. de la Roche, de Laval. Au scrutin de ce matin lundi la même réunion a fait nommer M. Héliand, changeur au Mans, connu par sa probité. Venait la troisième nomination. Ici l'union s'est rompue, Laval et Montfort me portaient, mais Mayenne et Lassay, réunis à d'autres voix gagnées, ont porté au premier scrutin, concurremment avec moi, M. Gournay, d'après ce que j'en ai su. Le premier scrutin n'emportant pour personne la moitié des suffrages, on a procédé l'après-midi à un second, même partage. Alors on a nommé comme ayant le plus de suffrages, M. Jouyes des Roches, lieutenant général, et M. Gournay. On est dans ce moment à finir le scrutin et je vous marquerai avant de terminer qui l'aura emporté. Par là vous voyez que je n'ai plus de prétentions à avoir et vous en direz tout ce que votre amitié pour moi vous dictera. Mais certainement c'est m'avoir rendu service que de m'avoir écarté. Je ne voudrais pas pour beaucoup recommencer la vie que nous menons ici depuis dix-sept jours et j'en ai cent pieds par-dessus la tête de tous les discours, de tous les raisonnements sur cet objet. Si M. Gournay est nommé, comme absent il faudra procéder aussitôt à la nomination d'un suppléant, ainsi que pour les absents qui seraient nommés, le lieutenant général ne voulant pas prendre sur lui de s'écarter d'un mot du règlement.

« J'ai les honneurs de la députation sans en avoir les peines. Dans une lettre imprimée que M. de la Palu ou M. Testard vous porteront, vous y verrez qu'on a craint

une concurrence, puis qu'on a cru devoir me rendre suspect aux électeurs. D'ailleurs on ne dit rien sur mon compte, que de très honnête. Je suis montré au doigt dans les rues comme le serait un député. J'en serai plus tôt quitte du côté de la satisfaction de la vanité de cette manière qu'avec une députation dont le travail et la dépense compenseront bien l'honneur, s'il y en a à espérer pour de minces députés du tiers.

« Adieu je n'ai que le temps de terminer ma lettre. Je la laisse ouverte jusqu'à ce que je sache qui l'aura emporté de M. Gournay ou de M. Jouyes des Roches.

« C'est M. Jouyes des Roches qui a été nommé. On a procédé à un nouveau scrutin que je ne partagerai pas, étant déshabillé. »

« Du Mans, 24 mars 1789.

« C'est, Monsieur et cher confrère, un député aux États-Généraux qui vous écrit. J'ai été passé ce matin au scrutin et, grâce à la lettre imprimée contre moi, aux démarches de notre ami la Lande, à l'union des Lavallois, j'ai emporté la nomination au cinquième scrutin. Ainsi nous avons jusqu'à ce soir : premier député, M. de la Roche ; deuxième, M. Héliand, tous deux au premier scrutin ; troisième, M. Jouyes des Roches[1], dont je me réserve à vous parler, il s'est signalé par les plus grands talents dans cette assemblée-ci ; quatrième, Lasnier de Vaussenay, Segrétain n'ayant pas voulu être nommé ; cinquième, ce matin, votre ami ; sixième,

[1] Lieutenant général au présidial du Mans, président de l'Assemblée.

M. Guérin, maître de forges de la Gaudinière, homme d'esprit ; septième, ce soir au deuxième scrutin M. de la Lande a obtenu la pluralité des voix avec M. Ménard de la Groye, conseiller au présidial, qui l'a emporté au troisième, mais demain nous espérons remettre sur l'eau M. de la Lande.

« Je reçois dans ce moment votre lettre et celle de M. le Duc qui contient en effet sa procuration. Je verrai demain matin M. le chevalier d'Hercé et je concerterai avec lui à qui je pourrai la confier.

« Je ne vous dis rien des avanies qu'ont essuyées nos cabaleurs et de leurs déboires; je dois à M. de la Rue la justice qu'à la fin il est revenu et m'a donné sa voix; c'est la seule dont je suis sûr de nos co-députés; pour les autres, peut-être M. de la Cartière, peut-être M. Lejeune, mais je ne puis l'assurer.

« Notre scrutin pourra se terminer demain au soir et j'espère pouvoir partir vendredi.

« Le clergé arrête toute communication. Ils sont toujours en discorde et dès lors on ne peut conférer avec eux ; cependant ils nous ont envoyé aujourd'hui la délibération par laquelle ils consentent payer dans la plus parfaite égalité les impôts votés par la Nation, à proportion de leur fortune.

« Je me réserve à vous donner de plus longs détails à mon retour. Aujourd'hui que la satisfaction d'avoir rompu la cabale élevée contre moi est ralentie, je sens tout le poids de ma mission et elle commence à m'inquiéter.

« Adieu, agréez l'assurance de mon sincère attachement.

« M. Berru, l'aîné, a été des nôtres et a voté pour moi.

« L'union des Lavallois a fait la plus grande sensation ; s'ils ne se fussent pas désunis sur M. de la Lande, ils eussent emporté les sept premières victoires. Ce sont eux qui toujours ont fait pencher la balance.

« Du 25.

« M. de la Lande vient enfin de l'emporter. Il est nommé huitième député. Il nous en reste deux à nommer. C'est le fond du sac, il faudra les scrutiner avant de les voir sortir de l'urne. »

« Du Mans, 25, 9 heures du soir.

« Je vous avais annoncé, Monsieur et cher confrère, par une lettre que vous ne recevrez que vendredi matin, ma nomination et celle de M. de la Lande. Le jour est heureux pour le Bas-Maine. Nous venons de faire terminer celle de M. Gournay. Ainsi nous voilà cinq députés du Bas-Maine. C'est ici pis qu'au Conclave. Nos Manceaux Bas-Vestiers [1] ont montré toute la souplesse et les ruses les plus fortes pour en venir à ce point. Je vous détaillerai au long toute l'intrigue qui a eu lieu et dont le succès a été plus avantageux à la fin que le commencement ne le promettait, car j'ai vu un

[1] Paysans du Bas-Maine, surtout des arrondissements de Laval et de Mayenne. (V. *le Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine*, par M. C. R. de M***.)

moment où je devais craindre que nous n'eussions pas de représentants. J'ai été nommé le cinquième, M. de la Lande le huitième, M. Gournay le neuvième. Il n'en reste plus qu'un dixième qui ne m'intéresse pas assez pour y retourner [1]. M. des Valettes part en poste pour faire arriver de même M. Gournay dont l'acceptation est indispensable, ou bien toute la nomination serait nulle. Je lui en écris pour qu'il ne manque pas de venir. Sans cela deux procureurs du Mans et deux autres officiers, furieux que notre Bas-Maine ait eu cinq députés, veulent protester contre un procès-verbal qui mentionne la nomination et l'acceptation de M. Gournay. Engagez-le à partir quelqu'affaires qu'il ait et à arriver le plus tôt qu'il pourra. Je vais tâcher de faire différer la clôture de notre assemblée particulière du tiers afin de lui donner le temps d'arriver avant qu'elle soit terminée. Il est question, après la dernière nomination qu'on est à finir, de faire la proposition à la noblesse de consentir l'addition à ses propositions que ce sera sur le même rôle qu'elle paiera. La noblesse y consent, mais sa réponse forcera le clergé à s'expliquer de la même manière ou à faire schisme. C'est demain que cette négociation s'entamera et qu'elle tiendra au moins tout le jour par les allées et venues des ordres.

« J'ai reçu le paquet et la procuration de M. le duc de Valentinois. Je l'ai remise au chevalier d'Hercé qui la confiera à celui dont il sera sûr pour en avoir la voix.

« Je ne prévois pas d'après cette ouverture que nous

[1] Le dixième député fut M. Chenon de Beaumont, conseiller à l'élection du Mans.

puissions partir avant samedi ou dimanche. Ce ne sera pas aussi tôt que je le désire tant j'ai envie d'être hors d'ici et de vous réitérer les sentiments de réel attachement avec lesquels je suis votre serviteur.

« Maupetit. »

Rentré à Mayenne, notre député s'empressa de mettre ordre à ses affaires avant de partir pour Versailles où les États-Généraux devaient s'ouvrir le lundi 4 mai.

Maupetit ne se fit pas remarquer dans cette assemblée dont il fut un des membres les plus ignorés. Il avait eu cependant, dès le début, un instant de célébrité.

Le tiers-état, après avoir vainement sollicité les députés du clergé et de la noblesse de se réunir aux communes pour faire vérifier leurs pouvoirs et délibérer en commun, s'était, le 17 juin, constitué en Assemblée nationale. Le vendredi 19, les hérault d'armes publièrent dans la ville de Versailles qu'il n'y aurait pas de séance le lendemain, en raison des préparatifs qui devaient être faits dans la salle des États, où se réunissait le tiers, pour une séance royale fixée au lundi suivant. Le samedi matin beaucoup de députés s'abstinrent de venir à leur salle, mais un certain nombre d'autres, considérant la publication faite la veille comme insuffisante, se présentèrent à la porte dont l'entrée leur fut refusée. Ils se rendirent alors, avec le président Bailly et les membres du bureau, à la salle du Jeu de Paume où l'on résolut de tenir séance. On se hâta de faire prévenir à domicile les députés absents. Ils accoururent en foule. Dès qu'on fut en nombre pour délibérer, le président proposa de

prêter le serment de ne jamais se séparer et de se réunir partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides. Cette proposition fut adoptée avec acclamations et l'on demanda à signer aussitôt la formule du serment.

Maupetit était, ce jour-là, indisposé à son domicile; il s'était cependant rendu au Jeu de Paume. Répondant quelques mois plus tard à des bruits qui couraient sur son compte et celui de ses co-députés que l'on accusait de n'avoir pas signé la formule du serment, il écrit le 3 août 1789 à son ami Dupont-Grandjardin :

« Je vous adresse le seul exemplaire que j'aie de la séance du 20 juin, où vous verrez que Lasnier a signé, que j'ai signé avec M. de la Lande et M. Gournay à la fois. M. Gournay, qui était allé à Paris, n'a pu signer que le lundi. Je sais qu'on a répandu le bruit que nous n'avions pas signé. Je sais encore que quand on a vu que nos signatures y étaient on a dit : mais ils n'ont pas signé à leur rang. Ils croient sans doute que dans une assemblée aussi tumultueuse que celle-là on pouvait observer le rang des bailliages. On ne s'entendait pas. La moitié ne savait pas que l'on s'était rendu au Jeu de Paume. Il fallait avoir bien envie de trouver les gens en faute pour leur faire des reproches d'avoir signé plus haut ou plus bas, lorsque dans le fait ils ont signé.

« Bien d'autres à ma place n'eussent pas été se traîner, comme je l'ai fait, au Jeu de Paume ce jour-là. Depuis trois jours que j'avais la fièvre à la suite d'un rhume violent, je n'avais rien pris de solide depuis ces

trois jours. M. de la Lande était venu me voir et, d'après la proclamation faite par les hérault d'armes, il comptait bien qu'il n'y aurait pas d'assemblée générale. Il me quitta à onze heures, et un quart d'heure après il me fit dire qu'on était assemblé au Jeu de Paume. Je m'habillai aussitôt, quoiqu'en sueur, et j'eus toutes les peines à m'y rendre. En arrivant je demandai qu'on me laissât signer et, malgré ma faiblesse, dix ou douze qui entouraient le bureau s'y opposèrent. Un député voyant que je ne pouvais me soutenir m'offrit de me céder une place sur un bout de planche. On ne faisait que d'appeler le bailliage de Metz quand j'entrai. Lorsque ceux qui m'avaient refusé de signer furent éloignés, je vis qu'on appelait un bailliage et que les députés n'approchaient pas. Je prends la plume et je signe. M. de la Lande quoique rendu avant moi n'avait pu signer. Je lui indique comment je m'y suis pris et il signe. M. Gournay était parti pour Paris ainsi que M. Guérin et nombre d'autres. M. Gournay apprend le dimanche matin qu'il y a eu assemblée, qu'on a signé le serment de ne pas se séparer. Il revient aussitôt. Il apprend que la délibération est portée à Paris chez l'imprimeur. Il repart, se rend chez l'imprimeur avec trois autres et il signe aussitôt. »

La maladie, on le voit, n'était pas grave. Cependant la plupart des historiens contemporains en rapportant cette séance parlent d'un député malade qui s'était fait transporter à la salle du Jeu de Paume. Bien qu'il ne soit pas nommé, il est facile de reconnaître le député de la Mayenne que tous les dessins représentant cette scène,

d'après l'ébauche du peintre David, n'ont eu garde d'oublier. Maupetit est représenté au premier plan à gauche, sous les traits d'un vieillard chauve, porté sur une chaise par deux hommes du peuple, et son nom se trouve inscrit sur la légende placé au bas du dessin [1].

Après avoir vu l'attention se fixer un instant sur lui, Maupetit ne tarda pas à se faire oublier. Il ne prit la parole dans aucune discussion importante et ne paraît avoir fait partie d'aucun comité. Il ne monta à la tribune que pour soutenir les intérêts du district de Mayenne [2], se bornant à assister assidûment aux séances et à voter constamment avec la majorité comme il l'avoue ingénûment dans une de ses lettres.

« Pour moi, jusqu'ici j'ai voté à toutes les délibérations. Je n'en ai manqué aucune. Beaucoup de députés tiennent liste des avis donnés sur l'appel. J'ai toujours été, ainsi que MM. de la Lande et Gournay, de la ma-

[1] V. notamment, J. Janin, *les Fastes de la Révolution Française*, ouvrage publié par Armengaud. 2 vol. in-4, Lahure, 1862, tome I^er^, page 50.

[2] Le 6 juillet 1790 Maupetit parut à la tribune pour demander que le siège du nouvel évêché créé dans le département de la Mayenne fût fixé dans la ville de Mayenne et non à Laval comme le proposait le comité dont l'avis prévalut cependant. (*Moniteur universel* de 1790, n° 190, 7 juillet.)

Le 3 décembre suivant, Maupetit prit de nouveau la parole pour solliciter de l'Assemblée nationale un décret qui autorisât le directoire du district de Mayenne à procéder à l'installation des membres du tribunal et des juges de paix, la municipalité de cette ville, à qui incombait ce soin, étant démissionnaire. (Lettre manuscrite du 3 décembre 1790.)

jorité. Aussi, s'il y a du blâme à donner, il faut le donner aux décrets de l'Assemblée [1]. »

Telle fut en effet la conduite de Maupetit pendant toute sa législature. Après la séparation de l'Assemblée nationale, le 30 septembre 1791, il rentra à Mayenne où il avait été nommé en 1790 membre du Conseil général de la commune et juge au tribunal de district [2]. Il ne tarda pas à être appelé à présider cette compagnie.

Le 7 juin 1793, les administrateurs du district de Mayenne suivant l'exemple donné par les corps constitués de Laval se prononcèrent en faveur du soulèvement tenté par les départements de Bretagne et de Normandie dans l'intérêt des députés Girondins expulsés de la Convention par les Jacobins. Maupetit prit part à toutes les délibérations du Directoire de district qui, dans des circonstances aussi graves, avait cru devoir s'adjoindre les membres de la municipalité et du tribunal, ainsi que les principaux fonctionnaires de la ville. On ne tarda pas à connaître les mesures rigoureuses ordonnées par la Convention contre les administrateurs des départements qui auraient pris parti pour l'insurrection. Les corps constitués de Mayenne commencèrent à regretter de s'être ainsi compromis et n'attendirent plus qu'une occasion pour rapporter les arrêtés pris par eux depuis le 31 mai. Mais le décret de la Convention, en date du

[1] Maupetit, lettre manuscrite du 3 août 1789.
[2] Maupetit, lettre manuscrite du 27 octobre 1790.

26 juin, convoquant les assemblées primaires du 5 au 14 juillet pour délibérer sur le projet de Constitution qui lui était annexé, ainsi qu'un second décret du même jour, enjoignant aux administrateurs des départements qui auraient *fédéralisé* de se rétracter dans les trois jours, sous peine d'être déclarés traîtres à la Patrie, avaient été retenus par les corps constitués de Laval. C'est seulement le 10 juillet que la publication de ces décrets fut ordonnée dans le département. Dès qu'ils furent parvenus à Mayenne on s'empressa de convoquer les assemblées primaires qui acceptèrent le projet de constitution. Les administrateurs du district et de la ville se réunirent alors et prirent, le 19 juillet, un arrêté contenant la rétractation exigée par le décret du 26 juin. Maupetit fut désigné pour aller, avec un autre commissaire, porter cet arrêté au Directoire de département et demander le rappel immédiat des volontaires fournis par le district qui se trouvaient encore à Caen.

Malgré l'empressement mis par les fonctionnaires de Mayenne à obéir aux ordres de la Convention, ils n'en furent pas moins frappés par les représentants du peuple Esnue-Lavallée et Thirion envoyés en mission dans le département. Un arrêté de ces conventionnels, en date du 10 octobre, destitua Maupetit de ses fonctions de président du tribunal, comme ayant coopéré ou adhéré à des arrêtés liberticides tendant au *fédéralisme*.

Malgré sa destitution nous ne croyons pas que Maupetit ait été emprisonné comme le furent les administrateurs de la ville de Laval atteints par une mesure semblable. Peut-être son ancien collègue au tribunal du

district, le conventionnel Bissy, qui, bien que sans mission officielle, séjourna quelque temps dans le département au mois de novembre 1793, lui fit-il conserver la liberté. Il est certain, en effet, que Maupetit demeura à Mayenne pendant la Terreur. D'après ce que nous connaissons de son caractère nous avons peine à croire qu'il ait pris part aux excès dont cette ville fut alors le théâtre.

Une loi, en date du 17 juillet 1793, avait ordonné le dépôt dans les maisons communes de tous les titres concernant la féodalité. Le 10 nivose an II-30 décembre 1793, les notaires et autres détenteurs de titres de cette nature durent en effectuer le dépôt à la mairie de Mayenne. Au nombre des déposants se trouve Maupetit qui fit apporter un grand nombre de titres concernant le duché de Mayenne [1].

Le même jour, rapporte Dom Piolin [2], tous ces titres furent brûlés sur la place publique. Le sans-culotte Quantin, membre du comité révolutionnaire de Laval, envoyé en mission par le conventionnel Bissy, se trouvait alors à Mayenne et assista à ce brûlement. Dom Piolin ajoute que Maupetit vint en personne apporter sur le bûcher les titres et papiers demeurés en sa possession. Il y a ici, croyons-nous, une confusion. Maupetit dut en effet, pour obéir à la loi, déposer les titres du duché de Mayenne demeurés entre ses mains, mais nous ne pensons pas qu'il ait pris une part active à leur destruction. Un acte de cette nature aurait lieu de nous sur-

[1] Note fournie par M. l'abbé Lamarre, curé de Bougnouvel, près Mayenne.

[2] *Histoire de l'Église du Mans*, tome VIII, pages 152, 153.

prendre de la part d'un homme qui se montra toujours modéré dans ses actes comme dans ses opinions.

La Constitution de l'an III avait ordonné la formation d'un nouveau corps législatif, composé de 750 membres et divisé en deux conseils, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents. Pour cette fois les deux tiers des députés à élire devaient être pris parmi les membres de la Convention. Le 22 vendémiaire, an IV-14 octobre 1795, Maupetit fut nommé député pour le troisième tiers. Le 5 brumaire suivant, il était désigné par le sort pour faire partie du conseil des Anciens dont il fut, le 1er ventôse an VII, nommé secrétaire [1]. Il était arrivé au terme de ses trois années de législature, lorsque, le 21 germinal an VII-10 avril 1799, les électeurs le renvoyèrent de nouveau au conseil des Anciens pour trois ans.

La Constitution de l'an VIII supprima les deux conseils des Anciens et des Cinq-Cents et les remplaça par un Corps législatif composé de 300 membres choisis par le Sénat. Maupetit fut au nombre des députés actuels désignés pour composer cette nouvelle assemblée où il demeura jusqu'en l'an XII. Il en avait été, le 16 nivôse an X, élu secrétaire [2].

Pendant cette longue législature Maupetit fut nommé membre d'un grand nombre de commissions et fut appelé à présenter un certain nombre de rapports, mais sur des questions peu importantes. Aucun, croyons-nous, n'a été imprimé.

[1] *Moniteur universel* de l'an VII, n° 156, 6 ventôse.
[2] *Moniteur universel* de l'an X, n° 107.

Aux termes de la Constitution les députés sortant ne pouvaient être immédiatement réélus. Maupetit revint alors à Laval. Un arrêté des consuls, en date du 12 pluviôse an XII-2 février 1804, le nomma secrétaire-général de la préfecture de la Mayenne, en remplacement de Defermon, Jean-François, qui lui avait succédé comme député [1].

Si Maupetit avait pris part aux excès révolutionnaires pendant son séjour à Mayenne sous la Terreur, le souvenir de sa conduite à cette époque était bien oublié, car chacun se plaît à vanter la modération de son caractère et la sagesse de sa conduite. Le 24 prairial an XIII, le sénateur Lemercier, chargé par l'Empereur de visiter les départements de l'Ouest et de lui adresser des rapports sur le personnel des fonctionnaires, écrit de Laval pour recommander quelques-uns d'entre eux, notamment le préfet M. Harmand, le maire de Laval, M. Boudet, le curé de la Trinité, l'abbé Matagrin, « enfin M. Maupetit, secrétaire-« général, ex-constituant et membre du conseil des « Anciens, citoyen éclairé et vertueux dont l'influence « est d'un grand poids [2]. » Il demande leur admission dans l'ordre de la Légion d'honneur, distinction qui leur fut en effet accordée peu de temps après.

Quelques années plus tard, en 1808, Maupetit était présenté comme candidat à la présidence du collège électoral du département par le préfet Harmand, qui

[1] *Moniteur universel* de l'an XII, n° 151. 1er ventôse (21 février 1804).

[2] Lettre manuscrite. Collect. part.

faisait suivre son nom de cette note élogieuse : « La « sagesse de ses opinions, la douceur de ses mœurs, « l'étendue de ses connaissances, lui ont acquis depuis « longtemps l'estime et la considération [1]. »

Le 1er décembre 1808, les électeurs composant le collège électoral de département le plaçaient au nombre des candidats à la députation qu'ils étaient appelés à élire. Le 1er mai suivant le Sénat l'appelait à siéger de nouveau au Corps législatif [2].

Le roi Louis XVIII, en rentrant en France au mois d'avril 1814, conserva le Corps législatif tel qu'il était composé. Comme la plupart de ses collègues, Maupetit avait adhéré à la déchéance de l'Empereur et à l'acte constitutionnel [3]. Le 14 mai, il accompagnait, avec les autres députés de la Mayenne, le maire de Laval chargé de présenter une adresse au roi.

Le retour de l'Empereur, le 1er mars 1815, amena la dissolution du Corps législatif. Maupetit rentra à Laval. De nouvelles élections allaient avoir lieu. Il fut choisi pour présider le collège électoral de département qui le nomma, le premier, député à la nouvelle chambre [4].

Cette assemblée ne devait avoir qu'une existence éphémère et fut dissoute par le roi le 13 juillet 1815. Maupetit revint une fois encore à Laval qu'il ne devait plus dès lors quitter. Il survécut toutefois à la Restauration et mourut seulement le 31 mars 1831, à l'âge

[1] Archives de la Mayenne, série L.
[2] *Moniteur universel* de 1809, n° 157, 6 juin.
[3] *Moniteur universel* de 1814, n° 107, 17 avril.
[4] *Moniteur universel* de 1815, n° 137, 17 mai.

de 89 ans. Depuis la Révolution il avait représenté pendant dix-huit ans le département de la Mayenne aux diverses assemblées législatives qui s'étaient succédé.

Desportes, dans sa Bibliographie du Maine, attribue à Maupetit divers écrits imprimés dont il ne donne pas les titres. Nous n'en avons, jusqu'ici, rencontré aucun.

Le portrait de Maupetit n'a été gravé dans aucune des deux collections des portraits des députés à l'Assemblée nationale publiées par les sieurs Dejabin et Levachez, mais le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède le dessin au crayon (Perrin del.) qui devait servir à la gravure de ce portrait [1].

[1] Renseignement fourni par M. Lhuillier, chef de division à la préfecture du département de Seine-et-Marne.

II

DELALANDE

Delalande, Julien-Joseph, ancien maître particulier des eaux et forêts du duché de Mayenne, était né dans la ville de ce nom le 19 mars 1742. A l'époque de la Révolution il avait, depuis quelques années déjà, résigné ses fonctions et était venu se fixer à Ernée où il avait été nommé lieutenant de Maire. Homme d'esprit, d'un caractère facile et de relations agréables, il s'était rapidement créé de nombreuses amitiés et avait acquis une grande popularité, non seulement dans la ville, mais encore dans les paroisses voisines. Il avait été nommé par l'Assemblée provinciale du Maine, réunie au Mans, au mois d'octobre 1787, membre du bureau du district d'Ernée. Au moment de la convocation des États-Généraux, il devint le guide et le conseil des paysans qui vinrent en foule solliciter ses avis pour la rédaction du Cahier de doléances de leurs paroisses et pour la nomination des électeurs appelés à faire partie de l'assemblée

préliminaire de l'ordre du Tiers-État, dont l'ouverture était fixée au lundi 9 mars 1789 dans la ville du Mans. Le 4 mars, à la veille même de cette réunion, il adressait à son ami, M. Dupont-Grandjardin, juge criminel à Mayenne, la lettre suivante, qui nous fait connaître l'importance du rôle joué par lui à cette époque.

« Ernée, le 4 mars 1789.

« J'ai différé jusqu'à ce moment à répondre à ta lettre, mon ami, comptant sur ton amitié, et préférant de déblayer d'autres affaires pressées et de renvoyer tout plein de paysans de nos paroisses qui viennent à conseil chez moi comme une procession. La précipitation avec laquelle s'est commencée l'affaire de la nation la plus grave ne laisse pas assez de réflexion pour tout dire, et aux gens de campagne pour savoir sûrement ce dont il s'agit. J'appris hier que deux de nos paroisses, Saint-Berthevin et Colombiers, n'avaient seulement pas été assignées. Je leur ai dit d'aller leur train et de faire tout comme, en convoquant demain à l'absolution et au son de la cloche pour vendredi, et d'emprunter des paroisses voisines qui auront tenu les leurs, leurs modèles [1]. D'autres, qui en avaient la faculté, n'ont convoqué dimanche dernier que pour la huitaine. A ce moyen, s'il est nécessaire, impossible d'être rendu au Mans le 9. Notre assemblée se tiendra demain et nos députés se concerteront bien volontiers avec ceux de Lassay, Mayenne et Laval qui feront quelque chose. Les voix des députés des paroisses,

[1] Les procès-verbaux sans doute ou les cahiers de doléances.

s'il en reste à l'assemblée générale, seront aussi nécessairement pour nommer des gens du Bas-Maine et j'espère qu'il y sera nommé au moins un député. Nos députés partiront probablement samedi pour aller au Mans. Si vous pouviez avoir une réponse favorable du Mans à nous apprendre, ou vendredi prochain, de M. le garde des sceaux, il ne faudrait pas manquer de mettre des exprès sur pied toute la nuit [1].

» L'article 33, à ce que je crois, nous met à l'abri d'être dupes de l'absence des députés de quantité de paroisses qui manqueront probablement, parce que, lorsqu'on devra élaguer les trois quarts des députés, ce sera en comptant sur le nombre des députés qui auraient dû se trouver et non sur les présents. Pourvu donc qu'il s'en trouve un quart nous ne courons aucun risque. Afin de m'assurer du nombre auquel doit s'élever ce quart, je vais prendre le relevé des feux de nos paroisses et je t'engage à en faire autant. Tout ce qui m'embarrasse, c'est de savoir lesquelles de nos paroisses du Midi relèvent de la Royale de Laval, afin de ne les y point comprendre.

« Je vais engager notre noblesse, qui s'assemble aujourd'hui, d'ici et des environs, pour aviser apparemment à la composition de leurs cahiers, à s'aboucher

[1] La commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale du Maine avait adressé au garde des sceaux une réclamation dans le but d'obtenir un nombre de députés supérieur à celui qui avait été accordé à la province par le règlement. Cette réponse qui fixait à 20, au lieu de 16, le nombre des députés à élire, ne parvint au Mans que le 21 mars, alors que les électeurs étaient déjà réunis.

avec celle de Laval, ainsi que l'a fait celle de Mayenne, en envoyant un député chez M. Dumans [1].

« Je vois que l'effet de la liberté de la presse n'a pas été infructueux pour rapprocher les Ordres. Les lumières, les droits de l'humanité sont autant de vérités, de sentiments qui ne rendent pas la noblesse aussi récalcitrante que d'abord. Enfin, et après tout, c'est plutôt leur affaire que la nôtre, si elle ne voulait pas user de son droit en restant à la place qu'on lui aura donnée aux États-Généraux. Je crois tout autant qu'ils se tiendraient tout comme, que je te prie de croire que je suis pour la vie tout à toi.

« DELALANDE. »

Comme on le voit par cette lettre, M. Delalande s'était employé activement pour faire réussir la coalition formée par les districts de Laval, Mayenne et Lassay, pour s'opposer à ce que la ville du Mans, chef-lieu de la province, ne dominât dans l'élection des députés aux États-Généraux et n'emportât toutes les nominations. Nommé électeur par ses concitoyens, il assista à l'assemblée préliminaire du Tiers-État et fut conservé au nombre de ceux qui, réduits au quart, devaient faire partie de l'assemblée générale des trois Ordres, fixée au lundi 16 mars. Il fut même désigné pour être l'un des

[1] Sans doute Dumans (René-Michel), seigneur de Bourg-l'Évêque et de Simplé, nommé député suppléant de l'ordre de la noblesse et appelé le 15 mai 1790 à siéger dans l'Assemblée nationale en remplacement de M. de Tessé, démissionnaire.

vingt-quatre commissaires chargés de rédiger le cahier général du Tiers.

Le succès obtenu lors des premières nominations par les électeurs du Bas-Maine, les encouragea à tenter de faire élire un représentant pour chacun des districts entrés dans la coalition. Delalande fut porté au septième scrutin en opposition à M. Menard de la Groye, conseiller au Présidial, qui fut nommé au troisième tour. Mais à l'élection suivante, il réunit un nombre de voix suffisant pour être élu.

Ce député ne se fit pas remarquer à l'Assemblée nationale. Entouré de ses collègues du département de la Mayenne, notamment Maupetit et Gournay, il vota presque constamment avec la majorité. Au mois d'octobre 1790, il avait été nommé premier suppléant de juge au tribunal du district d'Ernée. Son co-député, Gournay, nommé juge au même tribunal, n'avait pas accepté et devait être remplacé par le premier des suppléants. Mais Delalande refusa à son tour, ne se sentant pas capable de remplir cette fonction. Son collègue à l'Assemblée nationale, Maupetit, faisant part de ses intentions à leur ami commun, Dupont-Grandjardin, ajoutait :

« Je sais que depuis qu'il est question de juges, M. Jeudry, le docteur, persécute Lalande pour lui faire agréer une place de juge. Je sais que Lalande lui oppose depuis ce temps la plus forte résistance. Mais le bonhomme ne lâche rien de ses prétentions. Que fera Lalande ? Je l'ignore. Il est de bonne foi sur l'article. Il sent que ses occupations anciennes ne l'ont pas mis

à portée d'être un juge instruit; mais je crois bien que, s'il est nommé, il pourrait se croire obligé de répondre à la confiance de ses concitoyens. S'il n'est pas instruit, il a le jugement droit, et il vaut peut-être de ce côté autant que des avocats qui ne savent que douter et trouver des moyens par habitude pour soutenir les causes qui pêchent le plus contre les principes [1]. »

Malgré l'insistance et les sollicitations de ses amis, Delalande persista dans son refus. Après la clôture de l'Assemblée nationale, il rentra à Ernée où il avait été nommé notable, puis officier municipal, et consacra dès lors tous ses soins à l'administration de la commune. Les services qu'il rendit à ses concitoyens lui avaient attiré toutes les sympathies. Il n'en fut pas moins obligé de demeurer caché pendant la Terreur. L'administration municipale de la ville d'Ernée était presqu'entièrement composée d'hommes modérés, bien que le maire, Quantin, appartînt au parti jacobin. Lors du soulèvement des départements de l'Ouest en faveur des députés girondins expulsés de la Convention, le Directoire de district et le Conseil général de la commune avaient adhéré aux mesures ordonnées, le 7 juin 1793, par les administrateurs du département et ceux de la ville de Laval en faveur de l'insurrection [2]. Cette décision avait été prise, peut-être en l'absence, mais certainement contre le gré du maire, qui, peu de temps après, en

[1] Lettre manuscrite du 30 octobre 1790.

[2] Voir *Les Girondins de la Mayenne*, page 28, et communications de M. E. Delaunay, d'Ernée.

obtenait la rétractation. Au mois d'octobre suivant, les conventionnels Esnue-Lavallée et Thirion, envoyés en mission dans la Mayenne, nommèrent Quantin membre du Directoire de département. Il ne tarda pas à devenir président du comité révolutionnaire de Laval. — Il était alors tout puissant et voulut sans doute se venger de l'opposition qu'avaient pu lui faire quelques-uns des administrateurs d'Ernée. Il fit ordonner en effet l'arrestation de plusieurs habitants de cette ville au nombre desquels se trouvait Delalande. Celui-ci fut averti des mesures prises contre lui et dut chercher un asile où il demeura caché jusqu'à la chute du parti jacobin [1]. Il revint alors reprendre son poste à l'hôtel de ville.

Nommé maire d'Ernée le 27 floréal an XI-17 mai 1803, il conserva ses fonctions pendant toute la durée de l'Empire et montra, dans son zèle à soutenir les intérêts de ses administrés, une certaine indépendance bien rare à cette époque [2]. La Restauration l'avait conservé dans son poste de maire; cependant il crut devoir donner sa démission, en raison de son âge, le 23 janvier 1820. Les électeurs, reconnaissants des services rendus, le

[1] Voir, au greffe du tribunal civil de Laval, la procédure dirigée après le 9 thermidor, contre les membres du comité révolutionnaire de Laval, et notamment les dépositions des 134e et 165e témoins entendus dans l'enquête édifiée le 2 nivôse an III et jours suivants, par M. Midy, accusateur public près le tribunal criminel du département de la Mayenne.

[2] Consulter notamment les registres contenant les copies des lettres adressées par M. Delalande, soit au préfet de la Mayenne, M. Harmand, soit au sous-préfet de Mayenne, au sujet des réfractaires de la commune d'Ernée. Communications de M. E. Delaunay.

maintinrent toutefois dans le conseil municipal jusqu'à sa mort survenue le 10 mai 1830.

Il avait été nommé par l'Empire, croyons-nous, chevalier de la Légion d'honneur.

Le portrait de M. Delalande n'a pas été gravé dans la collection des portraits des députés à l'Assemblée nationale publiée par le sr Dejabin ; mais le dessin au crayon qui devait servir à la gravure, existe encore au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale [1].

[1] Renseignement fourni par M. Vidal, attaché au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

III

GOURNAY

Gournay, François-René, avocat en Parlement et aux différents sièges de la ville de Mayenne, était né en cette ville au mois de février 1749 [1]. Il appartenait à une ancienne famille d'hommes de loi. Son grand-père, François Gournay, était en 1714, procureur du roi au grenier à sel de Mayenne, et son père, René-François Gournay, avait été nommé, en 1761 juge royal et sénéchal, de Bourgnouvel [2], charge qu'il exerça jusqu'à sa mort

[1] Son baptême était célébré le 13 février 1749, le jour sans doute ou le lendemain de sa naissance, en l'église Notre-Dame de Mayenne. Il avait pour parrain René Barbeu de la Chevalerie, avocat en parlement, fondé de procuration de François Gournay, avocat en parlement à Paris, y demeurant, oncle de l'enfant.

Un grand nombre de renseignements contenus dans cette notice nous ont été fournis par M. l'abbé Lamarre, curé de Bourgnouvel, que nous prions d'agréer l'expression de notre gratitude pour ses intéressantes communications.

[2] Bourgnouvel, petit village situé à deux lieues de Mayenne,

survenue en 1774. Notre député était âgé de vingt-cinq ans seulement lorsqu'il succéda à son père dans ces fonctions, supprimées en 1790 par l'Assemblée nationale.

Homme instruit, avocat de talent, chargé des affaires les plus importantes qui se plaidaient devant les différentes juridictions établies à Mayenne, Gournay s'occupait uniquement des affaires de son cabinet et ne paraît pas avoir recherché la popularité. Il fut cependant, le 4 mars 1789, nommé électeur pour l'ordre du Tiers-État par la communauté des avocats, médecins et bourgeois de la ville de Mayenne, et assista, croyons-nous, à l'assemblée préliminaire de son ordre, qui se tint au Mans le 9 mars. N'ayant pas été conservé au nombre des électeurs (réduits au quart des électeurs inscrits) qui devaient être appelés à faire partie de l'assemblée générale des trois Ordres, et croyant sa mission terminée, il s'était empressé de revenir à son cabinet sans penser qu'il pût être question de le nommer député. La réputation de science et d'honnêteté qu'il s'était acquise devait lui attirer cet honneur.

La coalition formée entre les districts du Bas-Maine pour tenter de combattre l'influence de la ville du Mans et de faire élire quelques députés appartenant à cette partie de la province, avait manifesté sa puissance en faisant nommer au premier scrutin, M. Enjubault-

était avant 1789, le siège d'une justice royale dont la juridiction ne s'étendait guère que sur la paroisse du même nom et sur celle de Belgeard qui lui est aujourd'hui réunie pour former une commune dont le chef-lieu, fixé d'abord à Belgeard, vient d'être, il y a quelques années, reporté à Bourgnouvel.

la-Roche de Laval. On songea dès lors à donner des représentants à chacun des districts qui y avaient adhéré. M. Héliand, changeur du roi au Mans, ayant été élu au deuxième scrutin, Gournay fut porté au troisième. Mais une division se produisit parmi les électeurs Bas-Manceaux, dont les voix se partagèrent sur son nom et sur celui de Maupetit, de sorte que le candidat des électeurs du Mans, M. Jouyes des Roches, lieutenant général, l'emporta au troisième tour. Une des raisons qui avaient empêché l'élection de Gournay avait été son absence de l'assemblée électorale, le règlement exigeant l'acceptation immédiate des députés, ou la nomination de suppléants pour le cas où ils refuseraient. L'élection n'avait cependant été qu'ajournée, et Gournay, porté de nouveau au neuvième scrutin, fut enfin nommé.

Aussitôt le résultat connu, un électeur de Mayenne partit en poste pour aller chercher le nouveau député, afin qu'il pût venir donner son acceptation avant la clôture du procès-verbal. Maupetit qui, lui aussi, venait d'être élu, le cinquième, député du Tiers-État, écrit le 25 mars 1789 à son ami M. Dupont-Grandjardin [1] : « Nous venons de faire terminer la nomination de M. Gournay..... M. des Valettes part en poste pour faire arriver de même M. Gournay dont l'acceptation est indispensable, ou bien toute la nomination serait nulle. Je lui en ai écrit pour qu'il ne manque pas de venir. Sans cela, deux procureurs du Mans et deux autres officiers, furieux que notre Bas-Maine ait eu cinq députés, veulent protester contre un procès-

[1] Maupetit, lettre manuscrite du 23 mars 1789.

verbal qui mentionne la nomination et l'acceptation de M. Gournay. Engagez-le à partir, quelqu'affaire qu'il ait, et à arriver le plus tôt qu'il pourra [1] ». Le nouveau député obéit sans doute à cet appel pressant et son élection put ainsi être validée.

Gournay ne prit, croyons-nous, jamais la parole dans l'Assemblée nationale et ne fit partie d'aucun comité important. Homme d'études sérieuses, il dut se borner à travailler dans les bureaux dont il faisait partie, autant du moins que sa santé le lui permettait. Nous apprenons en effet, par une lettre de son collègue Maupetit, qu'il était d'une mauvaise santé et qu'il ne pouvait tenir longtemps dans la salle des séances sans être incommodé [2].

Nommé, au mois d'octobre 1790, juge au tribunal du district d'Ernée, il refusa cette place pour ne pas se séparer de sa mère et de sa sœur qui habitaient avec lui, et qu'il n'espérait pas pouvoir décider à le suivre dans sa nouvelle résidence. Il préféra demeurer à Mayenne, où il avait été élu quatrième suppléant de

[1] La nomination de Gournay, couverte par son acceptation donnée en temps utile, ne pouvant plus servir de base à une protestation, un avocat du bailliage de Mamers et le lieutenant général de la sénéchaussée de Beaumont, furieux du résultat des élections, écrivirent cependant au garde des sceaux que celles du Tiers-État n'étaient que le produit de la cabale organisée par les députés de Laval et de Mayenne; mais leurs plaintes ne furent point écoutées. V. le *Tableau du Maine pendant les Assemblées provinciales de* 1787 *et la convocation des députés aux Etats-Généraux*, publié par M. L. Maitre, dans le *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, t. IV, 1867, page 144.

[2] Maupetit, lettre manuscrite du 19 novembre 1790.

juge au tribunal [1], près duquel il se fit inscrire comme avoué aussitôt que la clôture des travaux de l'Assemblée nationale lui rendit sa liberté. Dépourvu d'ambition, ses succès d'orateur suffisaient entièrement à ses goûts, mais ses amis le déterminèrent à accepter la place de maire de la ville de Mayenne en remplacement de M. Dupont-Grandjardin, nommé député à l'Assemblée législative [2].

Gournay connaissait les difficultés qui avaient entravé l'administration de son prédécesseur; il accepta néanmoins cette situation dans l'espoir d'être utile à ses concitoyens. Mais loin de cesser, les embarras augmentaient chaque jour. La modération et la douceur du nouveau maire ne devaient pas avoir plus de succès que celles dont avait fait preuve celui auquel il succédait. Au contraire, ses relations antérieures avec quelques membres de la noblesse, peut-être aussi quelques démarches en faveur des prêtres insermentés, ne tardèrent pas à le rendre suspect à ses concitoyens. Il résolut de quitter Mayenne et se rendit, au mois de mai 1792, à Paris, où habitait un de ses frères auprès duquel il se fixa provisoirement. Le journal *le Patriote de la Mayenne*, publié à Laval par les vicaires épiscopaux de l'évêque constitutionnel Villar, dans son numéro 2, portant la date du 12 mai 1792, annonce son départ en ces termes :

« *Extrait d'une lettre de Mayenne.* — M. Gourné, maire de notre ville, vient de quitter son poste. Cet ex-

[1] Maupetit, lettre manuscrite du 3 novembre 1790.

[2] Gournay avait été élu maire de Mayenne, le 14 novembre 1791, par 69 voix sur 107 électeurs.

député noir était tout dévoué au parti de la noblesse; puisqu'il va combattre pour elle, applaudissons à sa bonne volonté; assurément, aucune cause n'eut de défenseur aussi désintéressé. Son départ a causé une allégresse extrême à nos dévotes, qui disent déjà tout haut que M. le maire reviendra bientôt couvert de lauriers..... »

Bien que les termes ironiques dans lesquels est conçue cette note semblent avoir été choisis à dessein pour faire croire à l'émigration de Gournay, celui-ci n'avait pas quitté Paris, où il demeura jusqu'au mois de mars 1793 [1]. A cette époque, il apprit que son absence l'avait fait classer parmi les suspects. Il revint aussitôt à Mayenne où il dut subir, le 2 avril, lors du désarmement des maisons de tous ceux qui, comme lui, avaient été frappés de suspicion, une visite domiciliaire. Le 16 mai il adressait aux officiers municipaux de la ville de Mayenne la lettre suivante, contenant sa démission des fonctions de maire :

« Messieurs,

« Les motifs qui m'ont déterminé à me rendre dans la capitale étant de nature à m'y retenir longtemps, je ne puis désormais remplir les fonctions attachées à la qualité de maire de Mayenne. J'en fais en conséquence ma démission par la présente, que je vous prie de faire

[1] Nous possédons une lettre d'affaires datée du mois de mai 1793, qui lui est encore adressée « *A monsieur Gournay, ex-député de la Mayenne à l'Assemblée constituante, chez monsieur son frère, rue de Richelieu, vis à vis ou près le café de Foi.* »

inscrire sur le registre de délibérations de la municipalité.

« Agréez l'assurance sincère des sentiments respectueux d'estime et de dévouement avec lesquels je suis inviolablement, Messieurs, votre très-humble et obéissant serviteur,

« Gournay. »

Pendant son séjour à Mayenne, Gournay demeura, du 12 mars 1793 au 31 juillet suivant, chez le sieur Pottier fils, son beau-frère [1], puis il alla habiter une maison nommée Glaintain, lui appartenant et située commune de Saint-Fraimbault-de-Prières.

Au commencement du mois de septembre, il apprit qu'il allait être emprisonné et prit le parti de se cacher. La liste des personnes suspectes incarcérées à la date du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), contient la mention suivante :

« Gournay, ci-devant avocat et juge royal, comme ayant absenté son poste de la mairie de cette cité dans

[1] Le mari de sa sœur sans doute. Pottier fils, membre du Directoire du district de Mayenne, avait adhéré aux arrêtés pris par les corps constitués de cette ville en faveur de l'insurrection normande dite du *fédéralisme*. Après la répression de ce soulèvement, il avait dû donner sa démission, qui avait été acceptée par un arrêté des représentants du peuple, Esnue-Lavallée et Thirion, envoyés en mission dans le département; il n'en avait pas moins été emprisonné comme suspect, tandis que sa femme, demeurée libre, était soumise à un appel quotidien. Son père, membre du directoire du département, destitué par arrêt des mêmes conventionnels, en date du 3 octobre 1793, avait également été mis en prison.

un moment de crise, et député à l'Assemblée nationale constituante, 44 ans, demeurant à Mayenne, marié, sans enfants. En fuite depuis l'arrêt prononcé contre lui du 18 septembre (vieux style) [1]. Environ 400 livres de rentes, d'un caractère doux et affable. Il s'est enfui. »

Gournay ne paraît pas toutefois être demeuré longtemps caché. La protection du conventionnel Bissy, ci-devant avocat, puis juge au tribunal du district de Mayenne, lui fit sans doute obtenir l'autorisation de revenir en cette ville tout en conservant sa liberté, car une nouvelle liste de suspects, en date du 6 thermidor an II (24 juillet 1794), l'indique comme habitant de nouveau chez Pottier fils.

Après le 9 thermidor, Gournay reprit, dit-on, l'exercice de sa profession d'avocat. Cependant, à partir de ce moment, nous perdons complètement sa trace, et nous n'avons pu parvenir à savoir s'il demeura à Mayenne ou s'il n'alla pas rejoindre à Paris les membres de sa famille fixés en cette ville. Les recherches faites à diverses reprises, au greffe du tribunal de Mayenne, pour découvrir le lieu et la date de son décès, n'ont produit aucun résultat.

[1] Nous ne pensons pas qu'une poursuite judiciaire quelconque ait été dirigée contre Gournay. Il s'agit ici évidemment de l'arrêté pris à cette date par les administrateurs de la ville de Mayenne pour ordonner la mise en état d'arrestation des suspects.

IV

ENJUBAULT-LA-ROCHE

René-Urbain-Pierre-Charles-Félix Enjubault-la-Roche était né, le 18 mai 1737, à Laval, où son père remplissait les fonctions de juge ordinaire criminel. Après avoir exercé pendant quelques années avec succès la profession d'avocat, il entra aussi dans la justice seigneuriale. Il était en 1787, juge ordinaire civil du comté-pairie de Laval et président de la chambre des comptes du seigneur, le duc de la Trémoille [1].

Après avoir assisté, comme membre du tiers-état, à l'Assemblée provinciale qui se tint au Mans au mois d'octobre 1787, il fut désigné pour faire partie de l'Assemblée de la Généralité réunie à Tours au mois de novembre suivant. Il y avait été placé dans le Bureau de l'impôt et s'y était fait remarquer par son assiduité au travail et ses connaissances étendues.

[1] Renseignement fourni par M. Duchemin, alors archiviste du département de la Mayenne et actuellement de celui de la Sarthe.

Lorsqu'au cours de l'année 1788 on fut averti officiellement de la prochaine convocation des États-Généraux, l'ancienne rivalité qui subsistait depuis plusieurs siècles entre les villes du Mans et de Laval se ranima dans tout le Bas-Maine. La crainte de voir le chef-lieu de la province l'emporter par son influence dans les élections et faire nommer uniquement des Manceaux, s'empara de tous les esprits. Les habitants de Laval adressèrent au roi des pétitions pour demander une représentation séparée. Enjubault-la-Roche était à la tête de ce mouvement, s'il n'en fut pas l'inspirateur. Le 14 octobre 1788, il adressait au garde des sceaux une lettre dans laquelle il insistait pour obtenir une réponse favorable à la requête présentée au roi par ses concitoyens [1]. La réponse fut négative, mais l'empressement mis par le juge de Laval à soutenir la cause de ses compatriotes augmenta encore la popularité dont il jouissait déjà.

En présence de ce refus, une entente se produisit entre les différents districts du Bas-Maine pour tenter de faire élire quelques députés, de façon à ce que chaque partie de la province pût être représentée dans la députation. Cette ligue, qui s'étendit même dans quelques districts du Haut-Maine, notamment dans celui de Mamers, et dans laquelle paraissent être entrés les membres des deux ordres privilégiés, devait avoir un succès inespéré [2]. En effet, lors des élections, le Bas-

[1] Antonin Proust, *Archives de l'Ouest*, IV, Maine, page 126.

[2] V. la lettre, en date du 4 mars 1789, adressée par M. Delalande, d'Ernée, à M. Dupont-Grandjardin, de Mayenne, et publiée dans la notice que nous avons consacrée à ce député.

Maine obtenait deux nominations sur cinq dans l'ordre du Clergé, autant dans l'ordre de la Noblesse, et cinq sur dix dans l'ordre du Tiers-État.

Enjubault-la-Roche avait été nommé électeur par la ville de Laval et assista à l'assemblée préliminaire de l'ordre du Tiers-État réunie au Mans le 9 mars 1789. Il n'eut pas de peine à être conservé au nombre des électeurs, réduits au quart, qui devaient faire partie de l'Assemblée générale des trois Ordres et procéder à l'élection des députés aux États-Généraux. Il avait été nommé l'un des vingt-quatre commissaires chargés de la rédaction du cahier de doléances de la province et fit preuve pendant toute cette assemblée des plus grands talents; aussi fut-il, au premier scrutin, élu premier député de l'ordre du Tiers-État dans la séance du 20 mars.

Les États-Généraux devaient s'ouvrir à Versailles le 4 mai. Les députés étaient arrivés depuis quelques jours seulement en cette ville, lorsque M. Héliand, changeur du roi au Mans et second député du Tiers-État de la sénéchaussée du Maine, vint à mourir après quelques jours de maladie. C'était le premier député qui décédait depuis l'ouverture des États-Généraux. L'Ordre du Clergé, averti de sa mort, résolut de lui faire des obsèques pompeuses. Le président, l'archevêque de Larochefoucauld, désigna pour assister aux funérailles six membres du clergé, parmi lesquels deux évêques, celui du Mans, Jouffroy de Gonssans, et l'évêque de Lydda. Il annonça en outre que la messe célébrée chaque matin avant la séance le serait, le lundi 11 mai, par lui-même et pour le repos de l'âme de M. Héliand. Les députés des trois Ordres assistèrent en grand nombre à cette céré-

monie. Le lendemain, les neuf députés du Tiers-État de la province du Maine, ayant à leur tête Enjubault-la-Roche, chargé de prendre la parole en leur nom, vinrent remercier l'Ordre du Clergé des honneurs accordés à leur collègue [1].

La réputation de science et d'honnêteté que s'était acquise le juge de Laval l'avait précédé aux États-Généraux. Il ne tarda pas à la justifier.

Le 8 juin, il était nommé membre du bureau de l'Assemblée [2].

Le 12, il faisait partie de la députation envoyée à l'Ordre de la Noblesse pour inviter ses membres à venir dans la salle des États, où se réunissaient les députés des communes, pour faire vérifier leurs pouvoirs en commun [3].

En présence de l'attitude prise, dès le début, par les députés du Tiers qui exigeaient la réunion des trois Ordres avec le vote par tête et s'étaient, le 17 juin, constitués en Assemblée Nationale, attitude qu'aggravait encore la défection d'une partie de la noblesse et de la majorité du clergé, le roi prit le parti de céder et autorisa cette réunion.

Elle s'effectua le 27 juin. La nouvelle Assemblée commença aussitôt ses travaux.

[1] Le discours prononcé par Enjubault-la-Roche en cette occasion est reproduit dans le *Procès-verbal historique des actes du clergé député à l'assemblée des États-Généraux pendant les années* 1789 *et* 1790. Paris, imprimerie nationale, 1791, page 53.

[2] *Récit des séances des députés des communes depuis le* 5 *mai* 1789 *jusqu'au* 12 *juin suivant*, page 136.

[3] *Récit des séances des députés des communes*, etc., page 166.

Le 12 septembre, Enjubault-la-Roche prenait la parole dans la discussion qui s'éleva sur la sanction royale et sur le point de savoir jusqu'où s'étendrait le droit de *veto* accordé au roi par la nouvelle Constitution. Il concluait en faveur du veto suspensif [1].

Le 9 octobre suivant, il était désigné pour faire partie du comité des Domaines, dont il fut un des membres les plus distingués et les plus instruits [2]. Infatigable au travail, sa connaissance parfaite des affaires lui fit confier par ses collègues la rédaction d'un grand nombre de rapports. Nous citerons seulement les plus importants et ceux dont l'impression fut ordonnée par l'Assemblée nationale.

Le 25 février 1790, lors de la discussion sur les biens féodaux de main-morte, Enjubault-la-Roche parut à la tribune pour demander, au nom de ses commettants, l'abolition du droit d'aînesse, soit pour les biens nobles, soit pour les biens censuels [3].

Le 17 avril, il déposait un projet de décret sur le domaine de la Couronne et prenait plusieurs fois la parole dans la discussion qui s'ouvrit le 9 mai suivant [4].

[1] *Opinion proposée de vive voix à l'Assemblée nationale, le 2 septembre 1789, par M. Enjubault-la-Roche, député du Maine..* (A la suite est l'adhésion de la commune de Laval.) Le Mans, Pivron, 1789, in-8° de 28 pages.

[2] *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale,* numéro 96.

[3] *Le Point du jour, ou résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale,* numéro 225.

[4] *Projet de décret présenté à l'Assemblée nationale par le comité des Domaines au rapport de M. Enjubault-de-la-Roche, membre de ce comité.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, Baudouin, 1790, in-8° de 28 pages ; *Le Point du jour,* n° 297.

Les travaux d'Enjubault-la-Roche sur le domaine national et la législation domaniale sont demeurés la base fondamentale de cette partie importante du Droit français et sont encore fréquemment consultés. Récemment, dans le procès en revendication engagé par l'ex-impératrice contre le gouvernement de la République devant le tribunal de la Seine, M. le substitut du procureur de la République Louchet, dans ses conclusions prises à l'audience, invoquait à diverses reprises, les travaux de ce député [1].

Le 31 juillet, il déposait un autre rapport, suivi d'un projet de décret, lus seulement dans la séance du 13 août, sur les apanages des princes [2]. Ce décret, supprimant les apanages et pour le présent et pour l'avenir, accordait à chacun des trois princes apanagés, tant

[1] Audience du Tribunal civil de la Seine, du 22 janvier 1879. V. le journal *le Droit*, numéro du 23 janvier. Plus récemment encore, dans l'instance introduite devant le Tribunal civil de Blois par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pour revendiquer les statues ornant le château de Ménars, Me Lesourd, du barreau de Paris, avocat du prince de Bauffremont, citait encore les travaux d'Enjubault-la-Roche.

Journal *le Droit*, numéro du 25 juillet 1880.

[2] *Rapport des comités réunis des Finances, des Impositions et des Domaines sur les apanages, par M. Enjubault-de-la-Roche, membre du comité des Domaines.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, Baudouin, 1790, in-8° de 26 pages.

A la suite de ce rapport est une autre pièce qui s'y rattache et, bien que sans nom d'auteur, paraît devoir être attribuée au même rédacteur :

Observations du comité des Domaines sur les apanages des princes, s. d. et s. n., 56 pages.

V. *Procès-verbaux*, etc..., numéro 379; *Moniteur universel* de 1790, numéros 226 et 227; *le Point du jour*, numéro 396.

à titre de remplacement que d'indemnité, une rente de un million pour chacun d'eux.

Le 8 octobre, il faisait un nouveau rapport sur l'exploitation des forêts des apanagistes [1].

Le 8 novembre il déposait un long rapport sur le Domaine national et sur la législation domaniale, suivi d'un projet de décret, en trente-neuf articles, dont la discussion, quittée et reprise, suivant les nécessités de l'ordre du jour, se continua jusqu'au 22 novembre [2].

Le 20 décembre, Enjubault-la-Roche soumettait à l'Assemblée nationale un nouveau rapport, suivi d'un projet de décret, sur la fixation de la rente apanagère et sur le chiffre de l'indemnité qui devait être accordée aux trois princes apanagers [3]. Ce décret, voté dans la séance du lendemain, 21 décembre, accordait, en outre de la rente de un million attribuée à chacun des trois princes par le décret du 31 juillet précédent : à Monsieur, frère du roi, un traitement de un million, plus une somme de

[1] *Procès-verbaux*, etc..., numéro 438; *Moniteur universel* de 1790, numéro 285 ; *le Point du jour*, numéro 458.

[2] *Rapport fait au nom du comité des Domaines sur la législation domaniale, par M. Enjubault, membre de ce comité.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Imprimerie nationale, 1790, in-8°, 44 pages.

V. *Procès-verbaux*, numéros 465, 468, 469 ; *Moniteur universel* de 1790, numéros 313, 314, 317, 328 ; *le Point du jour*, numéros 486, 487, 501.

[3] *Second rapport des comités réunis des Finances, des Impositions et des Domaines sur les apanages, présenté par M. Enjubault, membre du comité des Domaines.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Imprimerie nationale, 1790, in-8° de 32 pages.

Procès-verbaux, numéros 507 et 509; *Moniteur universel* de 1790, numéro 355; *le Point du jour*, numéros 528, 529.

cinq cent mille livres qui devait être affectée au paiement de ses créanciers ; à M. le comte d'Artois, un traitement de un million, et à M. le duc d'Orléans, la somme de un million affectée au paiement de ses créanciers, mais pendant vingt années seulement.

Le 22 décembre, Enjubault obtenait un congé d'un mois, qui fut prolongé jusqu'au 25 février 1791 [1].

Le 23 mai suivant, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2].

Il avait repris ses travaux dans le comité des Domaines, qui lui confia de nouveau la rédaction de nombreux rapports. Le plus important fut celui qu'il déposa dans la séance du 27 septembre, sur l'échange de la principauté de Dombes et l'acquisition des terres de Lorient et Recouvrance [3]. Mais l'Assemblée était à la veille de se séparer et, sur la proposition de Tronchet, l'affaire fut renvoyée à la prochaine législature.

L'Assemblée législative, qui allait succéder à l'Assemblée nationale constituante, devait en effet se réunir le 1er octobre. Les députés arrivaient en foule à Paris. On ne pouvait songer à terminer, pendant les derniers jours qui restaient, toutes les affaires portées à l'ordre du jour ; aussi dut-on laisser de côté, sans qu'ils aient

[1] *Procès-verbaux*, numéros 509, 572.

[2] *Procès-verbaux*, numéro 659.

[3] *Rapport fait à l'Assemblée nationale sur l'échange de Dombes et l'acquisition des terres de Lorient, Chatel, Carment, Recouvrance, etc..., au nom du comité des Domaines, par M. Enjubault-la-Roche, membre de ce comité.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Imprimerie nationale, 1791, in-8° de 68 pages.

Procès-verbaux, numéro 779 ; *Moniteur universel* de 1791, numéro 273 ; *le Point du jour*, numéro 812.

pu être discutés en temps utile, un certain nombre de rapports et de projets de décrets, parmi lesquels deux au moins avaient été préparés par Enjubault-la-Roche : le premier concernant les échangistes de biens nationaux [1] et le second des échanges de terrains dans la forêt de Senonches [2].

De retour à Laval, Enjubault-la-Roche s'occupa uniquement du tribunal de district dont il avait été nommé membre lors de sa formation, puis président. Il était installé en cette qualité le 28 novembre 1791 et prononçait, à cette occasion, un discours qui a été imprimé [3].

Il avait également été élu membre du Conseil général de la Commune dans lequel il eut souvent l'occasion de combattre les mesures révolutionnaires proposées par quelques-uns de ses collègues, notamment Bescher, Garot et Noyer, qui appartenaient au parti jacobin.

[1] *Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du comité des Domaines, sur les formalités que doivent observer les échangistes des domaines nationaux dont les contrats ne sont point encore consommés, pour servir de suite à la loi du 1er décembre* 1790, *par M. Enjubault-la-Roche, membre de ce comité.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Imprimerie nationale, 1791, in-8° de 20 pages.

[2] *Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du comité des Domaines, sur les* 25 *contrats d'échange de la forêt de Senonches, par M. Enjubault-la-Roche, membre de ce comité.* Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Imprimerie nationale, 1791, in-8° de 16 pages.

[3] *Discours prononcé par M. Enjubault-la-Roche, membre de l'Assemblée constituante et président du Tribunal du district de Laval, le* 28 *novembre* 1791, *jour de son installation au Tribunal.* Imprimé par ordre du directoire du département de la Mayenne. Laval, Faur, 1791, in-8° de 14 pages.

Sa popularité n'en avait cependant pas diminué. Au mois de septembre 1792, les électeurs, réunis à Laval pour nommer les députés à la Convention nationale, confirmèrent Enjubault-la-Roche dans ses fonctions de président du tribunal du district et le nommèrent l'un des deux hauts jurés qui devaient être élus chaque année pour le service de la Haute-Cour nationale, au cas où elle se réunirait.

Enjubault-la-Roche était alors au comble de la faveur populaire, et cette faveur avait rejailli sur tous les membres de sa famille : son fils aîné, René-Pierre, s'était vu confier par les électeurs les importantes fonctions de procureur-général-syndic du département ; son frère, Enjubault-Boéssay, avait été nommé capitaine de la gendarmerie nationale ; enfin, son neveu, Sourdille-Lavalette, était procureur-syndic du district.

Cette prospérité n'allait pas tarder à disparaître.

Le 6 juin 1793, la nouvelle des événements qui venaient d'avoir lieu à Paris les 30, 31 mai, 1er et 2 juin, parvint à Laval. L'attentat commis contre la Convention par les Jacobins qui, à la tête des sections armées, avaient forcé cette Assemblée à prononcer la mise en accusation de trente-deux de ses membres, excita l'indignation de tous. Le lendemain, une réunion extraordinaire, à laquelle assistèrent les membres du directoire du district et de la municipalité de Laval, eut lieu dans la salle des délibérations du directoire du département. Des commissaires, au nombre desquels se trouvait Enjubault-la-Roche, furent chargés de se rendre dans les sections pour instruire le peuple des derniers événements et le consulter sur les mesures qu'il conviendrait

de prendre dans les circonstances présentes. Dans une seconde séance, tenue le même jour, et dans celles qui suivirent, il fut pris divers arrêtés en vue de favoriser un soulèvement qui s'étendait déjà dans tous les départements de Normandie et de Bretagne, et pour la formation d'un bataillon de volontaires. Enjubault-la-Roche participa à tous ces arrêtés et embrassa avec ardeur la cause des députés proscrits.

Les mesures prises le 7 juin et les jours suivants par les corps constitués de Laval ne purent toutefois être mises immédiatement à exécution; les 11 et 12 juin on connut la prise de Saumur par les Vendéens et l'évacuation d'Angers par les troupes républicaines, fortes d'environ 5,000 hommes, mais trop peu nombreuses cependant pour pouvoir défendre la ville vers laquelle se dirigeait l'armée vendéenne. Les administrateurs de Maine-et-Loire, désireux de mettre les caisses publiques et leurs personnes à l'abri de l'ennemi, avaient suivi la garnison d'Angers qui se dirigeait sur Laval. Il était urgent de réunir les subsistances nécessaires pour nourrir ce surcroît de population. La disette qui régnait dans les environs rendait les approvisionnements fort difficiles, aussi toutes les délibérations des corps constitués ont-elles pour unique objet, à partir de ce moment, jusqu'au départ des troupes, la recherche et le transport à Laval des blés indispensables pour la nourriture de celles-ci.

Deux conventionnels, Delaunay le jeune et Dandenac aîné, avaient accompagné à Laval les administrateurs d'Angers. Tous les deux avaient été nommés députés par le département de Maine-et-Loire et appartenaient

au parti modéré. Craignant d'être compris dans la proscription qui avait atteint leurs amis, ils avaient quitté la Convention, sans congé, dans les premiers jours de juin et étaient revenus à Saumur et à Angers, d'où la marche des Vendéens les avait successivement chassés. Choudieu, dans ses Mémoires, prétend que ces deux députés étaient venus en Maine-et-Loire pour faire soulever ce département en faveur des Girondins, mais n'avaient pu réussir. Rien dans les documents que nous avons consultés ne paraît donner consistance à cette supposition. Nous croyons plutôt, avec M. Bougler [1], que la crainte seule les avait déterminés à quitter Paris et la Convention où ils s'empressèrent de retourner quand, quelques jours plus tard, ils furent assurés que leurs noms n'étaient portés sur aucune liste de proscription.

En effet, l'arrivée à Laval des deux conventionnels coïncide avec une suspension complète dans l'exécution des mesures ordonnées par les Corps constitués. Loin de pousser les administrateurs à persévérer dans leur résistance, ils paraissent, au contraire, les avoir détournés de persister dans leur révolte. Le 13 juin, Enjubault-la-Roche demanda à ses collègues de rapporter la disposition, contenue dans un arrêté, en date du 8 juin précédent, qui suspendait l'exécution des décrets rendus par la Convention depuis le 30 mai et fit prendre un nouvel arrêté ordonnant l'exécution provisoire de ces mêmes décrets, *les corps administratifs n'ayant jamais entendu demander autre chose qu'une révision*. Or, les deux conventionnels assistaient à la réunion, et il est

[1] *Le Mouvement provincial en* 1789, tome II, pages 134, 135.

permis de supposer que, soit par leurs conseils, soit par leur seule présence, ils ne furent pas étrangers à la prise en considération de cette proposition.

Le 15 du même mois, des commissaires du Calvados venaient inviter les administrateurs de la Mayenne à envoyer à Caen des députés qui se réuniraient à ceux qui avaient été déjà envoyés en cette ville par les autres départements insurgés. Cette fois encore la présence des conventionnels fit ajourner la délibération.

Pendant ce temps, Saumur avait été repris par le général Biron, et Angers évacué par les Vendéens qui se dirigeaient vers Nantes pour y mettre le siège. Le 19 juin, Dandenac et Delaunay quittaient Laval. Le soir même, les corps administratifs tenaient une nouvelle séance, dans laquelle ils s'empressaient de compléter les mesures prises précédemment en faveur du soulèvement.

Le séjour à Laval des troupes républicaines avait empêché la réunion des citoyens qui s'étaient fait inscrire pour former le bataillon de la Force départementale, de s'effectuer au jour indiqué. Un arrêté des corps constitués fixa la date du 23 juin pour leur rassemblement. Le 29 du même mois, Enjubault-la-Roche était nommé l'un des deux commissaires chargés de procéder à l'organisation du bataillon, qui dut partir, le 4 juillet, pour Caen où se réunissaient également les volontaires fournis par les départements bretons.

Le 1er juillet, les administrateurs de Laval nommaient encore deux commissaires à l'effet de procéder à l'examen des décrets rendus par la Convention depuis le 31 mai et de retenir ceux *qui paraîtraient de nature à*

contrarier les vues que les circonstances avaient oblige la majorité des départements d'adopter. Enjubault désigné pour être l'un de ces commissaires, n'hésita pas à accepter la mission qui lui était confiée, bien qu'il en comprît toute la gravité. Cette acceptation, en effet, le désignait d'avance aux vengeances que ne manqueraient pas d'exercer les jacobins dès qu'ils auraient réprimé l'insurrection.

Deux décrets rendus par la Convention, le 26 juin, tous les deux d'une importance extrême, étaient demeurés inexécutés. Le premier convoquait, du 5 au 14 juillet, les citoyens réunis en assemblées primaires pour délibérer sur le projet de Constitution qui lui était annexé; tandis que le second enjoignait aux administrateurs des départements qui auraient *fédéralisé,* de se rétracter dans les trois jours sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie. Les commissaires voulurent attendre encore avant de les publier. Cependant les nouvelles reçues des départements voisins étaient peu favorables. Presque tous avaient protesté au début contre les événements de Paris et la proscription des députés girondins; mais le soulèvement général des populations sur lequel on avait compté un instant avait échoué. Bien plus, la nouvelle Constitution paraissait devoir être acceptée partout. Le 10 juillet, les corps constitués de Laval se décidèrent, sur la proposition des commissaires, à ordonner l'impression des décrets et leur envoi aux districts et aux municipalités. Tous les districts, même celui de Mayenne, qui avait concouru avec celui de Laval, à la formation du bataillon de la Force départementale, se prononcèrent en faveur de la Constitution. A ce moment

du reste, la défaite des troupes insurrectionnelles à Brécourt était connue et tout espoir paraissait perdu de pouvoir continuer la résistance.

Les Assemblées primaires de la ville de Laval, réunies seulement le 22 juillet, acceptèrent aussi la Constitution. Le lendemain, 23, les corps constitués prirent un arrêté constatant cette acceptation et contenant la rétractation exigée par le décret du 26 juin.

La Convention, dominée par les Jacobins, était partout victorieuse. Le moment était venu où elle allait pouvoir punir ceux qui avaient osé lui résister. Des députés, choisis parmi ceux qui siégeaient sur les bancs de la Montagne, étaient déjà désignés pour aller dans les départements rétablir son autorité, et exercer ses vengeances. Nous avons raconté ailleurs [1] les persécutions qui furent dirigées contre les administrateurs du département de la Mayenne, et notamment contre Enjubault-la-Roche, nous nous bornerons donc à rappeler, en les complétant, les circonstances qui précédèrent ou accompagnèrent l'exécution de ce dernier.

Le 10 septembre, le commandant de la force armée de Laval, se disant porteur d'un ordre du général Beysser, s'était présenté au domicile d'Enjubault-la-Roche fils pour procéder à son arrestation. Celui-ci, prévenu à temps du sort qui l'attendait, avait pu prendre la fuite avec son cousin, Sourdille-Lavalette, procureur-syndic du district. Tous les deux étaient allés s'engager au 2^{me} régiment de dragons. Ils devaient être arrêtés quel-

[1] *Les Girondins de la Mayenne.* Angers, Germain et Grassin, 1878.

ques mois plus tard, le 22 nivose an II (11 janvier 1794), à Compiègne, où se trouvait le dépôt de ce corps, au moment où ils allaient partir pour rejoindre le régiment alors à la frontière.

Les autres administrateurs avaient cru devoir continuer leurs fonctions et attendre à leur poste l'arrivée des conventionnels Esnue-Lavallée et Thirion, désignés par la Convention pour se rendre dans la Mayenne. Toutefois, plusieurs d'entre eux s'étaient empressés d'écrire aux deux commissaires pour chercher à se disculper et désavouer les arrêtés pris par leurs collègues. Enjubault-la-Roche n'avait d'abord pas suivi cet exemple; mais le danger couru par son fils unique [1] le força à rompre le silence. C'est alors qu'il adressa à la fois à Barrère, son ancien collègue à l'Assemblée nationale, et à Esnue-Lavallée et Thirion les deux lettres que nous avons reproduites dans un autre travail, dans lesquelles il explique la conduite de son fils et la sienne [2]. Elles demeurèrent sans réponses.

Esnue-Lavallée, ancien avocat, puis juge au tribunal du district de Craon, avait été envoyé à la Convention par le département de la Mayenne. Ses compatriotes pouvaient espérer qu'il les protégerait et userait avec modération à leur égard des pouvoirs illimités dont il était investi. Ils devaient être cruellement déçus.

Aussitôt que les deux représentants du peuple furent arrivés à Laval, Enjubault-la-Roche s'empressa d'aller les

[1] Le second fils d'Enjubault-la-Roche était parti avec le premier bataillon de volontaires de la Mayenne et avait été tué à la bataille de Nerwinde, le 18 mars 1793.

[2] *Les Girondins de la Mayenne*, page 54 et appendice, page 108.

trouver. L'entrevue ne lui fut pas favorable et le jour même, 1er octobre, il adressait aux deux députés sa démission de président du tribunal, dans l'espoir qu'elle serait acceptée et qu'il éviterait ainsi l'emprisonnement dont étaient menacés les fonctionnaires frappés de destitution [1]. Mais les Conventionnels n'en tinrent aucun compte, et par deux arrêtés, en date du 3 octobre, destituèrent Enjubault-la-Roche, et comme magistrat, et comme membre du Conseil général de la commune.

Le lendemain, 4 octobre, le tribunal du district se réunit extraordinairement pour prendre connaissance de l'arrêté de révocation et en ordonner la transcription sur le registre des délibérations. Deux juges seulement, Lasnier-Vaussenay et Pontenard, assistaient, avec le président, à cette réunion. Les autres, suivant l'exemple donné par plusieurs fonctionnaires destitués, s'étaient empressés de prendre la fuite dès qu'ils avaient pu connaître les dispositions de l'arrêté prononçant leur révocation [2].

En même temps qu'ils frappaient les membres des différentes administrations de Laval qui avaient signé les arrêtés pris par les corps constitués en faveur de l'insurrection normande, Esnue-Lavallée et Thirion créaient un comité révolutionnaire composé de citoyens connus pour la violence de leurs opinions. Les membres de ce comité étaient investis des pouvoirs les plus étendus et libres de disposer, sans aucun contrôle sérieux,

[1] *Les Girondins de la Mayenne*, appendice, page 113.

[2] V. au greffe du Tribunal civil de Laval, le registre des délibérations du Tribunal de district.

de la liberté et de la vie de leurs concitoyens. Plusieurs d'entre eux pouvaient être considérés comme les ennemis personnels d'Enjubault-la-Roche qui, soit au Conseil général de la commune, soit à la Société populaire, avait maintes fois combattu les motions révolutionnaires dont ils étaient les auteurs et les avait fait repousser. Ceux-là, jaloux de la popularité de leur adversaire, et envieux de l'autorité qu'il avait conservée sur les habitants de Laval, devaient profiter de l'occasion qui se présentait à eux de le faire disparaître.

Enjubault-la-Roche se trouvait placé, par le fait même de sa destitution, dans la catégorie de ceux qui pouvaient d'un instant à l'autre être mis en prison. Cédant aux prières de ses amis, il consentit à prendre la fuite et à aller chercher un asile chez des amis dévoués. Il quitta Laval et se rendit en Bretagne, dans la commune de Corps-Nuds-les-Trois-Maries. C'est là sans doute qu'il eut l'occasion de rencontrer un de ses anciens collègues à l'Assemblée constituante, Defermon, qui, nommé député à la Convention nationale par le département d'Ille-et-Vilaine, avait été proscrit comme appartenant au parti de la Gironde. Celui-ci, rentré à la Convention après le 9 thermidor, contribua puissamment à faire mettre en accusation Esnue-Lavallée. Le discours qu'il prononça à cette occasion, le 5 prairial an III (24 mai 1795), nous a conservé le souvenir des circonstances qui accompagnèrent l'arrestation de son ami.

Enjubault-la-Roche ne pouvait s'habituer à cette vie errante qui le tenait éloigné des siens et sans nouvelles

de ceux qu'il aimait. Il souhaitait vivement pouvoir se rapprocher d'eux.

L'occupation de Laval par les Vendéens, qui y séjournèrent une dizaine de jours, du 23 octobre au 1er novembre, vint augmenter son désir de se montrer dans cette ville. Ses propriétés, protégées par le prince de Talmont, général de la cavalerie vendéenne, avaient été respectées. Il craignait, s'il ne se représentait à Laval, d'être considéré comme le complice des royalistes. Mais il ne pouvait tenter ce voyage avant d'avoir obtenu des conventionnels un sauf-conduit. Persistant à croire à la loyauté d'Esnue-Lavallée, il résolut de se livrer à lui, espérant qu'en souvenir de leurs anciennes relations, celui-ci ne lui refuserait pas les moyens de rentrer à son domicile sans courir le risque d'être arrêté aussitôt. Les prières de ses amis, leurs efforts pour le détourner de cette démarche qu'ils jugeaient dangereuse, ne purent le décider à y renoncer. Il quitta sa retraite et vint se placer sur la route du conventionnel qui lui fit bon accueil. Esnue-Lavallée invita même Enjubault à monter dans sa voiture et à l'accompagner à Rennes où il ferait régulariser sa situation, mais en arrivant en cette ville il le fit jeter en prison. Plusieurs mois s'écoulèrent sans qu'Enjubault pût obtenir d'être jugé. Les lettres qu'il adressa aux comités de la Convention pour demander à ce que l'on hâtât son jugement demeurèrent sans réponses. C'est seulement après qu'une commission révolutionnaire, présidée par Clément juge de paix d'Ernée, eut été créée dans la Mayenne par Bourbotte et Bissy qu'Esnue-

Lavallée autorisa le transfèrement à Laval de son prisonnier.

Pendant la détention d'Enjubault les persécutions dirigées contre lui s'étaient étendues à tous les membres de sa famille demeurés à Laval. Déjà, le 20 octobre 1793, son frère, Enjubault-Boessay, capitaine de la gendarmerie nationale de la Mayenne, à la tête de laquelle il venait de combattre en Vendée dans les armées républicaines, avait été arrêté par ordre du Comité révolutionnaire. Celui-ci, devenu incomplet par la mort de plusieurs de ses membres, avait cessé de se réunir. Le 22 frimaire-12 décembre, il était reconstitué par Esnue-Lavallée, mais le retour des Vendéens qui traversaient Laval pour la troisième fois après la déroute du Mans ne lui permettait pas d'entrer aussitôt en fonctions. Ses membres, encore une fois dispersés, se réunissaient seulement le 12 nivôse. Ils s'empressaient alors de confirmer les arrestations précédemment ordonnées et de prescrire à leur tour de très nombreuses incarcérations de suspects, au nombre desquels se trouvent la femme d'Enjubault, sa sœur, veuve Sourdille-Lavalette, mère du procureur-syndic de la commune, ainsi que la femme de ce dernier, *soupçonnées d'avoir des intelligences avec leurs parents fédéralistes*[1].

En même temps qu'ils ordonnaient ces arrestations, les membres du Comité décidaient qu'il serait écrit à Esnue-Lavallée dans le but d'obtenir le transfèrement des prisons de Rennes dans celles de Laval du nommé

[1] Registre des délibérations du Comité révolutionnaire au greffe du Tribunal civil de Laval.

Enjubault-la-Roche, père, pour qu'il y soit jugé par la Commission militaire établie en cette ville.

La lettre adressée en cette occasion au Conventionnel, qui se trouvait alors à Rennes, est portée au registre des copies de lettres du Comité, sous la date du 28 nivôse. On y lit ce passage :

« Nous avons appris avec le plus grand étonnement qu'Enjubault père avait été jugé à Rennes et condamné seulement à la détention jusqu'à la paix. Cependant nous n'avons pas pu ajouter foi à cette nouvelle parce que tu n'aurais pas souffert une pareille injustice. Tu sais que nous t'avons demandé ce grand scélérat. Il faut un exemple à notre ville. Pourquoi tardes-tu tant à nous l'envoyer [1] ? »

Dans les derniers jours du mois de nivôse, le typhus s'était déclaré à l'état épidémique dans les prisons de Rennes où il faisait chaque jour de nombreuses victimes. Le prince de Talmont détenu depuis plusieurs semaines en cette ville venait d'en être atteint. Il devait être transféré à Paris, mais Esnue-Lavallée s'empressa, dans la crainte qu'il ne mourût avant d'avoir pu être jugé, de le faire conduire devant la Commission militaire Vaugeois, siégeant alors à Vitré qui, le 7 pluviôse, le condamnait à mort.

Le Conventionnel craignit sans doute qu'Enjubault-La-Roche ne vînt à être attaqué, lui aussi, de cette maladie et ne succombât avant d'avoir subi le châtiment qui lui était réservé, il se hâta donc d'ordonner le transfèrement du prisonnier. Celui-ci arrivait à Laval

[1] Greffe du Tribunal civil de Laval.

le 6 pluviôse dans la soirée. Il passait le reste de la nuit dans la salle de l'auberge dite de la Grande-Maison, au milieu de l'escorte, composée de dix-sept gendarmes, qui l'avait amené [1]. A sept heures du matin les membres du Comité révolutionnaire accouraient à cette auberge et, après avoir enlevé au prisonnier son portefeuille et sa montre, le faisaient conduire à la maison d'arrêt.

Les plus proches parents d'Enjubault-La-Roche, étaient alors, ainsi que nous l'avons dit, détenus comme suspects; mais il comptait encore à Laval de nombreux amis qui ne devaient pas l'abandonner dans ces tristes circonstanees. Le citoyen Aurat-Chauvinière, l'un d'eux, fut chargé de voir les membres du Comité révolutionnaire et de leur offrir une forte somme d'argent s'ils voulaient consentir à sauver la vie d'Enjubault. Il invita donc à souper Bescher et Garot et leur arracha la promesse d'empêcher l'exécution, moyennant le paiement d'une somme de 40,000 livres [2]. Mais, le lendemain, l'un de ses convives, venant à le rencontrer, lui montra une lettre d'Esnue-Lavallée et lui déclara qu'il ne serait plus possible de tenir la promesse qu'on

[1] Déposition de Rose Baudeu, marchande, 23 ans, 51e témoin entendu au mois de nivôse, an III, par Midy, accusateur public près le Tribunal criminel de la Mayenne, dans la procédure dirigée contre les membres du Comité révolutionnaire de Laval. Archives du greffe du Tribunal civil de cette ville.

[2] Déposition de Roland-François Aurat-Chauvinière, 36 ans, 65e témoin entendu dans l'enquête édifiée, le 12 floréal an III et jours suivants, devant Ch.-Fr.-G. Garnier, directeur du jury d'accusation dans l'affaire des membres du Comité révolutionnaire. Greffe du Tribunal civil de Laval.

lui avait faite. En même temps en effet qu'il ordonnait le transfèrement à Laval d'Enjubault-la-Roche, le Conventionnel adressait au Comité révolutionnaire la lettre suivante.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Rennes, 6 pluviôse, deuxième année républicaine.

Esnue-Lavallée, représentant du peuple dans les départements de l'Ouest et du Centre,

Aux citoyens composant le Comité révolutionnaire de Laval,

« Citoyens,

« Je viens d'envoyer à la Commission militaire l'ex-prince de Talmont; j'envoie également à Laval à la Commission militaire Enjubault-la-Roche afin qu'il soit jugé. Je vous engage à donner à cette dernière Commission toutes les instructions et les renseignements nécessaires relatifs à Enjubault. Vous voudrez bien, sitôt l'exécution de Talmont, faire attacher sa tête au bout d'une pique et la faire placer de suite sur la principale porte du ci-devant château de Laval pour épouvanter les royalistes et fédéralistes dont vous êtes environnés.

« Voudrez-vous bien aussi faire les mêmes honneurs à la tête d'Enjubault-la-Roche, si ce fameux fédéraliste est condamné à la peine de mort?

« Du courage, de l'activité, de l'énergie, les aristocrates trembleront et ça ira. Vive la République !

« Salut et fraternité.

« Votre concitoyen,

« Esnue-Lavallée.

« P.-S. — Accélérez par vos sollicitudes le jugement d'Enjubault, afin que, s'il subit la peine de mort, il soit exécuté en même temps que Talmont; l'agent et le seigneur feront le pendant. Talmont sera sûrement jugé demain et conduit à Laval pour y être supplicié, ainsi faites en sorte et pressez la Commission militaire de faire prompte diligence afin qu'à l'arrivée de Talmont, Enjubault soit prêt à recevoir les mêmes honneurs.

« Esnue-Lavallée. »

Les ordres donnés par le Conventionnel étaient trop formels pour que les membres du Comité osassent lui désobéir.

Enjubault-la-Roche ne put toutefois être exécuté en même temps que le prince de Talmont. Celui-ci avait été condamné à mort le 7 pluviôse par la Commission militaire de Vitré. Il était transféré le lendemain à Laval où il arrivait dans la soirée et était guillotiné sur-le-champ. Or, c'est seulement le 9 pluviôse qu'Enjubault subit devant Bescher, président du Comité révolutionnaire, un long interrogatoire à la suite duquel se

trouve portée, sous la date du 11 pluviôse, cette mention : « *Renvoyé devant la Commission militaire* [1]. »

Malgré le refus des membres du Comité de sauver Enjubault-la-Roche, les amis de celui-ci n'avaient pas cessé cependant de s'employer en sa faveur. Ils semblent du moins avoir réussi à faire retarder son jugement. L'espace de temps relativement long qui s'écoula entre l'arrivée d'Enjubault à Laval, le 6 pluviôse, son interrogatoire au Comité, le 9, et enfin son renvoi devant la Commission militaire, le 11 du même mois, malgré les ordres formels d'Esnue-Lavallée qui recommandait de hâter son exécution, nous semble avoir été le résultat de leur intervention. Peut-être

[1] L'inventaire sommaire et raisonné des pièces et titres à charge et à décharge contre les citoyens Garot, Bescher, Quantin, Mélouin et autres membres du Comité révolutionnaire de Laval, dressé le 4 floréal, an III, par le citoyen Midy, accusateur public près le Tribunal criminel du département, pour être remis au président du jury d'accusation chargé d'instruire cette affaire, contient la mention suivante :

« 27e liasse. — La vingtième et dernière (pièce), sous la date du 9 pluviôse, est le procès-verbal des réponses du citoyen René Enjubault-la-Roche, ci-devant juge au Tribunal de district et notable de la commune de Laval, aux interrogatoires à lui faits par le Comité révolutionnaire. Cette pièce est sur douze feuilles de papier, dont sept pages sont en blanc. Elle est signée : Enjubault-la-Roche, Brutus Bescher, pour le président; Publicola Garot, secrétaire. Elle est en outre signée : Enjubault-la-Roche, au bas du recto de chaque rôle du procès-verbal. Et à la fin est écrit : Renvoyé à la commission militaire pour être par elle statué. Laval, le 11 pluviôse, 2e année. Signé : Publicola Garot, secrétaire, et Brutus Bescher, pour le président. »

Toutes les recherches que nous avons faites pour retrouver cet interrogatoire sont jusqu'ici demeurées infructueuses.

espéraient-ils pouvoir profiter de ce retard pour sauver leur ami. Mais une nouvelle lettre du Conventionnel, en date à Rennes du 9 pluviôse et parvenue sans doute à Laval le 11, vint précipiter le dénoûment. Cette lettre enjoignait aux membres du Comité révolutionnaire de traduire à la Commission militaire en même temps qu'Enjubault-la-Roche un ancien administrateur du département, Jourdain-Durocher, qui avait pris une part très active à l'insurrection dite du *fédéralisme* au mois de juin précédent. A la suite de sa destitution comme membre du Directoire de département il s'était caché et venait d'être arrêté par les gardes nationaux de Saint-Germain-le-Fouilloux.

Esnue-Lavallée prescrivait en outre l'exposition des têtes des deux suppliciés sur la porte du ci-devant château, auprès de celle du prince de Talmont qui y était déjà placée; sa lettre vint mettre fin aux hésitations des membres du Comité qui s'empressèrent de renvoyer les deux prisonniers devant la Commission révolutionnaire, et prirent le lendemain, 12 pluviôse, pour faire cesser sans doute les sollicitations qui leur étaient adressées, un arrêté ainsi conçu :

« Considérant qu'on fait jouer beaucoup de ressorts pour arracher au supplice un grand coupable et apitoyer sur son sort, tels que séductions, promesses, présents, etc... ;

« Considérant que le sieur Martin Ligonnière, cousin-germain du sieur Enjubault, semble être l'auteur de ce mouvement;

« Arrête que le nommé Ligonnière sera conduit à

la maison de détention, ce qui est exécuté sur-le-champ [1]. »

Cet arrêté, pris la veille même du jour où Enjubault-la-Roche devait comparaître devant ses juges, prouve que ses parents et ses amis n'avaient pas encore perdu tout espoir de sauver sa vie et continuaient à solliciter en sa faveur. L'arrestation de Martin Ligonnière vint, en les effrayant pour eux-mêmes, mettre un terme à leurs efforts.

La Commission révolutionnaire, créée à Laval le 2 nivôse par les conventionnels Bourbotte et Bissy, était rentrée en cette ville après avoir siégé successivement à Ernée et à Mayenne. Elle s'était déjà signalée par son empressement à obéir aux ordres des représentants du peuple et à frapper les victimes qui lui étaient désignées. Enjubault comparut devant elle le 13 pluviôse. Il conserva devant ses juges une attitude pleine de dignité, se bornant à rappeler la rétractation qu'il avait faite, le 23 juillet, avec les autres administrateurs de Laval, de tous les arrêtés pris par les corps constitués depuis le 31 mai, et à demander son renvoi devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, investi par une loi du droit de juger les fonctionnaires des départements qui auraient pris parti pour l'insurrection dite du *fédéralisme*. Il avait préparé dans sa prison un mémoire dont il voulut donner lecture, mais les juges l'interrompirent à plusieurs reprises et l'empêchèrent d'achever.

[1] Registre des arrêtés du Comité révolutionnaire de Laval, au greffe du Tribunal civil de cette ville.

Quelques instants après ils prononcèrent contre lui la peine de mort par un jugement ainsi conçu :

« LA LIBERTÉ OU LA MORT

« Jugement de la Commission révolutionnaire provisoire établie par les représentants du peuple dans le département de la Mayenne qui condamne à mort René Enjubault-la-Roche, âgé de plus de cinquante-six ans, né à Laval et y résidant, ci-devant président du Tribunal de district et député à l'Assemblée constituante.

« Séance publique tenue en la commune de Laval le 13 pluviôse an deuxième de la République française une et indivisible et le premier de la mort du tyran.

« AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« La Commission militaire provisoire établie dans le département de la Mayenne a rendu le jugement suivant :

« Vu l'interrogatoire de René Enjubault-la-Roche par lequel il est prouvé qu'ayant été l'agent du ci-devant duc de Talmont, demeurant en son château en cette commune, il tenait sous l'oppression le peuple qu'il a séduit jusqu'à ce jour au point d'avoir toujours eu des places et fonctions publiques depuis le commencement de la Révolution ; qu'en cette position il a trahi la chose publique et notamment lors du fédéralisme dont il était l'un des plus redoutables meneurs, au point d'avoir été nommé lors, par les corps constitués

de Laval, reviseur des décrets de la Convention nationale depuis les 31 mai, 1er et 2 juin derniers; qu'il a, comme ses collègues en fédéralisme, fait partir de ces murs et de ceux de Mayenne un nombre considérable de citoyens par lui séduits et égarés et dirigés par le Calvados contre la représentation nationale, dont quelques membres traités de proconsuls et la Commune de Paris par lui traitée de faction audacieuse; d'avoir, comme reviseur desdits décrets de la Convention, soustrait à la promulgation le décret du 27 juin envoyé par le courrier extraordinaire et portant ordre aux citoyens qui avaient fédéralisé de se rétracter en trois jours à peine d'être traités de traîtres à la patrie, et ne l'avoir mis au jour que le 23 juillet où les fonctionnaires perfides furent comme forcés par le peuple d'accepter la Constitution républicaine, et à cette époque fait une rétractation quelconque; d'avoir, lors de sa destitution de président du Tribunal et notable de la municipalité, fui en les communes, faisant partie de la contrée des brigands connus sous le nom de Chouans, où il fut saisi par ordre du représentant du peuple Esnue-Lavallée et conduit dans les prisons de Rennes, d'où, pour exemple éclatant, il a été traduit dans celles du lieu de sa naissance pour y être jugé révolutionnairement; qu'enfin, étant violemment soupçonné d'avoir eu des intelligences criminelles avec les royalistes et les infâmes brigands de la Vendée que le fédéralisme a attirés dans ce département, la Commission révolutionnaire l'a regardé comme l'ennemi le plus redoutable de la Patrie.

« Entendu le républicain Volcler accusateur public

en ses conclusions, la Commission révolutionnaire condamne à la peine de mort le nommé René Enjubault-la-Roche, comme agent du ci-devant duc de Talmont, chef des brigands, comme ayant conspiré contre la souveraineté du peuple, l'unité et l'indivisibilité de la République, comme complice et adhérent des brigands de la Vendée et le fauteur des Chouans un des plus déclarés ; et, en conformité de l'article 7 de la loi du 19 mars dernier, ses biens, meubles et immeubles, acquis au profit de la République ; et sera le présent jugement exécuté sur-le-champ, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

« Fait et prononcé à l'audience publique de la Commission révolutionnaire provisoire où étaient présents les citoyens Clément président, Faure, Marie et Pannard juges, Volcler accusateur public, qui ont signé avec le secrétaire-greffier.

« A Laval, le 13 pluviôse an second de la République une et indivisible et le premier de la mort du tyran. »

En dehors des faits relatifs au fédéralisme, tous les motifs sur lesquels s'appuie ce jugement pour condamner Enjubault-la-Roche n'ont aucun fondement. Celui-ci, en effet, pourvu d'une charge dans la justice seigneuriale, n'avait point été l'agent du prince de Talmont, qui lui-même n'avait jamais été propriétaire du comté de Laval, lequel appartenait à son frère aîné le duc de la Trémoille ; il avait signé avec les autres membres de la municipalité les arrêtés pris par les corps constitués depuis le 7 juin, mais il avait également signé l'arrêté de rétractation pris par cette assem-

blée le 23 juillet suivant, comme pouvaient facilement s'en convaincre les membres de la Commission militaire en se faisant apporter le registre des délibérations; il n'avait pas fui dans les communes faisant partie de la contrée des chouans, la commune de Corps-Nuds où il avait trouvé un asile, étant située dans le district de Bains [1], alors qu'à ce moment les chouans occupaient uniquement les bois situés dans le district de Vitré sur les confins des deux départements de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine; enfin les intelligences qu'on lui reprochait d'avoir entretenues avec les Vendéens n'avaient jamais existé.

Mais est-il nécessaire de démontrer la fausseté de ces accusations? Les membres de la Commission révolutionnaire, entrant dans les vues du Comité, devaient chercher, tout en condamnant Enjubault, à le déconsidérer en lui imputant, sans chercher à en vérifier l'exactitude, des actes de nature à détourner de lui l'intérêt qu'il inspirait aux habitants de Laval, et à ternir la réputation de patriotisme éclairé dont il jouissait auprès de ses concitoyens.

L'exécution d'Enjubault-la-Roche suivit presque immédiatement le prononcé du jugement. Le même jour le Comité révolutionnaire ordonnait que les effets du condamné fussent distribués aux femmes indigentes et aux veuves des défenseurs de la Patrie, et ceux de Jourdain-Durocher, exécuté en même temps, aux gardes

[1] La commune de Corps-Nuds, alors chef-lieu de canton du district de Bains, fait actuellement partie du canton de Janzé, au sud de l'arrondissement de Rennes.

nationaux de la commune de Saint-Germain-le-Fouilloux qui l'avaient arrêté.

Il restait pour compléter l'exécution des ordres d'Esnue-Lavallée à placer les têtes des deux suppliciés sur la porte du ci-devant château où se trouvait déjà exposée celle du prince de Talmont. Le citoyen T....., officier de santé, qui avait préparé la première de ces têtes, fut appelé à opérer de même pour les deux autres. Entendu comme témoin, le 18 floréal an III, dans l'instruction dirigée alors contre les membres du Comité révolutionnaire de Laval, il rendait compte des opérations auxquelles il avait procédé en ces termes.

« André T....., chirurgien, âgé de 44 ans [1] :

« Déclare que le lendemain de l'exécution de Talmont il reçut du Comité une lettre officielle, signée, autant qu'il se rappelle, Bescher et Garot, membres du Comité révolutionnaire, pour s'y rendre à l'instant, à quoi il obéit; qu'y rendu, Bescher et Guilbert lui dirent qu'il fallait vider la tête de Talmont pour l'exposer sur le faîte du portail; qu'ainsi étaient les ordres d'Esnue-Lavallée; qu'il leur dit que n'ayant ni instruments ni drogues préparées, le fait lui paraissait impossible; qu'ils lui dirent, sur ses observations, d'aller sur-le-champ chercher un crochet et de revenir bien vite, sinon qu'ils allaient l'envoyer chercher par les fusiliers, et qu'ils lui dirent, sur l'observation qu'il n'avait pas de drogues, qu'ils y suppléeraient par du tan et de l'eau-de-vie; qu'à son retour il trouva deux bouteilles d'eau-

[1] 44e témoin entendu par Ch.-Fr.-G. Garnier, président du jury d'accusation.

de-vie et environ un boisseau de tan; que, leur ayant demandé ce qu'ils voulaient faire d'autant de tan, ils répondirent qu'ils pouvaient en avoir besoin ; l'opération finie, se retirant et emportant son crochet, Guilbert, Bescher et Garot lui intimèrent l'ordre de le laisser, qu'il y avait encore deux têtes à vider et qu'elles feraient les pendants de celle de Talmont; qu'il demanda le nom des individus, et, après avoir biaisé quelque temps, on lui dit que ce seraient celles d'Enjubault père et de Jourdain qui n'étaient pas en jugement.

« Lorsqu'ils eurent été condamnés et exécutés, on l'envoya prévenir verbalement de passer au Comité, ce qu'il ne voulut faire que quelques heures après. Un membre de la Commission présidée par Clément vint à sa maison le chercher, armé de sabres et de pistolets et jurant que s'il ne se rendait au Comité il s'en repentirait, observant qu'il était ivre; que son épouse qui distribuait lors le bouillon fut effrayée et répondit qu'il était absent, qu'à son retour elle l'enverrait; forcé de se rendre il y vida les deux têtes en présence de plusieurs membres du Comité qui insultaient à ces têtes; qu'il se rappelle que Bescher, Garot, Guilbert, Le Roux et Quantin étaient de ce nombre; qu'ils pelotaient les têtes et les placèrent eux-mêmes sur les piques; que voyant que les piques étaient mal faites, ils en commandèrent d'autres avec des mentonnières en (*illisible*); que ce n'est qu'à ses instances qu'est dû l'enlèvement de ces têtes; qu'on l'a forcé (le Comité) à recevoir 36 livres pour ces opérations. »

La tête d'Enjubault-la-Roche fut en effet exposée sur

une pique au-dessus de la porte du ci-devant château converti en prison pour les suspects, où se trouvait détenue sa femme et sous les fenêtres mêmes de son habitation, située sur la place actuelle du Palais de justice [1].

Après la mort d'Enjubault, le Comité révolutionnaire essaya, mais en vain, d'obtenir le transfèrement à Laval d'Enjubault fils et de Sourdille-Lavalette, tous les deux détenus en ce moment à la prison des Carmes à Paris. Les deux cousins comparurent, le 12 ventôse, devant le Tribunal révolutionnaire de cette ville et furent condamnés à mort par un jugement qui reçut son exécution le même jour [2].

A partir de ce moment le Comité révolutionnaire de Laval fut absolument maître de la ville. Presque tous les citoyens appartenant au parti modéré étaient enfermés dans les prisons, qui à Laval, qui en dehors du département, à Alençon, à Chartres, à Angers, etc..... Quelques-uns seulement avaient été épargnés, mais ils tremblaient pour leur liberté et leur vie. Ils étaient loin de songer à entraver les opérations du Comité révolutionnaire ou de la Commission militaire. La terreur régnait à Laval où elle devait même survivre au 9 thermidor. Après la chute de Robespierre un certain relâchement se fit cependant sentir dans les

[1] La maison occupée par Enjubault appartenait au duc de La Trémoille; c'est peut-être à cette circonstance, plutôt qu'au souvenir des services rendus par lui à la famille du prince de Talmont, qu'Enjubault dut de voir son habitation respectée par les Vendéens lorsque ceux-ci occupèrent Laval.

[2] Voir *les Girondins de la Mayenne,* pages 67 et suiv.

poursuites. Les arrestations devinrent moins nombreuses et les condamnations à mort moins fréquentes, mais le Comité révolutionnaire avait conservé toute son autorité. C'est seulement le 23 brumaire an III-13 novembre 1794 que les conventionnels Boursault et Baudran, envoyés en mission dans la Mayenne, supprimèrent à la fois le Comité et la Commission révolutionnaire dont les membres furent arrêtés pour la plupart à la suite des dénonciations adressées aux deux représentants du peuple par les habitants de Laval. Les citoyens détenus comme suspects, tant à Laval que dans d'autres villes, recouvrèrent la liberté et s'empressèrent de dénoncer les faits dont ils avaient été les témoins ou les victimes. Enjubault-Boessay remit à l'accusateur public un long mémoire, trop important pour être reproduit ici, même en partie, dont le but principal était de venger la mémoire de son frère, Enjubault-la-Roche, et celle de ses neveux [1].

L'instruction dirigée contre les membres du Comité révolutionnaire se poursuivait activement, d'abord devant le citoyen Midy, accusateur public près le Tribunal criminel, qui, du 2 nivôse au 29 germinal an III, recueillit les dépositions de cent dix-sept témoins, ensuite devant le citoyen Garnier, juge au Tribunal de district et président du Jury d'accusation, qui entendit à son tour, du 12 floréal au 2 messidor, cent dix-sept nouveaux témoins [2]. Mais les poursuites dirigées contre les subalternes ne pouvaient satisfaire ceux qui cher-

[1] Archives du Tribunal civil de Laval.
[2] Archives du greffe du Tribunal civil de Laval.

chaient à venger leurs victimes, tant que le principal coupable, celui qui les avait inspirés et dirigés, demeurait en liberté. Diverses adresses et pétitions furent adressées à la Convention pour dénoncer la conduite d'Esnue-Lavallée pendant sa mission dans le département de la Mayenne et demander qu'il fût mis en accusation. Dans toutes ces pièces, on insiste particulièrement sur les circonstances dans lesquelles le conventionnel avait fait périr Enjubault-la-Roche dont les parents et les amis avaient à cœur de venger la mémoire [1]. Le 5 floréal an III-24 avril 1795, Enjubault-Boessay, Frin-Cormeré et Hubert, tous les trois destitués au mois de novembre 1793 par Esnue-Lavallée, vinrent apporter à la barre de la Convention une dénonciation formelle contre ce Conventionnel [2]. La pétition des habitants de Laval, convertie en motion par Boursault, fut renvoyée au Comité de salut public. Le 5 prairial suivant, la Convention, après un discours de Boursault et un second de Defermon, analysé plus haut (page 64), ordonnait la mise en accusation et l'arrestation d'Esnue-Lavallée [3].

L'amnistie du 4 brumaire an IV, devait mettre fin aux poursuites et rendre la liberté à tous les accusés.

[1] V. la notice consacrée à Esnue-Lavallée dans notre travail sur les conventionnels de la Mayenne, actuellement en préparation.

[2] *Moniteur universel* de l'an III, numéro 218, du 8 floréal. Voir aussi : Dénonciation contre le représentant du peuple Esnue-Lavallée, du département de la Mayenne, et ses complices, faite à la barre de la Convention par les citoyens de Laval. In-8° de 22 pages.

[3] *Moniteur universel* de l'an III, numéro 250, du 10 prairial.

DE

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

CHEZ LES INDOUS

Par M. Émile CORMERAY, avocat, membre titulaire non résidant

Avant de m'aventurer dans les temples, les cryptes, les pagodes et tout le labyrinthe architectural que je vais essayer de parcourir, je crois utile de dire quelques mots de la religion, des mœurs, des habitudes du peuple étrange qui a construit ces merveilles, et principalement des causes extérieures et générales dont elles ont tiré leur caractère particulier.

Si je m'étends même un peu longuement sur ce sujet, c'est d'abord afin d'éviter les développements techniques toujours fastidieux, et d'ailleurs trop au-dessus de mes forces, et ensuite parce que je crois, que montrer les influences naturelles ou factices qui ont poussé un peuple à ouvrir telle ou telle voie à son imagination, à donner à ses conceptions telle ou telle forme, vaut mieux qu'une sèche et ennuyeuse description de quel-

ques-unes de ses œuvres. Un artiste ne jugera-t-il pas mieux une statue de bronze, si, au lieu d'une simple description, on lui montre le moule achevé d'où elle est sortie ?

Dans sa préface de *Cromwell*, Victor Hugo, dont nous trouvons toujours le nom quand il s'agit de parler de choses grandes et belles, Victor Hugo, dis-je, a exposé avec une clarté et une largeur de vue admirables, les trois époques de la vie du genre humain. — L'époque primitive, préhistorique : l'*enfance;* la période épique, celle des grands monuments et des grands poèmes : l'*adolescence;* enfin, l'époque qui commence pour nous à l'établissement du christianisme, est, selon lui, la *vieillesse* de la civilisation.

Chez tous les peuples, sous tous les climats, dans tous les pays, cette division s'est fait sentir. On peut la reconnaître encore aujourd'hui à l'empreinte qu'elle a laissée dans la poésie, dans la sculpture et surtout dans l'architecture qui est le plus vrai et le plus durable livre où l'on puisse lire l'histoire.

Aussi, est-ce toujours à ces trois grandes périodes qu'il faut se reporter pour bien comprendre les causes de grandeur ou de décadence, de beauté ou de difformité, de l'art que nous allons étudier.

De la première époque, nous ne dirons que peu de mots : Au sortir de la création, l'homme ébloui, charmé, reconnaissant envers son auteur, ne sait faire que deux choses : admirer, remercier. Sa parole est un hymne ; la terre est encore à peu près déserte ; il y a des familles et pas de peuples, des pères et pas de rois.

Rien ne gêne l'homme, il mène cette vie pastorale et nomade par laquelle commencent toutes les civilisations. — Donc, point de monuments, point d'œuvres durables; rien ne nous est parvenu de ces âges reculés.

Bientôt, l'enfance du monde s'éloigne, l'adolescence la remplace. La famille devient nation, chaque groupe d'hommes se sépare, tout s'arrête, se fixe; les religions prennent une forme, le dogme encadre le culte le prêtre et le roi se partagent la paternité des peuples. L'homme n'a cependant point encore oublié ses premiers élans de reconnaissance : il comprend à merveille les beautés qui l'entourent, il ressent vivement, profondément, mais, quoique son âme soit pleine encore du lyrisme des premiers âges, il n'en n'a plus la simplicité : il ne se contente plus de la forêt comme temple, de la colline comme autel.

Alors prêtres et rois s'entendent pour diriger cette expansion généreuse, cette force immense que suscitent aux peuples leur foi encore jeune et naïve, et leur faculté de profondes et vives sensations. Le prêtre fait construire le temple, le roi le palais. — Voilà l'architecture créée. — Puis un roi ambitieux, ils l'étaient, hélas! il y a cinq mille ans, tout comme aujourd'hui, excite l'un contre l'autre deux groupes d'hommes, les met aux prises, et ceux-ci apprennent très facilement à préférer l'ivresse des combats à celle que leur procurait l'admiration de la nature. Ils s'habituent à chanter les guerres qui les épuisent, et voilà l'épopée. — Mais, cette domination théocratique, si elle eut pour effet malheureux, d'enlever à l'homme une partie de la sincérité, de la candeur de ses premiers sentiments, sut

aussi, il faut le dire, lui inspirer ses plus grandes et ses plus belles créations :

Héroïsme, dévouement, poésie, arts, tout vient d'elle, tout procède d'elle en cette époque exubérante. Alors la Grèce écrit l'Iliade et bâtit le Parthénon, l'Egypte dresse les Pyramides et le palais de Louxor, l'Assyrie fait monter vers le ciel la spirale du temple de Bélus et met devant les portes de Khorsabad une garde de taureaux de quinze pieds de hauteur, la Perse condense ses croyances dans le Zend-Avesta, Salomon écrit ses cantiques de la main dont il trace le plan de son temple, les Gaulois élèvent leurs dolmens et plantent à Carnac leurs colonnades de granit, les Scandinaves couvrent de *tumuli* énormes leur sol glacé, et les Indous enfin écrivent les Vedas et le Ramayana où les vers coulent plus nombreux que les flots du Gange, et creusent dans les montagnes de granit d'Ellora un temple de plus de deux lieues de profondeur.

Comme on le voit, chez tous les peuples connus, pareille effervescence, pareille fécondité, furent produites par de semblables causes, quoique à des époques souvent fort différentes.

Telle fut cette deuxième période, la plus grandiose, la plus riche en monuments et en productions artistiques de toute sorte, et qui, chez les Indous en particulier, est caractérisée par de véritables merveilles.

La puissance théocratique, principe fondamental de l'organisation sociale chez tous les peuples primitifs, où domine le culte de la nature, était pure et sincère à son début; mais cela dura peu.

Déjà l'homme, ne se contentant plus de l'idée du

Créateur, qui auparavant suffisait à son esprit, l'avait revêtue de formes sensibles.

Bientôt, ce furent les ministres eux-mêmes de son Dieu qu'il prit pour objet de son adoration. Il consentit à aliéner sa liberté, à mettre ses forces, son intelligence, ses talents sous leurs ordres : le prêtre, d'autant plus fort qu'il abaissait davantage ses esclaves, abuse de plus en plus de sa puissance. Un effroyable despotisme commence pour tous les peuples, non seulement moral mais encore physique, car la puissance spirituelle s'est promptement alliée à la puissance temporelle. Les peuples d'Orient surtout, naturellement doux et dociles, succombent plus facilement que les autres, incapables qu'ils sont, de trouver en eux-mêmes la force de résister à leurs oppresseurs. C'est maintenant par la peur, par la violence, qu'on force l'homme à produire des œuvres, qui, par suite, sont moins parfaites, moins empreintes de foi et d'élan religieux que les premières. Le peuple engourdi, descend à l'abrutissement, il ne comprend plus le symbole dont il avait recouvert l'idée, et n'adore déjà plus que celui-ci. La religion devient grossière, les caractères s'abaissent, les arts suivent naturellement. Plus de littérature épique, plus de monuments grandioses, aucune pensée morale ou religieuse n'anime plus ses œuvres.

Si le peuple a en lui le goût inné de l'art, il fait du joli, du gracieux, il dépense son génie à tailler vingt mille figures sur un bambou d'un mètre de long, comme les Chinois, ou à sculpter en dentelle une défense d'éléphant comme les Indous. Sinon, dominé, écrasé, il s'endort dans son débilitant marasme, jusqu'à

ce qu'un peuple plus puissant, plus libre, plus intelligent le vienne subjuguer ou disperser.

C'est une nation perdue si elle ne sait retrouver en elle la source égarée de la liberté, et si elle ne se retrempe en ses flots régénérateurs. Nous avons eu sous les yeux de fameux exemples de ces disparitions de peuples : que sont devenus les Egyptiens, les Mexicains ? que seront devenus les Turcs dans vingt ans d'ici ?

Cette troisième époque, c'est bien la vieillesse des peuples, comme l'a dit Hugo ; c'est même, nous venons de le voir, la mort pour quelques-uns. Mais, pour les autres au contraire, pour ceux qui ont su retrouver en eux l'étincelle sacrée, ce n'est qu'une période de transition d'où ils sortiront plus forts et plus vigoureux.

Quoi qu'il en soit, pour le peuple qui nous occupe, chacune de ces deux époques est caractérisée par des monuments d'un genre fort différent : cryptes souterraines, creusées dans les profondeurs des montagnes; voilà ce que nous a laissé la première. — Monuments en matériaux rapportés, élevés à la surface du sol, tels sont les vestiges de la troisième. — Un genre hybride tenant à la fois des œuvres de la première et de la troisième époque, leur sert de lien, et indique une période transitoire dont nous parlerons tout à l'heure.

Maintenant que nous avons examiné les causes générales de grandeur et de décadence de l'architecture chez tous les peuples, il nous faut insister particulièrement sur celui dont nous devons étudier les œuvres et rechercher les influences locales ou étrangères qui leur ont donné leur caractère propre et distinctif.

Pendant la première période, pendant l'enfance du monde, l'Inde était peuplée de tribus de race bronzée, à cheveux crépus, à lèvres épaisses, se rapprochant davantage du type nègre que du type indou actuel. Ce peuple n'a rien laissé de durable, à peine son souvenir.... Pendant le cours de la deuxième période, des hauts plateaux déserts de l'Asie centrale, descendit une race blanche, aux longs cheveux lisses, aux yeux larges et noirs, au nez droit et même aquilin, c'étaient les Aryas. Conduit par ses rois, ce peuple chasseur et guerrier, eut vite raison des quelques peuplades qui erraient à la surface de l'Indoustan, conquirent tout le pays, même Ceylan, et s'y établirent en maîtres.

Lorsqu'il n'y eut plus de combats à livrer, les prêtres prirent le premier rang occupé jusque-là par les rois, et fondèrent la société théocratique qui existe encore aujourd'hui. « Les causes de ce changement, dit M. Taine, furent multiples. La plus évidente c'est l'altération du caractère aryen transformé par les éléments. Le soleil de l'Inde est terrible, nul homme ne peut le supporter tête nue, sauf les populations indigènes. Figurez-vous, sous un ciel étouffant, une race étrangère, sortie d'un pays tempéré, même froid. — Les exercices corporels deviennent intolérables, l'estomac n'a plus de besoins, les muscles s'amollissent, les nerfs deviennent excitables, l'intelligence rêveuse et contemplative, et vous voyez se former l'étrange peuple que les voyageurs vous décrivent aujourd'hui : une sensibilité féminine et frémissante, une fièvre de perception extraordinaire, une âme située sur les confins de la folie, capable de toutes les fureurs, de toutes les

faiblesses et de tous les excès ; prête à se renverser au moindre choc, voisine de l'hallucination et de la catalepsie, une imagination exubérante, dont les songes monstrueux ploient et tordent l'homme comme des géants écrasent un ver ; aucun sol humain n'a offert à la religion de semblables prises. »

Aussi, quelle puissance elle dut avoir primitivement sur ces hommes fanatiques, qui, encore aujourd'hui, se torturent de leurs propres mains, se déchirent le corps, se mutilent affreusement pour la plus grande gloire de Brahma ! On comprend donc jusqu'à un certain point comment ils furent poussés à creuser, pendant cette période, les gigantesques hypogées qui nous laissent anéantis et stupides quand nous cherchons à calculer combien de bras, combien d'années, durent être employés à leur édification.

En outre, tout ce qui entourait ce peuple, semble avoir été créé à dessein, pour le servir dans ses idées de grandeur et de mystère, pour exaspérer encore, par des exemples sensibles, une imagination portée déjà à ses plus extrêmes limites.

L'architecture religieuse primitive n'est en effet que la matérialisation des idées, des croyances, des aspirations des peuples. Or, chez les Indous, qui dans les premiers âges adoraient les éléments et les phénomènes naturels, rien d'extraordinaire à ce que l'artiste choisît ses modèles parmi les splendeurs que la nature lui offrait. — Nous allons voir comment il les transforma, comment il les appropria aux caprices et aux rêveries de son imagination.

Environné d'une nature exubérante de force et de

vie, d'une puissance de production dont l'Himalaya, le Gange, l'éléphant, le figuier banian qui d'un seul pied forme une forêt, sont ses formidables enfantements, l'homme, courbé par une stupeur pleine d'admiration, semble avoir honte de sa faiblesse, de sa nudité. Et alors, ne voulant pas, ne pouvant pas lutter au grand jour avec cette architecture effrayante et sublime de la nature, saisi cependant d'un vague besoin de lui rendre hommage, c'est sous terre, dans les flancs sombres de ses monts, qu'il s'est creusé un asile où il pût adorer seul et calme le constructeur des merveilles qui s'entassaient au-dessus de lui. Et cette diversité luxuriante de productions et d'aspects, ce débordement infini de plantes et d'animaux se sont réfléchis dans son architecture primitive. Aussi, ne doit-on point chercher dans les monuments indous, cette unité de règles, de style, cette homogénéité, cette pondération de tous les éléments qui font l'harmonie des œuvres égyptiennes, grecques et romaines. Un portique formé de quelques colonnes, puis l'immensité du sanctuaire où l'artiste, sans règles apparentes, a donné libre carrière à toutes les fantaisies de son imagination, voilà les seuls éléments d'un temple Indou. La savante et invariable division des Spéos ou grottes de l'Égypte, qui ont pourtant plus d'un rapport avec eux, ne s'y rencontre jamais. Cependant, elle eut aussi ses règles, ses canons, cette architecture singulière qu'on pourrait appeler l'art gothique de l'Orient. Un savant Brahmane, nommé Ram-Raz, nous les a révélés dans un livre fort curieux.

Mais, le premier aspect d'un temple indou, suscite l'idée d'un véritable chaos. C'est la réunion des élé-

ments naturels les plus divers, combinés, coordonnés dans un but souvent incompréhensible, mais toujours avec un goût, une science, un tact admirables. Voyez les grottes d'Ellora qui, creusées dans les flancs d'une montagne de granit rouge, étendent à plus de deux lieues leurs mystérieuses ramifications. Plongeant dans l'ombre leurs bases ciselées et couvertes de bas-reliefs, et leurs chapiteaux historiés en forme de cloche renversée, des milliers et des milliers de pilastres énormes s'ébauchent vaguement, tantôt symétriquement rangés, comme les pins sur une montagne, tantôt groupés ou séparés au hasard comme les bambous des jungles. Sous chacun d'eux, un éléphant de pierre semble dormir, appuyé contre ces troncs gigantesques, ses pieds monstrueux à peine dégagés de leur matrice de granit. C'est bien l'aspect ténébreux de ces forêts du Bengale où, dit un voyageur : « On ne reconnaît qu'au chant des oiseaux, si le soleil brille ou si la lune s'est levée. » L'architecte, le philosophe rêveur qui sculpta ces forêts de pierre avait plus d'une fois assisté, avec une respectueuse épouvante, au lourd sommeil d'un troupeau d'éléphants, obligés par leurs masses à dormir debout, appuyés au tronc d'un banian. Là encore, malgré la précaution de l'artiste de créer une nature factice, l'homme est petit, faible, écrasé par la représentation encore trop disproportionnée des œuvres de la nature. Le sculpteur a beau donner à ce chétif une grandeur surnaturelle, le placer sur le dos de granit des éléphants, l'appuyer aux murs et aux piliers, le représenter dans ses combats les plus grandioses, dans ses luttes les plus épiques, c'est à peine si on l'aperçoit

dans l'ombre, effacé, écrasé par la seule copie d'une nature trop gigantesque. Il faut qu'il revête la forme d'un Dieu pour que sa tête dépasse la nuit où se noient les simples humains, pour que le regard distrait par les masses qui l'environnent, se sente attiré vers lui. Et, comme il a fallu que l'artiste fît des efforts, comme il a dû gonfler, grossir son modèle pour arriver à ce but ! Au fond des grottes de Damboulla dort dans une niche de granit un Brahma couché de neuf mètres de longueur. Une armée de dieux inférieurs l'entoure, et chacun d'eux n'a pas moins de trois mètres de hauteur. Dans le temple de Visouacarmâ, le plus élégant peut-être de tous ceux de l'Inde ancienne, le Dieu, les jambes croisées, appuyé sur deux lions géants, se tient immobile au fond d'une niche de cinq mètres d'élévation. Deux serviteurs de taille semblable, placés à ses côtés, lui présentent la fleur de lotus et le triangle mystique, tandis que le dioyatchaskac ou œil divin, coupé par le fil à plomb symbole de pondération, semble vouloir percer l'ombre de sa prunelle de plus de deux pieds de diamètre. Mais qu'est-ce que cela, auprès des deux colosses de Bamian qui ont chacun trente-six mètres de hauteur et occupent sur les parois de granit une surface de vingt et un mètres ? Et il ne faut pas crier à l'exagération ; telles devaient être les proportions de l'homme pour qu'il pût rivaliser avec l'énormité de la nature. Les Egyptiens avaient agi de même, poussés par le même sentiment d'infériorité. Aux plaines infinies de sable qui les entouraient, au désert énorme et nu, ils opposaient des colosses de cent pieds, des pyramides de cent quarante mètres de hauteur. Les Indous, eux,

qui avaient à lutter contre la grandeur et contre la richesse, creusaient dans le roc des forêts artificielles et les peuplaient de monstres et de colosses dignes d'elles.

Presque tous les temples de la première époque ont ce caractère d'étonnante grandeur. Dans l'île de Salsette, les souterrains de Kemary forment une véritable ville troglodyte, ornée de portiques et de sièges taillés en plein rocher. Le principal sanctuaire se divise en trois nefs par des rangées de colonnes couvertes de figures en relief. A l'entrée, un énorme pilier octogone, dont le chapiteau est formé de trois lions couchés, semble prévenir le voyageur des merveilles qui l'attendent.

A Dhoumat, dans le nord de la province de Malvâ, le colonel Todda a compté jusqu'à cent cinquante souterrains, ornés de peintures et de rondes-bosses, et aboutissant à une salle rectangulaire longue de neuf mètres, large de vingt et un, et dont le plafond ogival se perd dans l'ombre à vingt-cinq mètres de hauteur.

A Bamian, ville jadis prospère de l'Indou-Khou, des excavations analogues s'étendent, dit-on, à plus de douze kilomètres sous la montagne.

Mais c'est dans l'île d'Elephanta et à Carli, ville située non loin de Bombay et de Khandoula, que se trouvent peut-être les plus anciennes et les plus belles merveilles de ces âges reculés.

A Elephanta, le temple est situé dans une position admirable, à cent cinquante mètres sur le flanc d'une montagne qui domine la mer. Un escalier de quatre cents marches, conduit à une terrasse couverte de ta-

marins et de bananiers. Là, se trouve le portique principal. Deux piliers massifs en supportent l'entrée et la divisent en trois portes principales, par où l'on pénètre dans une enceinte de trente-neuf mètres de long sur trente-sept de large. Quand l'ombre est dissipée, on aperçoit seize colonnes cannelées supportant le plafond plat et surmontées d'un chapiteau hémisphérique, couvert de vives peintures. L'œil s'égare sur des milliers de figures gigantesques, aux traits contournés et bizarres, sculptés en haut-relief sur les murailles. Les avatars de Shiva, de Parnati son épouse, de Gaveva et Carlik, ses fils, y sont tout au long représentés.

Dans le fond, sur un trône colossal que des lions de marbre portent sur leur dos, la fameuse Trimouti, ou trinité indoue, étend ses innombrables bras sur la paroi de pierre. De là partent de tous côtés d'immenses corridors sombres, conduisant à d'autres salles; d'où sortent encore d'autres couloirs, que l'on n'a jamais pu explorer jusqu'au bout.

A Carli se trouve le temple creusé par le roi Mahabarata, à 240 mètres au-dessus du niveau de la mer. Là encore, couloirs, galeries, colonnades, s'entrecroisent dans les entrailles de la montagne pour aboutir au sanctuaire où des colonnes gigantesques, supportées par des éléphants entrelaçant leurs trompes, s'élèvent dans l'ombre comme les arbres d'une forêt.

Je ne m'arrêterai pas à parler encore ici des sculptures et des peintures de toute sorte sous lesquelles disparaissent littéralement les murailles. Qu'il me suffise de dire qu'il n'est pas un endroit sur les parois ou les colonnes, que l'artiste n'ait fouillé amoureuse-

ment, et dont il n'ait fait sortir, grimaçant et contorsionné, quelqu'un des trois cent mille dieux de l'Olympe indou.

Telles sont ces merveilles de la première et de la plus belle période de l'art dans l'Indoustan. Tout alors, dans l'architecture, était original, caractéristique, tout provenait de l'imagination seule et du goût de ce peuple qui n'avait encore subi aucun contact étranger.

Les monuments de l'époque suivante portent le sceau d'une période de transition. Incapable déjà des premiers efforts dont les merveilles que nous venons de parcourir avaient été le prix, l'Indou ne travaille plus spontanément; c'est la crainte du châtiment céleste dont le menacent ses prêtres, ou les ordres de ses rois, qui lui font accomplir des œuvres encore prodigieuses.

C'est l'époque des monuments monolithes, mais construits hors du sol. Le plus bel échantillon de cette période, c'est encore à Ellora que nous le trouverons. Pour le construire, on a détaché, isolé, par quels moyens? nous ne pouvons le concevoir, tout un pan de la montagne. Et, dans ce bloc, à coup sûr le plus beau morceau de pierre qui ait jamais été mis à la disposition d'un sculpteur, on a creusé, fouillé à jour, ouvragé comme une dentelle, un temple tout entier, presque aussi grand que Notre-Dame de Paris. — Ce monument, merveilleux déjà par la singularité des moyens qui ont servi à son édification, est non moins admirable par la beauté de ses proportions et la délicatesse des sculptures dont il est couvert. Quatre rangs de pilastres carrés, portés par des éléphants, en soutiennent

la coupole immense. Des escaliers, gardés par des lions de pierre, donnent accès au sanctuaire où Bouddha sommeille sous le Chattah mystérieux. — Les vestiges de cette époque transitoire sont assez rares, et je viens de parler du plus beau type qu'elle nous a laissé. Néanmoins, chapelles, sanctuaires, tombeaux et autels monolithes se rencontrent communément dans l'Inde et surtout à Ceylan. Mais ce sont là de faibles morceaux d'architecture, d'ailleurs d'un goût relativement moins parfait, et qui n'attestent plus qu'une époque de décadence. — Mais, en remontant davantage vers les temps modernes, nous allons bientôt trouver des œuvres dignes d'admiration.

Cet enthousiasme religieux, cette foi ardente, si bien traduits par les prodigieux chefs-d'œuvre de la première époque, et dont j'ai tâché de vous présenter la source et de vous indiquer les motifs d'affaiblissement, ne s'étaient pas éteints pour toujours. Une renaissance éclatante se produisit bientôt.

Pareil mouvement, spontané et général, se produisit après chaque révolution qui, détruisant les croyances surannées, les remplaçait par d'autres plus ou moins parfaites.

Au souffle d'une foi nouvelle, les sociétés se croyaient reportées à leur primitive origine et, comme un vieillard à qui l'on transfuse un sang plus jeune, étaient rendues naïves et enthousiastes comme à leur premier âge. Et toujours ce fait remarquable, expansion, élan irrésistible se traduisait bientôt sous la direction du pouvoir religieux en œuvres grandes et sublimes dans la littérature et dans les arts. Après le Christ, on élève

la cathédrale de Strasbourg et Notre-Dame de Paris, une âme inconnue jette ses rêveries surhumaines dans l'Imitation, ce poème sublime qui consola le moyen âge et que l'on ne comprend plus aujourd'hui. Après Mahomet, l'Asie voit se dresser les mosquées de la Mecque et de Samarkand. Après Bouddha, les temples de Kajraha, de Jagarnault et de Tandjore sortent de la terre féconde de l'Inde en même temps que s'écrivent les Puranas qui comptent plus de 1,500,000 vers.

Dans ce pays surtout, en raison même du tempérament des habitants, à qui la doctrine douce, rêveuse et mystique de Bouddha convenait si admirablement, le mouvement s'est conservé longtemps, et l'impulsion était même si forte, qu'il a fallu les envahissements successifs des peuples mahométans, puis des Européens, pour enrayer cet élan artistique dont il nous reste encore à examiner les productions.

Je diviserai en deux classes les productions de cette dernière période. En premier lieu, l'art de l'Indoustan, encore dans toute sa pureté, ne s'inspire que de lui-même et produit des œuvres qui, dans un genre différent, peuvent soutenir la comparaison avec celles de la première époque. Puis, peu à peu, avec la doctrine mahométane, l'influence de l'art arabe et persan vient modifier les modèles indigènes, et produire des œuvres composites, mais qui, cependant, ne sont pas sans beauté.

Dans les monuments de cette période qui ne commence qu'au v^{e} ou vi^{e} siècle notre ère, l'artiste semble avoir complètement oublié les procédés dont il se servait pour exciter notre admiration dans les temps antérieurs.

Ce n'est plus par l'énormité, par le sombre effroi des cryptes mystérieuses qu'il veut nous captiver. Non ! c'est au grand jour, au milieu des jardins riants, pleins d'oiseaux et de fleurs, sur les bords de rivières où d'étangs dorés par le soleil, qu'il élèvera ses pagodes ciselées, et ses minarets éblouissants de mosaïques.

Mais, pour vous charmer, il chargera le marbre ou le granit de sculptures délicates, de détails ingénieux et exquis et d'un marivaudage d'ornementation qui nous enchantera sans nous frapper de stupeur. Depuis la terrasse qui les supporte, jusqu'au globe de marbre qui en surmonte la flèche, tous les temples de cette période sont fouillés, ciselés comme le plus fin morceau de nos cathédrales gothiques. Guirlandes de fleurs et de fruits, cannelures, arabesques, statuettes, bas-reliefs, tout cela s'étage, se presse sur les murs, contourne les piliers, surmonte les portes, et s'accroche aux coupoles étagées. Pas une pierre dont l'artiste n'ait fait saillir une rosace, une fleur de lotus, ou quelque figure de guerrier, de musicien ou de danseuse.

On peut ranger sous deux dénominations tous les monuments religieux de cette période : les *Tôpes* et les *Pagodes*.

Les tôpes, qui datent généralement d'une époque plus ancienne rappellent un peu par leur aspect et leurs dispositions les sanctuaires primitifs. Ce sont d'énormes colonnes isolées, cylindriques ou coniques, reposant sur des tumuli couverts d'arbres et de jardins. Un portique plus ou moins riche précède généralement l'étroit couloir qui permet de pénétrer dans les salles intérieures

où l'on aperçoit dans l'ombre la statue de Bouddha ou quelques reliques fameuses.

Les tôpes se rencontrent en abondance dans le Bengale et surtout à Ceylan. Celui de Manikyala est le plus célèbre, pour sa grandeur et la beauté de son ornementation. C'est une tour cylindrique, que surmonte une énorme calotte sphérique : sa hauteur est de 21 mètres, sa circonférence de plus de 100. Des perrons de marbre conduisent aux deux entrées du monument, et au-dessus de chacune d'elles un portique finement sculpté s'élève au milieu des arbres qui entourent les bases de l'édifice : une rangée de pilastres carrés soutient une corniche découpée sur laquelle sont sculptés les avatars de Shiva et d'Indra. Détail assez singulier, c'est par un puits carré de 19 mètres de profondeur que l'on arrive aux deux petites salles qui contiennent la statue du dieu aux quatre bras et aux cinq visages.

Les monuments que l'on est convenu d'appeler, assez improprement d'ailleurs, les pagodes, sont les véritables temples de la religion Bouddhique.

Elles appartiennent toutes, en général, au même style d'architecture, quoique leurs dimensions et leur plan varient à l'infini.

Voici, en quelques mots, quels sont les éléments principaux d'une pagode. — Le corps de l'édifice, s'élève au centre d'une large terrasse carrée, garnie sur la façade d'un vaste perron que gardent de fantastiques animaux de pierre. Un escalier conduit à la façade étroite, et aboutit à un vestibule soutenu par de lourdes colonnes. On entre de là dans une salle ronde

ornée de balcons ouvragés; au fond se trouve le sanctuaire orné de l'emblème du dieu auquel il est consacré.

La toiture est peut-être la partie la plus originale de ces édifices singuliers : elle se compose d'une série de pyramides et de cônes qui, partant du fronton du vestibule, vont s'étageant jusqu'à la flèche placée en arrière, sur le sanctuaire. Celui-ci, à forme d'une tour carrée, à arêtes légèrement ellipsoïdes, se termine par un épais bouton de pierre qui lui sert de clef de voûte.

Tel est, à peu près, le squelette invariable d'une pagode. Maintenant, jetez là-dessus une broderie non interrompue de bas-reliefs, cachez les murs sous des milliers de statues, faites s'enrouler jusqu'au sommet de la flèche, la spirale des scènes religieuses ou profanes nées de la fantaisie de l'artiste, ciselez, gravez, percez à jour, découpez en dentelle le granit et le marbre des parois, et vous pourrez peut-être vous figurer ce qu'est une pagode de la belle époque de l'art.

Je n'entreprendrai point de vous énumérer ces remarquables monuments : leur nombre est incommensurable; il n'est pas une ville en Indoustan qui n'en contienne un grand nombre. Une seule enceinte, à Anouradjapoura, en renfermait 366, correspondant aux jours de l'année, si l'on en croit Ribeyra, voyageur espagnol du siècle dernier.

A Kajraha, 36 édifices de cette espèce, chefs-d'œuvre de l'art, sont rangés sur les bords d'un lac artificiel où elles reflètent parmi les arbres, les pointes de leurs

innombrables pyramides de granit. Une des plus célèbres est celle de Vaçoudevâ, dont le vestibule, surmonté d'une coupole surhaussée, est formé de colonnes monolithes de plus de 40 pieds de haut. Les quatre piliers qui soutiennent la flèche, sont regardés par les Indous comme les merveilles de leur architecture nationale, et, dit un proverbe du pays : « Qui n'a pas vu les quatre jambes de Vaçoudevâ n'a rien vu. »

Il est imposible, en effet, de rien concevoir de plus gracieux et de plus original que ces quatre colonnes taillées chacune dans un seul bloc de pierre. Le fût, qui repose sur un piédestal de deux mètres d'élévation, est divisé en trois sections égales, les deux premières octogones, la troisième à 24 pans. Le chapiteau forme un gracieux campanile d'où partent les consoles qui soutiennent la voûte. Tout cela est découpé et gravé avec un art et un goût exquis.

Je n'ai pu donner, par cette incomplète description, qu'une idée fort imparfaite des derniers monuments de l'art national indou. J'aurais encore à parler des admirables sanctuaires de Jagarnault, de Tandjore, de Benarès, la cité sainte, et de mille autres œuvres non moins merveilleuses de cette féconde époque. Mais j'ai hâte de passer à la dernière période dont nous avons à nous occuper, et qui comprend les monuments construits sous l'influence d'un art étranger.

Les populations mahométanes de l'Asie depuis longtemps en contact avec l'Inde par la guerre et le commerce, firent peu à peu pénétrer dans ce pays leur architecture nationale. A la longue, ces deux styles se

combinèrent, se pénétrèrent l'un l'autre, et de cette fusion sortit un certain nombre d'ouvrages, d'un genre indéterminé, c'est vrai, mais cependant d'une haute valeur artistique.

Sous l'influence de l'art arabe, le temple indien devient méconnaissable. La forme pyramidale disparaît, les parois massives se percent de haies ogivales, les colonnes s'amincissent, les lourdes coupoles se changent en dômes élancés, et les tours en élégants minarets. — On emploie à profusion les mosaïques et les briques émaillées de vives couleurs, et surtout on use largement des ressources végétales de cette terre féconde, pour donner aux monuments un aspect riant et gracieux.

Les deux plus beaux produits de cette époque, dont on a pu voir d'ailleurs un élégant échantillon à l'exposition universelle, section anglaise, sont le Tadj d'Agra et le mausolée d'Akber.

Le Tadj d'Agra est certainement le plus grand amoncellement de merveilles qui existe dans l'Inde. Ce ne sont que dômes ciselés, minarets à étages étincelants d'incrustations, kiosques d'une légèreté aérienne, coupoles de cuivre ou d'étain poli, colonnades et galerie découpées, comme la cassette d'ivoire qui sort des mains d'un ouvrier chinois.

Le mausolée d'Akber, avec ses quatre étages d'arceaux en ogives couverts de kiosques en grès rose, avec ses dorures, ses faïences miroitantes, son riche fouillis de rosaces, d'arabesques, de ciselures sur lesquelles s'est épuisée la patience de je ne sais combien de générations, échappe également à toute description. Et, comment rendre surtout l'aspect magique que doivent

prendre les jardins de palmiers, de jasmins, de cyprès, de tamarins et de rosiers savamment disposés autour de ces monuments, quand, un jour de fête religieuse on voit s'y presser la foule turbulente et bigarrée des adorateurs de Brahma, de Vichnou et de Shiva?

Il faudrait avoir à sa disposition la poésie de Leconte de l'Isle ou la plume étincelante de M. Jacolliot pour entreprendre de telles descriptions!

On me demandera, peut-être, dans quel état de conservation se trouvent actuellement ces édifices, précieux à tous égards. — Hélas! nous ne pouvons faire à cette question qu'une réponse bien peu satisfaisante.

Toutes ces merveilles de grandeur, de beauté, de délicatessse, tous ces joyaux de pierre ouvragés avec l'amour et la patience de l'orfèvre pour le bijou qu'il cisèle, sont dans un état déplorable de dévastation et leur ruine menace chaque jour de devenir plus complète.

Beaucoup n'existent déjà plus que de souvenir : d'autres, comme le temple d'Aroudmajapoura aux 366 pagodes ne peuvent être admirés que d'après leurs vestiges abandonnés, et le plus grand nombre enfin, mutilé à plaisir, laissé sans les réparations les plus urgentes, menace de disparaître à jamais. Les Hollandais, les Portugais, les Français et enfin les Anglais semblent s'être donné, à propos de ces chefs-d'œuvre, un mot d'ordre unique : destruction incessante.

Après les soldats qui mutilaient à coups de canon les colonnes de Bamian et les légers minarets du mausolée d'Akber, qui faisaient disparaître sous la fumée de leurs bivouacs les délicates peintures des grottes de

Carli, qui brûlaient les statues des pauvres dieux vaincus, pour en retirer l'or dont elles étaient couvertes, est accourue une race plus dévastatrice et plus acharnée cent fois : ce sont les amateurs et les ingénieurs. Et Dieu sait, si ces deux races d'hommes sont nombreux dans le royaume de sa très Grâcieuse Majesté ! La réputation qu'ont les touristes anglais dans l'univers entier est connue de tous, et malheureusement trop méritée. Sous prétexte de souvenirs historiques, les nobles lords et les aventureuses ladies que l'on rencontre dans tous les coins du monde, le voile vert au chapeau, les jumelles au côté, et le guide Bœdeker à la main, dégradent et emportent les documents précieux qui sont une partie de l'histoire des nations.

Cette race de déprédateurs qui a déjà volé plus de dix fois la tapisserie, toujours aussi authentique d'ailleurs, de la maison de Jeanne d'Arc, qui a dépouillé l'Alhambra de ses azulejos émaillés, et à qui mainte statuette de nos cathédrales doit, qui une main, qui un pied de moins, semble avoir juré de n'abandonner les temples indiens qu'après les avoir dépouillés de la riche parure dont on les avait couverts.

Un de ces jours, si l'on n'y met ordre, on cherchera en vain les traces du temple d'Ellora, ce bloc de granit dont la masse pouvait rivaliser avec Notre-Dame : il aura été emporté morceau par morceau dans les cabinets des collectionneurs anglais ! Et, ceci n'est rien encore : à cette nuée de parasites voyageurs qui volent pour voler, viennent s'ajouter les ingénieurs qui volent dans l'intérêt de ce qu'ils croient être la science.

L'un d'eux, un Anglais qui, en vérité, eût mérité de

naître Américain, n'a-t-il pas proposé de joindre l'île d'Eléphanta à la la terre ferme, et de transporter ainsi le temple de Shiva au South-Kensington-Muséum ! Quel vandalisme ! et comme on reconnaît bien là le descendant de ce lord Elgin qui ravit à la Grèce les frises splendides du Parthenon. Voilà pourtant où en est arrivé le génie pratique si vanté des Anglais !

Espérons cependant, pour l'histoire de l'art et pour l'honneur de l'Angleterre, qu'on ne donnera pas suite à ces projets dignes d'un Mummius. C'est aux lieux où ils sont maintenant, aux lieux où l'art ancien, les sciences antiques et les antiques superstitions les ont sculptés, aux lieux où ils se mirent dans les flots bleus de la mer du Bengale, où l'ombre des palmiers les caresse, où le flamboyant soleil fait éclater la blancheur des marbres, et scintiller les mosaïques miroitantes, qu'est la véritable place de ces monuments. Ce sont les images tranquilles des antiques et solennelles rêveries des vieux sages d'Orient, ce sont les poèmes de pierre d'une religion qui s'en va, et le digne pendant des Védas, des Puranâs et du Ramayana. Nous devons les respecter scrupuleusement et religieusement, comme toutes les œuvres nées de la pensée de l'homme : comment serions-nous sûrs, en effet, de pouvoir les remplacer, incertains que nous sommes de l'avoir même bien comprise !

NUMISMATIQUE GAULOISE

MONNAIES
DE SEDULLUS
CHEF DES LÉMOVIQUES

PAR

M. Armand PARROT

Président de la Société

La numismatique gauloise a été pendant bien des siècles laissée à l'écart par les savants, qui se sont occupés de l'étude des monnaies anciennes. M. F. de Saulcy est un des érudits, qui ont le plus contribué à répandre la lumière sur cette branche obscure de notre histoire nationale. Ses riches collections[1], sa science, sa perspicacité, lui ont permis de faire des travaux, qui resteront

[1] La collection de monnaies gauloises de M. de Saulcy a été acquise par l'État peu d'années avant sa mort et réunie au cabinet des Médailles, à Paris.

comme des modèles et des jalons, pour ceux qui continueront son œuvre.

Dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* [1], il a réuni de précieux documents sur les infortunés défenseurs de la Gaule, lors de l'envahissement de ce pays par les Romains. Ces documents, empruntés à la numismatique, sont autant de pièces justificatives à l'appui de la véracité des *Commentaires* de Jules César, car, les monnaies qu'il a vues et décrites, sont en réalité les seuls témoins qui rappellent la pléiade de héros morts pour l'affranchissement de la nation, comme Vercingétorix et Sedullus; ou ceux qui ont été vaincus par le destin, tels que : Cotuatus et Gutruatus, chefs des Carnutes; Epasnactus, chef des Arvernes; Correus, chef des Bellovaques; Duratius, chef des Pictons; Votomapatis, chef des Nitiobriges; et d'autres encore [2].

César nous a conservé, dans son immortel récit des guerres de la Gaule (*De Bello Gallico, libri VIII*), les noms de soixante-neuf chefs, qui ont pris une part glorieuse à la lutte néfaste de leur territoire; mais, jusqu'à ce jour, il a été impossible de justifier par la numismatique l'existence de tous. Toutefois, M. de Saulcy a dressé une liste qui permet d'espérer qu'on pourra un

[1] V. son Mémoire sur la *Numismatique des chefs gaulois, mentionnés dans les Commentaires de César* (*Annuaire de la Société de numismatique et d'archéologie*, t. II, 1867, pp. 1-32, avec pl., gr. in-8°).

[2] Dumnacus, chef des Andes (Angevins), qui fut vaincu par les troupes de Fabius, non loin d'Angers, est du nombre des héros de la Gaule dont M. de Saulcy espère qu'on retrouvera des monnaies.

jour réunir les monnaies de quarante chefs gaulois[1]; mais il doute qu'on puisse la dépasser, parce que certains chefs n'ont eu ni le temps ni la possibilité de faire fabriquer des monnaies, comme Verudoctius et Divico, chefs des Helvétiens Numeius; Cassivellaunus, Maudubratius, Imanuentius, Cingetorix, Carvilius, Taximalgulus et Segonax, chefs bretons; les Eburons Ambiorix et Cativolcus; les Arvernes Gobanitio et Critognatus. Il en est de même du roi germain Arioviste, des deux Suèves Nasua et Cimberius, du Noricien Voccio, roitelets de la Germanie.

Généralement toutes les monnaies des princes ou chefs de la Gaule, dont on a recueilli jusqu'à ce jour des spécimens, sont d'autant plus rares qu'elles présentent des variétés qui les rendent presque toujours uniques.

Vers 1849, lorsque le peintre de talent, Guillaume Bodinier, fit creuser à l'angle de la place Marguerite d'Anjou et de la rue Donadieu de Puycharic [2], les fondations de son artistique hôtel, il découvrit, parmi des substructions gallo-romaines qui avaient sans doute fait partie du palais curial, demeure primitive des évêques d'Angers, des antiquités de diverses époques qu'il me donna. Parmi les monnaies antiques que la pioche exhuma, il s'en trouva une qui fixa plus particulièrement mon attention, ce fut un *semis*, coulé en bronze, dont

[1] *Annuaire de la Société de numismatique et d'archéologie*, deuxième année (1867), p. 5.

[2] Anciennes rue et place du Château.

les caractères latins rappellent les temps voisins de la conquête des Gaules par les Romains. Ce rare semis émane d'un de ces hommes énergiques, comme le dit avec raison M. de Saulcy, qui doivent rester à jamais illustres dans la mémoire de leurs arrière-neveux. Sedullus, chéf des Lemoviques ou Limousins, est le nom du héros qui fit frapper monnaie pour subvenir aux nécessités de la guerre désespérée que les Gaulois soutinrent contre les Romains, et dans laquelle il trouva la mort [1].

« Je ne connais jusqu'à présent, dit le savant numismate, que trois exemplaires des monnaies de ce chef, qui mourut bravement l'épée à la main dans la bataille finale qui décida du sort d'Alesia : deux sont dans mes cartons, et le troisième est venu avec la collection Lagoy

[1] « Sedulius, dux et princeps Lemovicum, occiditur. » (C. Julii Cæsaris, *Commentariorum de bello Gallico*, lib. VII, § LXXXVIII.) Dans cette guerre désastreuse, dernier et sublime effort des Gaulois, Sedulius, ou plutôt Sedullus, avait été entraîné par son voisin Vercingétorix à prendre les armes contre les Romains. Napoléon III, dans son *Histoire de Jules César*, dit à ce sujet : « La plus formidable, et en même temps la dernière confédération des Gaulois, fut celle des Arvéniens, des Bituriges, des Carnutes et des Séquanais. Ils y furent entraînés à la fois par ce Vercingétorix, que rendaient si terrible sa taille, ses armes, son fier courage et son nom même, qui semblait inventé pour l'épouvante. Lorsque les Barbares se réunissaient en foule dans les bois sacrés pour des fêtes ou des assemblées nationales, il les excitait. avec une sauvage éloquence, à reconquérir leur ancienne liberté. » Malgré ses efforts et ceux de 250,000 Gaulois, Alise fut réduite en cendres et les Gaules entièrement soumises. (Plutarq., *Cæs.*, XXX. — Florus, III, X, 26. — Napoléon III, *Hist. de Jules César*, l. III, c. X.)

au cabinet impérial des médailles. En voici la description :

CONNO-EPPILLOꝏ. Ce dernier mot se devine plutôt qu'il ne se lit. Tête nue, à droite, ornée d'un bandeau et d'un collier.

℟. Cavalier galopant, à droite, embouchant un carnyx et portant devant lui un sanglier-enseigne; un second sanglier est placé au-dessus de sa tête, comme un cimier de casque; deux autres sangliers paraissent derrière ses épaules; entre les jambes du cheval se voit un personnage renversé; dessous : SEDVLLVS. Æ. Ma collection.

Le nom Sedullus doit évidemment être substitué au nom Sedulius des éditions des *Commentaires*.

CONN... Même type.

℟. Même type, mais peu discernable; pas de trace de la légende SEDVLLVS. Æ. Ma collection. Trouvée à Poitiers.

... NN.. EPILLOꝏ. Même type.

℟. Même type; le cavalier embouche un carnyx bien reconnaissable. Pas de trace du nom SEDVLLVS. Æ. Cabinet impérial des médailles [1]. »

L'exemplaire qui est en ma possession représente, comme les types précédents, une tête nue à droite, ornée d'un bandeau et d'un collier, avec la légende : ... EPILLOꝏ.

℟. Cavalier galopant, embouchant un carnyx et portant devant lui un sanglier-enseigne; un second san-

[1] *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, année 1867, p. 25-26, pl. III, nos 47, 48 et 49.

glier est placé au-dessus de sa tête, comme un cimier de casque ; deux autres sangliers sont derrière lui ; entre les jambes du cheval se voit un personnage renversé, mais le nom de SEDVLLVS ne figure pas.

Lorsqu'on compare les monnaies de Sedullus et des autres chefs gaulois, contemporains de César, à la numismatique des Grecs, des Romains ou bien encore à celle des Massaliotes, antérieures de plusieurs siècles à l'époque précitée, on est étonné de la faiblesse des procédés et de l'ignorance artistique de nos aïeux.

Toutefois, la numismatique des Gaules présente un intérêt trop réel, pour qu'on ne s'applique pas à rechercher, signaler et décrire tous les exemplaires que l'on découvre ; car les monnaies de ces peuples sont à peu près les seuls documents authentiques que l'on possède sur les princes ou chefs qui les ont gouvernés.

ORFÉVRERIE GALLO-ROMAINE

ANNEAU D'OR

ENRICHI D'UNE AMÉTHYSTE ENTAILLÉE

COMMUNICATION

De M. Armand PARROT

Au mois d'octobre 1880, un cultivateur de la commune d'Andigné, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire), en labourant son champ, fit sortir de terre, avec le soc de sa charrue, un anneau d'or de l'époque gallo-romaine.

Cet anneau mesure à l'intérieur 22 millimètres de diamètre. Son cercle représente les trois quarts d'une circonférence que réunit une ligne plane ornée d'un chaton, qui correspond à la partie dorsale du doigt.

Une améthyste ovale, gravée en entaille et grossièrement enchâssée dans une gaîne hexagonale, orne le chaton de cet anneau. Le caractère de la figure reproduite dans la pierre et son fini artistique, semblent en faire un ouvrage du IIe siècle; tandis que le travail vul-

gaire de l'orfèvre recule indubitablement l'origine de l'anneau à l'époque de la décadence de l'art romain, c'est-à-dire du IV^e^ au V^e^ siècle.

La figure gravée sur l'améthyste est une Victoire ailée, qui passe sur une terrasse et porte sur l'épaule gauche une haste chargée de dépouilles opimes, tandis qu'elle tient de la main droite une couronne de lauriers. Derrière elle, à ses pieds, est un bouclier. La pierre a 0^m^,020 de hauteur, sur 0^m^,016 de largeur, et est d'un violet bien limpide.

Deux sortes de polygones en contreforts, ornés de pointillés, rattachent le chaton à l'anneau, qui, lui-même, est décoré d'un rang de petits cercles gravés en creux.

L'or de ce bijou est très pur, et la pierre qui l'accompagne a une valeur incontestable; malgré ces considérations et surtout l'extrême rareté des joyaux gallo-romains sur le sol angevin, l'anneau d'or du clarissime des Andes a disparu de l'Anjou, son acquisition ayant été refusée au Musée d'antiquités d'Angers. Maintenant, ce précieux objet fait partie d'une des plus riches collections de France en bijoux gallo-romains, celle du jeune vicomte Elzéar de Quélen, rue de l'Université, à Paris.

ÉPIGRAPHIE ANGEVINE

NOTICE

SUR UNE

CROIX FUNÉRAIRE EN PLOMB

DU XI[e] SIÈCLE

Par M. Armand PARROT

Président de la Société

La pharmacie de l'ancien hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers était autrefois un véritable musée de céramique, où les faïences de Delft, de Nevers et de Rouen, étalaient sur des étagères en vieux chêne, leurs formes élégantes, leurs contours pittoresques, chargés de festons, de dentelles, de rinceaux, ainsi que de fleurs et d'arceaux, aux couleurs vives et pures, qui se reflétaient sur les vases d'étain et les bassins de cuivre repoussé qui les environnaient.

Beaucoup de ces pots, fioles et burettes ont été chassés du sanctuaire qu'ils avaient occupé pendant plusieurs

siècles, sous le fallacieux prétexte qu'ils n'étaient plus de mode. Les uns ont été jetés à la voirie ; les autres relégués dans les greniers, ou bien vendus lorsque le vieil Hôtel-Dieu, du comte Henri et d'Étienne de Marchay fut abandonné et que sa pharmacie alla, en 1865, occuper dans le nouvel Hôpital Général le corps de bâtiment qui lui était destiné.

Lorsque M. Charles Ménière fut nommé pharmacien en chef des hospices d'Angers, un de ses premiers soins, conforme à ses goûts de recherches et d'étude, fut de réintégrer dans la nouvelle officine, en lieu honorable, tous les vases en faïence, étain et cuivre, qui avaient survécu au vandalisme.

Grâce à ses vigilantes investigations, la pharmacie de l'Hôtel-Dieu possède encore une des plus curieuses collections angevines de céramique.

Les soins que M. Ménière apporta à exposer çà et là ces belles épaves du passé dans la principale salle de la pharmacie, ne lui fit pas négliger de sauver les autres objets égarés qui pouvaient intéresser l'archéologie. Une petite plaque de marbre noir fut du nombre des objets qui fixèrent son attention. Elle servait journellement à rouler, sur sa face non gravée, les pilules destinées aux malades.

Cette plaque, qu'on reléguait dans un coin lorsqu'elle ne servait pas, a $0^m,45$ de hauteur, sur $0^m,41$ de largeur. Elle porte au centre une croix latine, taillée en creux, qui a $0^m,25$ de longueur, sur $0^m,17$ de largeur. Une inscription en lettres capitales romaines surmonte cette croix, et une autre en caractères semblables est placée au-dessous.

La première inscription, tracée sur trois lignes, est conçue en ces termes :

EPITAPHIVM

GVETOÆNCÆI SACERDᵒ HVIVS ECCLESIÆ CANONICI
DEFVNCTI ANNO A PASSIONE DNI [1] M · LXXXIIII.

La seconde inscription sert de commentaire à la première. Elle est tracée sur cinq lignes, comme suit :

CETTE CROIX DE PLOMB A ETE TROVUÉE DANS
VN TOMBEAU PROCHᴱ CE PILIER COVUERT DVNE
TOMBE DE PIERRE NORE [2] SVIVANT LE PROCEZ
VERBAL INSERÉ SVR LE REGISTRE DE CETTE
EGLISE LE XXX M · DCC · XI.

Il ressort de cette dernière inscription que la croix creusée au milieu de la plaque contenait une croix en plomb, qui provenait d'un tombeau.

On a trouvé à Angers plusieurs de ces croix en plomb dans des sépultures du moyen âge, où elles étaient placées sur la poitrine du défunt. Les unes étaient muettes, c'est-à-dire qu'elles ne contenaient aucune inscription ; les autres rappelaient la mémoire d'un prêtre : motif qui m'a porté à désigner ces sortes de croix sous le nom de *sacerdotales*, dont la rareté est grande en tout pays [3].

[1] *Domini.*

[2] Pierre d'ardoise.

[3] Je possède une de ces croix de plomb sur laquelle est gravée une inscription qui rappelle la mémoire d'un prêtre, comme celle qui fait l'objet de cette Notice. Il devait en être de même

Plusieurs lacunes se font remarquer dans les deux inscriptions citées précédemment; car elles ne font connaître ni le chapitre auquel appartenait le chanoine, ni le jour de sa mort; même silence sur le nom de l'église où il fut inhumé et sur le mois où sa sépulture fut découverte. Avant qu'on arrachât les inscriptions du pilier où elles étaient scellées, il était facile, par leur présence, de savoir à quelle église se rattachait le chanoine et quel avait été le lieu de sa sépulture; mais, lorsque la plaque de marbre fut découverte dans la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, elle n'avait emporté avec elle d'autres souvenirs que ceux qui étaient gravés sur elle, et personne ne savait d'où elle était venue.

Après avoir vainement cherché dans les archives le registre sur lequel avait été consigné le procès-verbal de la découverte du tombeau en 1711, j'ai été assez heureux de trouver dans un manuscrit de la bibliothèque d'Angers de précieuses indications, qui comblent les lacunes des deux inscriptions.

Ces indications émanent de Jean Ballain, le célèbre potier d'étain de la rue Bourgeoise, à Angers [1], dont le

de la croix de plomb que le célèbre archéologue, M. Akerman, de Londres, directeur du *Numismatic chronicle*, acheta à Angers, et qui, suivant l'abbé Cochet, portait la date du 4 novembre 1137 : « M C.XXXVII, II NON NOVEMBRIS. » (*Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 310.)

Les croix trouvées en Normandie, dans les tombeaux, portaient certaines formules religieuses qui leur firent donner les noms de *croix d'absolution et de préservation*. Il ne paraît pas en avoir été de même en Anjou, où les croix semblent avoir conservé le simple caractère de croix funéraires.

[1] Jean Ballain était originaire d'Angers, où son père et son grand-père avaient exercé la profession de maîtres potiers

goût éclairé pour les antiquités lui fit recueillir de nombreux documents qui seraient maintenant perdus et oubliés. Ces documents, qu'il a presque toujours accompagnés de dessins à la plume, naïvement enluminés, forment un volume petit in-folio, qui a pour titre : *Annales et antiquités d'Anjou, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis le déluge jusqu'à présent, recueillies des anciennes annales, chroniques et écrits de Jean Bourdigné, prestre, docteur-ès-droit, et de Jean Hiret, aussi prestre, docteur en théologie, curé de Challain au diocèse d'Angers et chapelain de l'église de Paris.* A la page 564 du manuscrit est représentée une croix latine [1], entre les bras de laquelle est écrit :

« Le vendredy 13e jour de may l'an 1711, on trouua « vne croix de plomb dans une fosse que l'on fit pour y « enterrer dans l'église de la Trinité d'Angers Mon« sieur Mullet, de la Sauuagère, gentilhomme et parois« sien de la ditte église. Sur cette croix, dont j'ai

d'étain. Il avait fait ses études au collège d'Anjou, chez les PP. de l'Oratoire (1688-1692) et y avait appris le dessin, ce qui lui servit pour illustrer ses notes historiques d'intéressants croquis. Marié deux fois, il eut pour femmes : 1° Madeleine Masseron ; 2° Marie-Anne Edin de la Touche. Il décéda en 1744 et fut inhumé dans l'église des Carmes, où un de ses frères était moine. Comme potier d'étain, on lui doit le beau vase à thériaque qu'il avait fait pour l'hôpital Saint-Jean d'Angers, et qui maintenant décore le milieu de la pharmacie de l'Hôpital général. Ce vase, en étain pur, pèse 150 kilog. Il a $1^{m},50$ de hauteur sur $0^{m},75$ de largeur. Son couvercle est surmonté de l'aigle symbolique de saint Jean, posé sur une boule. Une guirlande de feuillage, soutenue par des moulures, orne la panse de ce vase.

[1] Les dimensions données par Ballain sont les mêmes que celles de la croix creusée dans la plaque de marbre.

« représenté icy la grandeur et largeur que j'ay prise « sur la mesme croix de plomb que m'a fait ueoir celuy « qui la trouua, est escritte et grauée en lettres romaines « l'épitaphe d'un prestre, chanoine de l'église de la « Trinité, qui mourut le 6 des kalendes de décembre « l'an 1084, ainsy que l'on peut connoistre par la ditte « épitaphe qui est sur cette croix.

VI · KL
DECE
BRIS
OBIIT
GVETCANOFAVS SACER
DOS HVIVS ÆCLÆ [1] CANO
NICVS · ANNO · A · PASSIO
NE DNI
ϖ · LXXX
IIII · AIMA
EIVS · IN
PACE
REQVI
ESCAT · AM [2]

Au revers de la reproduction de la croix de plomb, Ballain a ajouté :

« Anne-Marie-Louise de Belzunce, abbesse du Ron- « ceray, ayant resceu cette croix de Monsieur Peronne, « bourgeois d'Angers, qui la trouua, s'estant arresté « par hazard a uoir faire la fosse, elle la fit mettre dans « le thresor de son abbaye, apres auoir fait faire, par

[1] *Ecclesiæ.*
[2] *Amen.*

« Arnoul Gasnier, nottaire royal, à Angers, une attes-
« tation de l'inuention de cette croix ; laquelle attesta-
« tion fut signée de Monsieur Le Masson, chanoine de
« la Trinité, et de plusieurs autres. »

Maintenant, il n'y a pas de doute à émettre sur l'origine de la plaque de marbre de l'Hôpital général. Cette plaque provient de l'église de la Trinité, d'où elle fut enlevée lorsqu'on restaura cette église il y a quelques années, et qu'on transporta les objets mis hors de service dans le cloître de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean. Du cloître elle passa dans la pharmacie, où elle fut utilisée à la confection des pilules. Puis, au même titre, elle vint à l'Hôpital Général lorsque l'ancien Hôtel-Dieu y fut installé.

Le nom du chanoine, gravé sur la croix de plomb ainsi que sur la plaque de marbre, rappelle l'un des plus anciens dignitaires de l'église de la Trinité, puisqu'il décéda le VI des calendes de décembre (27 novembre) 1084 et que l'église avait été construite en 1062.

M^me^ de Belzunce ne conserva pas longtemps dans le trésor de son abbaye la croix de plomb qu'elle y avait fait déposer. Par un sentiment pieux qui l'honore, elle l'avait fait encastrer dans la plaque de marbre noir qui subsiste encore, puis sceller au-dessus du lieu où elle avait été découverte dans l'église de la Trinité [1].

[1] Marie-Anne-Louise de Belzunce de Castelmauron avait pris l'habit religieux dans l'abbaye de Saintes, dont sa tante maternelle, Françoise Nompar de Caumont de Lauzun était abbesse. Lorsque celle-ci quitta la Saintonge pour prendre possession de l'abbaye du Ronceray dont elle avait été pourvue, elle emmena avec elle sa nièce en qualité de coadjutrice et bientôt elle résigna

En France, les noms patronymiques ont souffert sous Charlemagne (Karle-Magne) et pendant les premiers siècles qui ont suivi son règne, une profonde altération dans leur forme. Les uns ont été germanisés, les autres latinisés ou hellénisés, ce qui leur a donné une physionomie étrange et une consonnance bizarre. On peut en juger par le nom du chanoine de la Trinité, que Ballain appelle : GUETCANOFAUS et que le marbre nomme : GUETOÆNCÆUS. Certes, l'un des deux transcripteurs a mal lu ; ce doit être le sculpteur qui a gravé les inscriptions sur le marbre, car elles contiennent d'autres fautes qui attestent son manque d'attention. Ballain, sans être un érudit, était un homme studieux, qui connaissait la langue latine, et par cela même, a pu

son abbaye d'Angers en sa faveur. Le 22 septembre 1710, elle reçut la bénédiction abbatiale des mains de son frère qui était alors évêque de Marseille, en présence des deux abbesses qui l'avaient précédée au Ronceray, Françoise de Lauzun et Charlotte de Grammont. Douée d'une grande piété et d'une excessive humilité elle voulut se démettre de ses fonctions, mais le roi refusa d'accéder à son désir. Très zélée pour son monastère, elle en fit agrandir les bâtiments et les jardins. L'église fut restaurée par ses soins, les orgues refaites et les ornements des autels augmentés. Par sa sage administration, elle sut attirer près d'elle un grand nombre de jeunes filles nobles, qui embrassèrent la vie du cloître et furent des modèles de vertu. Après un gouvernement de trente-deux ans, elle décéda le 24 septembre 1742. Le R. P. de Lamarche, jésuite, prononça son oraison funèbre le 14 février 1743; elle fut imprimée à Angers, chez Dubé (43 pages in-4°). Son blason était : *Ecartelé au 1er et 4e d'or, à deux vaches de gueules, accornées, accollées et clairinées d'azur ; au 2e et 3e d'argent, à une hydre de sinople à sept têtes, dont une est coupée et tient encore un peu au col avec quelques gouttes de sang qui coulent de la blessure.*

déchiffrer avec plus de justesse les lettres accouplées sur la croix de plomb [1].

Comme document historique, l'inscription funéraire conservée par Ballain est la seule complète et authentique; tandis que celle de la plaque de marbre est fautive par son changement de forme du texte et ses omissions.

Cependant, quoique ce petit monument épigraphique laisse à désirer, il n'en est pas moins intéressant puisqu'il rappelle le souvenir d'un des plus anciens chanoines-curés de l'église de la Trinité.

Grâce encore à la sollicitude de M. Charles Ménière pour nos antiquités locales, la plaque de marbre de M^me^ l'abbesse Louise de Belzunce a été donnée avec d'autres objets, par MM. les administrateurs des Hospices d'Angers, au Musée d'Antiquités de la ville, où, maintenant, sa conservation est assurée.

[1] En tête de son volumineux *Recueil des Annales et antiquités d'Anjou* (manuscrit de la bibliothèque d'Angers, n° 867), dont il a été fait mention précédemment, Jean Ballain fait connaître comme suit, que quoiqu'homme de métier, il avait reçu une instruction au-dessus de sa condition :

« Mon cher lecteur, dit-il dans sa *Préface*, ayant resceu de « mon père et de ma mère une education fort honeste, et s'il « fault le dire plus que convenable à ma vocation, ayant par « leurs soins esté instruit dans la connaissance de la langue « latine, dont j'ai resceu des leçons dans le Collège d'Angers « depuis l'an 1688 jusqu'à la fin de 1693..... »

ÉTUDE

SUR

QUELQUES ANCIENS COUVENTS

DE LA BRETAGNE

PAR

M. Armand DU CHATELLIER

Correspondant de l'Institut de France
(Académie des Sciences morales et politiques)
Membre honoraire de la Société

PROLÉGOMÈNES

En se reportant à la loi du 12 juillet 1790 qui supprima, il y a bientôt un siècle, les couvents, les abbayes et tant d'établissements religieux qui furent, tout à coup, fermés et interdits, n'est-on pas en droit de se demander si le procès qu'on leur fit avait été suffisamment étudié, si les informations prises furent complètes et d'une bonne foi suffisante?

Je ne saurais, pour l'étude que je me propose de faire, prendre assez de confiance dans mes recherches pour croire que je pusse arriver à une information capable d'éclairer d'un jour nouveau un sujet si dif-

ficile à embrasser dans son ensemble. Mais à voir ce que la Révolution a laissé de ruines, après la fermeture des établissements religieux, à voir, en même temps, l'œuvre de ces mêmes établissements renaissant de leurs cendres, j'ai pensé qu'on pouvait apprendre par les documents nombreux et inconnus qui furent arrachés des chartriers de ces anciennes maisons, si les fautes et les faiblesses qu'on leur reproche résultaient d'un vice inhérent à la première organisation de ces maisons fondées en faveur d'un sentiment religieux qui s'appuyait sur la pauvreté; ou, plutôt, si ces fautes ne découlèrent pas de l'intervention illicite et malheureuse du gouvernement et du Roi lui-même, qui après des entreprises répétées sur la mense des pauvres reclus, s'érigèrent en maîtres, pour tous les faits d'organisation et de gestion intime, par l'intervention des abbés dont la nomination leur fut lâchement abandonnée. Le Concordat de 1516 et les prélats qui, à l'exception d'un seul, le confirmèrent au Concile de Latran, seraient peut-être les vrais coupables de toutes les défaillances si vivement reprochées [1].

Les documents que nous avons à parcourir décèlent, en effet, bien des faiblesses et des actes même très coupables; mais ceux qui les commirent furent presque

[1] On sait que ce fut dans l'entrevue que François Ier eut à Bologne avec Léon X, que le Roi de France consentit bien imprudemment à la suppression de la pragmatique sanction, base de l'indépendance de la couronne et du clergé. La concession de François Ier résulta surtout du désir que ce Roi, jeune et enivré de la victoire de Marignan, eut d'obtenir les bonnes grâces du pape pour traverser ses États afin de se rendre maître de Naples. (Fleury, *Hist. ecclésiastique.*)

tous des élus de la cour et de la royauté, sans avoir passé par la longue pratique de l'abnégation et du dévouement cher aux plus simples.

Après avoir parlé, sans détour, de leurs faiblesses, nous aurons à reconnaître les éclatants services rendus par ceux qui leur ont succédé et se sont trouvés inspirés par une foi ardente et raffermie sous les coups de la persécution. La terreur et ses excès auraient été le remède aux maux signalés.

L'ABBAYE DE LANDEVENEC

Placée sur la rade de Brest, cette belle et ancienne abbaye fut longtemps l'asile des doctrines religieuses qui furent un des traits les plus saillants du caractère breton. Les dictionnaires d'Ogée et de Levot, ainsi que les nombreux documents compris dans les preuves de l'histoire de Bretagne, fournissent d'amples renseignements sur cette célèbre maison. Pour plus sûre information, je recourrai au procès-verbal qui fut dressé par les agents du district de Châteaulin relativement aux meubles et aux titres qui existaient dans l'abbaye au moment de sa fermeture en 1790. — On m'a assuré que ces titres et ces meubles avaient été empilés dans de grandes futailles, expédiés sur Brest et jetés dans les magasins de la marine où les artificiers de la République ont trouvé longtemps à s'approvisionner de parchemins pour la fabri-

cation des gargousses. Quant aux religieux eux-mêmes, dont je trouve une lettre adressée aux administrateurs du district de Châteaulin pour leur demander un dernier morceau de pain, ils prirent naturellement la fuite, tombèrent dans les prisons de la Terreur ou s'esquivèrent sur les côtes d'Espagne ou d'Angleterre, quand ils furent assez heureux pour trouver une barque qui voulût bien les porter à l'étranger. Comment les titres que nous possédons sur l'ancienne abbaye ont-ils pu échapper à la destruction à laquelle ils étaient destinés? nous ne le savons. Tant est-il, que nous avons pu réunir en un faisceau compact, d'abord tous les comptes de l'abbaye pour les quatre ou cinq années qui précédèrent la Révolution de 89; puis, d'une autre part, les procès-verbaux et les actes des descentes de justice sur les lieux à la suite des désastres et des guerres religieuses de la fin du XVI^e^ siècle. C'est à ces sources que je prends les détails qui m'aideront à retracer les événements que je me propose d'exposer.

La première pièce que j'ouvre est un procès-verbal de la descente d'un conseiller du Présidial de Quimper à l'abbaye de Landevenec, pour y constater l'état des ruines résultant des divers pillages qu'avait subis la pauvre abbaye dans les dernières années du XVI^e^ siècle. Le document est daté du 20 novembre 1597 et se trouve signé par le conseiller Buzit et son greffier, venus à l'appel du Révérend Père Mathizon, religieux resté attaché à la maison conventuelle. Deux notaires certifient et signent la même pièce.

Pour premier fait ils reconnaissent qu'en l'an mil cinq cent quatre-vingt-treize : « Le *ports sacré* de la

« dite abbaye (le tabernacle sans doute) quy estoit d'or « massif et ses plus beaux ornements quy y estoient « servant au sèrvice divin furent emportés et ravagés « par les gens de guerre des troupes du sieur de Sour- « déac, et que ceux-ci emportèrent tout ce qu'ils trou- « vèrent aux chambres de la dite maison et aussi tous « les garandz de la dite maison qui estoient en un grand « coffre..... »

Mais quel était ce capitaine de Sourdéac et ses gens de guerre? Les troupes mêmes qui tenaient garnison à Brest et qui en étaient sorties pour rétablir l'ordre et s'assurer de l'état du pays; mais en ce temps les choses ne se passaient pas autrement; et que les gens en armes fussent du parti de la Ligue ou du parti du Roi, il était de règle que tout appartenait au premier qui s'en emparait. Nous en trouvons vingt exemples.

Après le sieur de Sourdéac[1], voici venir à moins d'une année de date, en 1594, « un régiment de la « Ligue conduit par le comte de la Meignane, qui se « vient loger dans la dicte abbaye. »

Et que fait ce régiment? que font ces nouveaux gens de guerre, venant prendre position après ceux du parti contraire? — Le procès-verbal de la Sénéchaussée Royale de Quimper va nous le dire.

« Le comte de la Maignane et ses gens s'estoient « logés pour trois jours dans la dicte abbaye, lesquels « brûlèrent tous les restes des boisaiges qui restoient « en la dicte maison, portes et fenêtres et le reste des

[1] Voir l'article de la biographie de Levot : *Le capitaine de Sourdéac, de la famille des de Rieux.*

« garandz demeurés après le premier ravaige; le reste « soubs les pieds. »

Mais enfin, est-ce tout, et la malheureuse abbaye va-t-elle avoir quelques années devant elle? — Non; au mois d'octobre mil cinq cent quatre-vingt-quinze, « une « troupe d'Anglais, comme on alloit au siège de Craou- « zon, descendirent en la dicte maison de Landevenec, « dans l'esglise d'icelle, et emportèrent tout le reste des « ornements comme chappes et chasubles, nappes et « linges requis pour faire le service de Dieu et autres « choses qui s'y trouvèrent comme pots d'estain, accou- « trements des religieux; tellement qu'il n'y a plus en « la dicte abbaye qu'un failli ornement qui a esté paié « par les deniers de l'abbé, et que tout depuis, au voi- « siné de la dicte abbaye, il y a eu toujours grand « nombre de soldats, comme à Craouzon, Douarnenez « et Le Faou, qui ordinairement viennent à l'abbaye, « ravagent et pillent tout ce qui s'y trouve, comme ils « le font sur le plat pays, de façon que tout le canton « est dénué des hommes qui y demeurent obstant la « cruauté et tyrannie des gens de guerre, tellement que « le cartier est demeuré en friche sans estre semé, tra- « vaillé ny labouré, et de ceste occasion les dicts reli- « gieux souffrent mal, parce qu'ils ne peuvent suffi- « samment recevoir les rentes pour se nourrir. »

Les religieux et les témoins entendus par le Conseiller du Présidial établissent donc que tous ces pillages avaient lieu en octobre 1595, et nous devrions croire que, de cette fois, tout était fini; car, à en juger par le procès-verbal, dont le libellé est sous nos yeux, il ne restait plus rien dans l'abbaye : les vases sacrés, les

ornements d'église, jusqu'aux vêtements et aux robes des pauvres moines, tout a été enlevé. Les portes, les fenêtres, les lits ont servi à chauffer les gens de guerre qui se sont succédé les uns aux autres... Mais non, tout n'est pas fini dans ce travail de destruction si ardemment poussé, tantôt au nom des Ligueurs, tantôt au nom du Roi et de son parti.....

Le pays, depuis six ans, est ravagé de toutes parts, et il semble, quant à l'abbaye, qui a été si souvent visitée par les uns et les autres et même par les Anglais, il semblerait, dis-je, qu'il ne restât plus rien à prendre.

Mais il y a dans le voisinage, dans les montagnes d'Arrès, sur le sommet d'un rocher duquel l'œil plane au loin, un seigneur, très gentil de sa personne, qui fut longtemps le page aimé de la Reine Catherine de Médicis. Ce seigneur a couru les plus folles aventures. Après avoir fait ériger en marquisat sa terre de la Roche, son nid d'aigle, il s'est fait pour un instant nommer vice-Roi des îles de Terre-Neuve, qui venaient d'être découvertes. Mais, pour le moment, il ne voyait pas de fortune à faire de ce côté, il crut plus avantageux de prendre parti dans les affaires de la Ligue. Tenant pour la cause du Roi, il fut fait prisonnier par les hommes du duc de Mercœur, et il avait déjà passé quelques années en prison, quand il parvint à se racheter par une bonne rançon qui fut fixée à 4,000 écus, valant au cours actuel de notre monnaie environ 60,000 fr. Comment se rattraper d'une pareille brèche faite à sa fortune, qui ne passait pas pour considérable?

L'abbaye de Landevenec n'était qu'à quelques lieues

de lui. Il savait très bien que les hommes armés et les pillards qui y avaient si souvent passé n'avaient dû y laisser que bien peu de choses; mais il y avait des chapellenies, des prieurés en titre, des offices claustraux qui avaient tous, par suite de pieuses fondations, leurs revenus et leurs rentes : c'est à cette source qu'il résolut d'arriver.

Sans que nous sachions précisément comment le seigneur de la Roche s'y prit pour atteindre ce but, il nous est appris par un acte daté de 1603, que jusqu'à cette époque les religieux qui avaient pris la fuite, vers les derniers jours de 1595, n'avaient pu encore rentrer dans l'abbaye, et que toutes les terres et les revenus qui étaient aux mains du marquis de la Roche ne lui avaient point été retirées, quoiqu'un religieux nommé Matzeau, titulaire du prieuré de Châteaulin, eût obtenu, en 1596, une sentence condamnant le marquis à remettre les Frères en *possession de l'abbaye et de ses revenus*. Mais, porte le mémoire du cellérier de l'abbaye où nous puisons ce renseignement, *le crédit de la partie adverse empêcha l'exécution de cette sentence.*

Il y eut dès lors, à un moment d'accalmie, une nouvelle descente de juges et de commissaires; et, à une date éloignée de six ans révolus depuis la pacification des troubles religieux en 1596, ils constatèrent que tous les vases sacrés et les ornements d'église qui avaient été apportés occasionnellement à l'abbaye avaient encore disparu, qu'ils avaient été enlevés par le marquis de la Roche lui-même ou par ses hommes. Un déposant alla jusqu'à dire que le marquis, sans respect pour les Lieux Saints, avait franchi sur son cheval les degrés de

l'autel et que, brisant le tabernacle avec son épée, il en avait arraché violemment les calices et les ostensoirs qui s'y trouvaient. Quant à l'état des lieux, il fut établi, en 1603, par le Sénéchal de la juridiction royale de Kerahès (Carhaix), venu à la demande du religieux Jean Matzeau, *prêtre vicaire* de l'abbaye, que les bénéfices de la dite communauté étaient tombés en la possession du marquis de la Roche, Troillus de Mesgoez, sans que l'on ait jamais connu les noms des titulaires supposés auxquels ils auraient été attribués; mais que l'on savait cependant qu'un petit prêtre, du nom de Braspartz, possédait et administrait des bénéfices qu'on croyait perdus, et qu'il gérait en son nom les biens de l'abbaye, dont il se disait titulaire.

Quant aux bénéfices, on peut facilement juger de leur état d'après ce que nous avons dit des déprédations précédentes. Nous croyons cependant devoir y revenir, et voici ce que nous relevons sur le procès-verbal de 1603. Ce sera, en même temps, un moyen de faire connaître toute l'importance de cette grande abbaye. Le Sénéchal de Kerahès, visitant l'église de l'abbaye, avec le religieux qui l'accompagnait, constate : « que la grande verrière de l'abside, toute en verres de couleurs, est brisée dans sa plus grande partie; qu'au côté droit de l'église il y a trois grandes croisées qui n'ont plus de vitres et deux autres qui en ont encore quelques-unes; qu'au côté senestre quatre ont quelques vitres et qu'une cinquième en est entièrement dépourvue. Enfin, que sur trois chapelles, *qui sont les unes derrière les autres, à costé du grand autel*, il y a six fenestres qui sont sans aucune vitre, trois qui sont très délabrées et huit autres

qui sont à présent *bouchées et massonnées*, puis, *regardant la toiture par dedans, nous avons vu*, dit le Sénéchal, *qu'elle étoit percée à jour en plusieurs endroits.* » Passant de l'église dans le cloître, les visiteurs trouvent celui-ci *en bon estat sauf la couverture rompue en plusieurs endroits* et les croisés sans vitres. Un réfectoire, long de 85 pieds, et un dortoir, qui en compte 65 sur 23 de large, sont dans un état de délabrement encore plus malheureux. Les planchers n'existent plus, les solives et les poutres sont en partie brisées ou enlevées, les croisées ont été murées et les murs eux-mêmes ayant cessé d'être abrités par les toitures sont lézardés sur plusieurs points; enfin les religieux n'ont plus de cuisine, car *elle est toute tombée par terre et en ruine.*

D'après ces détails, il est évident que le marquis de la Roche, Troillus de Mesgoez, n'a pu faire que mince butin en pareils lieux; mais, comme nous l'avons déjà dit, il s'est emparé des offices claustraux et de leurs revenus. Il y a une belle forêt d'arbres de haute futaie qui descend jusqu'au bord de la mer, et il y a au Faou, sur la rivière qui coule au pied de l'abbaye, des marchands de bois avec lesquels le sire de Mesgoez entra facilement en relations. Il leur vendit 10,000 pieds d'arbres. Les déposants disent qu'il avait déjà touché 14,000 écus provenant de ce marché.

Cette affaire fut sans doute une des meilleures que fit le marquis de la Roche. Mais quitter les lieux sans avoir rien à emporter : ce n'était pas possible. Le cimetière de la paroisse venait d'être planté de jeunes arbres d'une belle venue : le sire de Mesgoez les remarqua et les fit enlever pour garnir une rabine de son manoir de

Kermoaler. Dans une cour attenant aux grands édifices de l'établissement il y avait une maison à four et une écurie pour le service de l'abbaye. La charpente et les ardoises formant la couverture de ces bâtiments venaient d'être posées à neuf; elles furent enlevées et transportées au manoir de Kermoaler. Enfin, les cloches de l'abbaye avaient aussi leur valeur : Mesgoez fit descendre les deux plus grosses et les fit fondre pour faire des couleuvrines. On voit que ce n'est pas en 93 seulement que les révolutionnaires ont eu l'idée de se servir du métal des cloches pour en faire des engins de guerre. Du reste, les pillards de la fin du XVI^e^ siècle, d'après ce que nous venons de voir, furent tout aussi avisés que ceux de notre grande Révolution, et si, de nos jours, on reste justement étonné de tout ce que les terroristes de 92 et de 93 surent inventer pour dépouiller leurs adversaires, on voit que, dès les siècles passés, le génie du mal et de la destruction a eu les mêmes allures et les mêmes doctrines.

Mais laissons un instant les pauvres religieux de l'abbaye de Landevenec, réduits au nombre de trois, suivant le procès-verbal de 1603, quand, avant les troubles de la Ligue, ils s'étaient trouvés au nombre de douze, avec plusieurs novices et un maître d'école pour les instruire. L'histoire de la communauté, telle que nous la trouvons tracée dans un mémoire du cellérier de la maison, rédigé en mai 1786, nous donnera la physionomie animée de la vie claustrale de l'époque.

A partir de 1603 en effet, le religieux Matzeau et trois de ses frères étaient parvenus à se réinstaller dans l'abbaye et à y vivre péniblement, quoique le prêtre

Braspartz détint encore plusieurs des bénéfices et les gérât au nom du marquis de la Roche. Un prêtre séculier des environs, Jehan Briant, recteur de Crozon, leur prêtait l'appui de son autorité, et appelé lui-même, vers 1610, à la cathédrale de Quimper comme chanoine titulaire, il y fut promptement élevé à l'archidiaconat de Cornouailles, ce qui lui donna une autorité prépondérante dans le clergé. Ce fut à l'aide de ces relations que les religieux parvinrent à se maintenir et à rétablir l'exercice du culte que le marquis de la Roche avait interrompu en allant jusqu'à élever un mur pour interdire aux habitants la fréquentation de l'église et du vieux cimetière.

Le principal envahisseur des bénéfices vint à mourir en 1606, et quoique son frère, devenu son héritier, et le prêtre Braspartz continuassent à suivre les errements du marquis de la Roche, l'archidiacre Briant, avec l'appui de la cour et de son évêque, parvint, en 1613, à se faire nommer abbé commandataire et à obtenir de Rome une bulle qui le mît en position de reprendre la direction de l'abbaye pour toutes les affaires qui relevaient du spirituel comme du temporel.

L'archidiacre Briant était évidemment un homme fort habile et fort versé dans les affaires; ce qui le prouve, c'est le mandat même que les habitants de Quimper lui confièrent en lui remettant le soin de poursuivre l'établissement du collège de Quimper désiré depuis longtemps. Mais la probité et le désintéressement du nouvel abbé que les bulles du Saint-Père venaient de placer à la tête de l'abbaye, restent-ils exempts de tout reproche?

Le mémoire manuscrit du cellérier Lésec qui retrace, avec les pièces à l'appui, tous les débats qui eurent lieu entre les abbés et les religieux de l'abbaye, porte que, dès que l'abbé Briant se trouva dûment saisi de tous les pouvoirs de sa charge, il essaya de reconstituer son couvent en appelant à lui des Bénédictins de son ordre; mais qu'au lieu de demander des religieux aux maisons qui existaient en Bretagne et dont la conduite était très régulière, il alla en Normandie en demander aux supérieurs de la congrégation de *Chésal-Besnoît*, espérant, dit le cellérier, pouvoir imposer à ceux-ci des conditions meilleures pour ses intérêts personnels. Mais ces religieux, venus s'installer à Landevenec le 24 juillet 1613, quittèrent l'abbaye à deux ans de là, jour pour jour, le 24 juillet 1615.

L'abbé Briant voulut faire un nouvel essai et appela d'autres religieux de la même congrégation de Normandie. Entrés à Landevenec en juillet 1615, ceux-ci le quittèrent en août 1616, *ne pouvant sans doute supporter plus longtemps*, dit le cellérier, *la misère où les réduisait le sieur abbé.*

Dès lors, l'abbé Briant n'eut plus d'autre ressource que d'introduire dans sa maison des religieux de la Société de Bretagne. Mais ceux-ci firent leurs conditions et il y eut un concordat signé en 1617. Ce traité porta que l'abbé redevait aux religieux des dixièmes évalués à . . . . . 580 livres.

Le produit de 7 moulins, évalué à .	357 —
Une rente à Quimper, de	181 —
A reporter.	1118 livres.

Report.	1118	ivres.
30 boisseaux de froment.	90	—
14 — d'avoine.	24	—
6 — d'orge	12	—
16 charretées de foin.	30	—
En tout.	1274	livres.

Plus les oblations de l'église et un emplacement de jardin.

Mais le concordat dont le produit, tout minime qu'il était, devait pourvoir à l'entretien des nouveaux venus, n'était qu'une fraude de la part de l'abbé, dit le cellérier, en ce qu'il avait porté en compte les produits d'offices claustraux, dixmes et moulins qui faisaient partie des prieurés appartenant en propre aux religieux eux-mêmes. Aussi, à moins de deux ans au delà, en 1619, les religieux et l'abbé étaient-ils derechef en procès, et une sentence de la même année confirmée bientôt par un arrêt du Parlement de Bretagne, vint mettre à néant le concordat de 1617 et obligea l'abbé à restituer aux religieux les offices claustraux qui leur appartenaient de droit et à prélever leur *pension, vestiaire et entretien sur le revenu ancien formant le fonds de l'abbaye.*

Mais, comme on le pense bien, dans cet âge de contention et de chicane, les choses ne pouvaient en rester là : l'abbé Briant se pourvut contre cet arrêt, et je vois par la cédule d'un religieux, dépossédé du prieuré de Châteaulin [1], que ce malheureux, qui appartenait à la famille de Silguy, une des plus honorables du pays,

[1] Un des offices de l'abbaye.

se trouva longtemps obligé d'errer sur les terres de la paroisse de Telgruc, allant d'une cabane à l'autre, *demandant l'aumône* et cherchant un abri, parce qu'il avait été dépossédé par l'abbé Briant du prieuré de Châteaulin qui, pendant plus de cinq ans, lui avait donné le moyen de vivre à l'aide d'un revenu de 4 à 500 livres que produisait cet office. Le pauvre religieux, dans sa supplique au Parlement, fait observer qu'il est adonné au service de l'Église depuis l'âge de 16 ans; qu'il ne s'est jamais écarté de la règle prescrite à son ordre, et que s'il en a été un instant distrait, les religieux ses confrères, les chirurgiens et les apothicaires qui lui ont donné leurs soins, peuvent prouver que les maladies et la misère qui l'accablent datent du moment de son expulsion par l'abbé Briant.

Ces procès traînent jusqu'en 1623, époque où les parties plaidaient encore devant le Parlement et se trouvaient à Rennes, courant les escaliers et les couloirs du Palais de Justice assistées de leurs avocats et de leurs procureurs; quand, quelque peu fatigués, l'abbé et les religieux prêtèrent l'oreille aux conseils de quelques hommes plus sages et convinrent de se trouver devant deux notaires qui rédigèrent un nouveau concordat à la date du 5 avril 1623. Ce traité fut fait pour dix religieux de chœur et deux frères lais, auxquels l'abbé Briant accorda une somme annuelle de 1200 livres, plus la jouissance des sept prieurés claustraux qui étaient attachés à l'abbaye. Il y ajouta 80 charretées de foin et du bois de chauffage, en s'engageant à faire les réparations nécessaires. De leur côté, les religieux s'engagèrent à dire chaque jour une *messe des cinq plaies*, moyennant

qu'on leur abandonnât la propriété de la *maison du Bel-Air, à Quimper.*

Malheureusement ce concordat ne mit pas fin aux débats que nous voyons se suivre si péniblement. Mais avant d'en continuer le récit, jugeons de la position réelle de ces religieux. Confinés dans une maison consacrée à la prière et très heureusement placée au milieu des bois et des cultures que la belle rade de Brest et deux rivières baignaient de leurs eaux paisibles, le calme et la paix auraient dû y régner sans conteste. En entrant dans le détail de leur existence, nous voyons par un procès-verbal par devant notaire, qu'à cette époque les religieux présents, avaient chacun sa chambre simplement meublée d'un lit en bois contenant une paillasse et un matelas, sur lesquels étaient placés deux *linceuls* en toile avec deux couvertures en laine et un oreiller de plume. Une table et un escabeau en bois, un chandelier en étain complétaient ce mobilier.

..... Avec leurs offices, leurs prières, le service de l'église, des soins à quelques malades, de quoi donc pouvaient-ils être préoccupés, puisque des concordats avaient avisé à leur nourriture et à l'entretien de leurs vêtements? Je ne saurais trop le dire : mais je vois qu'à moins d'une année du dernier concordat de 1623, il y eut, dès 1624, de nouvelles requêtes de la part des religieux au sujet du délabrement dans lequel se trouvaient l'*église, le cloître et même les ornements requis pour la célébration des offices.*

La lutte reprit donc et continua plus vive que jamais. Les arrêts se suivirent, et, en 1626, ils constatent des *infidélités* reprochées à l'abbé. En 1629, ils prescrivent

le partage du produit de certains bénéfices et exigent que l'abbé communique les titres sur lesquels repose le revenu des offices claustraux, etc., etc., et, comme rien ne se fait de ce qui fut prescrit par le Parlement lui-même, la lutte a bientôt repris son cours et les arrêts se succèdent jusqu'en 1631, époque à laquelle l'abbé Briant, vieilli et à bout d'expédients, juge à propos de se démettre de son abbaye pour la transmettre à un de ses neveux, nommé Pierre Tanguy, qui est entré dans les ordres et vit près de lui depuis plusieurs années.

Que va-t-il se passer entre ce nouvel abbé et ses religieux? De tous points ce qui s'était passé entre l'abbé Briant et ses co-religieux. Le dernier concordat de 1623 n'est pas plus observé que ceux qui l'ont précédé et je n'en finirais pas s'il me fallait extraire pour chaque incident les actes et les mémoires qui parurent des deux côtés dans les procès poursuivis sous la gestion des deux neveux de l'abbé Briant, l'un nommé Pierre Tanguy, comme nous venons de le dire, et l'autre Jacques Tanguy, qui prit l'abbaye en main à la mort de son oncle, survenue en 1669.

Nous relèverons seulement quelques traits dans cette longue suite de débats et d'injures auxquels la plus insigne mauvaise foi se mêla de la manière la plus honteuse, empoisonnant la vie des pauvres cénobites sans que le repos puisse jamais être donné à leur esprit comme à leurs prières incessamment troublées. Je passe donc sur les nombreux procès qui eurent lieu de 1611 à 1695, date de la mort de Jacques Tanguy, pour ne m'arrêter qu'à celui qui se plaida en 1689, et à la suite duquel il fut décidé, par arrêt du Parlement, que des

délégués de la Cour souveraine se rendraient sur les lieux et feraient ouvrir de force le chartrier où étaient retenus les titres des prieurés et des offices claustraux que les abbés persistaient à ne point communiquer aux religieux, premiers et principaux intéressés. Le résultat constaté par les arrêts du 16 juillet 1691 et 1693 fut de conduire un délégué du Parlement, M. de Guersans, à desceudre sur les lieux et à exiger l'ouverture du chartrier, où devaient se trouver les titres en question. Au premier moment, l'abbé Jacques Tanguy se refusa à l'ouverture demandée, mais s'y soumit enfin. M. de Guersans procéda aussitôt à l'inventaire des titres et mit plus d'un mois, du 28 avril 1693 au 3 juin, à dresser procès-verbal des titres existant, avec désignation des nombreuses *falcifications* qui avaient été opérées sur ceux de ces titres qui se rapportaient aux prieurés et aux offices claustraux qui formaient le fonds de la mense des religieux. Cet inventaire, homologué par la Cour, condamna l'abbé Jacques Tanguy à une amende de 300 livres au profit du Roi et de 150 livres au profit des religieux qui consentirent, pour éviter le scandale, que les falsifications et les grattages relevés sur les actes détenus par les abbés Tanguy, pendant la durée de 26 ans, ne fussent pas mentionnés dans la transaction qui fixa leurs droits. Enfin, il fut constaté que plus de cent titres avaient été falsifiés et qu'ils seraient déposés au Greffe (arrêt du 19 mars 1695). Mais, sans que ces procédés et cette manière d'agir puissent être justifiés, il faut se rappeler que la pauvre abbaye avait été complètement dévastée à la suite d'une guerre civile; que de nombreux sacrifices n'étaient pas parvenus à réparer les

désastres commis, et qu'un des abbés, si fortement accusé par ses religieux, établissait dans un de ses mémoires (mai 1626), qu'il avait à cette époque dépensé plus de 60,000 livres à l'entretien et au rétablissement de l'abbaye; et enfin, que souvent il n'avait trouvé qu'ingratitude et mécontentement de la part des religieux. Comment s'étonner, dès lors, des attaques et des récriminations qui partirent si souvent des deux côtés? Si, dans un mémoire des religieux du 24 septembre 1626 et adressé au Parlement, ceux-ci allaient jusqu'à dire que leur abbé « *avait couvert d'opprobres et d'injures* « la profession des défendeurs, et que ce n'était point « là la voix d'un bénin et débonnaire pasteur, mais « plutôt d'un loup en fureur qui déchirait par ses san- « glantes injures et *contumelyses* l'honneur et la renom- « mée de tout un ordre de religieux, » de son côté, l'abbé leur répondant par des actes judiciaires, leur disait que si, en rentrant dans l'abbaye, ils s'étaient engagés *à vivre en commun et à suivre la règle de Saint Benoît*, ils ne le faisaient guères, et que dans toutes circonstances ils paraissaient s'attacher à la contrarier; si bien que leur ayant donné, sur leur demande, la permission d'enlever quelques terres d'une des cours de la maison abbatiale, ils avaient creusé et miné sous les arbres qui la décoraient, de manière à les faire tomber; que dans une autre circonstance, et pendant son absence, ils avaient pratiqué le même jeu sous les arbres d'une de ses rabines et qu'ils ne manquaient aucune occasion de lui jouer de ces tours. Une autre fois, et dans le même mémoire de 1626, il allait jusqu'à dire qu'à la fête patronale de l'abbaye, les religieux avaient enlevé

violemment et scandaleusement les offrandes faites à saint Guénolé, leur patron commun.

Ces procédés et cette manière de faire paraissent appartenir à l'esprit de l'époque et très probablement au relâchement qui s'était introduit dans la vie monastique; aussi voyons-nous, à la mort de l'abbé Pierre Tanguy, en 1669. les religieux de sa maison rappeler ses derniers moments avec une désinvolture qui serait aujourd'hui de très mauvais goût, pour ne rien dire de plus.

L'abbé Briant touchait donc à sa fin « et pensa à se « donner, dans son neveu Jacques, un successeur, pour « lequel il obtint le brevet et les bulles de *commande.* « Il s'attacha ensuite à des œuvres méritoires, soit illu- » sion, soit remords véritable, il fit des legs pieux à son « église et à toutes celles des environs; mais observant « jusqu'au dernier moment les règles de l'usurpation, « il mourut en laissant à ses héritiers une succession « immense et transmit à son successeur les papiers de « l'abbaye, comme il eût pu le faire des papiers de sa « famille. »

Mais passons, pour aborder des temps plus calmes, car ce que nous venons de raconter devait être une exception à ce qui se passait ordinairement. Les troubles de la Ligue avaient profondément altéré les caractères. La paix et l'ordre devaient ramener les religieux à la pratique des principes si longtemps oubliés. Je crois qu'on trouvera, en effet, dans la vie journalière de ces religieux une foule de faits très dignes d'intérêt aujourd'hui surtout que les événements semblent les avoir rejetés si loin de nous.

Nous ouvrons, pour cette nouvelle information, les journaux et les comptes de l'abbaye, à laquelle nous nous sommes attaché dans cette étude.

Ces comptes et ces mains-courantes sont de plusieurs espèces, et quoique le *doit et l'avoir* de nos financiers ne fût pas connu des cénobites dont nous essayons de reconstituer la vie passée, nous reconnaîtrons facilement à l'exactitude de leurs écritures combien était éclairée et sûre la méthode à l'aide de laquelle ils se rendaient un compte parfait de leurs actes.

Un révérend Père, sous le nom de cellérier, était chargé de l'inscription de toutes les recettes et de toutes les dépenses de la maison conventuelle. Celles-ci, suivant leur nature, se divisaient par chapitres. J'en trouve jusqu'à treize pour les dépenses. Il y avait, en outre, un livre de caisse, où tous les mouvements de fonds étaient inscrits jour par jour, comme les dépenses et les recettes elles-mêmes. A la fin de chaque mois, le cellérier en faisait la récapitulation, et ces états en quatre ou cinq lignes et par chapitre étaient arrêtés par le cellérier assisté du *prieur* et du *senieur*, le plus ancien des Pères. Dès les premiere jours de l'année nouvelle, le 2 ou 3 de janvier, un compte et un procès-verbal de fin d'année closaient les recettes comme les dépenses de la maison.

Tout se trouvait donc inscrit dans ces comptes, et il suffit de les ouvrir pour voir comment s'écoulait la vie de ces religieux retirés du monde pour rester unis dans la pensée de Dieu.

Par suite des dons et des libéralités faits à l'abbaye, dans la série prolongée des années qui concoururent à

son agrandissement, des bois considérables, des domaines et des fermes se trouvaient former, à la fin du dernier siècle, un avoir qui servait à l'entretien de dix religieux, deux novices et un instituteur chargé de l'instruction de ces derniers. L'importance de cet avoir serait peut-être difficile à établir d'une manière parfaitement exacte, mais nous trouvons cependant dans un état régulier, remis au Père visiteur qui, dans son inspection au nom de l'ordre, se trouva passer à Landevenec le 17 janvier 1788, qu'à cette époque, le revenu du temporel du monastère se trouvait être en argent de . . . . . 12,409 liv. » sols.
et celui des espèces, blés, bestiaux, et autres articles également estimés en argent, de . . . . . 578 »

Total. . . . . 12,987 liv. » sols.

somme qui se décomposait ainsi qu'il suit :

La mense conventuelle.	2,590 l.	» s.
Le petit couvent.	188	»
Les offices.	2,200	»
Les menues rentes de la Chambrerie.	81	»
Les corvées	107	4
Les prieurés.	7,042	»
Le casuel, année courante. . . .	200	»
La métairie de Penform.	150	»
Les blés provenant des dismes, froment, 14 boisseaux, à 8 liv. . . .	112	»
A reporter.	12,670 l.	» s.

Report.	12,670 l. » s.
Orge, 39 boisseaux, à 4 liv. . .	156 »
Provenant du petit couvent, 10 boisseaux froment	80 »
4 boisseaux avoine.	16 »
Somme égale	12,922 l. » s.

C'est donc sur cette somme que le monastère entier, ses dix religieux, ses novices, son instituteur et ses domestiques devaient vivre, s'entretenir au long de l'année et satisfaire à toutes les obligations qui incombaient au monastère.

Voici quelques-uns des détails que nous révèlent les chapitres de la dépense en l'année 1773.

Dépenses pour la bouche . . .	1,356 l.	12 s.	5 d.
Dépenses à d'autres usages . .	909	13	5
Vestiaire.	1,454	14	»
Les malades traités à frais communs.	852	1	6
L'église	128	5	6
Les aumônes volontaires . . .	145	2	»
Les charges, rentes et gages . .	2,618	3	1
Les réparations.	692	6	»
Les voyages et ports de lettres .	843	7	»
Les procès	1,148	15	2
Les fonds que le monastère fait valoir.	923	15	»
Les dettes acquittées	2,457	13	9
Ensemble. . . .	13,630 l.	9 s.	2 d.

Si l'on s'en tenait à ces chiffres, on serait en droit de conclure que la dépense, sauf quelques légères différences, était assez justement calculée sur le produit des recettes; mais voici un procès-verbal du 18 janvier 1788, signé du prieur, du cellérier et du *sénieur* du monastère, à l'occasion de la venue du Père visiteur, et je vois qu'à cette époque la situation générale et générique, si l'on peut dire, de la dite abbaye, était loin d'être prospère : outre les charges courantes, elle était en effet grevée de dettes passives montant à 30,360 livres 14 sols, parmi lesquelles je remarque une somme de 15,676 livres due à *M. Fontémoing*, de Libourne, pour la seule fourniture des vins restée impayée depuis plusieurs mois. Des emprunts d'argent faits à divers, à 5 et 6 °/₀, figurent pour une somme fort ronde de 8,774 livres.

Toutefois, comme observation générale, on ne manquera pas de remarquer que la vie matérielle, proprement dite, tenait un rang bien modeste dans l'ensemble des dépenses relevées, et que le vêtement et le manger n'emportaient qu'une somme de 2 à 3,000 livres, dépense dans laquelle il entrait une partie des frais d'entretien de la domesticité, si bien que chaque religieux, pour sa personne, n'exigeait pas au delà d'une somme de 250 à 300 livres. Et cependant, il ne faut pas penser que la vie du monastère fût assujétie à des privations très rudes. Il n'en est rien, comme nous allons le voir par les détails que nous relevons sur leurs sommiers. D'abord, nous remarquons que l'approvisionnement en vin. dont fut longtemps chargée la maison *Fontémoing*, de Libourne. se composait annuellement

de 26 à 28 barriques de vin, dont 4 barriques de vin de Roque supérieur, 22 barriques de vin de Saint-Émilion, 2 barriques de vin blanc! Quelques liqueurs, comme rhum et eau-de-vie, étaient ajoutées à ce fonds. Cette dépense cependant était considérable, je la trouve, pour plusieurs années, chiffrée entre 2,000 et 2,200 livres, ce qui porte le prix moyen de la barrique à 80 fr. environ.

Les blés de rente et de dixme servant à la fabrication du pain et à l'entretien de la domesticité et de la basse-cour, ne figurent pas comme valeur aux chapitres de la dépense. D'ailleurs, les Bénédictins faisaient vigile au long de l'année : ni poulets, ni viande ne paraissaient au chapitre des dépenses de la bouche. Mais passez à celui des *malades entretenus à frais communs* et vous trouverez, outre les volailles qui venaient de la basse-cour et qui ne sont pas inscrites, pas mal de poulets achetés par deux et trois couples et payés au prix très minime de 15 sols le couple. Les articles notables de ce chapitre sont les lièvres, les lapins, les perdrix, les bécasses et les *oiseaux de mer* qui y figurent au long de l'année. En juin et juillet, je trouve nombre de lapins et de lièvres, payés de 11 à 12 sols la pièce pour les lièvres, 3 sols pour les lapins; quant aux perdrix, quand la saison en est venue, leur prix ne s'élève pas au delà de 5 à 6 sols. Les oiseaux de mer, canards, sarcelles, bécasses de mer et bécassines varient entre 5 et 6 sols la pièce, mais ne figurent pas au chapitre des malades; on ne les trouve qu'au chapitre ordinaire des dépenses de la bouche, parce que tous ces oiseaux, classés comme permis en temps de vigile, étaient servis exclusivement

sur la table des religieux en bonne santé. L'article du gibier de mer, pour les mois d'hiver, s'élève à 20 et 24 fr. par mois. Quant au poisson, quoique l'abbaye touchât aux deux rades très poissonneuses de Brest et de Douarnenez, il se tenait à un prix relativement élevé et formait, suivant l'occasion, des dépenses de 20, 30 et 40 fr., dépenses assez sensiblement augmentées par les frais de transport et de messagers obligés d'aller le chercher pour revenir en hâte à la cuisine du couvent. Un article parmi cette nature d'approvisionnements se maintient à un taux qui doit nous étonner, à raison des débouchés que Brest et d'autres villes devaient lui offrir; je veux parler des huîtres, dont le prix ne s'élève pas au delà de 3 et 4 sols le cent. Mais je trouve à ce chapitre un saumon payé 2 livres 10; 2 turbots payés 9 livres. Le beurre, les œufs sont à un prix aussi réduit; la douzaine d'œufs se paie 5 sols dans les mois d'hiver, et le beurre frais s'écarte rarement du prix de 5 sols la livre.

Si nous poussons plus loin cette information, nous trouvons que les bons religieux du temps usaient très sobrement de certains articles qui sont depuis entrés beaucoup plus largement dans nos habitudes. Je ne vois figurer sur leur journal mensuel que quelques rares livres de café qu'ils paient 2 livres 10; peu de sucre, dit cassonnade, payé au prix de 1 livre. Je remarque d'une autre part que quelques livres de bougie, payées à un prix relativement élevé, sont entrées dans leur consommation; et comme je trouve, au chapitre voyage et ports de lettres, une somme de 13 livres affectée à un abonnement à la *Gazette*, je puis vraisemblablement

supposer que la bougie achetée était destinée à prolonger les soirées pendant lesquelles les bons Frères se mettaient au courant de ce qui se passait à la cour et dans le monde, duquel leur pensée ne se détachait pas entièrement. Quoi qu'il en soit, leur amour des lettres et de l'histoire restait probablement très calme ou fort indifférent, car aucun article de leurs dépenses ne parle de livres achetés par eux, quoique l'abbaye ait compté plusieurs hommes très adonnés à l'étude, comme : Dom Pelletier, l'auteur d'un savant *Dictionnaire de la langue bretonne*, encore aujourd'hui recherché des érudits. Je trouve seulement quelques rames de papier de Hollande, mises en compte, ce qui témoigne du soin qu'ils apportaient à la parfaite tenue de leurs écritures, parvenues intactes jusqu'à nous. Mais avec cette recherche raisonnée pour certains articles, on reste frappé de la simplicité qu'ils mettaient dans l'achat et le choix de quelques autres articles : c'est ainsi que je trouve un cordon de montre pour les Révérends Pères, 12 sols; une tabatière pour un autre frère, 12 sols, et une troisième en écaille, 6 livres 10 sols; mais la table, à ce qu'il paraît, n'était pas dénuée de recherche, car, dans un inventaire de 1779, je trouve, qu'à ce moment, l'abbaye possédait à l'usage du réfectoire une argenterie fort riche qui se composait : d'une soupière à deux anses, de deux saladiers en argent, d'un grand plat rond pour le milieu, de quatre autres plats ronds plus petits; d'un grand plat ovale de milieu, de quatre plats ovales, d'un porte-huilier dans le nouveau goût, d'une grande cafetière, d'un porte-huilier uni, d'une écuelle et son couvercle, d'un réchaud, de deux flambeaux, de

deux salières, de mouchettes avec leurs porte-mouchettes, et avec cela un nombre très suffisant de cuillers de toutes grandeurs et des couverts à filets et autres ainsi que des petites cuillers à café par douzaines. Cette recherche, ce luxe, on pourrait dire, n'était pas de tous les jours probablement et devait sans doute être dû à l'habitude où se trouvait l'abbaye de recevoir un grand nombre de visiteurs de toutes conditions.

Si je m'arrête aux dépenses du vestiaire, je n'y trouve guères que des journées payées à des tailleurs, auxquels on donne huit sols par jour (je suppose la nourriture en plus). Ces ouvriers sont employés dans l'intérieur du monastère à y confectionner ce dont les religieux ont besoin. Je vois, par exemple, pour l'étoffe, fournitures et façon de culottes, 14 livres, puis un article parlant *de deux peaux de mouton passées en gris pour y faire une culotte*, 7 livres; des mouchoirs à ourler, des serviettes à tailler, des bas à ravauder... des sabots pour le commun des serviteurs, mais en même temps des babouches pour les religieux, et sans doute pour l'un d'eux qui se trouvait obligé à un voyage à Brest, ou à une visite à l'abbaye de Saint-Mathieu, placée de l'autre côté de la rade, une paire de *sabots de Bordeaux*, cotée 1 livre 10 sols, quand ceux du pays ne coûtaient que 8 à 10 sols. Les souliers inscrits coûtent 3 fr. la paire, et même quelquefois 2 fr, seulement, quand ils ont été commandés pour de jeunes domestiques.

Ouvrons à présent le chapitre des domestiques à gages.

Voici d'abord un cuisinier, Blanchard, de Morlaix, qui a pris la direction de la cuisine du couvent. Le 11 septembre 1766 il est entré, suivant les conditions expri-

mées sur le cahier des domestiques, aux gages annuels de 150 livres, sans vin ni autre boisson ; mais je le vois remplacé en juillet 1773 par Guriec, de la paroisse de Lambezellec, auquel les bons Pères donnent 200 livres de gages, toujours *sans graisse, sans vin ni autre boisson.*

Cependant une année s'est à peine écoulée, que je vois les gages de Guriec portés jusqu'à 300 livres, somme énorme pour l'époque, équivalant aujourd'hui à 8 ou 900 fr., ce qui donne à penser que son talent avait été très apprécié des bons religieux. Toutefois ceux-ci, en lâchant un peu les cordons de la bourse, n'ont voulu rien accorder pour le vin, la graisse et les boissons, et ce n'est qu'en 1776 que je vois un nouveau cuisinier que l'on a fait venir de Rennes, auquel on accorde une barrique de vin blanc, et un marmiton à 15 livres, avec promesse d'augmentation suivant sa conduite. Après le cuisinier viennent les serviteurs inscrits sous les dénominations suivantes :

Un garçon de salle, aux gages de 60 à 75 livres.

Un jardinier, que l'on a demandé à Vannes, et auquel on accorde 6 livres pour son voyage et 105 livres de gages annuels, plus 2 sols pour livre sur les légumes qu'il vendrait au profit de la maison ; — un aide jardinier, auquel on donne une simple gratification.

Un palefrenier, à 60 livres de gages.

Un barbier, demeurant dans le bourg de Landevenec, et s'étant engagé à *raser la communauté deux fois par semaine*, moyennant une somme de 23 livres et nourri les jours où il rasait ; une servante chargée de l'entretien des vaches et de la laiterie, 36 livres.

Un maréchal ferrant, engagé à ferrer les chevaux à

l'année, moyennant un abonnement de 10 livres par cheval.

Une blanchisseuse, aux gages de 90 livres par an, demeurant hors du couvent.

Un postillon, pour porter les dépêches au Faou, moyennant 5 sols par voyage et un repas quand il rentrait à Landevenec, ce qui avait lieu 4 fois par semaine.

Tel était le personnel de la domesticité de 1766 à 1776, années sur lesquelles nos renseignements sont complets. En rapprochant cette organisation du service courant du monastère, contenant la culture des jardins et d'un *pourpris* sous le nom de Penforn, contigu aux jardins eux-mêmes, nous pouvons nous représenter facilement l'état journalier des occupations et des loisirs que pouvaient avoir les religieux de Landevenec en ces temps de vie paisible et parfaitement réglée.

Outre les jardins et l'entretien de cette petite ferme de Penforn, qui fut presque constamment cultivée par des valets et des journaliers à gages, les religieux avaient aussi l'entretien de bois considérables, dont les coupes servaient aux besoins de la maison comme à la réalisation de quelques bénéfices sur les ventes qui se faisaient. Un certain nombre d'offices claustraux, dont les revenus reposaient sur quelques domaines et neuf moulins, appelaient aussi leur attention, soit pour les réparations, soit pour la rentrée des revenus. Une pêcherie, établie dans la rivière du Faou avec filets, et nombre de parcs et de barrages dressés à l'aide de pieux, souvent à relever, appelaient également leur surveillance de tous les jours, et je trouve, à un des chapitres de leurs dépenses, d'assez fortes sommes affectées à l'entretien

de ces pêcheries et du bateau qui les desservait, avec un canotier en titre, dont les gages étaient annuels.

Quant à la pensée qui animait cette question de tous les jours, j'en retrouve l'écho dans plusieurs mémoires joints aux comptes que j'ai pu consulter; un entre autres, intitulé : *État des terres qui avoisinent Landevenec*, daté du 20 juin 1788. Il prouve que l'attention des religieux était vivement préoccupée des avantages qu'une savante et bonne gestion avait pu procurer à la population, à la tête de laquelle ils se trouvaient placés, autant par leur instruction que par leurs devoirs.

Il est, d'une autre part, établi dans ce mémoire que l'abbaye de Landevenec s'était longtemps consacrée à l'instruction des jeunes gens de la noblesse du pays, qui se consacraient au service de la marine. Quant aux droits respectifs des propriétés appartenant aux deux menses abbatiale et conventuelle, un désir commun était exprimé de la part de l'abbé comme de celle des religieux, pour que ces droits et les terres sur lesquelles ils reposaient fussent séparés au lieu de rester confondus, afin que l'on pût écarter toute hésitation dans la pratique. La condition des tenanciers, fermiers ou domaniers était aussi, de la part des auteurs de ce mémoire, l'objet de très justes observations sur les obstacles que le mode d'exploitation en usage ne cessait d'apporter au développement des cultures et à l'accroissement des produits. Ils allaient jusqu'à dire que la nature du sol et l'abondance des engrais marins devaient assurer une transformation complète des cultures, et que si celles-ci étaient si déplorables, en même temps que les animaux de ferme étaient de si médiocre apparence, cela tenait à

ce que le régime du domaine congéable avait toujours été appliqué dans ce pays d'une manière déplorable. Ils ajoutaient qu'il importait de demander au Roi l'autorisation d'arriver à un partage et à un classement plus logique des terres et des droits respectifs du domanier détenteur des superficies et du propriétaire du fonds. Ils présentaient celui-ci comme irrévocablement arrêté dans le développement des cultures et de ses intérêts, parce qu'il ne pouvait ni changer ni modifier l'état immuable de la rente domaniale.

L'égobue et les cultures de seigle obtenues à la dérobée, leur paraissaient en même temps être un usage déplorable qu'il importait de changer au plus tôt; et ce n'est pas sans raison qu'en parlant du vaste débouché que leur offraient les flottes de l'État et le port de Brest, ils s'étonnaient, en le déplorant, que tant de terres dans les communes voisines de Landevenec, d'Argol, de Plomodierne, de Saint-Nic, de Telgruc, de Dineault, sur lesquelles s'étendait leur juste influence, fussent encore en friche et presque complètement improductives, ne rapportant que des genêts et des landes pouvant tout au plus servir au chauffage des fours et de quelques pauvres familles.

Enfin, jetant un dernier coup d'œil sur la situation heureuse et privilégiée de l'abbaye de Landevenec, placée au fond de la rade de Brest, sur un large canal de trois lieues de long, les moines rédacteurs du mémoire, s'appuyant sur des projets déjà mis à l'étude, faisaient ressortir tous les avantages que l'État ne manquerait pas de trouver dans l'établissement définitif d'une annexe au port de Brest, sur ce canal lui-même.

Quant à l'abbaye, elle trouverait de son côté dans cet établissement l'occasion d'utiliser les beaux bois qu'elle possédait, et de pousser toute la population de la presqu'île à des travaux et à des cultures d'un bien plus grand rapport.

Mais ce que ces conseils et le temps ne purent faire à cette époque, la Révolution, il faut le dire, en aliénant toutes les propriétés de l'abbaye, détermina une partie notable des améliorations que ces pauvres reclus réclamèrent inutilement et si longtemps. L'État, lors de la réalisation de ces ventes, en retenant pour lui et le service du port de Brest la partie la plus notable des bois de l'ancienne abbaye, s'est en quelque sorte chargé de justifier les vœux et le bien dit du mémoire que nous venons d'analyser, et qui reste comme le témoignage incontestable de la large part que ces religieux faisaient de leur propre mouvement à tous les progrès dont la réalisation leur paraissait possible.

Mais en terminant, je m'aperçois qu'à la place d'une simple note, je me suis laissé aller à une description presque complète. Pour y satisfaire plus amplement, je dirai donc que, le couvent lui-même, outre sa mense effective et propre aux religieux, possédait avec les offices claustraux, qui avaient chacun leurs modestes ressources, cinq prieurés qui avaient aussi leurs revenus et leurs titulaires spéciaux. Mais comme les abbayes elles-mêmes, ces prieurés, au lieu d'être administrés par leurs titulaires, l'étaient ordinairement par des fermiers saisis en vertu de contrats authentiques.

L'un d'eux, celui de Saint-Guénolé, au bourg de Batz, près du Croisic, dans le diocèse de Nantes, avait

un revenu provenant des dixmes sur les marais salants s'élevant de 7 à 8,000 livres; mais les charges étaient très lourdes et les réparations de l'église du bourg avaient été l'objet de procès nombreux avec le général de la paroisse.

Celui de Saint-Idunet, à Châteaulin. avec un revenu de 12 à 1300 livres, jouissait de droits féodaux considérables; mais il avait l'entretien d'un pont sur la rivière, et les droits de passage qu'il prélevait à cette occasion, suffisaient à peine à cet entretien. Le titulaire de ce prieuré était obligé, d'une autre part, de pourvoir au traitement du recteur de la localité, qui était à la portion congrue de 650 livres par an; le locataire du prieuré avait peine à faire face à toutes ces obligations.

Les prieurés de Lauvern, de Notre-Dame-du-Canfront et de Saint-Pierre-du-Parc, dans le diocèse de Quimper, n'avaient que de très petits revenus, de 100 à 200 livres. Plusieurs traités entre les religieux et leur abbé, successivement homologués par le Parlement de Bretagne, avaient décidé que ces prieurés seraient exclusivement réservés aux religieux habitant l'abbaye. Mais ces traités furent rarement exécutés; et, à la fin du dernier siècle, ces prieurés étaient possédés presque tous par des religieux étrangers à l'abbaye, qui résidaient, l'un à Lille, l'autre à Périgueux, et qui se trouvaient représentés par des fermiers et même des fermières, comme on peut le faire aujourd'hui d'un bureau de tabac. Ainsi figure, à la recette du mois de décembre 1771 : Madame Lethou, fermière générale, pour une somme de 220 livres, due au prieuré de Lauvern.

L'abbaye elle-même, avec sa gérance et ses revenus,

avait souvent passé, par des locations et des traités en règle, des mains du titulaire à celles d'un fondé de pouvoir. En 1786, elle avait été remise à un religieux, nommé Buzaré. Son dernier compte, du mois d'octobre 1790, était en déficit de 51 livres 16 sols 6 deniers.

Comment cette gérance, qui dut être très courte par suite des événements, se passa-t-elle? Je n'en ai trouvé d'autres détails que la trace de quelques procès entre les religieux et le fondé de pouvoirs de l'abbé, mais la Révolution vint bientôt couper court à ces débats. Et au moment où les portes de l'abbaye allaient se fermer pour ne plus se rouvrir, je n'ai qu'à relater comme un acte mortuaire, inscrit au registre de l'état civil du nouveau gouvernement, la lettre suivante du dernier religieux de la maison de Landevenec, annonçant au district de Châteaulin son départ immédiat et définitif. Elle est l'expression du dernier soupir d'une victime reportant à Dieu la pensée de sa soumission et le souvenir d'une maison de prière qui avait eu dix siècles d'existence.

Landevenec, 14 septembre 1790.

A Messieurs les Membres du Directoire du district de Châteaulin.

« Messieurs,

« Monsieur Dulaurents [1] m'a remis votre arrêté du dix de ce mois, par lequel vous me demandez l'employ

[1] Il était le vice-président du directoire de Châteaulin.

que j'ai fait de la somme de 888 livres 15 sols 6 deniers, mentionnée en l'inventaire fait par la municipalité de Landevenec, le 21 de mai dernier.

« Je souhaiterais de tout mon cœur pouvoir vous porter moi-même ce que vous me demandez. Mais je suis malade; et j'ai de bonnes raisons pour ne pas quitter la maison dans ce moment.

« Soyez persuadés, Messieurs, que j'aurais été charmé de profiter de cette occasion pour vous assurer de mes très humbles respects, et que je l'aurais saisie avec le plus grand empressement. Étant, pour le présent, dans l'impossibilité d'avoir cet honneur, j'ai prié Monsieur Dulaurents d'avoir la complaisance de se charger de la recette et de la mise depuis l'inventaire. Si vous voulez bien vous donner la peine de les examiner, vous verrez, Messieurs, qne j'ai eu raison de dire aux Messieurs commissaires que vous m'avez envoyés, que je manquais de fonds. Me défendant de toucher les revenus de la maison, c'est m'obliger à l'abandonner, il ne m'est plus possible de payer cinq domestiques, de me charger de l'entretien d'une maison aussi considérable que celle de Landevenec, de faire les aumônes obligatoires, et de recevoir les étrangers. C'est pourquoi je vous supplie, Messieurs, de prendre les moyens les plus prompts pour la garde et la conservation du mobilier et des autres effets de cette maison, et m'authoriser à payer, avec l'argent qui me reste en main, au confrère qui demeure avec moi, le quartier de la pension accordée par l'Assemblée nationale et de prendre le mien [1].

[1] Cette indemnité avait été fixée à 900 fr.

« Nous avons appris par différentes lettres que les religieux qui avaient quitté leurs maisons en avaient partagé le mobilier, avec la permission des Directoires, nous espérons que ceux de Landevenec auront le même avantage.

« J'ai déclaré à Messieurs los officiers municipaux de cette ville que mon intention était de me retirer dans le monastère de mon ordre que l'auguste Assemblée voudra bien me désigner. Comme elle ne l'a pas encore fait, je compte, en attendant, passer quelque temps à Châteaulin. J'y rétablirai ma santé pour me dédommager de l'embarras et du chagrin que j'ai eu depuis que j'habite ce pays. Vous êtes trop justes, Messieurs, pour ne pas entrer dans mes peines : ainsi j'ose me flatter que vous répondrez favorablement à toutes mes demandes, j'en serai toujours très reconnaissant, et je ne cesserai jamais de faire des vœux pour l'heureux succès de vos grandes et sérieuses opérations; soyez-en persuadés, ainsi que du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. P. Le Mogne,

« *Prieur de l'abbaye de Landevenec.* »

La tradition, recueillie par quelques personnes, établit que le pauvre Prieur, expulsé de son abbaye, s'arrêta à Port-Launay, sur les bords de l'Aulne, dont les eaux conduisent sous les murs de Landevenec, et qu'il ouvrit,

dans ce dernier asile, une école où il enseigna longtemps aux jeunes enfants à lire et à écrire.

Comme corollaire et post-scriptum à cette lettre, nous n'ajouterons qu'un mot :

C'est que, l'abbaye vendue comme bien national, payée en assignats, fut adjugée, dit-on, pour le prix d'une paire de bœufs. MM. Pouliquen et Roujoux la démolirent et en transportèrent les matériaux à Brest, où ils ont servi à la construction d'un quartier qui porte le nom du premier de ces entrepreneurs.

M. Vincent, un instant propriétaire des restes de l'abbaye, fait observer dans une note, datée de 1846, que la ville de Landevenec, comme l'appelaient les moines, qui y avaient leur justice et ses officiers, a tellement dégénéré depuis 1790, que si, à cette époque, on y comptait jusqu'à 460 maisons formant plusieurs rues, dont l'une portait le nom de rue des Orfèvres, on n'en comptait plus en 1846 qu'une soixantaine.

L'ABBAYE DE QUIMPERLÉ

En trouvant à Quimperlé, sur une autre partie du département du Finistère, un établissement religieux occupé par des Bénédictins, comme celui de Landevenec, je veux y rechercher quelques nouvelles traces des mœurs et des idées que le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles y avaient en quelque sorte naturalisées.

L'abbaye de Quimperlé fut fondée dans les premières années du xi[e] siècle par Alain Caignard, fils de Budic, et comte de Cornouailles [1]. Une maladie grave et prolongée avait conduit Judith, sa femme, et Orscand, son frère, évêque de Cornouailles, à faire le voyage de Rome pour demander au pape son intervention à l'occasion d'un rêve de Caignard qui, dans son sommeil, avait vu une croix d'or s'élever de sa bouche vers le ciel.

Le Saint-Père décida que c'était l'indication d'une volonté de Dieu qui demandait au comte, pour le salut de son âme et le raffermissement de sa santé, la création d'un établissement religieux en l'honneur de la Sainte-Croix. — Cette espérance conduisit Caignard à abandonner son propre château, sis au confluent des deux rivières d'Isolle et d'Ellé, pour y créer un monastère à la tête duquel fut appelé, avec l'agrément des reli-

[1] Le procès-verbal des officiers municipaux qui furent chargés de reconnaître, en mai 1790, l'état des lieux au moment où cette abbaye fut évacuée, établit : « Qu'il ne restait que cinq religieux dans la maison; que le chartrier était dans un si grand désordre qu'il eût fallu six mois à deux archivistes pour en faire le classement; que la bibliothèque contenait 1,004 volumes, dont 200 in-folio; que les chambres des religieux étaient très pauvrement meublées; qu'une seule chambre, qui avait reçu le duç d'Aiguillon, avait un lit de damas rouge, quelques fauteuils et une commode couverte d'une table de marbre; qu'il y avait deux chevaux dans l'écurie et quelques tonneaux d'avoine dans les greniers; que le trésor de l'église avait beaucoup souffert; qu'il n'y restait que trois calices et un ostensoir d'argent doré, une croix processionnelle, un bâton de chantre, un reliquaire et deux chandeliers.

Quant aux biens-fonds, le même procès-verbal établissait que leur valeur s'élevait, tant à Quimperlé que dans les paroisses voisines, à la somme de 495,497 livres.

gieux de Redon, le prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur, nommé Gurloë. De riches et nombreuses fondations furent jointes aux libéralités du comte de Cornouailles, et, comme les choses se passaient en ces temps de naïves et profondes croyances, l'abbaye de Quimperlé, ainsi que Landevenec, Redon et toutes celles fondées vers la même époque, se trouva promptement pourvue de terres et de revenus propres à assurer l'existence des religieux qui s'y fixeraient. Une histoire sommaire de l'abbaye, par Dom Placide, éditée en 1879, par M. Le Men, archiviste du département du Finistère, ne laisse aucun doute sur ce point et on peut y voir, comme dans les cartulaires des deux abbayes précitées et du même ordre, que tous ces actes de donation eurent pour cause principale les soins que prirent les donateurs de s'assurer de la remise de leurs péchés, les religieux leur disant eux-mêmes qu'en se défaisant de leurs biens pour la gloire de Dieu, ils seraient assurés de la vie éternelle : *Si quis demiserit patrem aut matrem aut filios aut agros propter regnum Dei centuplum accipiet et vitam æternam possidebit*[1].

Aussi arriva-t-il qu'en peu d'années la maison fondée par les comtes de Cornouailles se trouva pourvue de droits et de riches domaines qui assurèrent tous ses besoins et la placèrent en quelque sorte sous la protection directe des seigneurs les plus puissants du pays. La dévotion, par la suite, put conduire quelques modestes propriétaires à suivre cet exemple en abandonnant de petites parcelles de terre à l'abbaye; mais ses grands

[1] *Cartulaire de Redon*, p. 243.

domaines, la ville de Quimperlé elle-même, tous les droits exercés sur ses habitants comme les impôts établis sur leur industrie furent dus à la première impulsion d'une peusée éminemment religieuse et qui ne connut pas de bornes. La prospérité de l'abbaye fut ainsi assurée jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle; mais à cette époque les besoins croissants de l'État conduisirent les Rois de France comme les grands seigneurs, témoins des richesses considérables dont jouissaient la plupart des grandes abbayes, à jeter un œil d'envie et de convoitise sur ces richesses. L'État et le Roi demandèrent des subsides au clergé; on parla surtout de réduire tous les bénéfices dont jouissaient les principaux dignitaires de l'Église; on parla de saisir leurs revenus, de les réduire du tiers, de la moitié ou même des trois quarts, suivant leur importance, et quelques contrôleurs des finances allèrent jusqu'à parler de saisie et de retour à l'État de certains biens. Les conférences de Poissy et les traités qui s'ensuivirent eurent ces demandes pour objet, et on sait quels sacrifices répétés le clergé comme les maisons conventuelles eurent à s'imposer pour détourner les entreprises de l'État. On retrouve partout, dans les cartulaires comme dans les comptes des anciennes abbayes, la trace des sacrifices qu'elles furent obligées de s'imposer et jusqu'à l'indication formelle des ventes qu'elles durent faire pour répondre aux exigences du fisc. L'histoire de l'abbaye de Quimperlé, par Dom Placide, rend compte de ces ventes de biens, dont plusieurs furent réalisées par enchères publiques. A quelques années de là, surgirent les troubles religieux dont la Bretagne eut tant à souffrir, et quand,

après de nombreux désastres, l'ordre se rétablissait à peine sous la main ferme et résolue de Richelieu, survint le règne glorieux de Louis XIV, dont les guerres interminables placèrent la France dans une situation si périlleuse qu'elle ne put échapper à une perte imminente que par des sacrifices nouveaux et sans nombre.

Dans ces circonstances, le clergé avec ses richesses fut regardé comme pouvant seul offrir le moyen de sortir de la crise où le pays se trouvait engagé. J'ai eu l'occasion, dans une communication à l'Institut, de parler de cette crise et des sacrifices d'argent auxquels dut se résigner le clergé. Les aliénations, les ventes de biens de l'Église, comme ses emprunts répétés et considérables furent dus à ces circonstances, et il serait inutile d'y revenir ici; mais l'influence incontestable de ces faits fut de préparer et de décider une partie des désordres qui troublèrent l'existence de l'Église dans les trois derniers siècles. Le Concordat conclu entre François Ier et Léon X, dans les premières années du XVIe siècle, en vue de replacer les abbayes et les établissements religieux dans la dépendance plus immédiate de la Royauté, acheva, ici comme à Landevenec, la ruine complète des droits et des franchises qui furent longtemps la principale force des institutions religieuses auxquelles la foi manquait déjà, du moins en partie.

On connaît assez les principaux traits du Concordat de 1516, pour que nous ne nous y arrêtions pas plus longtemps; seulement nous rappellerons que ce fut à partir de ce moment que le régime des nominations par *commende* vint tout désorganiser dans les maisons

conventuelles, dont les dignitaires furent pris et choisis en dehors des aptitudes et de l'esprit même de ces maisons.

Nous avons déjà dit à quels troubles désastreux et irréparables furent soumis pendant plus de deux siècles les pauvres religieux de l'abbaye de Landevenec; nous allons passer en revue les troubles d'un autre genre qui livrèrent les religieux de Quimperlé à des épreuves non moins cruelles. Notre guide sera le Révérend Père Placide Le Duc, leur historien. Humble, dévoué, soumis à la règle la plus absolue, le pauvre religieux, qui avait passé de longues années dans le chartrier de sa maison et des maisons occupées par des Bénédictins, ses frères, n'a pu se taire sur les abus et les excès dont il trouvait partout la trace indéniable, et il se vit forcé d'avouer, comme nous l'a dit un de ses frères les plus autorisés, Dom Lobineau : « qu'au commencement, le « régime des commendes eut plus l'air d'un véritable « brigandage que d'une administration légitime. » Non moins vif que Dom Lobineau, le R. P. Placide Le Duc, dans l'histoire de sa propre abbaye, dit que le *célèbre* Concordat de 1516 fut *un sacrifice fait à la jalousie du Roi François I^er^*, et que ce fut par une protection spéciale que Dieu, en prolongeant la vie du R. P. Daniel de Saint-Allouarn, dernier abbé dû à l'élection, voulut bien retarder ainsi de plusieurs années le moment où l'abbaye de Quimperlé, comme toutes les autres, fut livrée à la convoitise séculière. Dès que notre *maison* fut soumise au régime de la commende, ajoute-t-il, le spirituel, qui jusque-là s'était tenu dans le plus grand éclat, tomba aussitôt dans le désordre, et pour le temporel,

sous la conduite du premier commendataire, *il ne fut gardé aucune mesure, ni pour le temps, ni pour l'éternité* [1].

Odet de Coligny, cardinal de Chastillon, fut le premier abbé commendataire de l'abbaye de Quimperlé. Dom Placide Le Duc dit que le cardinal-évêque était marié, qu'il était apostat de la foi catholique et qu'il y avait en lui deux hommes : l'un qui s'abandonnait aux plaisirs du corps et le second qui se perdait dans les égarements de l'esprit (c'est à lui que Rabelais dédia le quatrième livre de son *Pantagruel*). Quant aux actes de son administration, il est appris que le premier acte de cet abbé, daté du 20 mars 1554, fut de donner une procure à un sieur de la Roche [2], valet de chambre du Roy, « pour cueillir et poursuivre tous et chacun des meubles « délaissés par le trépas de feu frère Daniel de Saint-« Allouarn, dernier abbé de Sainte-Croix, cens, rentes, « deniers, et autres choses audict défunt deus. »

Ce qui conduisit ledit abbé et son porteur de procure à mettre aussitôt en vente quelques-unes des plus belles propriétés de l'abbaye, parmi lesquelles la métairie de Pen-quel-en, en la paroisse de Querrien, et une maison avec jardin aux issues de la Halle de Quimperlé. Un peu plus tard, en 1563, les besoins de l'État ayant augmenté, des lettres patentes du Roi Charles IX prescrivirent l'aliénation d'une partie du temporel de l'abbaye.

[1] *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*, p. 390.

[2] Ce sieur de la Roche était-il de la famille des marquis de la Roche qui exploitèrent si largement l'abbaye de Landevenec? — Je ne saurais le dire; mais c'était très probablement un gentilhomme du pays comme ceux de Landevenec.

Des moulins, des fermes et des rentes domaniales en argent et en blé furent mises aux enchères et vendues. Dom Placide Le Duc prétend que ces aliénations montèrent à plus du quart des biens de l'abbaye, et que parmi les propriétés vendues se trouvèrent les moulins attenant au château, qu'avait cédés le comte de Cornouailles. Les enchères mises sur ces moulins s'élevèrent jusqu'à 7,000 livres tournois, valant à la puissance actuelle de l'argent 70,000 à 80,000 francs de notre monnaie, et comme un grand nombre d'autres propriétés furent également vendues dans ces circonstances, on ne peut pas douter que la somme de 4,000 livres, à laquelle se trouva taxée l'abbaye dans cet emprunt forcé, prélude des ventes nationales de notre grande Révolution, fût très amplement dépassée sans qu'il soit dit au profit de qui.

A ce premier abbé commendataire, justifiant assez exactement le mot de Dom Lobineau, qui disait que ce régime fut plutôt une mise au pillage qu'une administration régulière, se succédèrent trois ou quatre autres abbés commendataires dont l'administration ne fut pas plus profitable à l'abbaye... Parmi eux fut consacré, en 1575, un abbé nommé Pierre de Labesse qui, dès la première année de son installation, vendit trois villages, situés dans la trève de Tréballay, en Bannalec. Ce fut aussi vers le même temps et dans les années troublées par les luttes religieuses de la Ligue, que les droits de l'abbaye sur Belle-Ile périclitèrent et lui furent enlevés par les religieux de Redon.

Mais ces ventes, ces aliénations, auxquelles s'ajoutèrent les entreprises incessantes des abbés sur les droits

des religieux et des tenanciers, ne tardèrent pas à répandre au dehors un esprit de résistance et de controverse qui, avec un peu d'incrédulité, devint promptement la cause d'un relâchement sensible dans la discipline du clergé et bientôt dans les mœurs de la population, qui arriva jusqu'à négliger le respect des choses saintes. La preuve nous en est donnée dans les détails que nous a conservés Dom Placide sur les débats scandaleux qui s'élevèrent entre les religieux de l'abbaye et les vicaires des paroisses de la ville de Quimperlé.

Au préalable, il faut dire quelle était la position des vicaires des deux paroisses de Saint-Michel et de Saint-Colomban de la ville de Quimperlé à l'égard des religieux de l'abbaye qui, à titre de fondateurs, étaient seigneurs spirituels et temporels des deux paroisses, de sorte que les vicaires de ces mêmes paroisses n'étaient au fait que leurs délégués et comme des *recteurs* à la portion congrue.

Il arriva, le 25 avril 1640, jour de Saint-Marc, que des difficultés s'élevèrent, à l'occasion de cette fête, sur le rang que prendraient les vicaires dans la procession qui devait sortir suivant l'habitude avec le concours des habitants et des autorités en corps. L'heure de l'office étant venue, aucune cloche de l'abbaye ne se fit entendre, et toute la ville, dans une émotion difficile à décrire, en appela au baillif, accompagné du procureur du Roi, qui dut se rendre au couvent pour faire mettre les cloches en branle et faire sortir la procession, si c'était possible. — Procès-verbal s'ensuivit et il fut établi par la juridiction royale que *les vicaires devaient suivre leurs prêtres et non se mêler aux religieux.*

Mais à quelques jours de là, le 14 mai de la même année, avait lieu la fête des Rogations, instituée, comme on le sait, pour demander au ciel un temps favorable pour les moissons. Tout se passa-t-il plus paisiblement? il paraît que non, car un nouveau procès-verbal établit que les juges s'étaient transportés à Sainte-Croix, qu'ils n'y avaient trouvé que trois à quatre personnes; qu'ils avaient appris que les vicaires des paroisses avaient fait leur procession séparément, et que quand les religieux, obligés de faire la leur sans le concours des vicaires, s'étaient présentés à Saint-Colomban, ils avaient trouvé les portes du chœur fermées. — Évidemment on ne put en rester là : il y eut appel devant le Parlement, et il fut établi qu'à certain jour des Rogations, les vicaires continuant à se soustraire à l'autorité des religieux, étaient entrés confusément dans l'église de Sainte-Croix avec *quantité d'enfants qui chantaient les litanies avec si peu de dévotion que les juges qui firent le procès-verbal crurent être à une synagogue.* Les arrêts subséquents dictés par le Parlement, après enquêtes et plaidoiries, décidèrent en conséquence que les vicaires ne devaient marcher qu'après les religieux, et que les ornements de la sacristie, chapes et surplis, ne seraient empruntés ou portés par eux qu'avec l'autorisation des religieux. — Évidemment il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver aux voies de fait, et le jour de la saint Grégoire, qui avait une procession en l'honneur de saint Dominique, étant survenu, il fut fait violence au Prieur de l'abbaye par les vicaires, qui quittèrent leur rang pour venir se placer non seulement sur la ligne des religieux, mais même au-dessus d'eux, scan-

dale que le sénéchal ne put arrêter et que les vicaires aggravèrent en quittant la procession, emportant les croix des paroisses sous leurs manteaux et entraînant les paroissiens à leur suite.

C'était, comme on le voit, le trouble et la division entre les paroisses et l'abbaye, les religieux et leurs vicaires : le scandale fut à son comble; et quand les vicaires fermaient leurs portes aux religieux, ceux-ci, s'isolant de leur côté, fermèrent les portes de Sainte-Croix, cessèrent de sonner les cloches et laissèrent la ville entière et les fidèles se demander si le culte et les cérémonies de l'Église n'auraient plus lieu. La juridiction locale et le Parlement sollicités des deux parts, intervinrent aussitôt, soit pour faire ouvrir les églises, soit pour faire sonner les cloches, chanter les offices et sortir en procession, nombreux incidents que le Révérend Père Dom Placide Le Duc, pieux historien de son abbaye, ne manque pas de relater dans tous leurs détails. Et qu'on ne pense pas que ces troubles et ces rivalités fussent faciles à apaiser : il se passa deux ans en procès-verbaux, en plaintes et plaidoiries avant que quelques officieux habitants amis de la paix parvinssent à rapprocher les partis et à les amener à une transaction par devant deux notaires chargés de stipuler les conditions de leur rapprochement. Chose étrange, et qui prouve quelle perversion funeste tendait à s'introduire dans les mœurs et la tenue des membres du clergé, c'est qu'à cette même époque, en un lieu fort éloigné de la Bretagne, au nord même de la France, à Bernay, une autre abbaye de Bénédictins voyait poindre les mêmes scandales. Le débat s'était établi là, comme à Quimperlé, entre les religieux

et les vicaires, leurs délégués pour le service de la paroisse. Ils plaidaient déjà les uns contre les autres dès le XIV^e^ siècle, et la lutte avait atteint son apogée quand, à la mort d'un vicaire-recteur nommé le sieur du Carpon, qui mourut le 12 avril 1720, les religieux, sans rien attendre, firent saisir tous les biens du défunt au moment de son inhumation, dans le but de se couvrir des frais qui avaient été faits devant le Parlement de Rouen [1].

Cet esprit de lutte et de contention se développait de toutes parts avec une rapidité que rien ne devait arrêter. La multiplicité des juridictions, l'avènement des intérêts contradictoires de l'industrie et de la bourgeoisie, l'éloignement des abbés titrés et pourvus par la faveur, le zèle et la curée ardente des fermiers des bénéfices ainsi abandonnés par leurs titulaires, se prêtaient comme autant de causes incessamment renaissantes à la multiplicité des affaires et des débats qui allaient s'aigrissant à toute occasion. Chaque institution religieuse devint comme un champ clos où tous les pouvoirs et les citoyens entrèrent en lutte, chacun cherchant à tirer le meilleur parti possible des circonstances qui se présentaient. C'est ainsi que nous voyons à Quimperlé, comme cela se passait au siège de l'évêché, la juridiction royale et les habitants se liguer pour détruire la juridiction ecclésiastique de l'abbaye, cesser d'en appeler aux juges de celle-ci, lui faire défendre par le Parlement de connaître de ses propres affaires, lui faire

[1] Excursion à Bernay par M. l'abbé Porée. — *Bulletin monumental*, n^os^ 5 et 6 de 1881.

interdire toute action civile ou criminelle dans le fief même de son ressort, contester et ruiuer la police qui lui avait été longtemps confiée, puis attaquer ses droits civils et honorifiques; refuser de payer les tailles et les taxes établies sur les marchandises et la navigation du port, et lui arracher ainsi successivement tous les droits comme tous les privilèges qui avaient assuré son existence.

Et comment les choses ne se seraient-elles pas envenimées de plus en plus? Les religieux, séparés de leur abbé, leur protecteur naturel et obligé, ne savaient plus à qui en appeler. Cet abbé leur répondait quelquefois, comme le cardinal de Retz, qu'ils eussent à aller le trouver à son château, près de Commercy, ou à lui envoyer un des leurs pour lui exposer ce dont il pouvait être cas; ou bien il ne leur répondait pas ou leur disait qu'il manquait de ressources pour les réparations les plus urgentes; qu'ils y avisassent avec son procureur-fermier, quand celui-ci se trouverait sur les lieux [1]... Aussi ces pauvres religieux, réduits à un nombre de plus en plus restreint et manquant successivement des choses les plus nécessaires, essayaient-ils de toute ma-

[1] Henri de Gondi, cardinal de Retz, dont nous parlons ici, avait été pourvu de l'abbaye de Quimperlé vers 1588. Son neveu, qui lui succéda, Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, si célèbre par ses intrigues et les guerres de la Fronde, devint abbé de l'abbaye de Quimperlé en 1624. Ce ne fut que plus tard qu'il fut appelé à l'archevêché de Paris. Ce que les mémoires de Dom Placide Le Duc nous apprennent de l'abbaye de Quimperlé au moment de la gestion du Cardinal, nous dit assez quel genre d'intérêt celui-ci portait à l'abbaye et au bénéfice dont il fut doté à la mort de son oncle.

nière de s'attacher au moins à sauvegarder les droits et les biens qui ne leur avaient point encore été ravis. De là ces procès interminables et renouvelés à toute occasion : une fois pour des dixmes qui ne se payaient pas exactement, ou qu'ils croyaient pouvoir étendre aux menus blés, blé noir et millet, qu'ils n'avaient point dîmés jusque-là; une autre fois sur la part des oblations qui incombaient aux fabriques des paroisses et sur lesquelles le tiers ou la moitié aurait dû leur appartenir.

Partout la lutte, les usurpations et la convoitise, l'affaiblissement des caractères et la dégénérescence dos croyances et des mœurs, ce qui faisait dire à Dom Placide que lors de la dernière réforme de sa maison, entreprise vers 1662, chaque religieux portait sa portion de vin au réfectoire, « que c'était un acte d'irrégularité, « malgré les prescriptions de la règle sur la vigile, d'y « manger son morceau de lard à déjeuner, et qu'au « long du jour la maison était ouverte aux deux sexes; « que la grande salle servait de jeu de boules aux habi- « tants et les chambres des religieux de buvettes aux « bons garçons. » A ce moment, en effet, les religieux du couvent s'étaient en quelque sorte dispersés d'eux-mêmes; on n'y comptait plus que quatre religieux, et la ville avait été obligée d'appeler deux prêtres séculiers pour aider à célébrer les offices. L'église et les chapelles étaient dans le plus grand délabrement. Dom Placide Le Duc dit qu'il n'y avait aucun chandelier au grand autel; qu'il faisait pitié, n'étant pourvu d'aucun ornement. Le Saint-Sacrement était dans un ciboire en cuivre doré; dans la sacristie il n'y avait qu'une chasuble, deux tuniques et une chape à fleurs vertes. Les

saintes reliques étaient dans un état qui faisait encore plus de pitié, n'ayant ni châsse ni clôture; la chapelle de Saint-Gurvoie, sous voûte, servait quelquefois de rendez-vous, et celle de Saint-Guthiern, dans la grande cour de l'abbaye, servait de retraite aux vaches. Quant à deux religieux venus de Saint-Maur pour tenter une réforme, Dom Placide nous apprend qu'à la suggestion de quelques bourgeois officieux qui parlèrent aux religieux, leurs amis, des usurpations des nouveaux venus sur les droits anciens de l'abbaye, nos deux réformateurs furent obligés de se retirer et de prendre refuge dans l'abbaye de Redon.

A quoi servirait de s'étendre plus au long sur ces détails? ils sont confirmés et déjà expliqués par ce qui nous a été appris des actes et de la manière d'agir des abbés et des religieux de Landevenec. Il suffira que nous complétions cet exposé par quelques derniers faits qui ne peuvent être passés sous silence.

Comme nous l'avons dit, l'abbaye de Quimperlé, depuis l'établissement des *Commendes*, avait été constamment livrée à des cardinaux ou des prélats qui avaient leurs attaches à la cour. Trois archevêques, dont deux de la famille italienne des de Gondi, s'étaient succédé dans les fonctions d'abbé commendataire de Quimperlé. L'un d'eux, Odet de Coligny, premier abbé commendataire, nommé en 1588, prenait les titres d'archevêque de Toulouse, d'évêque, comte de Beauvais, de pair de France, de Révérendissime, cardinal de Chastillon, abbé de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Fleury, de Ferrières et de Vaux de Cernay.

On voit, d'après cette seule indication, quel était le régime. — Il en fut, en effet, des simples prieurés comme il en fut des abbayes elles-mêmes. Ceux-ci furent le plus souvent données à des religieux étrangers aux monastères auxquels les prieurés appartenaient, et quelquefois même à des jeunes abbés ou à des laïques qui n'étaient pas dans les ordres. Alors ceux-ci, comme les abbés les plus riches, livraient leurs bénéfices à des tiers qui étaient naturellement conduits à tirer le meilleur parti des droits pour lesquels ils avaient traité.

Nous avons été assez heureux pour retrouver un de ces traités : celui passé en 1746, entre M. Goyon de Vouvoüault, quarantième abbé de l'abbaye de Quimperlé. Dès que ce Monsieur se trouva pourvu de son bénéfice, il n'eut rien de plus pressé que de traiter avec un religieux, prieur de son abbaye, nommé Dorhiotz, étranger sans doute, d'après son nom. Et quelles furent les conditions de ce contrat? — Que le prieur de l'abbaye (probablement au nom de ses frères) paierait à l'abbé une redevance annuelle de 4,000 livres, payable en deux termes égaux, à la Saint-Jean-Baptiste et à Noël [1]. Son successeur, quarante-unième abbé et dixième commendataire, ayant été pourvu en 1758, traita de la même manière avec les religieux résidents, sauf qu'il

[1] Ce traité et le paiement de la rente convenue ne dispensait pas le prieur locataire du bénéfice de rendre compte au titulaire du revenu réel et effectif de la mense abbatiale. D'après les comptes que nous avons en main, ce revenu réel était, en 1746, de 19,338 livres 18 sols 11 deniers. Dans ce produit figurait la location de la maison abbatiale pour une somme de 269 livres. Elle avait été convertie en hôtellerie pour les voyageurs.

doubla la pension et la porta à 8,000 livres, en outre desquelles il se fit payer une somme de 6,000 livres à titre de bienvenue ou de *pot-de-vin*, comme on le dirait en matière commerciale. Ce nouvel abbé nommé François Berthelot, était instituteur des Enfants de France depuis 1752, et l'abbaye de Quimperlé fut nécessairement le prix de son zèle.

Avons-nous besoin d'ajouter que ce mode d'exploitation devint la source inévitable de procès répétés et prolongés? Aussi les frais consacrés dans les deux abbayes que nous étudions, aux faits relatifs à ce régime, furent-ils constamment fort élevés à partir de la *commende*. A Quimperlé, je trouve une note du prieur qui nous apprend qu'en 1777, l'abbaye plaidait à Saint-Brieuc pour une mouvance, à Callac contre M. de Rosambo; au Parlement contre M. de l'Angle, pour d'autres mouvances; — au Parlement contre M. de Coigny, pour des droits de prééminence; — encore au Parlement contre M. de Lanloup, toujours pour mouvances à Callac; — au Parlement pour un droit de dixme refusé au prieuré de Bonne-Nouvelle (procès *bon d'abord, mais devenu mauvais par suite d'une enquête)*; — à la juridiction de Lorient, pour un aveu du prieuré de Bonne-Nouvelle; — au Parlement au sujet des dixmes sur le blé noir et le millet, refusées par les habitants de Mélac; — à la juridiction de Quimperlé pour les arrérages dus à l'*obit*, dont le recouvrement n'avait point été fait depuis plusieurs années; — enfin, deux instances près de la juridiction de Quimperlé, pour le déplacement des moulins, quoi-

qu'il eût été autorisé par l'intendant de la province. Et tous ces procès, disait le prieur, étaient pendants depuis dix à douze ans.

Ainsi qu'on le voit, d'ailleurs, ces débats tenaient presque tous à l'exercice de droits provenant du régime féodal; aussi les religieux de Quimperlé, dans leur correspondance avec leur abbé qui résidait à Paris, ne manquaient-ils pas de presser celui-ci de venir sur les lieux pour les aider à réduire des résistances d'autant plus dangereuses, qu'elles se liaient avec la révolte des paysans qui s'étaient insurgés peu d'années auparavant contre la levée des nouveaux droits de timbre prescrits pour le service du Roi [1], fait qu'ils ne devaient pas perdre de vue et qu'ils exprimaient très naïvement dans un de leurs placets, en disant : *qu'ils seraient d'autant plus reconnaissants au Roi pour le maintien des dixmes qu'on leur contestai, qu'ils seraient plus obligés de continuer leurs prières pour la santé et la prospérité de Sa Majesté.*

Cet esprit processif, en développant outre mesure l'âpre recherche des profits matériels de la vie conventuelle, prit rapidement des proportions dont on retrouve la trace dans une suite d'affaires portées des tribunaux ordinaires au conseil privé du Roi, où les protégés de la cour espéraient des solutions plus favorables que celles que les juridictions royales et les Parlements se trouvaient d'autant moins disposés à accorder que la magistrature s'élevait et se fortifiait dans son indépendance. Je n'en citerai qu'un exemple, mais très frappant : je

[1] Lettres des 5 et 25 septembre 1642.

le relève sur un mémoire imprimé, comme il s'en faisait beaucoup à l'époque.

C'est un vif débat entre une famille honorable du pays et le couvent des Jacobins, appartenant à la même ville. — Le mémoire, daté de 1725, ne contient pas moins de 24 pages in-folio de petit texte et porte pour titre : *Questions de droit*, « au sujet d'une prétendue « donation d'une rente de 200 livres, *surprise et extor-* « *quée par les moines Jacobins de Quimperlé, du sieur* « *Dufeigna qu'ils avaient attiré chez eux sous ombre de* « *retraite spirituelle.* »

Nous transcrivons la partie du factum de Dufeigna, où les avocats exposent les circonstances mêmes de l'affaire sous forme de *Lettres de rescission* sollicitées du Roi :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de « Navarre, aux juges de notre juridiction de Quimperlé, « salut de la part du sieur Samuel du Feigna, sieur de « Keranforet. Nous a été exposé que les Pères Jacobins « de Quimperlé, qui composent une petite commu- « nauté, ont coutume, comme il est ordinaire aux man- « dians des petites villes, de hanter et fréquenter les « maisons des plus riches bourgeois, d'y passer la plus « grande partie du temps tant le soir que le matin, ce « qui leur donne occasion d'entrer dans le secret des « familles et de se rendre maître des esprits faibles et « simples, et par là ils tirent autant de profit qu'il leur « est possible et de toutes sortes de manières; ces bons « Pères s'étant introduits dans la maison de l'exposant, « qui, quoique marié, demeure avec ses père et mère « dans la ville de Quimperlé, y venaient fort souvent

« les uns après les autres et se rafraîchissaient de bou-
« teilles de vin redoublées ; ils ne furent pas longtemps
« sans connaître et s'apercevoir que l'exposant est un
« homme d'une simplicité extraordinaire. facile à sur-
« prendre, et capable de faire et de signer tout ce qu'on
« veut quand il est pris de vin, dont il ne faut pas
« grande quantité ; sur cela les Pères Jacobins for-
« mèrent le dessein d'extorquer une donation en forme
« de fondation. La difficulté était d'y parvenir sans le
« sçu et la connaissance de ses père et mère, qui
« n'eussent pas manqué de s'opposer aux surprises
« qu'on eût voulu faire à leur fils, dont ils connais-
« saient la simplicité et la faiblesse de l'esprit ; de sorte
« que les Pères Jacobins, pour réussir dans leur dessein
« et en dérober la connaissance aux père et mère de
« l'exposant, chez lesquels il demeure, lui proposèrent
« de faire une retraite spirituelle chez eux pendant le
« carnaval de l'année 1721, quoique les Pères Jacobins
« de Quimperlé n'aient pas la coutume d'avoir des
« retraitans, n'ayant pas même de logement suffisant
« pour cela ; l'exposant, donna dans le piège et fut se
« rendre au couvent des Pères Jacobins, sans en parler
« à ses père et mère qui ne sçurent la chose que par
« son absence de la maison ; les Pères Jacobins eurent
« toutes les complaisances du monde pour l'exposant
« pendant sa retraite, car non seulement on lui permit
« de manger de la viande, quoique cela soit défendu
« chez eux, mais encore on eut soin de l'entretenir dans
« une ivresse continuelle, y ayant toujours quelques
« moines dans sa chambre pour lui tenir compagnie et
« boire le vin et l'eau-de-vie qu'il faisait venir du

« dehors, outre le vin du couvent qu'il n'épargnait pas.
« Ce fut dans une pareille conjecture que les Pères Jaco-
« bins proposèrent à l'exposant de leur faire une dona-
« tion, et pour mieux réussir on lui donna pour
« confesseur le Père Gault, alors prieur des Pères Jaco-
« bins de Quimperlé, homme d'un esprit fin et délicat
« qui, par conséquent, n'eut pas de peine à tourner
« celui de l'exposant comme il voulut; de manière que
« celui-ci, frappé des exhortations pathétiques de son
« confesseur et toujours épris de vin, donna les mains à
« faire une fondation au profit des Jacobins. Il eût fallu,
« dans la règle, deux de nos Notaires et Apostoliques, il
« y en a plusieurs dans notre ville de Quimperlé; mais
« on n'osait prendre cette voie de crainte que la chose
« n'eût éclaté et ne fût venue incontinent à la connais-
« sance des père et mère de l'exposant, et lesquels
« n'eussent pas manqué d'empêcher les surprises qu'on
« eût voulu faire à leur fils; aussi les Pères Jacobins,
« pendant qu'ils tenaient l'exposant enfermé chez eux,
« et avant de le laisser sortir, l'engagèrent à transcrire
« et signer un billet de fondation qu'ils avaient fabriqué
« entre eux; l'exposant n'étant pas capable de dresser
« aucun acte ni obligation. Ce billet, qui est daté du
« 17 février 1721, porte : « que les Jacobins, capitu-
« lairement assemblés selon la forme ordinaire, pour
« délibérer des affaires de la communauté et spécia-
« lement pour le dessein que l'exposant avait marqué
« avoir de fonder dans leur couvent un service ou messe
« chantée tous les samedis de chaque semaine à l'autel
« du Rosaire ou bien au grand autel, et une messe basse
« le jeudi de chaque semaine et à perpétuité; de plus,

« avoir une tombe ou enfeu prohibitif dans le chœur de « l'église en lieu ni prohibé ni engagé, et pour le tout « vouloir payer à ladite communauté la somme de deux « cents livres de rente foncière non franchissable par « chaque an, sur l'hypothèque générale de tous ses « biens meubles et immeubles présents et à venir, et « principalement sur l'hypothèque spéciale des biens « que son père lui avait donnés et cédés par son contrat « de mariage avec demoiselle Angélique Garraud, con- « sistant, etc. Le dit Père de Gault prieur et autres « religieux ont été d'avis d'un commun consentement « d'accepter la dite fondation, et en conséquence, faisant « tant pour eux que pour leurs successeurs, promettent « et s'obligent de célébrer à l'intention de l'exposant, à « commencer du lendemain, samedi 1er mars 1721, etc., « de plus, céder et donner à l'exposant une tombe ou « enfeu prohibitif dans le chœur de leur église en lieu « non prohibé ni engagé, ce que l'exposant accepte sous « son obligation de payer la dite somme de deux cents « livres de rente perpétuelle et non franchissable, à « commencer le premier payement au premier jour de « mars 1722. » Et leur billet est referré, fait à Quim- « perlé, au chapitre du couvent des Dominicains, sous « leur seing et celui de l'exposant, sans qu'il en eût le « double par devers lui, aussi n'est-il point déféré fait « en double. Quelques jours après, l'exposant sortit de « la prétendue retraite spirituelle ou plutôt de son « agréable prison, et ne parla pas à ses père et mère de « ce qui s'était passé, peut-être aussi ne s'en sou- « venait-il pas. Quoi qu'il en soit, les Jacobins de Quim- « perlé gardèrent ce billet sous seing privé, secret et en

« poche, sans le faire contrôler ni insinuer, parce qu'ap-
« paremment s'étant consultés, on leur dit que ce billet
« était aussi nul dans le fond que dans la forme, c'est
« pourquoi les Pères Jacobins cherchèrent l'occasion
« d'en faire faire une ratification par-devant notaire;
« pour cet effet, ils attiraient souvent chez eux l'ex-
« posant par les plus belles manières, et comme son
« père a une maison distante de Quimperlé d'environ
« un quart de lieue, et que sur la route il y a un
« cabaret, les dits Pères épiaient les moments pour
« surprendre l'exposant sur le port de Quimperlé, qui
« sert de promenade, et l'engager à aller à la maison
« de campagne de son père et passer par le cabaret qui
« est sur la route et y faire des assises, ce qui arriva
« plusieurs fois; et enfin ils firent si bien qu'ils sur-
« prirent l'exposant épris de vin. Simple et n'ayant
« aucune connaissance dans les affaires, la signature
« d'un prétendu acte de ratification du billet sous seing
« privé du 28 février 1721, acte que les Pères Jacobins
« avaient dressé tout prêt comme rapporté devant
« notaire, si vrai comme l'exposant l'a appris dans la
« suite, qu'il est signé de deux notaires de la juridiction
« de Ponscorf, devant lesquels l'exposant n'a jamais
« comparu, et daté du 27 novembre 1721 et remar-
« quable que la juridiction de Ponscorf est une juri-
« diction subalterne distante de trois lieues de Quim-
« perlé et dans le ressort de laquelle ne sont ni le cou-
« vent des Jacobins, ni le domicile de l'exposant. »

Nous ne saurions manquer, en terminant la lecture de ce mémoire, de nous rappeler l'observation de ce religieux, scrupuleux historien de l'abbaye de Quim-

perlé, qui disait qu'outre le jeu de boules établi dans les salles basses de sa maison, les cellules et les chambres hautes étaient fréquentées *par les bons garçons de la ville.* Les habitudes des Jacobins n'étaient pas évidemment différentes de celles de la grande abbaye.

Arrivé à ce terme de notre travail, nous sommes assez porté à nous demander si nous avons dans ces détails, qui eussent pu être beaucoup plus étendus, la vie complète des abbés et des religieux de l'ancienne monarchie? — Je n'ai pas cette prétention; mais je crois en avoir tracé quelques aspects. D'autres détails et d'autres lectures pourront aider à compléter leur histoire, souvent agitée, quelquefois exemplaire et calme, mais toujours curieuse et instructive à étudier pour les esprits qui cherchent la cause comme les résultats des grandes institutions qui ont aidé notre pays à s'élever dans la marche continue d'une civilisation dont tous les profits nous sont acquis.

CONCLUSION

Si j'avais à conclure sur ces faits, sur les causes qui les ont déterminés comme sur les conséquences qu'ils ont produites, je dirais :

1° Que le pouvoir royal et François I^er^ surtout, par son Concordat de 1516, furent la cause immédiate de l'invasion du favoritisme dans l'Église;

2° Que les croyances de celle-ci et ses traditions en furent profondément altérées;

3° Que tous les désordres qui s'infiltrèrent dans le corps entier de l'Église. dans son personnel, dans l'observance de la règle, furent la conséquence inévitable de ce changement dans les traditions du passé;

4° Mais que si ces désordres, les faiblesses et les excès qui en furent la suite jetèrent l'Église et le corps entier du clergé dans un état de profonde décomposition, l'énormité même du mal, détermina une plaie incurable à laquelle les remèdes les plus violents devaient être appliqués ;

5° Dans ce sens la persécution, la terreur, toutes ses injustices et ses cruautés furent comme un avertissement qui devait rappeler les persécutés à un effort de réhabilitation qui ne pouvait tarder à se manifester;

6° Que ce fut à ces circonstances que nous avons dû la rentrée de l'Église dans cette voie de régénération où la pratique de ses devoirs et la nouvelle application des principes immortels de la foi se sont confirmés par le désintéressement, le sacrifice et l'instruction ;

Enfin, que c'est après tant de faiblesses dues à plusieurs siècles de corruption, que nous avons vu de nos jours l'Église reprendre une à une ses traditions les plus pures, les étudier à nouveau et les appliquer avec cette résolution qui a produit tant de bons exemples, tant d'œuvres salutaires, éminemment conservatrices de l'ordre social.

Regardez ce qui s'est passé près de nous et sous nos yeux : — j'avais récemment devant moi les procès-verbaux qui furent dressés à la fin de l'an II de la pre-

mière République dans toutes les communes de France pour demander aux fiers républicains de l'époque ceux qui voulaient la suppression des églises et du culte religieux. Je pourrais citer à ce sujet grand nombre de communes où, après la descente des cloches et l'incarcération des prêtres, toutes les chapelles et les églises furent vendues ou abandonnées, en même temps que les anciens communiants de ces paroisses levaient les deux mains pour voter la suppression absolue du culte. Et cependant parmi ces communes, beaucoup aujourd'hui, et je pourrais les nommer, ont donné deux fois, en 1848 et hier, en 1881, l'exemple d'un vote unanime pour l'appel d'un prélat à la représentation nationale. — Que ne peut-on justement penser de la versatilité humaine? — Mais n'est-ce pas pour cela même et en gémissant de tant d'indécision dans la pensée de l'homme, que toute âme honnête doit se réjouir d'avoir vu l'Église se régénérer et appeler à elle tant d'hommes qui ont besoin d'un enseignement religieux capable de les arrêter dans l'expansion déréglée de leurs passions ou l'énervement stupide de leur faiblesse?

Qui ne sentirait donc le prix de ces établissements de tous noms et de toute nature, d'hommes et de femmes d'élite, qui se sont mis à l'œuvre pour reconstituer, par le mérite de leur piété, ces institutions de bienfaisance et d'enseignement qui avaient péri dans les désordres des deux derniers siècles?

Reprenez chacune de ces institutions, renaissant en quelque sorte de leurs cendres.

Si vous vous arrêtez aux *Jésuites*, l'ordre le plus en vue, le plus poursuivi, le plus calomnié, il faut bien en

rabattre de ce que Pascal, ce grand génie du XVII^e^ siècle, nous en a dit au moment même où la dissolution l'atteignait. D'abord, les Rois et les Princes de la terre ne les ont plus pour confesseurs; on ne les voit pas davantage aux abords des alcôves de nos gouvernants. Où on les trouve, c'est dans les villes qui manquent de collèges et d'établissements scolaires à quelques degrés que ce soit; où on les trouve, où on les trouvait, dis-je, c'est dans les pensionnats préparant des élèves pour les écoles du gouvernement et pour les services publics. Suivez-les, et suivez aussi leurs élèves : ceux-ci sont partout les premiers reçus, les plus remarqués dans les services qu'ils honorent par leur conduite, les plus courageux et les plus dévoués jusque sur les champs de bataille.

Recherchez dans l'instruction élémentaire, comme dans l'œuvre de bienfaisance, les hommes et les saintes filles qui s'y sont dévoués. — Que pourrez-vous en dire : si ce n'est que leur résolution dans le sacrifice, leur persistance dans le bien ont été partout irréprochables et sans mesure? La preuve en est dans le nombre sans cesse croissant de leurs établissements, dans le soin chaque jour plus grand qu'ils ont apporté à l'observance rigide de la règle statutaire, dans leurs efforts en faveur du progrès et des améliorations de tout genre.

Suivez-les au pied de la chaire : vous y trouverez les Dominicains appliqués à la propagation de la foi et des saintes doctrines, source réelle du travail, de l'ordre et de la soumission aux lois du pays. Les Capucins et d'autres ordres pauvres ou mendiants, vivant de peu et dans l'isolement, ne se manifestent que par des œuvres de charité, des soins donnés à ceux qui souffrent, ou

des conseils et des consolations à ceux qui ont besoin d'aide pour s'avancer sans défaillance dans les expériences de la vie.

Parlez de leurs mœurs, scrutez leur vie intime ou publique : qu'avez-vous entendu dire de leur caractère et de leur conduite, malgré tant de malveillances et de perfides insinuations?

Chez les femmes, je vois celles qui s'appliquent à l'éducation des jeunes filles ouvrir partout des classes élémentaires où les enfants du peuple et de l'ouvrier reçoivent tous les soins qne la première enfance peut demander pour le corps comme pour l'intelligence. Si de ces établissements, qu'on dit riches parce que quelques femmes du monde s'y sont réunies en joignant entre elles les dots qu'elles avaient reçues de leurs parents, que vois-je dans les campagnes, où d'autres filles, comme les premières, se disant épouses du Christ, se sont vouées aussi à l'instruction élémentaire du peuple? — Elles sont là deux, trois ou quatre, vivant religieusement dans une petite maison dotée d'un préau, et par occasion d'un modeste potager enrichi de carottes et de quelques choux. La commune a bien voulu leur voter une somme annuelle de 2 à 300 francs par personne, et après avoir appris à lire aux petites filles de la paroisse en même temps qu'à dire leurs prières, elles les conduisent à la messe, et, en rentrant, elles leur mettent à la main des aiguilles à coudre ou des broches à tricoter.

Je le demande, avez-vous entendu mal parler de ces femmes, de leurs mœurs, de leur pureté? Elles ont cependant quelquefois joint une petite pharmacie aux

livres de prières qu'elles possèdent dans le placard dont le conseil municipal a bien voulu les gratifier. Cette pharmacie est destinée aux pauvres, et je n'ai entendu que bien rarement s'élever des plaintes contre elles. Quelques médecins sans clientèle pourraient seuls vous dire d'où provenaient ces plaintes... Mais au delà : rien, absolument rien.

Pourquoi donc, comme tous ceux qui ont regardé de près à ces choses, ne nous réjouirions-nous pas d'avoir vu l'Église et ses institutions se reconstituer en se régénérant par tant de vertus, tant de lumières et de dévouements destinés à élever et à fortifier la société à laquelle ces religieux et ces femmes appartiennent comme nous, en lui offrant un contingent de sacrifices et d'amour que la plupart d'entre nous sommes incapables de leur fournir ?

REDEVANCE

AU

MAIRIE D'ANGERS

PAR

M. Armand PARROT

Président de la Société

Les usages sont comme les hommes, tous disparaissent plus ou moins rapidement ; les uns laissent après eux un souvenir, les autres le néant.

M. Charles Ménière a fait revivre un de ces usages de nos pères, dont la trace déjà bien effacée tendait à disparaître. Il l'a retrouvé sur un vieux bail en parchemin émanant de la mairie d'Angers, où est mentionné en détail la redevance imposée aux locataires d'une chétive maison, située à Angers sur les grands ponts [1].

[1] L'origine des ponts d'Angers est inconnue. On suppose toutefois que, dès l'époque gallo-romaine, la Cité des Andes fut mise en communication avec la Doutre à l'aide de ponts en bois. Foulques Nerra, comte d'Anjou et Hildegarde, sa femme, firent bâtir en 1028, les premiers ponts en pierre, qui furent

Cette modeste habitation était devenue la propriété de la ville en 1541, époque à laquelle la municipalité avait acquis le domaine et les revenus des ponts, qui dépendaient alors des fiefs de l'Hôtel-Dieu, de l'abbaye du Ronceray[1] et de la collégiale royale de Saint-Martin. Elle était située sur la grande arche, nommée aussi arche du Fisc (*arca fiscalis*), ou de la Croix-Dorée[2], à côté

jetés à Angers sur la Maine. Depuis lors, les Angevins ont toujours désigné sous le nom de Grands-Ponts les plus anciens, c'est-à-dire ceux qui conduisaient directement de la Porte-Chapellière à l'église de la Trinité. Ils se divisaient en deux parties : l'un traversait le grand bras de la Maine ; l'autre, le petit bras qui a été remblayé il y a quelques années, et est devenu le boulevard Henri Arnaud. De chaque côté des Grands-Ponts s'élevaient des maisons, bâties en partie sur pilotis, d'un aspect fort pittoresque, qui reliaient ensemble les rues situées à leurs extrémités. Cette grande voie, formée de ponts et de rues, s'appela successivement : *rue de la Bourgeoisie, de la Mercerie, Grande-Rue-Notre-Dame*, enfin *rue Bourgeoise*.

Les foires se tenaient au moyen âge dans cette rue, dont les maisons construites en encorbellement, laissaient difficilement pénétrer les rayons du soleil sur le sol, tellement les étages supérieurs avançaient de chaque côté sur la voie publique. (Voir la description qu'en donne Thomas Lactius, prieur de Loches, en 1149, dans Dom Bouquet, t. XII, p. 535.)

[1] La ville n'acquit sans doute pas entièrement toutes les maisons situées sur les ponts, car, par un acte, dont M. Charles Ménière possède l'original, on voit que l'abbesse du Ronceray, Léontine d'Esparbès de Lussan-Bouchard d'Aubeterre, céda, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres, à Jean-Joseph Crespion, maître tanneur, époux de Marguerite Chartier, une maison située rue Bourgeoise, sur les ponts, qui était en partie ruinée par les eaux (1773).

[2] La grande arche avait emprunté son nom d'*Arche de la Croix-Dorée*, à la croix qui surmontait un mur en saillie, en aval du pont, que joignait le bureau du fisc pour les droits perçus

du bureau de péage, qui séparait les paroisses de Saint-Maurice et de la Trinité [1].

Au moyen âge, les logis bâtis de chaque côté des grands ponts étaient la demeure de prédilection des changeurs, des orfèvres et des merciers. Dans l'ouvroir ou la boutique de ces derniers étaient réunis tous les objets susceptibles de flatter la vanité de la population ; de satisfaire ses goûts pour le luxe et d'élever ses sentiments vers le beau.

Peu à peu le commerce se déplaça, la rue Saint-Laud et d'autres rues eurent le monopole que les grands ponts avaient possédé pendant plusieurs siècles. Alors les maisons des merciers et des orfèvres ne furent plus habitées que par de modestes artisans ou de pauvres gens. Puis, faute de revenus suffisants, elles furent peu entretenues ou mal réparées, lorsque la vétusté ou les inondations fréquentes de la Maine y causèrent des dégâts.

En 1612, mourut un nommé Pierre Cocques, qui tenait à viage de la ville une des petites maisons situées sur les grands ponts, près de la Croix-Dorée. Quelques jours après son décès, un soldat de la garnison du château postula pour la posséder, lui et sa femme, au même titre que le précédent locataire. Le maire et son conseil accueillirent favorablement la requête de Jean Des-

sur la navigation. Sir Jean Cupif, sieur de la Robinaye, maire d'Angers, restaura cette arche et y fit sculpter ses armes, qui étaient : *d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois trèfles d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

[1] *Archives de la Mairie d'Angers, Registre des Conclusions, BB.* 22, *f*[o] 45 r°.

bordes, c'est ainsi que s'appelait le solliciteur, et ils ordonnèrent au greffier de « l'hostel de la maison com-« mune de la ville et mairie d'Angers [1], » de consigner sur le registre des conclusions du conseil, les clauses de la location. Ces clauses, assez restreintes, étaient : que les contractants devaient payer chaque année la somme de six livres, et évacuer leur logis en cas de guerre ou de troubles, pour y établir un corps de garde, sans toutefois prétendre à aucune indemnité. Puis, à titre de redevance ils étaient tenus de fournir chaque année, le 1^er^ mai, jour de l'élection du maire, trois écussons : le premier aux armes du roi, le deuxième à celles de la ville, et le troisième à celles du maire, « environnez de *chappeaux de triomphe* [2], » pour être placés au-dessus de la porte du nouvel élu.

[1] *Archives de la Mairie d'Angers*, Reg. BB. 59, f^ol^ 40 r^o^ et v^o^.

[2] Le chapeau ou plutôt le *chapel de triomphe* suivant l'ancienne acception du mot, était la couronne de rose, de fleurs ou de feuillages dont on entourait les armoiries dans certaines fêtes, ou que l'on plaçait au-dessus, entre l'écu et le cimier.

Chapel était le nom générique donné, au moyen âge, à tout ce qui se mettait sur la tête, soit comme coiffure, soit comme ornement. C'est de ce nom que s'appelait le cercle d'or enrichi de pierreries que les chevaliers et les seigneurs titrés portaient sur le front, aux jours de cérémonie; c'est même de ce *chapel d'or* que sont venues les couronnes dont on timbre aujourd'hui les armoiries. Joinville dit, qu'à la cour plénière que Saint-Louis tint à Saumur en 1241, le roi de Navarre « qui moult estoit paré « et aourné de drap d'or en cotte et mantel » mangea ainsi vêtu, à une table en face de celle du roi, avec un *chapel d'or fin* sur la tête.

Dans toutes les parties de plaisir, hommes et femmes avaient la tête couverte d'un *chapel de fleurs*.

Cet usage des chapels de fleurs dans les fêtes explique pour-

L'acte original concernant cette redevance, que possède M. Charles Ménière, est ainsi conçu :

EXTRAICT DES REGRES DU GREFFE DE LA VILLE ET MAIRIE D'ANGERS.

A comparu Jehan Desbordes lun des soldatz du chasteau de ceste ville, lequel a supplié la compagnie luy vouloir baillée viage pour luy et sa femme et au survivant d'eux une petite maison sise sur les pontz, pres la Croix-Dorée q tenoit Pierre Cocques, viage finy par son deces depuys huict jours. SUR QUOY LES OPPINIONS PRINSES, A ESTÉ CONCLUD, *quil sera faict passé bail a viage de la dicte maison audict Desbordes pour luy et sad. femme et au survivant d'eux. A la charge*[1] *de six*

quoi dans les anciens droits seigneuriaux on le trouve si souvent cité. C'est d'une redevance de cette nature qu'il est fait mention dans l'*adveu rendu au roy par les religieux de Lesviéres-les-Angers, en* 1521 :

« Item, le Prieur a droit sur tous les nouveaux mariez desmeurant en son d. fief, de quelque estat qu'ils soient de les contraindre, chacun an, le jour et feste de la Trinité d'esté, de frapper la quintaine à cheual, d'amener leur femme au lieu où ils frapperont ladite quintaine, et en cas de deffault ou qu'ils faillent à rompre la lance qui leur est baillée par les officiers dudit prieur, ilz sont tenus payer audit prieur la somme de soixante solz tournois d'amende, et s'ils rompent ladite lance ils sont quittes; ils payent seulement un *chapeau de fleurs* vallant dix solz tournois, ou dix solz au chois dud. prieur. »

[1] Le registre des conclusions (BB. 59, f° 40, v°) diffère ici un peu. Il porte : « A la charge de la mettre et entretenir en bonne « réparation et de payer outre, par chacun an, au recepueur de ce « corps de ville, la somme de six liures. »

liuvres et de fournir aussy par chacun an, a l'election du maire, le premier jour de may, troys escussons : lun des armes du Roy, l'aultre des armes de la ville et le troysie des armes du maire, enuironnez de chappeaux de triomphe pour mettre sur la porte du maire. Et en cas de guerre, trouble et aultres necessitez, seront ledict Desbordes et sad. femme tenuz vuider ladicte maison pour y mettre un corps de garde, sans aucun dedommaigement, diminucion et rabais du prix et charges cy dessus. FAICT AU CONEIL *tenu en l'hostel de la maison commune de la ville et mairie d'Angers, le vingt troysie. jour d'octobre lan mil six cens douze.*

LEPOICTEUIN [1].

Jean Desbordes ne fut pas le premier locataire de la petite maison des grands ponts auquel fut imposée la redevance des écussons le jour de la nomination des maires d'Angers ; d'autres, avant lui, subirent cette charge et s'y soumirent. Lorsqu'il décéda, sa veuve et sa fille n'en furent pas exemptées, ainsi que l'atteste le *Registre des conclusions de la mairie d'Angers*, « du mardy XXIX apuril 1625. »

« Sur la queste, est-il dit, faicte à ceste Compaignie « par Michelle Pellerin, veuve Jehan Desbordes, à ce

[1] Paschal Lepoictevin ou Le Poitevin avait succédé à son père en qualité de secrétaire-greffier de l'hôtel de ville d'Angers en 1612. Comme son office accordait alors droit de noblesse au titulaire, il prit pour blason celui que son père avait adopté ; qui était d'*azur, semé de pommes de pin la tige en bas d'or ; au chef d'argent, chargé de trois trèfles de gueules.*

« qu'il plaise à ce corps auoir agréable vouloir continuer « a Anne Desbordes, sa fille, le viage qu'elle a d'une « petitte maison dépendant de ce corps, qui est située « pres et joignant la grande arche de la Croix-Dorée du « costé vers aual et aux mesmes charges et conditions « portées en lad. baillée qu'elle a repntée en datte du « vingt-troys octobre mil six cens douze. Les oppinions « prises.

« A esté led. baille a viage de lad. maison continué « a lad. Anne Desbordes, fille dud. feu Desbordes et de « lad. Pellerin et en suruiuance de lad. Pellerin. A la « charge de l'entretien en bonne et snffisante reparon, « et de payer leur vie durant et chac. an a la recepte de « cest hostel, pour la jouissance dicelle, la somme de six « liures tournois, *et de fournir aussy, par chacun an « au premier jour de may, a l'élection du maire qui « sera esleu en ceste ville, troys escussons en carton; « lun des armes du roy, lautre des armes de lad. ville « et le troysième des armes dud. maire, enuironnez de « chappeaux de triomphe pour mettre sur la porte dud. « sieur maire en la manière accoustumée.* Et en cas de « guerre, troubles ou aultres necessitez seront lesd. « Pellerin et Desbordes tenues vuider lad. maison pour « y mettre et poser un corps de garde, sans eperance « d'aucun dedommaigement et en ce cas seront des- « chargées de lad. rente a proportion du temps de la « non jouissance quelles feront de lad. maison. Ce « quelle a accepté et promis faire et accomplir.

Quand on pense à ce qu'avaient d'insalubre et de dangereux les échappes des grands ponts, qui étaient la plupart pourries, vermoulues, et minées par les eaux,

ont est réellement surpris de voir des êtres affronter avec gaîté de cœur ce danger perpétuel ou s'y soumettre volontairement, sans se préoccuper que pendant leur sommeil, masures, mobilier et habitants tout pouvait être détruit entraîné et enseveli par les flots.

Malgré cette perspective peu flatteuse les maisons des grands ponts subsistèrent et furent habitées, pour la plupart, jusqu'à une époque voisine de la nôtre, et ce ne fut qu'aux approches de la Révolution de 1789, que la redevance imposée aux locataires de la masure de l'arche de la Croix-Dorée fut supprimée, comme les autres honneurs et prérogatives dont jouissait chaque nouveau maire d'Angers le jour de son entrée en fonction.

PRIVILÈGE

DU

DROIT DE BANVIN

ACCORDÉ

A L'HOTEL-DIEU D'ANGERS

PAR

M. Ch. MÉNIÈRE

Pendant tout le moyen âge, et particulièrement à l'époque des croisades, les grands seigneurs angevins rivalisèrent d'ardeur, les uns à conquérir les lieux saints, les autres à fonder des établissements de charité pour les malades et les vieillards pauvres et infirmes. C'est ainsi que fut créée à la fin du XVII^e^ siècle l'aumônerie de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers.

Ce grand et bel établissement hospitalier dut sa prospérité non seulement à la générosité de ses pieux fondateurs, mais aussi aux largesses d'un grand nombre de bienfaiteurs, qui, à toutes les époques, lui firent des legs qui augmentèrent sans cesse ses revenus.

Parmi les biens dont il fut largement pourvu, les vignes figurent pour une large part. De cette abondance de vigne naquit une surabondance de vin, qui ne put souvent être dépensée par le nombreux personnel de l'Hôtel-Dieu.

Dans ces circonstances assez fréquentes alors, les personnes chargées de l'administration du bien des pauvres mettaient en œuvre le *droit de banvin* [1], qui avait été concédé à l'aumônerie Saint-Jean, presque à l'origine de sa fondation. Ce droit consistait dans la liberté de débiter en détail dans les tavernes et les caves de l'hôpital le vin de ses récoltes, sans payer aucune rétribution au fisc royal.

Le vin de l'Hôtel-Dieu jouissait parmi les amateurs de cabarets d'une légitime réputation. Ils étaient produits en partie par les vignobles situés près d'Angers, sur la rive droite de la Loire, tels que : Sainte-Gemmes, Piré [2], les Châteliers, le Port-Thibault, Frémur, le Petit-Saint-Jean, la Janverie, la Quarte, les Négours, la Croix-Verte, l'Huys-de-Fer, Ailleries, Tournebelles,

[1] Le *banvin*, du radical *ban* et *vin*, était le droit qu'avaient les seigneurs de faire leurs vendanges et de vendre tous les vins de leurs crus avant leurs vassaux. — L'Hôtel-Dieu jouissait du même privilège, pendant une époque de l'année déterminée par la coutume d'Anjou.

[2] Piré, *Pireium*, vulgairement Empiré, village près de Sainte-Gemmes-sur-Loire, où l'Hôtel-Dieu d'Angers possédait des vignes et autres terres dès le XII[e] siècle. En 1187, Foulques de Mastaz lui avait fait don de vignes et de toute justice haute, moyenne et basse sur tout ce qu'il possédait à Piré. Son fils, Geoffroy-Martel, confirma les dons faits par son père, et il y ajouta d'autres vignes qui lui appartenaient. (Archives de Maine-et-Loire, fonds *Hôtel-Dieu d'Angers*, B. 31, fol. 2, 6, 7, 403.)

le Ruisseau-Doré, l'*Ecce-Homo*, Villesicard [1], etc. Des pressoirs et des celliers établis dans toutes ces localités, permettaient de donner au vin tous les soins dont il avait besoin pour sa qualité et sa conservation, ce qui n'empêchait pas qu'il arrivât parfois, que faute d'attention, on le transportait dans les caves de l'hôpital à l'époque où il était en *moustaison* de son bouillon, ce qui occasionnait une perte de la lie; une autre perte était aussi l'*ouillage*.

Si, en vertu du droit de banvin, il se débitait au public chaque année une certaine quantité de vin dans les caves de l'Hôtel-Dieu, le plus grand trafic se faisait dans une sorte de taverne établie à l'entrée de la Maison-Dieu. Les habitués de ce lieu, cher aux buveurs, étaient de joyeux compères, qui venaient par groupes, certains jours de la semaine, en fredonnant quelqu'air nouveau ou en gouaillant les passants. Ils s'y rendaient en suivant les rues tortueuses du Godet et de Saint-Jean, puis frappaient à la porte de l'hôpital, au-dessus de laquelle était, dans une niche, la statue du saint évangéliste, patron de l'établissement [2].

Après avoir franchi le porche, les gais viveurs allaient, lorsqu'il faisait mauvais temps, dans la salle du débit,

[1] Villesicard, *Villa Secardi*, village de la commune d'Angers, situé dans l'ancienne paroisse de Saint-Augustin. L'Hôtel-Dieu y avait des vignes, qui constituaient une partie du revenu du chapelain, qui desservait, depuis le XI^e^ siècle, la modeste chapelle à l'usage des quelques habitants du lieu.

[2] Depuis le changement de destination de l'hôpital Saint-Jean, le portail a été détruit, mais la niche et la statue qui le surmontaient ont été déposées au Musée d'antiquités, où elles sont conservées.

située à gauche en entrant, ou bien, si le soleil se mettait de la partie, ils s'installaient dans la cour d'entrée où des tables et des bancs étaient dressés à leur intention. Là, le vin coulait à flots, du *pichet* dans la tasse de terre et les gobelets d'étain, au milieu des joyaux propos. Le soir, lorsque le signal de la fermeture du débit avait sonné, beaucoup s'en allaient la tête chaude, les jambes chancelantes, en murmurant quelques lazzis à l'adresse des passants.

Il paraît que les habitués de l'Hôtel-Dien aimaient à joindre le goût des cerises à celui du vin, car on en voit la trace dans quelques comptes de recettes, entre autres dans ceux de Jean Forestier, dans les années 1432 et 1433. « Le 10 juing, jour de Sacre, mis ung pennier « de serises pour les gens qui vendront aujourdhuy « boire céans, comme accoutumé est 5 s. 10 d. [1]. »

L'hôpital Saint-Jean n'était pas le seul lieu où les administrateurs du bien des pauvres débitaient le vin qu'ils récoltaient; une maison dite des *Tuffeaux*[2], située rue Saint-Nicolas et appartenant à l'Hôtel-Dieu, jouissait aussi du privilège de banvin. C'est là que l'on concentrait le produit des vendanges de Prunier, des Fouassières et du Pont-de-Brionneau, pour être en partie débité en public.

Tout en vendant à prix modique l'excédant du vin dépensé à l'Hôtel-Dieu, les administrateurs avaient soin d'en mettre chaque année en réserve et du meilleur

[1] Archives de Maine-et-Loire, fonds *Hôtel-Dieu d'Angers*, E. 35, fol. 51.

[2] Cette maison était à gauche à l'entrée de la rue Saint-Nicolas. Elle fut cédée en 1701 à l'abbaye du Ronceray.

pour les malades et les convalescents, ainsi que pour les personnes de distinction, étrangères au pays, auxquelles ils désiraient en faire présent.

Pendant longtemps, le vin fut vendu aux clients de l'hôpital à la mesure des religieuses de Sainte-Marie du Ronceray. Dans les années d'abondance le prix en était si modique, que les buveurs s'y rendaient en foule et envahissaient non seulement la cour, le jardin et les vergers, mais jusqu'aux chambres des assistantes, comme en 1624 et autres années, pour y faire ribote, sous le fallacieux prétexte que c'était dans le but méritoire de faire valoir le bien des pauvres [1].

Pour des raisons qu'il serait maintenant difficile d'apprécier, le droit de banvin accordé à l'Hôtel-Dieu d'Angers fut presque toujours mal vu des officiers du fisc, qui ne cessèrent d'y apporter des entraves. Dès l'an 1240, le droit avait été contesté, mais une sentence du prévôt d'Angers avait confirmé les privilèges et les exemptions accordés par Henri II, comte d'Anjou, à l'aumônerie Saint-Jean.

Si le fisc se plaignait du tort que le droit de banvin faisait au Trésor royal, les cabaretiers se plaignaient encore plus haut du dommage qu'il leur occasionnait, aussi faisaient-ils cause commune avec les aydes, qui, en 1628, entreprirent une campagne violente contre les

[1] Si la vente du vin en détail était un sujet de revenu pour l'Hôtel-Dieu, elle était plus encore une cause de démoralisation pour le personnel et les malades, qui en abusaient faute de surveillance. Aussi les administrateurs furent-ils obligés de renouveler souvent les règlements qui assignaient à chacun sa ration.

buveurs et les employés de l'Hôtel-Dieu. Le 6 mai, ils s'introduisirent à Saint-Jean dans la salle où étaient attablés les habitués du lieu. Après les avoir apostrophés grossièrement, ils renversèrent les tables, culbutèrent les bancs, brisèrent les pichets et administrèrent de tous côtés de violents coups de bâton, à un tel point que l'un des garçons de l'hôpital fut si maltraité, qu'on dut l'emporter dans une salle voisine, où il resta pendant plusieurs jours au lit, pour se remettre des contusions qu'il avait reçues, ainsi que l'atteste le procès-verbal du sieur Maillot, maître chirurgien.

En 1668, le fisc renouvela ses prétentions d'une manière sérieuse, sans en venir aux excès précédents. Il réclama aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu 5,939 livres, 15 sols et 4 deniers, pour 50 pipes de vin vendues en détail dans ses tavernes. Mais une sentence de l'Élection débouta les aydes de leur demande [1].

Ne se tenant pas pour battus, les aydes renouvelèrent maintes fois leur demande d'abolition du droit de banvin, mais les administrateurs du bien des pauvres soutinrent chaleureusement leurs privilèges.

Toutefois, ce droit finit par disparaître de l'Hôtel-Dieu, soit par négligence ou bien parce que les récoltes ne furent pas assez abondantes. Alors on oublia insensiblement de faire renouveler l'acte de concession et à un moment donné, lorsqu'on voulut faire usage du privilège, les aydes déclarèrent qu'il était abrogé. Les administrateurs protestèrent de nouveau. Malgré les

[1] Archives de Maine-et-Loire, fonds *Hôtel-Dieu d'Angers*, A. 1, fol. 278-296.

réclamations qu'ils firent en 1737, et contrairement à la consultation de Mariot, avocat distingué du barreau de Paris, concluant au rétablissement en droit et en fait du banvin accordé à l'Hôtel-Dieu d'Angers, cette demande n'eut pas de succès et gain de cause resta cette fois aux aydes. Ainsi disparut un vieux privilège qui charma bien des Angevins, admirateurs de la dive bouteille, et dont il ne reste plus que le souvenir.

DÉPÊCHES

DU

ROI HENRI IV

AUX ANGEVINS

(1594)

ACCOMPAGNÉES DE NOTES HISTORIQUES

PAR

M, ARMAND PARROT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Si la France est souvent témoin de défections politiques, de trafics honteux, de guerres injustes, ces cruautés, ces turpitudes, ces faiblesses, ont été et seront malheureusement de tous les temps.

Toutefois, il est une époque, entre beaucoup d'autres, où les passions les plus exaltées ont causé une perturbation générale, c'est celle de l'avénement au trône de France de Henri de Bourbon, roi de Navarre, après la mort de Henri III, son cousin [1].

[1] Après la mort de Henri III, dernier roi de France, de la branche d'Orléans-Valois, le trône appartint de droit au repré-

L'histoire a conservé le souvenir des luttes violentes que ce prince magnanime eut à soutenir

sentant le plus direct de la couronne, qui était Henri de Bourbon, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et de Beaumont, qui, du chef de sa femme, Jeanne d'Albret, devint roi de Navarre, prince de Béarn, duc d'Albret, comte de Foix, etc. Ce prince descendait de Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, seigneur de Bourbon, etc., chambellan de France, qui était le sixième fils de saint Louis, roi de France, et de Marguerite de Provence.

Henri de Navarre naquit, le mercredi 13 décembre 1553, dans le château de Pau, en Béarn, qui appartenait à son aïeul maternel, Henri d'Albret, roi de Navarre, veuf de la belle Marguerite de Valois, sœur du roi François I^er^. Le jeune Béarnais perdit son père en 1562; sa mère, qui était protestante, le fit élever suivant les principes de la religion qu'elle professait. Son éducation fut rustique et solide. L'amiral de Coligny lui enseigna l'art de la guerre; il lui fit faire ses premières armes, d'abord à Moncontour, puis à Amay-le-Duc, où le comte Charles de Cossé-Brissac et les catholiques furent battus. Par sa naissance, ses brillantes qualités militaires et sa foi religieuse, le prince de Béarn fut alors proclamé chef du parti protestant. En cette qualité il s'empara de la Guyenne et du Languedoc.

Le 19 août 1572, fut célébré à Paris son mariage avec Marguerite de Valois, fille unique de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis. Cette union politique ne fut pas heureuse; toutefois, elle contribua à exclure le jeune prince du massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), mais à la condition qu'il abjurerait le protestantisme; ce qu'il fit pour se conserver l'existence. Sa mère étant morte à Paris pendant les préparatifs de son mariage, il prit alors le titre de roi de Navarre, ayant perdu son père dix ans plus tôt. Il se trouva ainsi orphelin à l'âge de dix-huit ans, à la cour de France, entouré d'ennemis.

Après la mort de Charles IX et le retour en France du roi de Pologne, Henri III, le belliqueux Béarnais se retira en Guyenne vers la fin du mois de février 1576, fit de nouveau profession de la religion protestante à Saumur, environ deux mois après sa sortie de la cour, et prit sous sa protection ses coreligionnaires,

contre le duc de Mayenne et la Ligue. Elle a enregistré avec non moins de soin les dangers qui

qui le nommèrent leur généralissime. Il se saisit de Cahors en 1580 et gagna la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587, sur le maréchal et amiral de France, Anne, duc de Joyeuse.

La mort de Catherine de Médicis, l'assassinat du duc de Guise et du cardinal Charles de Lorraine et les luttes insurrectionnelles des Ligueurs, motivèrent la réconciliation du roi de France avec le roi de Navarre. La première entrevue de ces jeunes souverains eut lieu le 26 avril 1589, sur les bords de la Loire, non loin de Tours. Dès lors, Henri de Navarre fidèle à ses engagements réunit ses forces militaires à celles de Henri III pour assiéger Paris, dont Charles de Lorraine, duc de Mayenne, s'était emparé au nom de la Ligue, après en avoir chassé le roi. Ce fut pendant le siège de cette place que Henri III fut assassiné à Saint-Cloud, dans la maison de Jérome de Gondy, par le moine jacobin, Jacques Clément, âgé de 22 ans. Ce jeune régicide fut massacré par les gardes du roi aussitôt qu'il eut perpétré son crime. Henri III expira dans la nuit du 2 août 1589, âgé de 38 ans, des suites de la blessure qu'il avait reçue dans le ventre. A la suite de ce tragique événement, Henri de Navarre, comme premier prince du sang, fut reconnu roi de France par plusieurs seigneurs et grands du royaume, tels que : le maréchal Jean d'Aumont; Anne d'Anglure, seigneur de Givry; Charles d'Humières, marquis d'Ancre; le maréchal Armand de Biron; d'Aubigné; de Sancy; de Guitry; de Chatillon de la Noue, etc. auxquels se rallièrent François de Bourbon, prince de Conty; François de Bourbon, duc de Montpensier; Henri d'Orléans, duc de Longueville; François de Luxembourg; le duc de Piney, etc. Il commença son règne par la journée d'Arques gagnée sur Charles de Lorraine, duc de Mayenne (le 21 septembre 1589). Cet heureux succès affaiblit le parti de la Ligue et engagea plusieurs villes à se ranger sous l'obéissance du prince si digne héritier de la couronne. Il s'empara de la ville de Falaise, où il fit prisonnier le comte de Brissac, et réduisit sous son autorité Domfront, Bayeux, Lisieux, Ponteau-de-Mer et Verneuil. Le 14 mars 1590, il gagna dans le même jour les batailles d'Ivry et d'Issoire, et vint mettre le siège devant Paris, qu'il leva à l'approche du duc de Parme,

menacèrent son existence et les sacrifices qu'il s'imposa pour conquérir et racheter son royaume [1].

Dans cette circonstance critique, un des hommes politiques les plus influents de l'époque et en même temps un des plus adroits, fut : Charles de Cossé, comte de Brissac, gouverneur de Paris, pour la Ligue [2].

La ville de Chartres se remit sous son obéissance le 19 avril 1591. D'autres cités suivirent le même exemple. Le dimanche 25 juillet 1593, il fit profession de la religion catholique dans l'église abbatiale de Saint-Denis, et fut sacré à Chartres le dimanche 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. Il avait fait précéder ce grand acte politique d'une amnistie générale, qui avait amené sous son sceptre les villes de Lyon, d'Orléans, de Bourges, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie; soumissions qui furent suivies de la reddition de Paris. (Soulier, *Hist. du Calvinisme*, t. V à VIII. — Blanchard, *Comptes des Ordonnances*, t. I, p. 858. — De Thou, *Hist. universelle*, t. VII et VIII. — Davila, *Hist. des guerres civiles de France*. — Sully, *Mémoires*. — Pierre Matthieu, *Hist. des troubles de France sous Henri III et Henri IV*. — Anquetil, *L'Esprit de la Ligue*. — De Buri, *Histoire de la vie de Henri IV*. — Anselme, *Hist. généalogique de la Maison de France*.)

[1] J'ai racheté, disait Henri IV, mon royaume pièce à pièce, en faisant allusion à la manière dont s'étaient comportés à son égard : Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, de Cossé-Brissac, gouverneur de Paris, et beaucoup d'autres. Dans une conversation qu'il eut avec Nicolas, ancien secrétaire de Charles IX, en présence du comte de Brissac, qui le félicitait de la reddition de Paris, il s'écria : *Ventre Saint-Gris, on ne me l'a pas rendu à moi, on me l'a bien vendu.* (De Buri, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 290.)

[2] Charles II, de Cossé, comte de Brissac, était fils de Charles Ier du nom, de Cossé, comte de Brissac, chevalier de l'ordre du roi, maréchal, grand pannetier et grand fauconnier de France, gouverneur d'Anjou et du Maine, et de Charlotte d'Esquetot. Après avoir fait ses premières armes en Piémont, il servit dans la

Ce brillant guerrier, à l'âme ardente, passionnée, révolutionnaire, fut tour à tour royaliste et ligueur. Il fit ouvrir secrètement, le 22 mars 1594, les portes de Paris à Henri IV [1], en échange du titre de ma-

marine, et en 1582 fut chargé, avec Strozzi, de conduire le roi Antoine de Portugal aux îles Açores; après une lutte désespérée soutenue contre la flotte espagnole, il échappa presque seul à l'attaque de son vaisseau, et parvint à en gagner un autre; grâce alors à son habileté et à son courage, la flotte put être heureusement ramenée en France. Nommé gouverneur d'Angers, il commença par reprendre cette ville aux calvinistes (1585). Ce comte de Cossé-Brissac, qui devint plus tard célèbre par la reddition de Paris, dit M. Ernest Mourin, dans *La Réforme et la Ligue en Anjou*, p. 192, avait appartenu d'abord au parti des politiques. On n'avait pas une haute idée de sa moralité, si j'en juge par le quatrain que cite l'Estoile :

> Brissac aime tant l'artifice,
> Tant du dedans que du dehors,
> Qu'ôtez-lui le faux et le vice
> Vous lui ôtez l'âme et le corps.
> (*Journal de Henri III*, p. 163.)

Il avait succédé en 1594, à Jean-François de Faudoas, dit d'Averton, seigneur de Serillac, comte de Belin, gouverneur de Paris, pour la Ligue, et prêta serment de ce commandement devant la cour de Parlement le lundi 17 janvier.

[1] Dans la nuit du 21 au 22 mars 1594, le comte de Brissac, Jean l'Huillier de Saint-Mesmin, maître des requêtes et prévôt des marchands, Martin Langlois, premier échevin, et leurs nombreux amis, de concert avec les chefs royalistes, préparèrent secrètement l'entrée de Henri IV dans Paris. — Pierre de l'Estoile dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. II, p. 197 (Édition de Cologne, 1719, in-12) dit : « Le mardy, 22 mars, à « trois heures du matin, qui étoit l'heure prise pour recevoir le « Roy dans Paris, M. de Brissac, le Prevost des Marchands « l'Huilliers et plusieurs notables bourgeois, capitaines de quar-

réchal de France, dont le roi lui remit, le jour même, les insignes dans la cathédrale de Paris [1].

Comme la prise de possession de la capitale de

« tier et autres armés, se saisissaient de la porte neuve [1] qui peu « de jours auparavant avoit été terrassée, et que Brissac avoit « fait déboucher le jour précédent et oster les gabions de terre. » (p. 197.)

« Pendant que Langlois, eschevin, occupa de son costé avec « nombre de gens en armes celle de St-Denis.

« Quatre heures étoient sonnées que le Roy ne paroissoit ny « personne, avant luy. Langlois inquiet, sort la porte et voit « M. de Vitry accompagné de plusieurs seigneurs et gens d'ar- « mes arrivans sans bruit, ausquels il livra la porte et furent « ensemble avec leurs gens et suite occuper les remparts à droite « et à gauche, sur lesquels il y avoit plusieurs canons en batte- « rie qu'ils tournèrent sur la ville pour s'en servir au besoin.

« Le Roy arriva au même temps à la porte neuve, dont le « pont fut abaissé et ses gens sans attendre que la barrière fut « ouverte passèrent dessous à pied. Le Roy à cheval suivy de « nombre de seigneurs et de quantité de noblesse, et de cinq ou « six cent hommes d'armes, armés de corselets et rondaches, « après avoir reçu les clefs de la ville, qui luy furent présentées « par le prévost des Marchands, l'Huillier, entra dans Paris par « la porte St-Honoré, qui luy fut ouverte par Neret échevin et il « fut en l'église de Notre-Dame, où il avoit mandé qu'il désiroit « entendre messe. » (P. 199.)

[1] « Pendant que le Roy étoit à Notre-Dame, le comte de Bris- « sac qui lui avoit présenté à son entrée dans Paris une belle « écharpe en broderie, reçut des mains du roi l'écharpe blan- « che avec le nom et le titre de Maréchal de France, dont il « l'honora en l'embrassant. » (Pierre de l'Estoile, *loco citato.*)

[1] La porte neuve était située sur le quai du Louvre, à peu près à la hauteur du second guichet de la galerie. Elle avait pour principale défense la tour du Bois, dont elle était contiguë. Cette tour, d'une grande élévation, terminait, à l'ouest, la partie septentrionale de l'enceinte de Paris. (V. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. V, p. 204.)

la France par son souverain légitime, devait avoir une puissante influence sur les villes qui ne voulaient pas reconnaître son autorité, Henri IV eut soin d'annoncer cette bonne nouvelle à quelques magistrats et à ses meilleurs amis, afin qu'ils pussent amener à composition les cités qui lui étaient restées hostiles. Angers fut du nombre des villes qui reçurent une missive royale[1].

Cette intéressante dépêche, aujourd'hui perdue, a été heureusement imprimée lors de son arrivée à Angers en 1594. Elle forme sous ce titre : LA RÉDUCTION DE LA VILLE DE PARIS EN L'OBÉISSANCE DU ROY, une petite plaquette in-12, qui est devenue d'une grande rareté. M. Berger de Xivrey, dans son *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, en fait mention d'après l'exemplaire de la bibliothèque de M. de Monmerqué [2]. Dans cette lettre-circulaire, adressée au corps de ville, le roi, sous l'influence des plus nobles sentiments politiques et religieux, s'exprime en ces termes :

Dieu, par sa saincte grâce et bonté, continuant celles dont il lui a pleu m'assister, durant ces troubles, a la conservation de cet Estat et a la

[1] Henri IV fit connaître son entrée dans Paris, à peu près dans les mêmes termes qu'à Angers, aux villes de Lyon, Rennes, Compiègne, au parlement de Bourgogne séant à Saumur, à la Cour des Aides, au parlement de Normandie, séant à Caen, à M. de Bourdeille, sénéchal de Périgord, à M. de Sourdis, lieutenant général du pays Chartrain, et aux Etats des Pays-Bas.

[2] Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 120.

confusion de ceulx qui en vouloient chasser les vrays et legitimes heritiers, pour s'en emparer, a tant favorisé mes vœux et bonnes intentions a l'endroict des habitans de ceste mienne bonne ville de Paris, que avec le grand et signalé service que le s^r^ comte de Brissac me y a rendu, je y suis ce jour d'huy entré paisible, sans effusion de sang ny que un seul bourgeois ayt receu incommodité en sa personne ny en ses biens, sinon trois ou quatre qui se sont faict tuer par leur obstination et dedain de la grâce qui leur estoit faicte de ma part, s'estant par leurs armes voullu opposer non seulement a mes forces, mais aussy au consentement et desir presque general de leurs concitoyens de me recongnoistre comme ils ont tesmoigné, venans au devant de moy les bras estendus, avec allegresse et grande acclamation, cryans : Vive le Roy[1] ! *Les estrangers qui estoient dans la dicte ville se sont retirez en un logis et ont mis les armes bas, en leur accordant de ma part, comme j'ay faict, de s'en aller vies*

[1] Le célèbre peintre Gérard a peint, sur la demande de Louis XVIII, l'*Entrée de Henri IV dans Paris*. Ce beau tableau a été exposé au Salon de 1817. Le roi est représenté à cheval; il reçoit les clefs de la ville que lui présente le prévôt des marchands. Un grand nombre de personnages historiques figurent sur cette toile, tels que : le comte de Brissac, Sully, le maréchal Armand Gontaud de Biron, le brave Crillon, le duc de Montmorency, François d'Espinay Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie, Roger de Bellegarde, grand écuyer, etc.

et bagues sauves, et sont partys dès ceste après-dînée. La Bastille tient encores, si peu fournye touttefois d'hommes et de commoditez necessaires, que i'en espère la prinse dans peu de jours. Ce pendant je vous ay bien voullu advertir de ce qui est succédé, au surplus attendant que vous en sachés les aultres particularitez. A quoy j'adjouteray encores que sur les huict heures, voyant tout le reste paisible j'en ay esté rendre grace a Dieu de tant signalées benedictions, faisant chanter le Te Deum, *et toutes autres démonstrations publiques, esgales au contentement que tous bons François en doibvent avoir. Escript en ma bonne ville de Paris, ce* xxij^e^ *jour de mars 1594.*

HENRY.

REVEL.

Dans cette dépêche on retrouve la spirituelle franchise du royal Béarnais. Il retrace avec netteté, précision et joie, les événements de la fameuse journée du 22 mars. Puis, il laisse pressentir que bientôt la reddition de la Bastille complètera son heureuse possession de Paris.

Les Angevins reçurent rapidement la missive royale, car le caustique chroniqueur Jehan Louvet, clerc au greffe civil du siège présidial d'Angers, donne à ce sujet, dans son *Journal*, les détails suivants :

« Le samedy vingt-sixiesme jour dudict mois de

« mars, audict an 1594, on a chanté le *Te Deum* à « Sainct-Maurice [1], de ce que le roy entra mardy « dernier, vingt-deuxiesme dudict mois, dans la ville « de Paris par la prudence, sage conduitte et par « l'intelligence de M. le Maréchal de Brissac, « lequel estoit gouverneur de laditte ville pour les « princes catholicques, qui luy livra la Porte-Neuve, « sans qu'un seul bourgeois ait reçu incommodité « en sa personne n'y en ses biens, fors trois ou « quatre, avec vingt ou vingt-cinq lansquenets qui « se sont faict tuer, dédaignant la courtoisye qui « leur estoit faicte. A la sortie duquel *Te Deum*, on a « faict les feuz de joye en la forme accoustumée [2]. »

Quoique ligueur très ardent, Louvet se tient sur la réserve dans le récit qu'il donne de l'entrée du roi dans Paris. Il ne décoche pas contre le Béarnais et le comte de Brissac, ces traits acérés, ces pointes fines, ces saillies mordantes, dont il se montrait prodigue, à l'égard des personnages dont il ne

[1] Le jeune évêque d'Angers, Charles Miron, ne dut pas assister au *Te Deum* chanté le 26 mars dans sa cathédrale ; car, dans le *Journal du secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims*, p. 268, il est dit : « Le 29 mars 1594, fut faicte la grande et « solennelle procession générale de l'octave de la prise de Paris « pour rendre grâces à Dieu, la procession commença à la « Saincte-Chapelle et alla à Notre-Dame où M. de Langres fit « l'office et *M. d'Angers prescha fort doctement.* » Le Parlement, la Chambre des comptes et le Roi assistaient à cette cérémonie.

[2] Jehan Louvet, *Journal ou Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634*). — Ms. de la Bibliothèque d'Angers, n° 862, t. II. — *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, t. VI, p. 294.

partageait ni la foi politique, ni les croyances religieuses. On sent, dans son langage, qu'il va faire comme le gouverneur de Paris, un abandon complet du parti des princes catholiques pour embrasser celui du nouveau souverain de la France.

Après qu'il eut écrit sa missive aux Angevins, Henri de Navarre adressa, le lendemain de son entrée dans Paris, à son intime confident, du Plessis-Mornay, gouverneur de Saumur[1], les lignes suivantes :

[1] Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, né en 1549 à Buhy, dans le Vexin français, d'un père catholique, qui le destinait à l'Église ainsi que ses oncles : Bertin de Mornay, abbé de St-Martin et doyen de Beauvais, et Philippe du Bec, alors évêque de Mantes, et depuis archevêque de Reims; mais il avait été élevé en secret dans la religion réformée par sa mère, Françoise du Bec, et il embrassa ouvertement le protestantisme après la mort de son père, en 1560. Il fut appelé en 1575 auprès du roi de Navarre (Henri IV), qui lui confia l'administration de ses finances; il fut en outre chargé par lui d'importantes négociations, et alla en Angleterre demander des secours à Élisabeth. Pendant les troubles de la Ligue, il fut nommé surintendant-général de la Navarre, et supporta presque seul dans cette province le poids de la guerre. Lorsque Henri III se rapprocha du roi de Navarre, suivant le conseil de sa mère, Catherine de Médicis mourante, et que celui-ci se fut fait remettre Saumur comme place de sûreté, le gouvernement de cette place fut confié à Mornay. En 1589, Mornay enleva du château de Chinon le cardinal de Bourbon, que les Ligueurs voulaient faire reconnaître comme roi de France, et en 1592 il fut chargé de négociations auprès du duc de Mayenne. Il s'opposa de tout son pouvoir à l'abjuration de Henri IV, et finit par se faire disgrâcier à cause de son zèle excessif pour le protestantisme. Les catholiques l'avaient surnommé le *pape des Huguenots*. Toutefois, Henri IV avait pour lui une profonde estime et l'avait nommé membre de son conseil d'État et privé.

« ... Vous scaurés comme hier ma bonne ville « de Paris se remit en mon obéissance ; dans peu « de jours vous aurés semblables nouvelles d'aultres : « loués-en Dieu comme j'ay faict. Le sieur de Puy- « cheric est icy ; avant qu'il s'en retourne je pour- « veoieray de façon que mes ennemys ne pourront « entreprendre aucune chose contre mon service. « Donnés-moy souvent advis de ce que vous scaurés « m'importer. Je n'ay present loisir de vous en « dire davantage, tant je suis accablé d'affaires. « Bonjour, Monsieur du Plessis. Ce mercredy « XXIII mars, à Paris.

« HENRY. »

Le roi ne se trompait pas en faisant appel au puissant concours de son fidèle serviteur du Plessis, qui, dans maintes circonstances, lui avait donné des preuves de son inaltérable dévouement. Il en était de même de Pierre de Donadieu, seigneur de Puchairic [1], gouverneur du château d'Angers, dont

[1] Le Seigneur de Puchairic (*Puchairicus*) et non pas *de Puychairic, Puycheric* ou *Pichery*, comme on l'a souvent désigné, était issu d'une famille d'ancienne extraction noble, du Narbonnais. Dès sa jeunesse, il avait embrassé la carrière militaire et s'était fait remarquer par sa bravoure. Le 24 octobre 1585, Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, gouverneur et lieutenant général de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Perche lui confia, au nom du roi, Henri III, la garde du château d'Angers. Dans ce poste important, le brave capitaine de Puchairic, sut toujours se montrer à la hauteur de sa situation, surtout au mois de février 1589, lorsque les ligueurs angevins voulurent s'emparer de la ville et du château d'Angers. Grâce au concours puissant qu'il prêta à Antoine de Silly, comte de la Rochepot,

Henri IV fait mention dans sa lettre au gouverneur de Saumur.

Ces deux hommes politiques, aussi braves que loyaux, qu'une noble amitié unissait, surent gagner à la cause royale toutes les populations de l'Anjou que le clergé et une partie de la noblesse avaient entraînées dans les luttes sanglantes de la *Sainte Ligue.*

La présence de Donadieu à Paris, auprès du roi, lui permit d'être des mieux renseignés, sur les événements qui se succédèrent en France après l'entrée de Henri IV dans la capitale; aussi en profita-t-il pour entretenir une correspondance suivie

qui avait succédé à Henri de Joyeuse comme gouverneur d'Anjou, il put, avec le maréchal d'Aumont, rétablir l'ordre dans la ville. En reconnaissance des services qu'il lui avait rendus dans cette circonstance, le roi lui donna au mois de juillet de la même année le comté de Beaufort en Anjou. « Isolé, dit M. Port, pendant les tourmentes, au cœur de la ligue Angevine, le vaillant capitaine ne se contentait pas de garder la place, mais courait sus à tous les ennemis des champs, un jour au Lion-d'Angers, l'autre à Brissac, à Rochefort, à Beaupreau, à Chemillé, bataillant près de dix ans à toute aventure de guerre, battu, battant, tenant le pays en somme et préparant la place au roi ». Il fut successivement : chevalier de l'Ordre de St-Michel, conseiller d'État, et lieutenant du roi le 14 août 1593. Puis par brevet du 19 juin 1596, il joignit à son commandement la charge de sénéchal d'Anjou que lui confia Henri IV. Toujours fidèle à son souverain, il ne cessa de se montrer digne de la confiance et de l'amitié que celui-ci lui témoignait. Il en fut de même des Angevins qui surent apprécier les services qu'il leur avait rendus pendant les guerres de la Ligue. — Fatigué et souffrant de onze blessures qu'il avait reçues dans divers combats, il alla en 1605 aux eaux de Pougues, dans la Nièvre; mais au lieu d'y rétablir sa santé, il y mourut à la fin du mois de

avec le corps de ville d'Angers, afin de l'instruire de ce qui se passait dans le royaume.

Cette intéressante correspondance a disparu depuis longtemps des archives municipales, car on n'en trouve plus aucune trace. Toutefois, une des lettres de Puchairic est reproduite dans une plaquette excessivement rare, qui a pour titre : *Reduction de tout le pays de Normandie en l'obeissance du Roy, et le nom des villes.* Cette plaquette fut imprimée à Angers, en 1594, par Antoine Hernault; elle forme un petit in-8° de six pages.

Dans sa lettre, le brave de Puchairic s'exprime en ces termes :

« Messieurs, je vous ay bien voulu donner advis de l'estat des affaires du Roy et comme heureuse-

mars de la même année, par la maladresse d'un chirurgien qui lui coupa une artère. Son corps fut rapporté à Angers et inhumé solennellement dans la chapelle de la Vierge, qu'il avait fait bâtir dans l'église des Jacobins. Ses deux frères, l'un évêque d'Auxerre et l'autre évêque de Saint-Papoul, firent élever sur sa sépulture un mausolée de pierre blanche avec compartiments de marbre noir et rouge, avec inscriptions en lettres d'or, le tout surmonté de sa statue en marbre blanc. Cette statue, qui est actuellement au Musée d'antiquités d'Angers, le représente à genoux, en prière, devant un prie-dieu sur lequel est un livre ouvert. Sa physionomie est énergique, ses traits sont fins; il porte toute sa barbe et est revêtu de sa cuirasse. Devant le prie-dieu sont posés son heaume et ses gantelets. Ce beau monument est, dit-on, l'œuvre du sculpteur Sarazin. — Dans ses notes sur les *lettres missives de Henri IV, t. IV, p.* 125, Berger de Xivrey dit que *Puchairic était protestant,* c'est une erreur. Ses relations d'amitié avec le roi de Navarre et du Plessis-Mornay, n'eurent aucune influence sur ses idées religieuses. Il était bon catholique et franc royaliste, mais non pas suivant les principes des ligueurs, ni ceux des protestants.

ment elles succèdent de jour à autre. A l'exemple de ce qui s'est passé à Paris, M. de Villars a remis en l'obéissance de Sa Majesté : Rouen, le Hâvre-de-Grace, Verneuil et tout le pays de Normandie, hormis Honfleur, auquel commande le seigneur de Crillon : l'on espère que Noyon se remettra bien tost en l'obéissance du Roy et beaucoup d'autres villes, lesquelles ont envoyé près de Sa Majesté leurs députez. Les seigneurs Desportes [1] et

[1] Philippe Desportes, poète et abbé, né à Chartres en 1546, et non pas à Angers, comme le dit de Buri dans son *Histoire de Henri IV*, t. II, p. 258, eut une certaine influence pendant les troubles de la Ligue. Il dut sa fortune au duc d'Anjou qu'il avait suivi en Pologne et qui le combla de bienfaits lorsqu'il fut roi de France (Henri III). Il s'était d'abord fait un nom par ses poésies galantes, mais quand il fut pourvu de plusieurs riches abbayes en Normandie, il eut la réserve de ne plus faire que des vers chrétiens, entr'autres des traductions des psaumes; ce qui ne l'empêcha pas de jouer un rôle important dans la politique de son époque. Tant que Henri III vécut, il toucha les 30,000 livres de rentes que lui rapportaient ses abbayes de Tiron, de Vaux de Cernay, de Bonport, de Josaphat, etc. Mais après la mort du roi, son protecteur, Henri IV ayant conquis une partie de la Normandie, dépossèda le ligueur, qui lui était opposé, des bénéfices qui constituaient sa fortune. Philippe Desportes, réduit alors aux expédients, fit sa cour à l'amiral de Villars, qui lui offrit sa table et sa confiance. Il accepta l'une et l'autre, tout en essayant de rentrer dans ses bénéfices. Il fit alors tous ses efforts pour engager l'amiral, qui était gouverneur de la Normandie, pour la Ligue, à faire sa soumission au roi. Ces tentatives réussirent. Il eut beaucoup de part au traité que négocia dans ce but Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, dans lequel il sut ménager ses intérêts en se faisant donner main-levée de ses bénéfices, avec le fort de Fécamp en plus. C'est ainsi que la plupart des ligueurs se faisaient payer le prix de leur soumission.

Zamet [1] sont venus trouver sa dicte Majesté de la part de M. le duc de Mayenne, leur légation tend à fin d'une paix générale. Pour toutes ces bonnes nouvelles l'on a rendu grâce à Dieu, faisant chanter le *Te Deum*. Je vous prie de faire de mesme en la plus grande diligence que vous pouvez. De Paris, le premier jour d'avril 1594.

« Vostre affectionné serviteur,

« PUCHAIRIC. »

Voulant saisir toutes les occasions qui s'offraient à lui pour faire connaître combien la pacification de son royaume lui était chère, Henri IV adressa, le 2 avril 1594, une dépêche aux officiers de l'Hôtel-de-Ville et aux habitants d'Angers, pour leur annoncer la reddition de la bastille Saint-Antoine, à Paris, celle du château de Vincennes et d'autres places fortes. Malheureusement cette lettre-missive a eu le même sort que celles reproduites ci-dessus, il n'en reste aucune trace dans les archives municipales [2]. Elle n'est connue que par la publication

[1] Sébastien Zamet, né à Lucques, en Italie, était fils d'un cordonnier, il vint chercher fortune en France sous la protection de la reine Catherine de Médicis, et la fit promptement. Il devint ardent ligueur, et fut une des créatures des ducs de Mayenne et de Guise, qui allaient faire ripailles chez lui avec certains seigneurs et dames de leur entourage. En 1593, il tenta de négocier un accommodement entre le duc de Mayenne et le roi; mais il ne réussit pas parce que Henri IV ne voulut pas traiter de la paix avec le duc, non comme avec un compétiteur, mais un sujet.

[2] Les archives de l'Hôtel de Ville d'Angers ne possèdent pas le registre des conclusions du 1er mai 1593 au 30 avril 1594. — V. M. Célestin Port, *Inventaire des archives anciennes de la Mairie d'Angers*, p. 60.

qui en fut faite en 1594 par l'imprimeur du roi, Antoine Hernault[1].

Comme cette lettre est non seulement précieuse au point de vue historique, mais aussi une curiosité bibliographique tellement introuvable qu'on n'en connaît en Anjou aucun exemplaire, même pas dans la richissime bibliothèque angevine de notre savant collègue et ami, M. le marquis de Villoutreys, nous la reproduisons d'après un ancien *fac-simile*, qui nous a été offert avec une charmante courtoisie par notre collègue, M. Charles Ménière. Il forme une plaquette, petit in-8, de 125 millimètres de hauteur, sur 90 millimètres de largeur, et contient 8 pages d'impression compris le titre.

M. Berger de Xivrey, dans son précieux *Recueil des lettres missives de Henri IV*, a fait connaître la lettre adressée aux échevins et aux habitants de la ville d'Angers, d'après l'édition d'Antoine Hernault[2], et l'exemplaire de la bibliothèque de M. de Monmerqué, mais il ne l'a pas reproduite. Il a publié, d'après une transcription de M. Maillet, bibliothécaire, celle qu'Henri IV adressa à la ville de Rennes,

[1] Antoine Hernault fut l'un des membres de cette famille d'imprimeurs, qui, pendant trois siècles publia à Angers et à Saumur un grand nombre d'ouvrages devenus rares, surtout les éditions gothiques des *Vieux Noëls Angevins*, ainsi que les plaquettes concernant la Ligue en Anjou et les premiers événements du règne d'Henri IV. Ce maître imprimeur habitait à Augers, rue Lyonnaise, vis-à-vis la rue de la Harpe, *via Leonnensi e regione Cythare*. Après sa mort, son fils, Jean, lui succéda comme imprimeur ordinaire du roi, dont il obtint les lettres patentes le 17 juin 1598.

[2] *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 135.

dont l'original est conservé dans les archives de la mairie [3]. Ces deux lettres sont identiques; celle d'Angers, d'après l'opuscule déjà cité, est ainsi conçue :

[3] Désireux de savoir si la lettre citée par Berger de Xivrey existait encore dans les archives municipales de Rennes, j'écrivis dans ce but une lettre à M. le Maire de cette ville, qui m'honora de la réponse suivante :

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, MAIRIE DE RENNES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES COMMUNALES

« *Rennes, le* 21 *juin* 1884.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« *La lettre de Henri IV au sujet de laquelle vous m'avez écrit le* 17 *de ce mois, se trouve dans la liasse* 8 *de nos archives municipales. Elle porte la suscription :* « *A nos chers et bien amez les* « *Eschevins et Habitans de nostre ville de Rennes* ».

« *Ainsi qu'il résulte des indications mêmes données par l'éditeur, M. Berger de Xivrey* (*tome IV*, p. 135), *cette pièce est un des exemplaires originaux d'une circulaire qui fut adressée, le* 2 *avril* 1594, *aux diverses municipalités du royaume pour leur annoncer la reddition de la Bastille.*

« *La ville d'Angers, au même titre que Rennes, mais sans y avoir aucun intérêt particulier, dut en recevoir un exemplaire également original, et c'est une copie de ce dernier qui fut imprimée la même année chez Anth. Hernault.*

« *Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.*

« *Le sénateur, Maire de Rennes,*

« E. LE BASTARD. »

COPPIE DE LA

LETTRE DV

ROY ENVOYEE

aux Eschevins, manans
& habitans de la
ville d'Angers

Cartouche oblong, orné de l'écu de France, surmonté de la couronne royale et soutenu par deux anges agenouillés, le tout sur fond garni de fleurs.

A ANGERS

Chez Anthoine Hernault, Imprimeur
Ordinaire du Roy, ruë Lyonnaise

M.D.XCIIII,

Avec privilege dudict Seigneur.

DE PAR

LE ROY

CHERS *et bien aimez, depuis que nous sommes entres en nostre ville de Paris, et trois iours apres le sieur de Bourg, qui commandoit pour nos ennemiz a la Bastille, en est sorty par composition*[1]. *Le mesme se fera*

[1] Du Bourg, fort honnête gentilhomme, dit Pierre de l'Estoile (*Mém. pour servir à l'histoire de France*, t. II, p. 61) fut nommé capitaine de la Bastille le dimanche premier novembre 1591, par le duc de Mayenne à la place de Jean le Clerc, dit Bussy, ancien procureur au Parlement de Paris. — « Le samedy, 26 mars 1594, ajoute de l'Estoile (p. 206), le capitaine du Bourg qui tenoit le château de la Bastille, lequel il n'avoit voulu rendre qu'il n'eût auparavant envoyé vers le duc de Mayenne, et qui, le jour que le Roy entra dans Paris, avoit fait tirer quelques coups de son canon sur la ville, capitula d'en sortir, luy et les soldats qui y tenoient garnison, avec armes et bagages pour estre conduits sous escorte en la ville la plus prochaine de son party; ce qui fut exécuté le lendemain 27, jour de Dimanche. » — Le capitaine du Bourg, ayant recouvré sa liberté, le duc de Mayenne le nomma gouverneur de la ville de Laon. Il ne fut pas plus heureux dans ce nouveau poste qu'il ne l'avait été à Paris, car le 22 juillet de la même année il fut obligé de capituler, la ville étant assiégée par l'armée royale. Il signa l'acte de capitulation avec Charles Emmanuel de Lorraine, l'un des fils du duc de Mayenne. (*Ibid.* p. 228.)

en bref par celuy qui est encores pour eux au chasteau du bois de Vincennes[1]. *Ceste ville qui auoit servy de guide a la rebellion des autres, nous fait esperer quelle monstrera le chemin a ce qui reste encore es mains de nos dicts ennemiz. Celle de Rouen l'a voulu suivre de pres en ce devoir, sestāt Mercedy dernier (avec le soing, affection et diligence qu'y a apporte le sieur de Villars*[2]*) remise en nostre obeissance. Ce qui estoit encores a reduire en nostre province de Normandie, estant entierement au pouvoir du dict sieur de Villars, a este par consequent et son bon moyē, asseure pour nostre service. Nous n'avons este negligēs d'en rendre graces a Dieu comme nous voulons et vous mādons de faire de vostre part, afin que cognaissant sa divine bonte, que nous referions tant de bienfaits du tout a sa gloire et louange, il luy plaise nous continuer les effects favorables de sa grace, en ce qui reste*

[1] La défense du château de Vincennes, était alors confiée au capitaine Beaulieu, agent du duc de Mayenne.

[2] André de Brancas de Villars, issu d'une ancienne famille provençale, était gouverneur de Normandie et amiral, pour la Ligue. Pierre de l'Estoile dit : « qu'il étoit des plus avant dans la Ligue, et n'y vouloit point reconnoistre d'authorité au-dessus de la sienne : de sorte que voyant la Ligue sur son declin, et se voyant obligé d'avoir un maître, il aima autant le chercher en la personne du Roy son souverain seigneur, que d'obéir à un autre qu'il estimoit n'estre plus que luy : et fut son accomodement traité par M. de Rosny, tous ceux qui s'en estoient meslés avant luy, n'y ayant reussy. »

encores a establir de nostre authorite, et nous faire incontinent parvenir au repoz general tant necessaire et par nous desire de nostre Royaume[1]. *Donne a Paris, ce deuxieme jour d'avril 1594.*

Depuis la presente escrite, le dict chasteau du Bois de Vincennes a este remis entre nos mains[2].

HENRY.

Et plus bas : POTIER.

Et en la suscription est écrit :

A nos chers et bien aimez les echevins, manans et habitans de nostre ville d'Angers.

[1] « Le dimanche, 27 mars 1594, M. de Villars, dit Pierre de l'Estoile, fit son traité particulier pour Rouen, le Havre, Harfleur, Montivilliers, Ponteau-de-Mer, et Verneuil, lequel traité ne parut pourtant que peu de jours après, ayant été beaucoup traversé par la Chapelle-Marteau, fieffé ligueur, qui se rendit exprès à Rouen, et n'y fit que blanchir : et est M. de Villars celuy de tous les chefs de la Ligue qui s'est fait le mieux payer, s'étant fait donner tous les gouvernements de ces villes, avec encore celuy de Fescamp qu'il fallut y adjouster, la charge d'admiral de France, à laquelle le duc de Mayenne l'avoit nommé, et que Biron fut contraint de luy lacher malgré luy : outre encore cinq ou six des meilleures et plus riches abbayes de Normandie qu'il fallut retirer des bons serviteurs du Roy, qui les tenoient et les mécontenter, douze cent mille francs d'argent pour payer ses dettes, et soixante mille francs par an de pension qu'il ne garda pas longtemps. » (P. 208.)

En effet il fut tué lâchement à la suite de la bataille de Dourlens, le 24 juillet 1595, par Contrera, capitaine espagnol. (V. de Buri, *Hist. de la vie de Henri IV, roi de France et de Navarre*, t. II, p. 402.)

[2] Lorsque Henri IV commença sa dépêche il ne connaissait pas encore la reddition du château de Vincennes quoiqu'elle eut

Si les Angevins accueillirent avec des démonstrations de joie les succès politiques et militaires de Henri IV, ce fut peut-être moins à cause de ses victoires que de son abjuration au protestantisme. Quoi qu'il en soit du motif, les grands événements portés à leur connaissance par le roi lui-même, exaltèrent en sa faveur les populations de l'Anjou, qui comprirent que les guerres civiles allaient enfin cesser, grâce à deux Angevins : René Benoist [1], curé de Saint-Eustache de Paris, et du

lieu le même jour que celle de la Bastille. « Le samedy (26 mars), la Bastille et le chasteau de Vie-Saine (Vincennes) qui avoient fait mine de vouloir tenir, se sont rendues à la dévotion de sa Majesté. » (*Discours de tout ce qui s'est passé à la prise de la ville et Bastille de Paris.* — Angers, 1594, pet. in-8, fol. 8 r°.) Pierre de l'Estoile dit également : « Le château de Vincennes ou commandoit le capitaine Beaulieu, se rendit aussy le même jour et aux mêmes conditions (que le château de la Bastille). » — Pierre de l'Estoile, *loco citato*, t. II, p. 206.

[1] René Benoist, docteur en théologie et prédicateur, naquit vers 1521, dans la maison des Charonnières, commune de Savennières, en Anjou. Ses parents, modestes cultivateurs, le placèrent jeune dans l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, où il fut élevé et instruit. Il prit ses grades de docteur en théologie à l'Université d'Angers et fut d'abord curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé. Puis, le cardinal de Lorraine l'ayant apprécié à Paris où il s'était rendu, l'attacha à la reine Maria Stuart, dont il devint le confesseur et le prédicateur. Il fut ensuite, successivement curé de Saint-Pierre-des-Arcis et de Saint-Eustache à Paris. Pendant les guerres de la Ligue, il se montra constamment le défenseur d'Henri III et d'Henri IV. Aussi, lorsque celui-ci voulut embrasser le catholicisme, il lui écrivit : « Des l'heure que j'ay eu la volonté de penser à ma conversion, j'ay jetté l'œil sur vous, pour estre l'un de ceulx desquels j'auray l'assistance fort agréable à cette occasion. » L'abjuration du roi eut lieu dans l'église abbatiale de Saint-Denis, à la fin du mois

maréchal de France, Charles II de Cossé, comte de Brissac, dont la mémoire restera inséparable de celle de HENRI LE GRAND.

de juillet 1593. » M. Benoist, dit le bénédictin Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, a eu l'honneur d'y avoir le plus contribué, par ses doctes et saintes exhortations et conférences. Le 2e jour d'août, la nouvelle en ayant été apportée à Angers, le *Te Deum* fut chanté à l'heure même à Saint-Maurice, en actions de grâces de cette heureuse conversion; l'artillerie, tant du château que de la ville tirée, et des feux de joie faits aux principales places de la ville, avec grandes réjouissances. » (Ms. 876 de la Bibliothèque d'Angers. — *Revue d'Anjou*, t. I, p. 455.) René Benoist, avec un tact profondément politique, apprécia l'importance de la démarche du roi vers lui; aussi sut-il en profiter adroitement en faveur de ses coreligionaires, qui ne lui en témoignèrent peut-être pas une vive reconnaissance. Ce fut cependant sous l'impression des rapports qu'il avait eus avec Henri IV que le savant curé de Saint-Eustache de Paris publia deux plaquettes devenues très rares : 1° *Remontrance et exhortation av roy tres-chrestien, Henri IIII, de faire chrestiennement, vertueusement et constamment la guerre aux heretiques, et schismatiques, lesquels sont dangereusement divisés de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, ou est enseigné vn notable moyen necessaire pour destruire l'heresie en sauuant les personnes* [1]. — 2° *Remonstrance a Messieurs de l'Assemblée tenue à Rouen par le commandement du Roy au mois de novembre* 1596 [2].

[1] Par M. René Benoist, docteur regent en la faculté de Theologie de Paris, et désigné evesque de Troyes, conseiller du Roy, conseiller au Conseil d'Estat de Sa Majesté.

A Paris. Pour Sylvestre Moreav, colporteur au Palais. — Jouxte la coppie imprimée à Rouen, chez Richard l'Allemand, au Portail des Libraires. — Pet. in-8°, s. d., 32 pp.

[2] Par M. René Benoist, conseiller du Roy, et nommé par Sa Majesté à l'Evesché de Troyes.

A Paris. Pour Sylvestre Moreav, colporteur du Palais. — Jouxte la coppie imprimée a Rouen, par Raphael du Petit-Val. 1596. — Pet. in-8, 28 pp.

UN

AUTOGRAPHE DE VOLNEY

Par M. QUERUAU-LAMERIE

Secrétaire-général de la Société

Constantin-François Chassebœuf, dit de Volney, né à Craon (Mayenne), le 3 février 1755, avait été nommé député aux États Généraux de 1789 par le Tiers État de la province d'Anjou.

L'année précédente, à son retour du voyage qu'il avait fait en Egypte et en Syrie, Volney s'était arrêté quelque temps en Corse, dont le climat et les sites pittoresques ne l'avaient pas moins charmé que la rusticité, pour ne pas dire la sauvagerie des habitants. Il rêva dès lors de venir se fixer dans cette île pour y apporter les bienfaits de la civilisation. Il faut lire dans les *Mémoires d'un nonagénaire*, Yve Besnard, publiés par M. Célestin Port, l'exposé des plans formés par Volney, qui eut voulu y associer son ami [1]. Mais l'annonce de la pro-

[1] Après la dissolution de l'Assemblée nationale, Volney alla en effet se fixer dans une propriété qu'il avait achetée en Corse. Mais il dut quitter cette île peu de temps après, par suite des ennuis de toutes sortes qui lui furent suscités et qui le dégoû-

chaine convocation des États Généraux lui fit remettre à plus tard l'exécution de ce projet. Il s'occupa dès lors avec le plus grand zèle à préparer dans sa province les élections qui, au mois de mars 1789, le placèrent au nombre des députés du Tiers État.

Toujours possédé du désir des voyages et aspirant à une vie active, il ne devait pas se plaire longtemps dans l'Assemblée nationale, dont les travaux journaliers, en le tenant assidu aux séances, ne pouvaient convenir à son tempérament. Dès que les principales lois, dont l'ensemble devait former la nouvelle Constitution, eurent été votées, il revint à ses projets d'établissement en Corse. Après avoir fait voter, le 30 novembre 1789, le décret qui déclarait cette île partie intégrante de la France, il crut le moment venu de prendre du repos et s'empressa d'accepter la proposition qui lui fut faite, au nom du gouvernement, d'aller en Corse pour y installer le nouveau département et y donner l'essor au commerce et à l'agriculture.

Le bruit de cette nomination se répandit avant qu'elle ne fût devenue officielle. En même temps, on parlait de deux autres députés disposés à accepter les faveurs de la cour et à se faire nommer, l'un, Lecouteulx de Canteleu, caissier de l'extraordinaire des finances, et l'autre, Nourisson, à un emploi dans l'administration des vivres. Le 26 janvier, Goupil de Préfern prit la parole pour demander à l'Assemblée nationale de rendre un décret

èrent promptement de sa tentative. Voir dans le journal le *Moniteur universel* de 1793, numéros des 20 et 21 mars, pages 351 et 355, un *Précis de l'état actuel de la Corse*, publié par Volney à son retour en France.

qui défendît à ses membres d'accepter aucune faveur du gouvernement. Cette proposition souleva une vive discussion. De nombreux orateurs parurent à la tribune soit pour attaquer, soit pour défendre le projet.

Volney crut devoir prendre la parole. Il fit observer que « la situation où il se trouvait était sans doute « fâcheuse, puisqu'il fallait qu'il parlât de lui. Il ne « s'opposait point au décret qui était présenté. Il aurait « eu mauvaise grâce à le faire, parce qu'il était un de « ceux auxquels on avait accordé des places. Le parti « qu'il devait prendre était fondé sur cette opinion qu'on « ne peut être législateur et subordonné..... Il y a long- « temps que par des événements particuliers il avait « l'intention de borner son travail dans cette Assem- « blée. Il croyait être obligé de faire cette déclaration « dès ce moment afin que, quelle que fût la décision, on « ne pût l'accuser de récrimination. »

Après une discussion assez vive, dans laquelle de nombreux amendements furent proposés par divers députés, l'Assemblée vota le décret qui lui était demandé dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, conformément à l'esprit de « son décret du 7 novembre dernier [1], déclare qu'aucun « membre de l'Assemblée nationale actuelle ne peut « accepter du Gouvernement, pendant la durée de cette « session, aucune place, don, pension, traitement ou « emploi, même en donnant sa démission [2]. »

[1] Ce décret interdisait aux membres de l'Assemblée d'accepter aucune place de ministre pendant la session de cette Assemblée.

[2] *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale*, n° 184, page 12;

Ce dernier membre de phrase brisait les espérances de Volney, qui s'empressa d'adresser au président de l'Assemblée la lettre suivante, lue dans la séance du 29 janvier.

« Monsieur le Président,

« Avant que l'Assemblée nationale se fût expliquée sur « l'incompatibilité des fonctions de député avec toute « commission du Gouvernement, j'en avais accepté une « en l'isle de Corse, avec d'autant plus de confiance que « je comptais donner ma démission le jour où je de- « viendrais le porteur des décrets.

« Maintenant que l'Assemblée a manifesté ses inten- « tions, j'ai l'honneur de lui déclarer que je me suis « désisté de la double mission pour laquelle je m'étais « chargé de concourir à l'organisation du département « de Corse et de diriger le commerce et l'agriculture « dans cette isle.

« Je suis avec respect,

« Monsieur le président,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De Volney.

« Paris, 28 janvier 1790 [1]. »

Moniteur universel de 1790, n° 28, page 111; *Correspondance de MM. les députés de la province d'Anjou à l'Assemblée nationale*, t. IV, n° 2, page 27.

[1] *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale*, n° 187, page 6; *Moniteur universel de* 1790, n° 30, page 116; *Correspondance de MM. les députés de la province d'Anjou*, t. IV, n° 2, page 43.

Les journaux rendant compte de la séance du 26 janvier (*Moniteur* du 28) ne parvinrent sans doute à Craon que dans les premiers jours de février. Les compatriotes de Volney, fiers de la situation qu'il s'était acquise à l'Assemblée nationale, s'émurent à la nouvelle de ses projets de démission. Les volontaires de la ville de Craon, compagnie d'élite, composée de jeunes gens aisés qui s'étaient offerts pour faire tous les services extraordinaires que l'on pourrait avoir à demander à la garde nationale, dont ils faisaient en même temps partie, résolurent de faire une démarche auprès de lui pour le prier de demeurer à son poste. Ils chargèrent leur commandant, François Midy, ci-devant procureur du roi au grenier à sel de Craon, de rédiger une adresse à ce député.

Midy, qui avait l'habitude de conserver les copies de toutes les lettres écrites par lui, tant pour ses affaires particulières, que pour celles qui étaient relatives à ses fonctions, nous a ainsi conservé le texte de l'adresse envoyée à Volney. Nous reproduisons cette pièce, qui porte la date du 9 février [1], avec la réponse de Volney aux volontaires de la ville de Craon [2].

[1] Il est surprenant que les journaux contenant l'analyse de la séance de l'Assemblée nationale du 29 janvier, dans laquelle Volney avait déclaré, par sa lettre au président, renoncer à ses projets de démission, n'aient pas encore été connus à Craon le 9 février. Mais, à cette époque, le service de la poste, dont les courriers partaient de Paris trois fois seulement par semaine, n'était peut-être pas très régulier, surtout quand il s'agissait de faire parvenir les correspondances dans une ville assez éloignée de la route suivie par ses voitures. D'un autre côté, Midy a pu aussi se tromper de date en portant cette adresse sur son cahier de copies de lettres.

[2] Ces deux pièces font partie de notre collection.

« Craon, du 9 février 1790.

« Monsieur,

« Les volontaires de Craon, attérés par la lecture de « la correspondance qui annonce que votre santé vous « force de quitter l'Assemblée nationale, s'empressent « de vous prier de ne pas leur donner ce coup mortel, « car, Monsieur, ayant la confiance la plus entière de « toute la province, et notamment des bons patriotes « craonnais, tous les suppléants de l'univers ne peuvent « vous remplacer dans un poste que vous remplissez si « dignement. Au nom de la patrie, au nom de votre « gloire dont nous sommes fiers, ne nous abandonnez « pas. Il faut prendre le repos et faire l'exercice que le « soin de votre santé exige, mais soyez toujours notre « représentant et notre pilote. Si vous vous refusez à « notre instante prière, le découragement dans lequel « votre retraite nous jeterait, ne peut que nuire « à la chose publique, et vous êtes trop bon patriote « pour persister dans un dessein aussi funeste et aussi « accablant pour nous. Que voulez-vous que nous deve- « nions, sans pilote, errants à l'aventure? nous irons « nous briser contre les écueils, ou donner dans les « pièges de l'aristocratie. Si nos lumières égalaient notre « patriotisme, nous serions peut-être moins pressants, « parce que votre santé nous serait également précieuse, « mais, nous vous le répétons, il est possible d'allier nos « désirs avec les soins qu'elle exige.

« Nous sommes avec un sincère attachement, Mon- « sieur, etc...

« *Les volontaires de Craon.* »

Le 12 février, Volney adressait à ses concitoyens la lettre suivante qui devait mettre fin à leurs inquiétudes :

« Messieurs les volontaires de la ville de Craon.

« Messieurs et chers compatriotes,

« Autant je m'honore de la lettre que vous venez « d'avoir la bonté de m'adresser, autant je me félicite « d'en avoir prévenu le vœu et de pouvoir vous offrir ce « nouveau gage de la constance de mes sentiments. Je « ne vous dissimule point que, depuis que j'ai jugé le « sort de la Révolution assuré, c'est-à-dire depuis trois « mois, je formais des projets de retraite. J'étais fatigué « d'études sédentaires, de débats passionnés, de tumulte, « d'hommes et d'affaires ; je me voyais peu utile désor- « mais dans l'Assemblée nationale : vous aviez une « Constitution et mon serment était rempli ; je remet- « tais vos intérêts à un suppléant digne de toute votre « confiance [1] ; j'allais parmi vous jouir de la liberté et « de la paix, et je n'attendais que la formation des dé- « partements..... Un incident survenu en janvier chan- « gea mon théâtre sans changer mon plan. Diverses « considérations engagèrent le gouvernement à me « proposer pour l'isle de Corse une mission ayant deux « objets : par l'un je devais organiser le département « dans les principes de l'Assemblée ; par l'autre je « devais appliquer tous mes soins à *diriger* ou plutôt à « faire naître dans cette province les arts de commerce « et de culture ; diverses raisons m'autorisaient à me « charger de cet emploi. L'Assemblée avait donné son

[1] M. Leclerc, auteur principal de la Correspondance.

« agrément à l'acceptation de semblables; j'y pouvais « être plus utile qu'en son sein et que dans mon pays : « enfin le genre de vie active que j'y trouvais remplis- « sait les besoins de ma santé et les goûts de mon esprit. « Mais l'Assemblée ayant, par des considérations dont « je sens moi-même la sagesse, déclaré que des députés « ne peuvent accepter d'emplois du gouvernement, je « me suis désisté; il me restait à suivre mon premier « plan, je l'avais annoncé et je m'y disposais quand j'ai « appris que, d'un côté, ma retraite serait désagréable « à mes concitoyens, et que, d'autre part, certaines « personnes lui donnaient des couleurs équivoques; le « premier motif suffisait à me déterminer en me mon- « trant un sentiment; le second y a joint une obligation « impérieuse. Il ne m'a plus été permis de tourner le « dos à la malveillance, et j'ai rejeté toute idée de démis- « sion. Vous en avez reçu l'assurance par le dernier « courrier; je vous la réitère aujourd'hui, et je rétracte « formellement tout engagement de retraite que j'ai pu « prendre. Ramené aux mêmes circonstances que ci- « devant, mes sentiments n'ont rien à changer, ils sont « et ne cesseront d'être ceux du dévouement à vos inté- « rêts et à la chose publique, à la prospérité de laquelle « j'ai lié dès longtemps toutes mes idées de bonheur.

« J'ai l'honneur d'être parfaitement,

« Messieurs et chers compatriotes,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« VOLNEY

« *Député d'Anjou à l'Assemblée nationale.*

« Paris, 12 février 1790. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Notices sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution, par M. E. Queruau-Lamerie.

I. Maupetit 1

II. Delalande 30

III. Gournay 38

IV. Eujubault-La Roche 46

De l'architecture religieuse chez les Indous, par M. Émile Cormeray 83

Numismatique gauloise. — Monnaies de Sedullus, chef des Lémoviques, par M. Armand Parrot 107

Orfèvrerie gallo-romaine. — Anneau d'or, enrichi d'une améthyste entaillée, communication de M. Armand Parrot, ... 113

Épigraphie angevine. — Notice sur une croix funéraire en plomb, du XI^e^ siècle, par M. Armand Parrot 115

Étude sur quelques anciens couvents de la Bretagne, par M. Armand du Chatellier 125

Redevance au maire d'Angers, par M. Armand Parrot ... 191

Privilège du droit de banvin accordé à l'Hôtel-Dieu d'Angers, par M. Charles Ménière 199

Dépêches du roi Henri IV aux Angevins (1594), accompagnées de Notes historiques, par M. Armand Parrot .. 207

Un autographe de Volney, par M. Queruau-Lamerie 232

ANGERS, IMP. LACHÈSE ET DOLBEAU

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE

DE

MAINE-ET-LOIRE

TOME XXXVIII

SCIENCES

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre

1883

CATALOGUE

DES

PLANTES VASCULAIRES

DES ENVIRONS DE LA CHATRE (INDRE)

PAR

M. GABRIEL CHASTAINGT

Membre de la Société Botanique de France,
de la Société Académique de Maine-et-Loire, etc., etc.

Species tot sunt quot diversas formas
ab initio produxit Infinitum Ens...
(LINNÉ, *Phil. bot.*, édit. 2, § 157.)

La région du département de l'Indre, dont je me propose d'exposer les richesses botaniques, est située au sud-est de ce département. Elle comprend une grande partie du Bois-Chaud, contrée où l'on cultive le châtaignier, le sarrazin et le seigle, et qui occupe le sud du département; une petite portion de la Champagne du Berry, vaste plaine s'étendant au nord, au nord-ouest et à l'est; descendant jusqu'à Châteauroux, et limitée au sud par la rivière de l'Indre, entre Châ-

teauroux et le département d'Indre-et-Loire, et par une ligne passant à peu près par Châteauroux et le point où la route nationale n° 140 (de Figeac à Montargis) quitte le département de l'Indre pour entrer dans celui du Cher. Cette plaine doit son nom à l'analogie de son sol avec celui d'une portion de l'ancienne province de Champagne. Enfin, un petit lambeau de la Brenne, plateau, couvert d'étangs, qui est faiblement incliné vers le sud; commençant à l'ouest de Châteauroux, à deux ou trois kilomètres de cette localité, se prolongeant dans cette direction, jusqu'au département d'Indre-et-Loire; au sud, jusqu'à la rivière de la Creuse, et, au Nord, jusqu'à celle de l'Indre.

Avant mon arrivée dans le département de l'Indre, les environs de la Châtre avaient fait l'objet de recherches botaniques de la part de Néraud et de Faulchier qui ont fourni de précieux documents au savant botaniste angevin, pour son excellente *Flore du centre de la France*. Néraud, mort à la Châtre en 1855, après avoir consacré une partie de sa vie à la recherche et à l'étude des simples, poussé ses explorations jusque sur le Nouveau-Continent, où il découvrit un nouveau genre (*Neraudia*) qui porte son nom ; publié un traité de botanique ayant pour titre *Botanique de ma fille*, a laissé un bel herbier, lequel est malheureusement tombé, après la mort de Néraud, entre les mains de personnes qui ne s'occupaient pas de botanique; en sorte, que cette collection a été avariée ; fait d'autant plus regrettable qu'elle était la collection la plus complète de son époque, pour les

environs de la Châtre, et que, conséquemment, elle offrait un intérêt vraiment sérieux.

M. Rouet, Claude, possède aussi quelques plantes, dont plusieurs ont été récoltées aux environs de la Châtre, et parmi lesquelles il s'en trouve d'assez rares. Toutefois, M. Rouet, qui a connu Néraud et Faulchier et habite la Châtre depuis quarante ans environ, n'a généralement conservé de ses récoltes que les espèces les moins vulgaires, et, chose fâcheuse, les étiquettes de son herbier manquent souvent de certains renseignements utiles, en sorte que cette collection, dont les plantes ont été, du reste, préparées et fixées au papier avec beaucoup de soin, ne peut offrir qu'un médiocre intérêt, au point de vue de la flore du pays.

L'important herbier de M. Antoine Legrand, officier d'Académie, avec lequel j'ai eu fréquemment le plaisir d'herboriser dans le département de l'Indre, et notamment dans le rayon de ce catalogue, contient un certain nombre de plantes rares, des environs de la Châtre et de Buxières-d'Aillac, dont ce botaniste a le premier constaté l'existence dans nos contrées; ce que je me suis fait le devoir de signaler dans l'énumération qui suit.

Enfin, mon herbier renferme toutes les plantes énumérées dans cet ouvrage, et je les ai toutes observées vivantes dans les lieux où je les signale, à l'exception de douze espèces : *Corydalis solida*, *Trifolium suffocatum*, *Lotus angustissimus*, *Spiræa filipendula*, *Rosa malmundariensis*, *Lutea*, *alba*; *Epilobium spicatum*, *Œnanthe pimpinelloides*, *Allium ursinum*, *Botrychium*

lunaria, *Osmunda regalis*, que je n'ai pas retrouvées, et que j'y ai admises parce que leur existence, dans les lieux indiqués, a été constatée par le savant auteur de la *Flore du centre de la France*, à l'exception toutefois du *Trifolium suffocatum* qui m'a été signalé par M. Boiteau, ancien sous-préfet à la Châtre, qui a observé cette espèce à Verneuil.

Trois autres espèces : *Rosa pumila*, *Dipsacus pilosus* et *Cephalanthera grandiflora*, que je n'ai pas vues vivantes, mais que je possède dans mon herbier, de provenance, la première du bois de Niherne, la deuxième d'Argenton, et la troisième de Chabenet, figurent aussi à l'énumération.

Pour éviter les erreurs, j'ai mis à profit toutes les ressources que j'ai eues à ma disposition. D'abord, mon herbier contenant, en outre des récoltes que j'ai faites dans l'Indre, la Creuse, la Haute-Vienne, l'Aveyron, les Hautes-Pyrenées, la Haute-Garonne et la Gironde; les *exsiccata* dont les noms suivent : l'*Herbarium normale* de F. Schultz (17 centuries); l'*Herbarium corsicum* de P. Mabille (5 centuries); et les *Reliquiæ Mailleanæ*, 2,053 espèces; les collections de Bordères (Pyrenées); N.-G. Martin (Vosges); et grand nombre d'autres plantes obtenues par échanges; en tout plus de 4,500 espèces, représentées chacune par de nombreux et bons échantillons.

Mon herbier, dont les plantes sont presque toutes empoisonnées au sublimé corrosif, est renfermé dans 55 cartons ayant $0^m,47$ de hauteur, $0^m,33$ de largeur, et $0^m,16$ d'épaisseur environ.

En second lieu, les iconographies de Redouté, *His-*

toire des plantes grasses, avec leurs figures en couleur. (Paris, an VII.) Choix des plus belles fleurs, prises dans différentes familles du règne végétal. (Paris, 1827.)

Enfin, j'ai eu recours aux conseils et aux leçons des botanistes qui ont bien voulu m'honorer de leur bienveillant concours.

Aussi m'acquitterai-je avant tout d'un devoir bien doux, en priant toutes les personnes qui m'ont fait part de leurs plantes ou qui ont facilité mon travail par leurs conseils, leurs observations et leurs communications, de bien vouloir agréer l'expression de ma vive gratitude.

Les personnes auxquelles je suis le plus redevable sont :

M. Edm. Bonnet, docteur en médecine à Paris, membre du Conseil d'administration de la Société botanique de France, qui, dans plusieurs circonstances, grâce à son savoir étendu et à sa proximité des collections des maîtres de la science, m'a rendu d'éminents services avec le plus grand desintéressement.

M. Bouteiller, professeur à Provins, pour dons de rosiers de Seine-et-Marne et d'autres provenances.

M. Alfred Déséglise, ce savant monographe qui a fait faire d'énormes progrès à la rhodographie et dont les œuvres sont si fortement appréciées, qui a eu l'obligeance d'examiner les rosiers que j'ai récoltés dans l'Indre et dans l'Indre-et-Loire, de me donner son avis sur mes analyses, et qui a de plus enrichi mes collections, par ses libéralités, de beaucoup d'es-

pèces rares ou peu connues de ce genre intéressant.

M. Antoine Le Grand, l'auteur de la *Statistique botanique du Forez* : mes relations avec ce botaniste remontant à vingt années, m'ont toujours permis d'apprécier son profond savoir, la droiture de son jugement et son extrême obligeance. M. Le Grand a considérablement enrichi mon herbier en plantes de toutes provenances ; notamment de l'Indre, du Cher, de l'Aube, des Pyrenées-Orientales, de la Loire et des environs de Paris, et m'a toujours donné d'excellents avis toutes les fois que, rencontrant une difficulté, j'ai eu recours à ce botaniste

M. Germain Le Grand, capitaine au 38e de ligne, de qui j'ai reçu un grand nombre de plantes rares de l'Indre et de la Loire.

M. Édouard Lamy de la Chapelle, ce savant cryptogamiste, auteur de la *Flore de la Haute-Vienne*, du *Catalogue raisonné des Lichens du Mont-Dore et de la Haute-Vienne*, etc., etc., pour l'obligeance qu'il a mise à me faire part de son avis, sur mes analyses de quelques plantes de l'Indre et de l'Aveyron.

M. Parrot, président de la Société académique de Maine-et-Loire, qui a eu l'extrême complaisance de rechercher, dans la bibliothèque de la Société académique, des œuvres de quelques botanistes qu'en vain j'avais cherchées ailleurs, et dans lesquelles j'ai puisé de nombreux renseignements, pour compléter ou pour contrôler certaines parties de mon travail.

M. Saltel, clerc de Saint-Viateur, directeur de l'école de Livinhac-le-Haut (Aveyron), pour ses riches envois de plantes, des plus rares de l'Aveyron,

et particulièrement des environs de Livinhac-le-Haut, de Rodez, de Capdenac et du Puy de Wolf, où ce botaniste a découvert une espèce ou une forme nouvelle d'*Asplenium* (*A. Lamotheanum*, Héribaud) ; laquelle, en ce moment, est un sujet d'étude pour plusieurs botanistes des plus distingués. M. Saltel a aussi fourni, à M. le docteur Bras, énormément de bons documents, pour son *Catalogue des plantes vasculaires du département de l'Aveyron*. J'ai eu fréquemment recours, avec fruit, à l'esprit judicieux de M. Saltel, quand j'ai abordé l'étude des formes critiques de plusieurs végétaux de sa contrée.

Mon vieil ami J.-C. Souffrain, qui, par une gracieuse invitation, tout en me procurant le plaisir de passer avec lui le mois d'avril 1877, dans sa propriété de Mazerat, aux environs de Saint-Émilion (Gironde), m'a fourni l'occasion de faire la connaissance de la végétation vernale de ce pays, et de récolter plusieurs espèees intéressantes. Cet ami m'a aussi envoyé le *Serapias Lingua*, trouvé par lui, en 1877, près Éjeau (Haute-Vienne), dans sa propriété de la Vilatte.

F. Schultz, docteur et académicien, m'a donné mille preuves de son inépuisable bonté et de son dévouement le plus absolu. Il ne peut plus, hélas ! recevoir les bien sincères témoignages de ma gratitude sans bornes et de la plus profonde vénération que je professe pour le souvenir de cet éminent savant. Ses amis, non moins que sa famille, ont à déplorer la mort qui est venue le frapper le 30 décembre 1876, en privant, non seulement la botanique d'une des

plus grandes célébrités contemporaines, mais aussi la géologie d'un savant auteur.

Le docteur F. Schultz me disait dans l'une de ses lettres, si affectueuses : « ... Je suis plus géologue « que botaniste... »

Bien que plusieurs articles publiés, à différentes époques, au *Bulletin de la Société botanique de France*, fassent mention des œuvres du savant auteur, je me fais un devoir de consacrer ici quelques lignes à la mémoire de cet illustre maître, membre regretté de la Société impériale d'agriculture sciences et arts d'Angers.

Friedrich Wilhelm Schultz, fils aîné du citoyen Schultz de Deux-Ponts, est né sous la République. Poëte allemand et géologue, il s'est aussi distingué par ses œuvres de botanique. Dans cette dernière science, il a publié, depuis 1826, des articles dans le *Flora*; en 1829, une *Monographie des orobanchées;* dès 1836, un *Flora exsiccata*, avec un recueil botanique, *Archives de la flore de France et d'Allemagne;* en 1845, le *Flora der Pfalz*, les *Archives de Flore*, un *Herbarium normale*, les *Vegetations verhaeltnisse der Pfalz*, dans l'ouvrage *Bavaria*; les *Grandzüge zur Phytostatik der Pfalz* dans le *Pollichia*, etc., etc.

Telle est l'énumération des œuvres scientifiques principales du savant docteur qui fut toujours prêt à aplanir les obstacles, que me présenta l'étude des plantes, toutes les fois que j'eus recours à cet excellent maître qui, notamment, m'a donné son avis sur la détermination des characées de mon herbier. Ce

savant modeste ne dédaignait pas de soumettre à l'appréciation de botanistes compétents les questions qui lui inspiraient quelques doutes; le bon docteur m'écrivait, le 11 août 1869, à propos d'un *nitella* que j'avais récolté, sans fructifications, dans l'étang de Mortaigne, près de Châteauroux, et que je lui envoyais sous le nom de *Nitella flexilis*, A. g. ?

« ... Pour faire déterminer votre characée critique, « je l'adresserai à mon ami A. Braun, de Berlin, qui « connaît le mieux les characées [1]... »

F. Schultz, dont la probité scientifique est si fortement appréciée par toutes les personnes qui ont connu cet auteur, fut non seulement un savant des plus distingués, mais aussi l'homme bon et bienveillant pour tous ceux qui ont eu le bonheur d'avoir part à son estime et à son amitié.

Je regrette d'être resté aussi longtemps à témoigner publiquement ma gratitude à toutes les personnes sus-nommées, et à plusieurs autres dont j'ai reçu les communications, que je ne citerai pas ici dans la crainte d'être désobligeant; mais j'attendais, pour m'acquitter de ce devoir que le petit travail qui suit fût terminé. Or, j'ai écrit à peu près en entier ce catalogue, à la fin de l'année 1874. Je laissais néanmoins une lacune à remplir : je veux parler de ce qui concerne le genre *Rosa*, que je ne pouvais qu'ébaucher, faute d'avoir à ma disposition plusieurs ouvrages dans lesquels sont décrites les espèces de ce

[1] Je signale cette characée que je n'ai pu observer qu'à l'état stérile, parce qu'elle pourrait bien être une nouvelle espèce du genre.

genre qui croissent dans la contrée. C'est vers le milieu de l'année 1878, que je me procurai le *Catalogue raisonné des espèces du genre Rosier*, de M. Alfred Déséglise.

Cet ouvrage m'apprit où en était la science, pour la connaissance des rosiers. J'y trouvai la description de plusieurs des miens et l'indication de nombreux ouvrages dans lesquels je pouvais trouver celles qui ne figuraient pas au *Catalogue raisonné*. Ce n'est qu'à partir de ce moment, que j'entrevis la possibilité de remplir la lacune que j'avais laissée ; mais le temps me manquait pour étudier.

J'en étais là, lorsque je fus assez heureux pour entrer en relations avec M. Alfred Déséglise. Mettant à profit ce que j'avais appris grâce à ce savant rhodographe, je me suis procuré quelques bons ouvrages et j'ai cherché à parfaire ce que j'avais ébauché, et à donner, pour les roses de la région, une énumération et des renseignements qui fussent en harmonie avec l'état actuel de la sience ; ce à quoi je tiens d'autant plus que cette partie du travail est presque entièrement chose nouvelle pour le pays.

Tours, le 7 janvier 1881.

Gabriel Chastaingt.

PREMIÈRE PARTIE

Position géographique et limites de la région. — Topographie, hydrographie, altitudes. — Formations géologiques. — De leur influence sur la végétation et la température. — Affinités de notre florule avec les flores des diverses régions de la France.

La région pour laquelle je me propose de donner ici le résultat de mes recherches et de mes études botaniques, occupe, ainsi que je l'ai déjà dit, le sud-est du département de l'Indre, et se trouve en grande partie comprise dans l'arrondissement de la Châtre ; n'empruntant, ailleurs, qu'une faible portion de ceux de Châteauroux et d'Issoudun.

Au sud, notre contrée s'étend jusqu'à la limite nord du département de la Creuse ; à l'est, elle s'arrête au département du Cher ; à l'ouest, elle est limitée par la rivière de la Creuse, entre le département du même nom et Argenton. Au nord, la ligne périmétrique suit d'abord la route de Saint-Gaultier à Châteaumeillant, entre Argenton et Bouesse, elle longe ensuite le chemin vicinal n° 31, réunissant

cette dernière localité à Ardentes ; enfin, d'Ardentes, cette ligne aboutit au point où la route nationale de Figeac à Montargis sort du département de l'Indre, pour entrer dans celui du Cher, et clôt ainsi notre polygone. Entre ces deux derniers points, la ligne limitative se brise de façon à passer par Vouillon et le Relais, au nord d'Ambrault.

Cette petite région, dont les limites sud, est et ouest, sont bien géographiquement définies, et qui est bornée au nord d'une façon plus arbitraire, est généralement accidentée, sauf au nord-est, où commence la vaste plaine de la Champagne du Berry. Mais c'est surtout dans sa partie méridionale que l'on observe les vallées les plus profondes et les sites les plus élevés.

Arrosée par trois rivières principales : la Creuse, coulant du sud-ouest au nord-ouest ; l'Indre, du sud-est au nord ; enfin, la Sinaise, dont le cours est dirigé du sud-est au nord-est, mais qui n'a qu'un très petit parcours dans notre territoire, celui-ci se trouve aussi bien partagé au point de vue hydrographique, d'autant plus qu'un grand nombre d'affluents alimentent ces rivières. Les principaux sont : pour la Creuse, la rivière de la Petite-Creuse, le ruisseau des Couvieilles, celui de la Gargilesse et la rivière de la Bouzanne. Ces quatre cours d'eau se trouvent sur la rive droite de la Creuse ; aucun ruisseau, ni aucune rivière, arrosant notre polygone, n'affluent sur la rive gauche de ce cours d'eau principal.

La Bouzanne a pour tributaires plusieurs ruisseaux assez importants ; je citerai le Gourdon, sur

sa rive droite; le Creuzançais et l'Auzon, sur sa rive gauche.

Les principaux affluents de l'Indre, dans notre circonscription, sont : pour la rive droite, la rivière de la Tessonne, et, sur la rive gauche, le ruisseau de Vigoulan, la rivière des Palles, le ruisseau du Pédard, ceux du Plaix, de Chauvigny, et la rivière de la Vauvre, qui reçoit elle-même celle de la Couarde sur sa rive gauche.

Comme je l'ai dit plus haut, la Sinaise a un parcours très limité dans la région qui nous occupe, aussi n'y reçoît-elle qu'un seul affluent à noter, c'est le ruisseau de Bois-l'Abbé, qui y accède sur sa rive gauche.

Non seulement, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, cette petite contrée est généralement accidentée, mais c'est aussi la partie la plus élevée du département. Vers la limite sud, on rencontre des points situés à une grande hauteur; ainsi, Beaufoin est à 479^{m} au-dessus du niveau de la mer; le Mârembert à 380^{m}; le marais de Vigoulan à 353^{m}; le Breulet à 433^{m}; Aigurande à 423^{m} au-dessus du même niveau; tandis que, si nous allons vers le Nord, nous trouvons, pour les points culminants, des cotes d'altitudes moins fortes : ainsi la Châtre n'est plus qu'à 252^{m}; Chuis, à 235^{m}; Saint-Denis-de-Jouhet à 262^{m}; et Ambrault a 212^{m}, toujours au-dessus du niveau de la mer.

Du reste, le niveau général du sol s'abaisse en allant du sud au nord et de l'est à l'ouest.

Voici au surplus les cotes d'altitudes d'un assez

grand nombre de points pour donner une idée des reliefs du terrain [1] :

	Mètres.
La Châtre	252
Mongivray	235
Montipouret	176
Saint-Août	206
Ambrault	212
Meunet-Planches	142
Brives	142
Neuvy-Pailloux	167
Briantes	278
St-Martin-de-Pouligny	336
Fontarabie	359
Le Breulet	433
Le Chaumois	261
Ste-Sévère	307
Marais de Vigoulan	353
Le Mârembert	380
Beaufoin	479
Saint-Denis-de-Jouhet	262
La Ville-aux-Bertrand	308
Crozon	300
Château-de-la-Lande	372
La Buxerette	342
Aigurande	423
Lourdouex-St-Michel	353
Montchevrier	366
Cluis-Dessus	235
Mont-le-Vicq	255
Chavy	223
Eteillé	213
St-Christophe-en-Boucherie	269
Vicq-Exemplet	262
Le Magny	228
Sarzay	220
Laubord	203
Neuvy-Ste-Sépulchre	198
Mouhers	220
Gournay	219
Buxières-d'Aillac	196
Argenton (à 2 kilomètres N.-O. dans la vallée de la Creuse)	98
Eguzon (à 5 kil. N.-O.)	298

Au point de vue géologique, notre petit pays se trouve aussi fort bien doté. Les roches primitives ou de cristallisation constituent les terrains des cantons de Sainte-Sévère, d'Aigurande et d'Eguzon, au sud.

[1] Ces cotes sont celles des altitudes des localités citées, ou de points voisins de celles-ci. Elles ont généralement été prises sur les cartes de l'état-major; un petit nombre seulement provient de nivellements faits par les soins de l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

Différents étages de terrains secondaires forment la plus grande partie du surplus de la région. Au nord de Vicq-Exemplet, à Nermont, au sud de Cluis, se montrent les grès infra-liasiques. Le lias est immédiatement superposé à ces grès, près de Nermont, et s'étend vers la Châtre, Lacs, le Magny, les Chaumes, Mouhers, Gournay.

Les formations jurassiques proprement dites ou oolithes, reposant directement, au sud, sur le lias suivant une ligne passant à peu près par la Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Buxières-d'Aillac, occupent tout le nord du polygone au-dessus de cette ligne; à partir de Buxières-d'Aillac, elles sont subjacentes (toujours au sud) aux terrains tertiaires; elles s'étendent encore au nord et à l'ouest jusqu'à nos limites. On les retrouve aussi au nord d'Argenton, où elles forment les coteaux de la rivière de la Creuse et de celle de la Bouzanne.

Les terrains tertiaires ont aussi leur petite part de notre territoire. Au sud de Buxières-d'Aillac, on aperçoit de petits monticules rougeâtres et des étangs. Ces petits monticules sont formés par un grès friable et le sous-sol des étangs se compose d'un lit de graviers mélangés à une argile gréseuse qui est imperméable.

Ces grès, ces graviers et cette argile appartiennent aux formations tertiaires qui constituent le sol de la Brenne, dont nous avons parlé plus haut, et à la limite orientale de laquelle est situé ce morceau de notre polygone qui fait partie de celle-ci.

Je ne puis pas déterminer les limites des différentes formations de terrains, que je viens d'indiquer, d'une façon plus précise, ne connaissant aucuns travaux géologiques faits sur le département de l'Indre, et ne m'étant sérieusement livré moi-même, que très peu de temps avant de quitter la Châtre pour aller résider dans l'Aveyron, à des recherches de ce genre, dans le rayon de mes herborisations autour de cette localité ; aussi, ne puis-je pas affirmer que, même dans le court exposé qui précède, il ne se soit pas glissé quelques erreurs ; mais, du reste, au point de vue de la dispersion des espèces contemporaines du règne végétal, un classement géologique précis des roches ne saurait avoir qu'un médiocre intérêt, sauf de rares exceptions, ainsi que j'ai eu occasion d'en signaler au *Tableau de la végétation des environs d'Aubin* [1]. Mais ce qui influe incontestablement en général sur la nature de la végétation d'un terrain, c'est la présence ou l'absence de la silice ou du calcaire dans ce terrain. Quant à l'étage géologique auquel appartiennent la silice ou le calcaire, il n'influe pas, en général, au moins dans notre contrée, sur la nature de la végétation.

Voici, du reste, la liste des espèces que l'on ne rencontre chez nous que dans les terrains siliceux, et de celles qui y sont spéciales aux terrains calcaires.

[1] *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXIV, p. 244-249 (séances), et t. XXV, p. 100-104 (séances).

1° Espèces que l'on ne rencontre que dans les terrains siliceux :

Ranunculus hederaceus;
Brassica Cheiranthus;
Lychnis diurna;
Stellaria uliginosa;
Illecebrum verticillatum;
Chrysosplenium alternifolium;
Comarum palustre;
Alchemilla vulgaris;
Senecio adonidifolius;
Vaccinium oxycoccos;
Carex canescens;
Asplenium septentrionale.

2° Espèces qui ne viennent que dans les terrains calcaires :

Adonis æstivalis;
Adonis autumnalis;
Coronilla varia;
Hippocrepis comosa;
Senecio Erucœfolius;
Anchusa italica;
Orobanche cruenta?
Aceras pyramidalis;
Ophrys apifera;
Ophrys arachnites;
Epipactis rubra;
Phalangium ramosum;
Convalaria polygonatum.

Les deux espèces suivantes : *Aira uliginosa* et *Pilularia globulifera*, ne végètent chez nous que dans les terrains tertiaires; mais elles sont trop rares pour qu'on puisse en conclure qu'elles appartiennent spécialement à cet étage géologique.

La nature calcaire ou siliceuse du sol n'exerce pas seulement son influence sur la production des espèces, mais elle a aussi une grande influence sur la température. En effet, toutes choses étant égales d'ailleurs, les pays dont le sol est granitique sont plus froids que ceux où il est calcaire.

Dans notre contrée, cette différence de température est augmentée par l'altitude des terrains primitifs, qui est plus grande que celle des terrains de formation secondaire ou tertiaire; ainsi, à Aigurande, à Beaufoin, au Mârembert, le raisin des treilles les mieux exposées ne vient jamais à complète maturité, tandis que, à la Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Argenton, etc., la culture de la vigne est très répandue et le raisin mûrit généralement bien.

Notre florule a des affinités avec les flores des différentes régions de la France.

Généralement moins chaude que d'autres parties du département, notre circonscription n'est peut-être pas aussi bien dotée en espèces appartenant aux flores des départements plus méridionaux que le nôtre, que ne le sont les environs de Châteauroux et d'Issoudun; mais, en revanche, la flore de l'ouest de la France y est bien représentée, et l'on trouve chez nous : *Ranunculus parviflorus*, *Ulex nanus* et *Europæus; Lotus angustissimus*, *Potentilla Vaillantii*, *Lobelia urens*, *Erica tetralix* et *scoparia; Asplenium lanceolatum*, etc., espèces communes dans l'ouest.

Les plantes des régions des montagnes et celles du nord et de l'est de la flore de la France, n'y font pas défaut; nous citerons de celles-ci : *Sisymbrium supi-*

num, *Geranium pyrenaicum*, *Impatiens Noli-tangere*, *Rubus idæus*, etc.

En résumé, bien que la superficie du territoire compris dans les limites de notre florule soit inférieure au cinquième de celle du département de l'Indre, tout concourt : diversité de constitution du sol, grandes différences de températures et d'altitudes d'un point à un autre, nombreux cours d'eau, étangs, bois, etc., à en rendre la végétation très variée ; aussi je ne doute pas que les recherches qui pourront être faites à l'avenir, n'amènent encore à de bonnes découvertes.

DEUXIÈME PARTIE

Enumération des espèces.

AVANT-PROPOS

Dans l'énumération suivante, je cite toutes les plantes vasculaires que j'ai vues croître naturellement dans la région dont j'ai indiqué les limites à la première partie de cette ouvrage, ainsi que celles en provenant, que j'ai vues dans les herbiers sans les avoir moi-même observées vivantes dans cette région.

J'y ai aussi admis celles que l'on y cultive le plus généralement, alors même qu'elles n'y sont pas indigènes. Toutefois, douze espèces que je n'ai vues ni vivantes, ni dans les herbiers, de provenance de notre contrée, figurent à l'énumération, ainsi que j'en ai fait mention dans la première partie de ce catalogue. J'y ai aussi cité quelques espèces rares, récoltées en

dehors de nos limites, mais ces citations sont peu nombreuses, et j'ai bien précisé les localités où croissent ces plantes.

Je me suis généralement conformé à la *Flore de France*, de Grenier et Godron, dans l'énumération qui suit. Par exception à cette règle, j'ai admis la classification de la 3e édition de la *Flore du centre de la France*, par Boreau, pour les rubus et les characées; et celle du *Catalogue raisonné ou énumération méthodique des espèces du genre Rosier*, de M. Alfred Déséglise, pour les rosiers.

SIGNES & ABRÉVIATIONS

? Signe de doute.

! Signe de certitude [1].

† Précède le nom des espèces ne croissant pas naturellement, ou qui sont naturalisées ou cultivées.

C.C. Très commun.

C. Commun.

A.C. Assez commun.

P.C. Peu Commun.

A.R. Assez rare.

R. Rare.

R.R. Très rare.

Nob. *Nobis* (nous).

Exsicc. F. Sch., H.N., signifie : *Exsiccata* F. Schultz, *Herbarium Normale.*

Exsicc. F. Sch. et F. Wint., H.N., signifie : *Exsiccata* F. Schultz et F. Winter, *Herbarium Normale.*

Exsicc. F. Sch., H.N., nov. sér., signifie : *Exsiccata* F. Schultz, *Herbarium Normale,* nouvelle série.

[1] Mis après le nom d'une localité, ce signe (!) indique que j'ai récolté moi-même la plante dans la localité citée, ce que je me suis abstenu de faire pour les plantes communes. Mis après le nom d'un auteur, le signe de certitude indique que la plante de la localité ou des localités citées après, a été vue par l'auteur qui a donné le nom à cette espèce.

Reliq. Mail. — *Reliquiæ Mailleane.*
Herb. cor., P. Mab. — *Herbarum corsicum* de P. Mabille.

Obs. — Mis après un nom d'espèce, la désignation d'une des *exsiccata* ci-dessus, indique que j'ai comparé la plante citée à celle de cette *exsiccata*. Lorsqu'après le nom de la localité où croît la plante nommée, j'indique une collection d'*exsiccata*, cela veut dire que la plante de cette *exsiccata* provient de la localité que je viens de mentionner.

Lin., *Phil. bot.*, signifie : Linné, *Philosophia botanica.*

Bor., *Flor. du Cent.*, ou simp. Bor., désigne le IIe volume de la 3e édition de la *Flore du centre de la France*, par Boreau. Quand je renvoie à une autre édition dudit ouvrage, j'indique toujours le numéro de cette édition.

Mut., *Flo. fr.*, veut dire : Mutel, *Flore française destinée aux herborisations* (1834 à 1837).

F. Sch., *Arch. de Fl.*, veut dire : F. Schultz, *Archives de Flore* (1854 à 1874).

Déség., *Cat. rai.*, veut dire : Déséglise, *Catalogue raisonné* (1877).

Déség., *Essai mon.*, veut dire : Déséglise, *Essai monographique sur cent cinq espèces de rosiers*, in *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. X (1861).

Déség., *Desc. de q.q. esp. nouv.*, signifie : Déséglise, *Description de quelques espèces nouvelles du genre Rosa*, même recueil, t. XXVIII (1873).

Gren., *Flo. jur.*, veut dire : Ch. Grenier, *Flore de la chaîne jurassique* (1865-1875).

G. de St-Pierre, *Nouv. dict. de bot.*, veut dire : Germain de Saint-Pierre, *Nouveau dictionnaire de botanique* (1870).

Icon. de Redouté, indique que j'ai vu la plante citée dans les *Iconographies* de Redouté, publiées l'an VII.

Obs. — La bibliothèque de la ville de Tours, pos-

sède une partie de ce magnifique ouvrage, dans lequel les plantes sont peintes en grandeurs naturelles ; c'est une des perles précieuses de cette bibliothèque qui renferme plusieurs vieux ouvrages, ayant trait à la botanique, rares et précieux ; tels que les œuvres de Dioscoride, de Théophraste, de Pline, de Clusius, de Dalechamps, l'*Histoire des Plantes*, de Fuschsius, une traduction de la *Philosophie botanique* de Linné, etc.

PLANTES VASCULAIRES

EMBRANCHEMENT I

Dicotylédonées

CLASSE I. — Thalamiflores.

I. — Renunculacées

1. *Clematis*, L.

1. Clematis vitalba, L.

Haies, broussailles ; dans les terrains argileux, argilo-calcaires et argilo-siliceux, A.C., Daurangeon, Corlay, Neuvy-Saint-Sépulchre, Bouesse, Gournay.

2. *Anémone*, L.

2. Anémone nemorosa, L.

Bois, prés, bords des ruisseaux, C., La Châtre, bords de la Couarde, bois de la Brunerie, du Magny, de Chassignolles ; rives de la Bouzanne, du Gourdon, du Vauvre, et bois aux environs, etc.

2 bis. *Adonis*, L.

3. Adonis autumnalis, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 403.)

Moissons des terrains calcaires, A.C., Vouillon, le Riolat, Lacs, Neuvy-Pailloux.

4. A. æstivalis, L. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 196 et 2,040.)

Moissons des terrains calcaires, avec le précédent, mais plus rare. Vouillon, le Riolat.

3. *Myosurus*, L.

5. Myosurus minimus, L. (*Rel. Mail.*, n^os^ 474 et a.)

Terres labourées, dans les sillons où l'eau séjourne l'hiver. La Châtre. (Bor., édit. 1re, p. 7.) Champs des Oiseaux !.

4. *Ranunculus*, L.

6. Ranunculus hederaceus, L.

Ruisseaux des terrains granitiques, C., au sud de notre région. Le Breulet, Fontarabie, la Plaix, le Pédard, Crêvant, Aigurande, etc.

7. R. ololeucos, Lloyd.

Fossés. La Châtre ! R.R., le Moulin-à-Vent ! R.

8. R. aquatilis, L.

Fossés, mares, étangs, ruisseaux, C.C.

9. R. trichophyllus, Chaix.

Fossés, mares, La Châtre ! R., le Moulin-à-Vent ! la Justice !

10. R. flammula, L.

Marécages, prés mouillés, fossés, CC.

11. R. auricaumus, L.

Bois. Ars, dans le parc !

12. R. acris, L. (*β.* Steveni, Andrz.)

Prés, pelouses, C.C.

13. R. polyanthemoides, Bor., 16.

Champs humides. La Châtre, R.R.; route de Guéret, dans un champ à proximité de la borne kilométrique n° 12 !

14. R. Sylvaticus, Thuil.

Var. α., *R. Amansii*, Jord., F. Schultz, *Arch. de Fl.*, 1853, p. 181-185. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n^{os} 807 et *bis.*)

Bois couverts, C. La Châtre, le Breulet, Aigurande, Cluis, Neuvy-Saint-Sépulchre, etc.

Obs. — M. A. Le Grand dit, dans sa *Statistique botanique du Forez*, p. 67 :

« La variété α. est bien la plante du centre et de l'ouest ; elle « est reconnaissable aux segments des feuilles bien plus larges « que dans la variété β [1], et aux poils de la tige étalés, tandis que « dans celle-ci, ils sont apprimés et moins nombreux ; les lobes « des feuilles plus aigus. Selon M. Boreau, le *R. Sylvaticus*, de « Thuiller, ne rentre pas dans ce groupe. » (*Mém. Soc. acad. de Maine-et-Loire*, t. X, p. 178.)

15. R. repens, L.

Prés humides, fossés, C.C.

16. R. bulbosus, L.

Prés, lieux herbeux, C.C.

17. R. philonotis, Retz.

Fossés, prés, champs humides, C. La Châtre, Crévant, le Breulet, le Magny, Thevet, Vicq-Exemplet ; Gargilesse, etc.

Var. R. *Parvulus*, L. (Boreau, 19.)

Terrains sablonneux et un peu humides. La Châtre : au Moulin-à-Vent ! R.

18. R. parviflorus, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 411.)

[1] *Ranunculus spretus*, Jord., Boreau, 17.

Bords des chemins ombragés. La Châtre, C., les Ajoncs, le Moulin-à-Vent, C.

19. R. arvensis, L.

Champs cultivés, C.C.

5. *Ficaria*, Dill.

20. Ficaria ranunculoides, Mœnch.

Bois, lieux frais, C.C.

6. *Caltha*, L.

21. Caltha palustris, L.

Prés humides, C.C.

7. *Helleborus*, L,

22. Helleborus fœtidus, L.

Coteaux, bois, broussailles, bords des chemins, C., mais seulement sur les terrains calcaires.

8. *Aquilegia*, L.

23. Aquilegia vulgaris, L.

Bois, broussailles. Le Magny, Saint-Christophe-en-Boucherie, Thevet, la Curat, bois de Montbeget.

9. *Delphinium*, L.

24. Delphinium Consolida, L.

Champs cultivés. La Châtre, Thevet, Montgivray, le Magny.

II. — Berbéridées

10. *Berberis*, L.

† Berberis vulgaris, L.

Cultivé dans quelques jardins.

III. — Nymphéacées

11. *Nymphæa*, Tour.

25. Nymphœa alba, L.

Étangs, eaux paisibles. Crozon, Aigurande.

12. *Nuphar*, Smith.

29. Nuphar luteum, Smith.

Eaux courantes et profondes. Aigurande : Piodon !

IV. — Papaveracées

13. *Papaver*, L.

† Papaver somniferum, L.

Cultivé et subspontané autour des jardins.

27. Papaver Rhæas, L.

Moissons, champs cultivés, C.C.

28. P. dubium, L.

Champs sablonneux, murs, Gargilesse !

Obs. — La plante de Gargilesse me paraît être le P. Lamottei, Bor. (Boreau, p. 30.)

14. *Chelidonium*, Tournef.

29. Chelidonium majus, L.

Vieux murs, haies, décombres, C.C.

V. — Fumariacées

15. *Corydalis*, D.C.

30. Corydalis solida, Smith. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 681 et 681 a.)

Haies, coteaux ombragés, bord des bois, vignes. La Châtre (Néraud, in Boreau, éd. 1^re^, p. 43.)

16. *Fumaria*, L.

31. Fumaria officinalis, L.
Lieux cultivés, C.C.

VI. — Crucifères

17. *Raphanus*, L.

† Raphanus sativus, L.
Cultivé partout.

32. Raphanus Raphanistrum, L.
Champs cultivés, moissons, C.C.

18. *Sinapis*, L.

33. Sinapis arvensis, L.
Bords des chemins, champs cultivés, jardins, C.C.

34. S. Schkuhriana, Reich., Bor., 49.
Champs cultivés, vignes, C.C.

35. S. Cheiranthus, Koch.; *Brassica Cheiranthus*, Vil.
Haies, broussailles des terrains sablonneux, graveleux ou granitiques. La Châtre, C., le Breulet, Crévant, Aigurande, A.C.

† S. Alba, L.
Obs. — J'ai semé cette plante dans mon jardin à la Châtre, en 1869, où elle s'est reproduite d'elle-même jusqu'en 1874, époque à laquelle j'ai quitté cette localité pour venir résider à Aubin.

19. *Brassica*, L.

† Brassica oleracea, L.
Cultivé partout.

† B. napus, L.

Cultivé dans quelques localités : Boulaise.

35 *bis*. B. asperifolia, Lam.

Cultivé et souvent subspontané.

α. oleifera, D.C.; *B. campestris*, L.; *B. esculenta*, G.G.; *B. rapa*, L.

36. B. nigra, Koch.

Champs, bords des chemins. Neuvy-Saint-Sépulchre, C.! Thevet, R.!

20. *Cheiranthus*, R. Brown.

37. Cheiranthus Cheiri, L.

Vieux murs. La Châtre, Saint-Chartier, Thevet, Aigurande.

21. *Barbarea*, R. Bown.

38. Barbarea vulgaris, R. Brown.

Bords des eaux, fossés. La Châtre, Montgivray, Neuvy, Thevet.

39. B. intermedia, (Bor., édit. 1re, p. 48. — *Exsicc.* F. Schultz, H.N., nos 212 et 212 *bis*.)

Lieux frais, fossés. Aigurande, Crévant, Montgivray.

Obs. — J'ai découvert cette plante, le 15 mars 1869, à Crévant, le 2 avril 1872, à Montgivray, et le 12 mai 1873, à Aigurande.

40. B. patula, Fries.; *B. præcos.*, R. Brown. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 213.)

Obs. — Cette plante m'a été indiquée dans les vignes à Sainte-Sévère, où je n'ai pas trouvé occasion de la chercher en saison convenable, mais j'y ai récolté des fragments de plantes (tiges, feuilles et fruits), qui me semblent appartenir à cette espèce.

22. — *Sisymbrium*, L.

41. Sisymbrium officinale, Scop. ; *Erysimum officinale*, L.

Lieux incultes, voisinage des habitations, bords des chemins, C.C.

42. S. supinum, L.

Lieux sablonneux et humides. La Châtre (Fauchier, in Boreau, édit. 1re, p. 55) ; Montgivray !

43. S. Alliaria, Scop. ; *Alliaria officinalis*, Andrz.

Haies, lieux frais, herbeux, C.C.

23. *Nasturtium*, R. Brown.

44. Nasturtium officinale, R. Brown.

Ruisseaux, sources, C.C.

45. N. Sylvestre, R. Brown.

Lieux humides des terrains sablonneux, C. Thévet, Sainte-Sévère, Crévant, Aigurande, Saint-Chartier.

24. *Arabis*, L.

46. Arabis perfoliata., Lam. ; Turritis glabra, L.

Lieux sablonneux humides, A.R. La Châtre !

47. A. Thaliana, L.

Lieux sablonneux, pierreux, bords des chemins, murs, C.C.

25. *Cardamine*, L.

48. Cardamine pratensis, L.

Fossés, prairies humides, C.C.

49. C. impatiens, L. (*Reliq. Mail.*, n° 58.)

Bords des eaux, lieux frais et couverts, R. Vallon de la Couarde, prés du Magny !

50. C. hirsuta, L.

Lieux frais et sablonneux des terrains siliceux, A.C. La Châtre, le Magny, Thevet, Vicq-Exemplet, Sainte-Sévère, Crévant, Aigurande, Chassignolles.

51. C. sylvatica, Link.

Bois frais, R. Bois de Montbeget!

26. *Alyssum*, L.

52. Alyssum calcycinum, L.

Lieux pierreux et herbeux. Côte d'Ars.

27. *Draba*, L.

53. Draba muralis, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n^{os} 424 et 424 *bis.*)

Lieux pierreux et herbeux, R. La Châtre (Néraud, in Boreau, éd. 1re, p. 69), le Moulin-à-Vent! Argenton! (27 mars 1867.)

54. D. verna, L., Erophylla vulgaris, D.C.

Lieux secs, sablonneux, C.C.

28. *Roripa*, Besser.

55. Roripa nastudiordes, spach.

Lieux humides, R. Thevet!

56. R. amphibia, Besser.

Bords des ruisseaux, des rivières et des fossés, C.C.

29. *Myagrum*, Tournef.

57. Myagrum perfoliatum, L.

Moissons, R.R. La Châtre!

30. *Neslia*, Desv.

58. Neslia paniculata, Desv.

Moisson des terrains calcaires, R.R. Ambrault!

31. *Iberis*, L.

59. Iberis amara, L.

Moissons, C., mais seulement dans les terrains calcaires.

32. *Teesdalia*, R. Brown.

60. Teesdalia nudicaulis, R. Brown.

Peleuses sèches des terrains sablonneux, schisteux, granitiques, P.C. Le Magny ! Chassignolles ! Aigurande ! Le Breulet ! Sainte-Sévère ! Vicq-Exemplet !

33. *Thlaspi*, Dillen.

61. Thlaspi arvense, L.

Moissons, vignes, des terrains argilo-calcaires. La Châtre ! Ambrault !

62. Thl. perfoliatum, L.

Vignes, champs des terrains calcaires et argileux. La Châtre !

34. *Capsella*, Ventenat.

63. Capsella Bursa-pastoris. Mœnch.
Thlaspi Bursa-pastoris, L.

C.C. dans les lieux cultivés.

64. Capsella rubella, Reut. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n^os^ 427 et 427 *bis.*)

Terrains arides, Gargilesse ! et probablement ailleurs. (*A rechercher.*)

35. *Lepidium*, L.

65. Lepidium campestre, R. Brown.

Champs cultivés des terrains argilo-calcaires. La Châtre !

Obs. — J'ai trouvé une forme de cette plante, à racine renflée au collet, aux environs de la Châtre.

36. *Senebiera*, Pers.

66. Senebiera coronopus, Poir.

Pelouses arides, bords des chemins, R. Buxières-d'Aillac !

VII. — Cistinées

37. *E. Helianthemum*, Tournef.

67. Helianthemum vulgare, Gœrth.

Pelouses sèches, bords des chemins, coteaux boisés, C.C.

68. H. guttatum, Mill.

Lieux secs, sablonneux. Chassignolles. (Bor., édit. 1re, p. 79.)

Obs. — J'ai récolté moi-même cette espèce, à l'est de Chassignolles, en 1862.

VIII. — Violariées

38. *Viola*, L.

69. Viola hirta, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 15. — *Rel. Mail.*, n° 1,934.)

Terrains calcaires : haies, bois, près, C.C. Autour de la Châtre !

70. V. odorata, L.

Haies, côteaux, bords des bois, C.C.

71. V. sylvatica, Fries.

Bois, R. Ars ! la Feuillouse, commune de Vicq-Exemplet !

β. grandiflora. V. rivianane, Reich.

Haies, bois, C.C.

Obs. — La variété intermedia, A. Le Grand, *Stat. de botan. du Forez*, p. 82, qui diffère de la précédente, par *son éperon coloré*, est très fréquente entre Crévant et Aigurande, dans les champs aux abords de la route !

72. V. canina, L. (Boreau, 78. — *Exsicc.* F. Schultz, H.N., nos 222 et 222 *bis*.)

Pelouses, landes, bois, C.

Obs. — La forme des bois : *V. lucorum*, Reich. (Bor. 78) croît dans le bois de Nermont.

73. V. tricolor, L.

Var. *α. hortensis*.

Cultivée dans les jardins.

Var. *β. arvensis*, Coss. et Germ.

Lieux cultivés, C.C.

Obs. — Les formes de cette dernière variété que j'ai observées, sont les *V.; segetalis*, Jord. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 433. — *Reliq. Mail.*, n° 1,332); et *V. ruralis*, Jord.

IX. — Résédacées

39. *Reseda*, L.

† Reseda odorata, L.

Cultivé partout et quelquefois subspontané autour des jardins.

74. R. lutea, L.

Lieux arides et pierreux, murs, C.C.

75. R. Luteola, L.

Terrains arides, bords des chemins, C.C.

X. — Droséracées

40. *Drosera*, L.

76. Drosera rotundifolia, L. *Forma simplex* et *forma ramosa*, (F. Schultz, H.N., 824.)

Marais tourbeux, *R. Forma simplex* : marais de Vigoulan, C,

marais de la Messille, entre Cluis et Aigurande, au bord de la route, A.C.! *Forma ramosa,* F. Schultz; marais de Vigoulan! où elle est moins fréquente que le *forma simplex.*

Obs. — Découvert les *forma simplex* et *ramosa,* dans le marais de Vigoulan, le 25 août 1869, et le *forma simplex,* dans le marais de la Messille, le 23 août 1871.

77. D. intermedia, Hayn. *Forma simplex* et *forma ramosa,* F. Schultz. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 226. — *Reliq. Mail.*, n° 629.)

Marais tourbeux, R. Marais de Vigoulan!

Obs. — Découvert les deux formes dans le marais de Vigoulan, le 25 août 1869.

41. *Parnassia,* Tournef.

78. Parnassia palustris, L. (*Reliq. Mail.*, n°s 830 et 831.)

Prés marécageux ou tourbeux des terrains granitiques, A.C. Vigoulan, Crévant, Aigurande, etc.

XI. — Polygalées

42. *Polygala,* L.

79. Polygala vulgaris, L.

Prés, bois, pelouses, C.C.

80. Polyg. depressa, Wenderoth. (*Rel. Mail.*, n° 837.)

Landes et bruyères des terrains argilo-siliceux. Briantes! Vaudouan!

XII. — Silénées

43. *Cucubatus*, Gœrtn.

81. Cucubatus bacciferus, L.

Lieux frais, bords des ruisseaux, dans les haies, A.R. La Châtre ! Thevet ! Neuvy-Saint-Sépulchre ! Saint-Chartier !

44. *Silene*, L.

82. Silene vesicaria, Schard. (Bor., p. 94.)

Champs. La Châtre !

83. S. gallica, L. (*Reliq. Mail.*, n° 879.)

Champs sablonneux, R. Le Magny ! Chassignolles !

84. S. pratensis, G.G., *Lychnis vespertina*, Sibth.

Haies, bords des champs et des chemins. La Châtre, Montgivray, Thevet, Saint-Chartier, le Magny.

85. S. diurna, G.G., *Lychnis diurna*, Sibth.

Bois humides et ombragés, bords des ruisseaux. La Châtre, bords de la Couarde, taillis du Magny, rives des ruisseaux du Pédard, du Plaix, de Chauvigny, etc.

45. *Lychnis*, L.

86. Lychnis Flos-cuculi, L.

Prés humides, C.C.

† L. coronaria, Lam.

Cultivé dans les jardins.

46. *Agrostemma*, L.

87. Agrostemma Githago, L.

Moissons, C.C.

47. *Saponaria*, L.

88. Saponaria officinalis, L.

Bords des rivières, haies, buissons des lieux humides, A.C. Le Pondron, Briantes.

48. *Gypsophyla*, L.

89. Gypsophyla Vaccaria, Sibth. (*Reliq. Mail.*, n° 877.)

Moissons des terrains argilo-calcaires, R. Ambrault! Saint-Août!

90. G. muralis, L. (*Reliq. Mail.*, n°s 620 et 620 a.)

Champs sablonneux, R. Thevet! Vicq-Exemplet!

49. *Dianthus*, L.

91. Dianthus prolifer, L.

Lieux secs et sablonneux, bords des chemins et des champs, C.

92. D. Armeria, L.

Bords des routes et des champs, C.

93. D. Carthusianorum, L. (*Reliq. Mail.*, n° 825.)

Lieux arides, talus, rochers, R. Gargilesse! A.C.

94. D. Séguieri, Chaix.

Pelouses des terrains sablonneux. R.R. Le Chaumois! Sur la route de Châteaumeillant, et dans les champs près du ponceau Cavé! assez fréquent (le 15 juillet 1869).

XIII. — Alsinée

50. *Sagina*, L.

95. Sagina procumbens, L.

Champs et pelouses humides, C.

96. S. apetala, L. Var. α. F. Schultz. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 832.)

Le Magny ! R.

51. *Alsine*, Walh.

97. Alsine tenuifolia, Crantz; *Arenaria tenuifolia*, L.

Champs secs et sablonneux. Chassignolles ! Saint-Denis-de-Jouhet ! Aigurande ! le Breulet ! Sainte-Sévère ! Crévant ! Vicq-Exemplet !

52. *Arenaria*, L.

98. Arenaria serpyllifolia, L.

Lieux pierreux, murs, A.C. La Châtre, Saint-Sévère.

53. *Stellaria*, L.

99. Stellaria media, Vill.

Champs cultivés, bords des chemins et des ruisseaux, C.C.

β. *major*, Koch.; *Stellaria latifolia*, D.C.

Au pied des haies, dans les jardins et les terrains bien cultivés.

100. S. Holostea, L.

Bois, haies, bords des chemins, C.C.

101. S. graminea, L.

Bois, haies, champs et prés humides, C.C.

102. S. uliginosa, Murr.

Bords des ruisseaux, fossés, lieux tourbeux, C., mais seulement dans les terrains granitiques ou siliceux. Chassignolles, Aigurande, Crévant, Fontarabie, Pouligny-Notre-Dame, Sainte Sévère, Vicq-Exemplet.

54. *Cerastium*, L.

103. C. glaucum, Gren. ; γ. *quaternellum ; C. quaternellum*, Fenzl. ; *Mœnchia erecta, Flor. der Wett.* ; *Cerastium erectum*, F. Schultz. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 444.)

Terrains sablonneux. Chassignolles !

104. C. viscosum, L., herb. ; *C. glomeratum*, (Th. — *Reliq. Mail.*, n°s 930-938.)

Lieux cultivés, terrains sablonneux, C.C.

105. C. brachypetalum, Desp. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 231. — *Reliq. Mail.*, n° 931 et 931 a.)

Lieux secs et pierreux, murs, R. Cluis ! la Châtre !

106. C. semidecandrum, L. (*Reliq. Mail.* n°s 936 et 937.)

Lieux sablonneux et pierreux, pelouses sèches, R. Sainte-Sévère !

107. C. vulgatum, L. sp. ; *C. triviale*, Link. (*Rel. Mail.*, n° 932.)

Bords des chemins, pelouses sèches, C.C.

108. C. arvense, L.

Bords des chemins et des champs des terrains calcaires. La Châtre, R !

55. *Malachium*, Fries.

109. Malachium aquaticum, Fries.

Lieux ombragés au bord des fossés et des ruisseaux, R. Thevet, au bord de l'Igneraie ! vallon du Creuzançais !

56. *Spergula*, L.

110. Spergula arvensis, L. (*R. M.*, n°s 195 et 929.)

Champs sablonneux, A.C. Chassignolles, Aigurande, Crévant, le Breulet, Sainte-Sévère, Vicq-Exemplet.

111. Spergula rubra, Pers. ; *Arenaria rubra*, L.
Champs sablonneux, C. Chassignolles, Aigurande, Crévant, le Breulet, Vicq-Exemplet.

XIV. — Linées

57. *Linum*, L.

† Linum usitatissimum, L.
Cultivé et subspontané autour des cultures. Gué-de-Venet.

112. L. catharticum, L.
Prés et pelouses, A.C. Thevet, Lacs, Aigurande.

58. *Radiola*, Gmel.

113. Radiola linoïdes, Gmel.
Bords sablonneux des étangs, R. Étang de la Faumian ! A.C.

XV. — Tiliacées

59. *Tilia*, L.

† Tilia platyphylla, Scop.
Cultivé. Place d'Aigurande.

XVI. — Malvacées

60. *Malva*, L.

114. Malva Alcea, L.
Bords des bois, haies, R. La Feuillouse ! sur la Sinaise.

115. Malva moschata, L.

Bords des chemins, champs des terrains quartzeux, sablonneux ou granitiques. Aigurande, la Buxerette, Crévant.

α. *laciniata, Malva laciniata*, Desr. (*Reliq. Mail.*, n° 958.)

Terrains sablonneux, A.C. Aigurande, Thevet, Vicq-Exemplet, Sainte-Sévère, le Breulet.

116. M. sylvestris, L.

Champs, haies, voisinage des habitations, C.C.

117. M. rotundifolia, L.

Lieux incultes, bords des chemins, voisinage des habitations, C.C.

61. *Althæa*, L.

118. Althœa officinalis, L.

Lieux frais, bords des ruisseaux, A.R. Thevet, au bord de l'Igneraie! C.; Corlay! dans les haies des prés de la Vallée-Noire! A.R.

119. A. hirsuta, L.

Prés, champs incultes, R. Lacs! dans un pré et dans un champ.

XVII. — Géraniées

62. Geranium, L.

120. Geranium colombinum, L.

Champs, haies, buissons, bords des chemins, C.C.

121. G. dissectum, L.

Champs, haies, prés, jardins, C.C.

122. G. pyrenericum, L.

Champs, haies, fossés des terrains argilo-calcaire, A.C. La Châtre! C., Montgivray! le Moulin-à-Vent! la Petite-Grange!

Nohant (sous les murs du parc de George Sand, dans le fossé de la route !)

123. G. molle, L.

Bords des chemins, des haies, fossés, murs, C.C., mais seulement sur les terrains granitiques. Aigurande, Crévant, etc.

124. G. pusillum, L.

Lieux secs, bords des murs, décombres, C.C.

125. G. rotundifolium, L.

Bords des chemins, murs, champs, prés, C.C.

126. G. Robertianum, L.

Haies, bois, murs, lieux frais, C.C.

β. parviflorum, Viv. ; *G. purpureum*, Vill. ; *G. modestum*, Jord. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 234.)

Murs, haies, R. La Châtre ! (près Burat, découvert par M. A. Legrand, le 10 mai 1864), le Moulin-à-Vent ! les Ajoncs ! Nohant !

62. *Erodium*, l'Hérit.

127. Erodium cicutarium, l'Hérit.

Champs arides, chemins, murs, C.C. α. *pimpinellæfolium*, D.C. Pétales supérieurs munis, au-dessus de l'onglet, d'une tache jaune, marquées de linéoles noires ; découpures des feuilles, courtes, spatulées, presque obstuses, C. Aigurande, Crévant, le Breulet. β. *chærophyllum*, D.C. Pétales non maculées, découpures des feuilles plus profondes, linéaires, très aiguës, C.C. partout.

XVIII. — Hypéricinées

64. *Hypericum*, L.

128. Hypericum perforatum, L.

Lieux secs, bords des chemins, landes, pâturages, C.C.

129. H. quadrangulum, L. (*R.M.*, n° 953.)
Lieux frais, bords des rivières. R. Sainte-Sévère ! bords de l'Indre, C.

130. H. tetrapterum, Fries.
Lieux humides, bords des ruisseaux, C. Saint-Chartier, Thevet.

131. H. humifusum, L.
Terrains granitiques, C. Aigurande, Crévant, le Breulet, Fontarabie, Pouligny-Notre-Dame, etc.

132. H. pulchrum, L.
Bois sablonneux, C. Bois de Nermont, de Montbeget.

133. H. hirsutum, L.
Bois, haies. La Justice, bois de Bois-l'Abbé.

65. *Elodes*, Spach.

134. Elodes palustris, Spach. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., 627.)
Lieux tourbeux, marais et rives des étangs, sur les terrains siliceux, C. Étangs de Buxières-d'Aillac, de la Faumiau, de Lazais.

XIX. — Acérinées

66. *Acer*, L.

† Acer pseudoplatanus, L.
Cultivé.

135. A. campestre, L.
Haies, bois, C.C.

XX. — Ampélidées

67. *Vitis*, L.

136. Vitis vinifera, L.

Cultivé et souvent subspontané, dans les bois et les haies.

XXI. — Hippocastanées

68. *Æsculus*, L.

† Æsculus hippocastanus, L.

Cultivé.

Obs. — A Buxières-d'Aillac, j'ai observé un marronnier à capsules sans épines.

Æsculus hippocastanus, L.

Form. inermis. Nobis.

XXII. — Balsaminées

69. *Impatiens*, L.

137. Impatiens Noli-tangere, L.

Bords des ruisseaux et des rivières, lieux couverts. Bords de l'Indre au-dessus de la Châtre (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 27), bords de la Tessone, près de Sainte-Sévère !

XXIII. — Oxalidées

70. *Oxalis*, L.

138. Oxalis acetosella, L.

Lieux frais et ombragés des terrains siliceux, R.! Prairies de la vallée de l'Indre, au-dessus de Sainte-Sévère, dans les haies !

139. O. stricta, L. (*Reliq. Mail.*, 618.)
Terrains sablonneux. Aigurande, dans un jardin !

CLASSE II. — Calicifloræ.

XXIV. — Célastrinées

71. *Evonymus*, Tournef.

140. Evonymus europæus, L.
Bois, haies, buissons, C.C.

XXV. — Ilicinées

72. *Ilex*, L.

141. Ilex Aquifolium, L.
Bois, buissons, haies des terrains siliceux, C.C.

XXVI. — Rhamnées

73. *Rhamnus*, L.

142. Rhamnus Frangula, L.
Bois frais, C.

XXVII. — Papilionacées

74. *Ulex*, L.

143. Ulex europæus, Sm.
Terrains sablonneux et arides, C., çà et là.

144. Ulex nanus. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 30.)
Terrains arides, landes, prés secs, bords des chemins, C.C,

75. Sarothamnus, Wimmer.

145. S. vulgaris. Wimmer.
Terrains quartzeux, C.C. Aigurande, Cluis, Crévant, etc.

76. Genista, L.

146. Genista sagittalis, L.
Bois secs, pâturages élevés, R. Nermont !

147. G. tinctoria, L.
Bois, pâturages, C. Le Gué-de-Venet, Cluis, Aigurande, Crévant, Thevet, Saint-Août, etc.

148. G. anglica, L.
Lieux stériles des terrains sablonneux, C. Le Breulet, Sainte-Sévère, Vicq-Exemplet, Thevet, Saint-Août.

77. Cytisus, D.C.

† Cytisus Laburnum, L.
Cultivé partout et subspontané dans les haies.

78. Ononis, L.

149. Ononis Natrix, L.
Lieux stériles, bords des chemins, R. Argenton (Boreau 145), Brouesse !

150. O. repens, L., sp. 1,006. (Boreau, édit. 1re, p. 149.)
Lieux stériles et sablonneux, champs, C.C.
Var. β. *elatior*, Bor. (Bor., édit. 1re, p. 149.)
Lacs !

79. *Medicago*, L.

151. M. lupulina, L.
Prés, lieux herbeux, bords des chemins, C.C.

152. M. falcata, L. (*Reliq. Mail.*, 994.)
Champs, bords des chemins des terrains calcaires. La Châtre, le Magny, Montgivray.

153. M. sativa, L.
Cultivé partout, naturalisé et devenu spontané.

154. M. maculata, Willd.
Prairies, lieux herbeux, C.C.

155. M. minima, Lam.
Lieux secs et pierreux, A.C. Chassignolles, Crévant, Aigu rande.

80. *Melilotus*, Tournef.

156. Melilotus officinalis, Lam.
Prés, lieux herbeux, C.C.

81. *Trifolium*, L.

157. Trifolium incarnatum, L.
Cultivé partout.
Var. *Molinerii*, Balb.
Prés, R. Chauvigny!

158. T. rubens, L.
Haies, bords des bois. R. Lacs!

159. T. medium, L.
Prés secs, bords des chemins, bois. Chassignolles! Aigurande!

160. T. pratense, L.
Prés, bords des chemins, C.C.

161. T. ochroleucum, L.

Prés secs, bords des bois. La Justice ! Boulaise !

162. T. arvense, L.

Lieux sablonneux, champs, C.C.

Obs. — C'est la variété *α. genuinum*, G.G., que l'on trouve dans nos contrées.

163. T. striatum, L. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., n° 29. — *Reliq. Mail.*, n° 1,008.)

Pelouses des lieux secs, pierreux et sablonneux, R. Chassignolles !

164. T. subterraneum, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., nov. ser., n° 41. — *Reliq. Mail.*, 1,007.)

Champs des terrains sablonneux, Chassignolles ! Vâvre !

165. T. fragiferum, L.

Pelouses, bords des chemins des terrains argileux ou argilo-calcaires. La Châtre, Lacs.

166. T. suffocatum, L.

Pelouses sèches, coteaux de Verneuil.

Obs. — Cette plante a été trouvée par M. Boiteau, sous-préfet à la Châtre, au-dessus de la maison de M. Duvernet à Verneuil. (Je n'ai pas pu constater par moi-même l'existence de ce trèfle.)

167. T. repens, L.

Bords des chemins, prés, C.C.

82. *Lotus*, L.

168. Lotus angustissimus, L. Bor., 162. (*Reliq. Mail.*, n° 1,023.)

Pelouses, landes. Mers (Bor. 162), la Brande !

169. L. corniculatus, L. (*Reliq. Mail.*, n^{os} 470 et 1,021.)

Prés, pâturages, pelouses, C.C. Var. Plante très velue; *L. villosus,* Thuil. Dans les bois. Bois de Boulaise et de Bonavoie ! A.R.

170. L. uliginosus, Schk.

Prés marécageux, fossés, bois humides, C.C.

83. *Astragalus*, L.

171. Astragalus glycyphyllos, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1,031.)

Bois, prés couverts. La Curat ! Sainte-Sévère !

84. *Robinia*, D.C.

† Robinia pseudo-Acacia, L.

Planté le long des routes et subspontané dans les bois et les broussailles.

Obs. — On cultive dans les jardins et les parcs, le *Robinia viscosa*, Vent. à rameaux visqueux et à fleurs blanches et roses, et le *Robinia hispida*, L., à rameaux hispides et à grandes fleurs d'un beau rose.

85. *Phaseolus*, L.

† Phaseolus vulgaris, L.

Cultivé partout et subspontané autour des jardins.

86. *Vicia*, L.

172. Vicia, sativa, L.

Cultivé et fréquemment spontané dans les moissons, les haies, les champs.

173. V. angustifolia, Roth.

Moissons, A.C. La Châtre, Ars.

† V. Faba, L. ; *Faba vulgaris*, Mœnch.
Cultivé et quelquefois subspontané autour des cultures.

174. V. sepium, L.
Les bois, les haies, C. Ars, Aigurande, Thevet, Saint-Christophe-en-Boucherie, le Magny, Chassignolles.

87. Cracca, Riv.

175. C. major, Franken.
Bois, buissons, haies, C. La Châtre, Ars, Lacs, le Magny, Chassignolles, Crévant.

176. C. tenuifolia, God. et Gr.; *Vicia tenuifolia*, Roth. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 1,056).
Les haies, R. Ars ! Lacs !

177. C. minor, Riv. ; *Ervum hirsutum*, L.
Moissons, C.C.

88. Ervum, L.

178. Ervum tetraspermum, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1,053.)
Moissons, haies, C.C.

179. E. gracile, D.C.
Champs, moissons des terrains calcaires, P.C. La Châtre ! Montgivray !
Obs. — C'est la variété *α. leiocarpon*, à fruits glabres qui habite nos contrées.

89. Pisum, L.

† Pisum sativum, L.
α. saccharatum, Sering, in D.C., prod. 2, p. 358. Gousse à endocarpe coriace (petits pois ; pois sucrés).

. . *macrocarpum*, Sering., *l.c.*, gousse plus grande, à endocarpe non coriace (pois goulus).

Ces deux variétés sont cultivées dans les jardins et quelquefois subspontanées.

90. *Lathyrus*, L.

180. L. Aphaca, L.

Champs, moissons, lieux cultivés, C. La Châtre, Montgivray, le Magny, Lacs, Thevet, Saint-Christophe-en-Boucherie, Sainte-Sévère, Vicq-Exemplet, le Breulet, Pouligny-Notre-Dame, Crévant, Aigurande, Cluis, Mouhers, Neuvy-Saint-Sépulchre, Saint-Août.

181. L. Nissolia, L.

Champs, bords des prés secs. Argenton, Bouesse.

182. L. tuberosus, L.

Haies, champs cultivés des terrains argilo-calcaires, C. La Châtre, le Magny, Montgivray, Lacs.

183. L. macrorhizus, Wimm. ; *Orobus tuberosus*, L.

Bois, A.C. Le Magny ; taillis du Pré-Long, commune de Saint-Christophe-en-Boucherie ; bois de Mouhers.

δ. *tenuifolius*, D.C. Folioles linéaires lancéolées, souvent très-étroites. *Orobus tenuifolius*, Roth., (*Fl. germ.*, l, p. 305.) Bois, R.R. Taillis du Pré-Long (Je l'ai découvert le 13 juin 1870.)

184. L. pratensis, L.

Haies, buissons, prés des lieux frais, C.C.

91. *Coronilla*, Neck.

185. C. varia, L.

Champs, bords des bois des terrains argilo-calcaires, A.C. La Châtre, Montgivray.

92. Ornithopus, Desv.

186. O. perpusillus, L.

Terrains sablonneux, sur les pelouses rases; dans les champs et au bord des chemins, A.R. Chassignolles! Vicq-Exemplet!

93. Hippocrepis, L.

187. H. comosa, L.

Pelouses, bords des chemins sur les terrains calcaires, R. Lacs!

94. Onobrychis, Tournef.

† O. sativa, Lam.

Cultivé comme fourrage dans les terrains calcaires, et souvent subspontané autour des cultures.

XXVIII. — Amygdalées

95. Amygdalus, L.

† Amygdalus communis, L.

Cultivé dans les jardins et dans les vignes à la Châtre, où le fruit vient rarement à sa maturité.

† A. Persica, L.

Cultivé dans les vignes, sur le terrain calcaire, et dans les jardins sur tous les terrains.

Obs. — Je n'ai pas vu, dans nos contrées, le Brignon. (*Pers. lævis*, D.C.)

96. Prunus, L.

† Prunus Armenica, L.

Cultivé dans les mêmes lieux que l'*amyg. persica* mais moins fréquemment.

† P. domestica, L.

On cultive dans les vergers un grand nombre de variétés de cette espèce.

188. P. insititia, L.

Haies, buissons, R.R. Le Magny! (J'ai découvert ce prunier en 1871 ; fleurs, 11 avril, fruit, 21 août.)

189. P. fruticans, Weihe.

Haies, buissons, P.C. Le Magny ! la Rochaille !

190. P. spinosa, L.

Haies, buissons, lisières des bois, C.C.

† P. avium, L. (cerise douce), *Cerasus avium*, Mænch.

Bois, A.C.

Obs. — On cultive plusieurs variétés de cette espèce dont les principales sont :

Cer. Juliana, D.C. Guigne ou cerise douce. Chair succulente, douce, fruit cordiforme rouge ou noir, à chair non cassante.

Cer. duracina, D.C. Vulgairement bigarreau, *cœur de pigeon*, Fruit plus gros, cordiforme, marqué d'un sillon profond, rouge d'un côté et jaune verdâtre de l'autre.

† P. Cerasus, L. ; *Cerasus caproniana*, D.C. (cerise aigre).

Cultivé partout.

Les principales variétés de cette espèce sont : la *cerise de Montmorency* et la *Griotte*.

191. P. Mahaleb, L., *Cer. Mahaleh*. Mill.

Dans les haies du parc de Montveillé. (Déc. le 30 avril 1874.)

XXIX. — Rosacées

97. Spiræa, L.

192. Spiræa Ulmaria, L.

Prés humides, bords des eaux, C.C.

193. Sp. Filipendula, L.

Bois, prés secs, R. Lacs. (Boreau, édit. 1re, p. 125.)

98. Geum, L.

194. Geum urbanum, L.

Lieux frais, haies, bois, C.C.

99. Potentilla, L.

195. P. Fragariastrum, L.

Lieux sablonneux, au pied des haies et sur les pelouses rases.

196. P. splendens, Ramond. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 470.)

Bois, broussailles, R.R. Rive droite de l'Indre, au-dessus de Briante!

Obs. — J'ai découvert cette plante le 8 avril 1874.

197. P. verna, L.

Bois et pelouses sablonneuses, C.C.

198. P. Tormentilla, Nestl. (*Rel. Mail.*, n° 1,070.) *Tormentilla erecta*, L.

Bois, pâturages, bruyères, prés secs, C.C.

199. P. reptans, L.

Lieux humides, bords des chemins, des fossés, C.C.

200. P. Anserina, L.

Pelouses humides ou mouillées en hiver, bords des ruisseaux, C.C.

201. P. argentea, L.

Terrains secs et sablonneux, murs, R. Sainte-Sévère!

100. Comarum, L.

202. Comarum palustre, L.

Lieux marécageux ou tourbeux, R. Marais de la Messille! entre Cluis et Aigurande.

101. *Fragaria*, L.

203. Fragaria vesca, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1,078.)
Bois, coteaux, haies, C.C.

102. *Rubus*, L. [1]

204. Rubus idæus, L.
. Lieux frais et montagneux, R.R. Nermond : au bord du ruisseau. (Découvert le 18 juin 1870.)

205. R. cæsius, L. ; var. *aquaticus*, W. et N.
Bords des rivières et des ruisseaux, C.C.

Var. *agrestis*, W.N.
Champs stériles, découvert, C. Le Chaumois, Aigurande, Sainte-Sévère, le Breulet, etc.

206. R. ferox, Weih.
Haies des lieux stériles, R. Aigurande ! Puratier !

207. R. corylifolius, Sm.
Haies, broussailles, R. Aigurande : le Sansi !

208. R. vestitus, Weih. et N.
Haies, bois, A.C. Buxières-d'Aillac, Nermont, Aigurande, etc.

209. Rubus discolor, Weih et N.
Haies, C.C. Partout.

210. R. thyrsoideus, Wimmer.
Haies, bords des bois, C. Nermont, la Curat, Montbeget.

[1] Pour la classification des espèces du genre Rubus, j'ai suivi la troisième édition de la *Flore du centre*, de Boreau, parce que, craignant de commettre des erreurs, je n'ai pas voulu, sur le sec, aborder une étude plus approfondie de ces espèces, en suivant la récente *Monographie des Rubus du bassin de la Loire*, publiée par M. L. Gaston Génevier.

211. R. suberectus, Anders.
Bois, C.C.

212. R. fruticosus, L.
Haies. Entre Piémoreau et le moulin du Gué-de-Venet!

Quelques mots de l'historique des Rosiers et de l'espèce botanique.

Les botanistes qui ont précédé Linné n'admettaient qu'un très petit nombre d'espèces de rosiers qu'ils caractérisaient mal. Très longtemps encore après Linné, le genre *Rosa* fut négligé par les auteurs, et c'est seulement depuis une trentaine d'années que quelques botanistes ont décrit un grand nombre d'espèces ou de formes de ce genre.

Voici, du reste, ce que j'ai extrait, relativement aux rosiers, des ouvrages que j'ai pu consulter, pour donner une idée de l'accroissement, à différentes époques, du nombre des espèces décrites et de celles dont l'existence a été constatée dans certaines régions.

Pline, dans son *Histoire naturelle*, livre XXI^e^, chapitre IV, décrit treize espèces de Rosiers, dont, d'après une note de M. Fée, l'une d'elles doit être supprimée, comme étant une Malvacée et non un Rosier. (*Histoire naturelle* de Pline, traduction nouvelle par M. Ajasson de Grandsagne, t. XIII, p. 303, et les notes p. 443, 444 et 445. — Paris, 1832.)

Carolus Clusius (*Rariorum plantarum historia*, lib. I, cap. LXXXI) admet un nombre d'espèces de

Rosiers qui n'est guère supérieur a celui admis par Pline, mais il signale et décrit en plus quelques variétés ; telles que celles des *Rosa centifolia*, *versicolor*, *sine spina*, etc.

« Les Grecs disen la Rose ῥόδον, les Latins et officines *Rosa*. Or ha elle este dicte *Rhodon* des Grecs, tesmoing Plutarche parce qu'elle rend une grande espandue d'odeur. Théophraste [1], au sixiesme livre de l'*Histoire des Plantes*, monstre qu'il y ha plusieurs especes de Roses, qui ne different en rien, sinon qu'aucunes hont beaucoup de fleurs, les autres en on peu, aucunes les hont aspres et rudes, les autres les hōt douces et pollies. Aussi sont-elles différentes en couleur et en odeur. Pline aussi, au quatriesme chapitre du uintvniesme livre de l'*Histoire naturelle*, fait plusieurs genres de Roses, selon la diuersité des lieux. Apresent nous n'en montrerōs que deux especes savoir est les sauuages et domestiques. Les sauuages qui aussi sont nommées canines, sōt plus rudes que les domestiques, tant en leur rinseaux que en leur feuilles. Et aussi sont-elles surmontees des autres d'odeur, de couleur et grandeur. En vue chasque espece il y en a des rouges et des blanches. Nous auons coprins les deux espèces souz une seule peinture. (L'*Histoire des plantes mis en commentaires*, C.C.L.V., par Léonart Fvschs, médecin tresrenommé [2]. — Lyon, 1550.)

[1] ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ, ΠΕΡΙ ΦΥΤΩΝ ΙΣΤΟΡΙΑΣ. (Theophrasti, *Historia plantarum*, liv. VI, traduit en latin par Frédéric Wimmer. — Paris, 1866.)

[2] En 1542, avait déjà été publié *De historiæ stirpium commentarii*

L'herbier de Linné, conservé dans les galeries de la Société linnéenne de Londres, contient trente espèces environ de Rosiers d'Europe ; d'après le rapport de M. J.-G. Baker. (Déség., *Catal. raison.*, p. 17.)

En 1765, 7 espèces et 4 variétés furent décrites par Goüan. (*Flora Monspeliaca.*)

En 1778, Lamark en citait 8 espèces dans sa *Flore française.*

En 1786, Villars, dans son *Histoire des plantes de Dauphiné*, indiquait 14 espèces indigènes pour cette province.

En 1797, les descriptions de 22 espèces de Rosiers prirent place dans le *Systema vegetabilium* de Linné, publié ladite année.

De 1805 à 1807, Dr C.-H. Persoon (*Synopsis plantarum seu enchiridium botanicum...*) donnait 45 espèces de Rosiers, et de plus une dizaine de variétés.

En 1834, Mutel, dans sa *Flore française*, citait et décrivait 29 espèces de rosiers et 35 formes environ, déjà décrites par les botanistes, et appartenant à la flore de France.

En 1840, Boreau a décrit 12 espèces de Rosiers, dans sa *Flore du centre de la France*, 1re édition.

En 1857, la troisième édition du même ouvrage contient les descriptions de 74 Rosiers croissant dans la même région, dont la plupart déjà décrits ailleurs.

En 1861, M. Déséglise (*Essai monographique*) a

insignes, édition latine, avec planches coloriées, du même auteur, qui n'admettait que deux espèces de Rosiers, « *Sylvestres et domesticas* « *Sylvestres quæ etiâ caninæ rosæ vocantur* », comme dans l'édition en français, publiée en 1550.

donné les descriptions de 105 espèces de Rosiers appartenant à la flore de France, dont plusieurs nouvelles pour la science.

En 1873, le même auteur (*Description de quelques espèces nouvelles du genre Rosa*) a ajouté 19 espèces nouvelles à la même flore.

La même année, M. Christ (*Die Rosen der Schweiz*) a décrit environ 180 espèces ou formes de Rosiers de la Suisse, dont plusieurs inédites.

En 1877, M. Déséglise (*Cat. rais.*) a mentionné 405 espèces pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique; et un certain nombre de variétés dont quelques-unes sont considérées comme espèces par d'autres botanistes.

En 1878, le même auteur en a décrit une nouvelle espèce de la France, dans le *Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers.*

La même année, M. M.-O. Debeaux a indiqué 106 espèces du genre dans les Pyrénées-Orientales (*Recherches sur la Flore des Pyrénées-Orientales.*)

En 1879, MM. Burnat et Gremli (*Les Roses des Alpes-Maritimes*) en décrivaient 24 espèces, croissant dans ledit département, dont plusieurs inédites.

En 1880, M. Déséglise (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*) donne 6 nouvelles espèces indigènes en France.

Enfin, en 1881, 41 espèces ou formes environ, croissant dans notre circonscription, figurent au présent catalogue.

Grâce au bienveillant concours du savant rhodographe, M. Alfred Déséglise, qui a bien voulu examiner les Rosiers que j'ai récoltés dans l'Indre, et, peut-

être aussi, à l'étude à laquelle je me suis le plus spécialement livré depuis quelques années, il m'est possible de donner, pour les Rosiers croissant naturellement aux environs de la Châtre, une émunération des espèces de ce genre, plus complète que celle que je viens de faire pour les *Rubus*.

Avant d'aborder cette énumération, je vais exposer la manière d'envisager l'espèce, en botanique, par quelques savants autorisés, afin que les personnes qui désireraient s'initier à la connaissance de ces charmants végétaux, puissent se faire une opinion sur la validité des espèces si multipliées et si controversées du genre *Rosa*. Je donne, du reste, en premier lieu une clef dichotomique de celles dont j'ai constaté l'existence dans l'Indre.

« Il y a autant d'*espèces* que dans le commencement « l'*Être Infini* produisit de formes diverses, lesquelles « suivant les lois pour la génération, en produisirent « beaucoup d'autres, mais toujours semblables à elles, « donc, il y a autant d'*espèces* qu'il se présente tous « les jours sous nos yeux de formes ou de structures « différentes. » (Linné, *Phil. bot.*, § 157. Traduit du latin par Fr. A. Quesné. — Paris, 1788.)

« On donne le nom d'espèce à une plante qui, par « la succession des germes et des semences, conserve « une forme invariable et constante qui la distingue « de toutes les autres. » (Villars, *Histoire des plantes de Dauphiné*, t. I, p. lxxj et lxxij.)

« On appelle *espèce* la réunion d'individus qui, sous « toutes les conditions de climat, de sol, etc., restent « constants dans *plusieurs* caractères essentiels, *indé-*

« *pendants* les uns des autres. » (F. Schultz, *Archives de Flore*, p. 99.)

« Tous les individus végétaux qui offrent les mêmes « caractères, et dont les graines semées pendant plu- « sieurs générations consécutives, reproduisent des « individus présentant ces mêmes caractères, consti- « tuent une *espèce* botanique. » (Germain de Saint-Pierre, *Nouveau dictionnaire de botanique*, p. 482.)

Grenier dit, dans sa *Flore de la chaîne jurassique*, p. 220, en parlant de la délimitation des espèces du genre Rosier :

« Le meilleur moyen eut été d'imiter MM. Decaisne « et Naudin, et de procéder, par voie de semis, à « l'étude de ces espèces. »

M. Alexis Jordan a exprimé une opinion semblable :

« Il n'est personne aujourd'hui qui ne sente que « c'est là l'unique voie pour sortir du vague et de « l'arbitraire, et mettre fin à toutes ces controverses « oiseuses sur la validité de telle ou telle espèce. Si « les anciens auteurs n'ont pas suivi cette marche à « l'origine, dans l'établissement de leurs espèces, « c'est uniquement parce que le temps leur manquait « pour cela ; mais, tous, ils en reconnaissaient impli- « citement et explicitement l'excellence, car ils ne « cessent d'en appeler à la culture dans tous les cas « douteux, *cultura docebit.* Ils sentaient comme nous « qu'il n'y a pas d'autre voie que celle de la culture « pour résoudre les difficultés que peut offrir l'étude « des espèces, et rendre la science claire et positive. »

(Alex. Jordan, in F. Schultz, *Arch. de Flore*, p. 178 et 179.)

Ce procédé, dont on ne saurait trop conseiller l'application aux botanistes qui se trouvent dans une situation à pouvoir en faire usage, quoique étant le meilleur pour arriver à la délimitation des espèces, n'est pas néanmoins infaillible ; on voit, en effet, dans les cultures, des variétés se perpétuer par les semis, telles que celles du *Viola tricolor*, du *Brassica oleracea*, etc.

« Le botaniste, vraiment digne de ce nom, n'a « d'autre mobile que la recherche de la vérité. Il est « en garde contre l'esprit de routine. Il ne craint pas « les mauvaises espèces, c'est-à-dire celles qui « n'existent pas dans la nature ; il sait qu'elles servent « à confirmer les bonnes, celles qui *sont*. Il n'est pas « donné à l'homme de pouvoir atteindre jusqu'à l'es- « sence des choses jusqu'aux espèces. Tous ses « efforts en ce sens sont impuissants, ou ils ne pro- « duisent que des œuvres frappées de stérilité. » (Déséglise, *Catal. rais.*, p. 12.)

Le botaniste et le simple amateur qui s'occupent de phytographie, doivent, sans trop se préoccuper de théories philosophiques, plus ou moins hypothétiques, faire leurs efforts pour connaître, distinguer et décrire les diverses formes végétales qui peuvent être distinguées. C'est en suivant cette voie que chacun peut être appelé à recueillir et à fournir des documents vraiment utiles pour les progrès de cette branche de la science des plantes.

Clef dichotomique des espèces du genre *Rosa*

1 Fleurs jaunes; 5-9 fol. petites arrondies ou elliptiques, doublement dentées, un peu pubescentes et glanduleuses en dessous; sépales pennatifides appendiculés; styles libres laineux; fruits globuleux..... *lutea* (247)
Fleurs rouges, roses ou blanches..... 2

2 Sépales pennatifides terminées en pointe foliacée, très saillante sur le bouton..... 4
Sépales entiers, quelques uns un peu découpés, à pointe non foliacée, dépassant peu le bouton... 3

3 Styles soudés en colonne, glabre, plus ou moins saillants..... 5
Styles courts et non soudés en colonne ou en colonne très courte et à peine distincte..... 8

4 Styles rapprochés en colonne glabre plus ou moins saillante; folioles, ovales-aigües ou ovales-lancéolées pubescentes sur les nervures seulement; fleur rose; fruits ovoïdes d'un rouge sanguin..... *systyla* (217)
Styles non rapprochés en colonne ou en colonne très courte et à peine distincte..... 8

5 Fol. pointues, ovales, nerveuses, simplement dentées, LUISANTES EN DESSUS, plus pâles en dessous; 1-2 bractées opposées, oblongues, aiguës, glabres, plus courtes que les pédoncules qui sont parsemés de glandes violacées très fines; arb. touffus à *rameaux dressés;* fleurs en corymbe, blanches ou d'un blanc rosé *bibracteata* (213)
Fol. D'UN VERT MAT EN DESSUS; arb. tortueux; *rameaux tombants*, allongés ou rampants..... 6

6 Fruit OVOÏDE ALLONGÉ; calice ovoïde..... *ovata* (216)
Fruit GLOBULEUX; calice ovale..... 7

7 Fol. simplement dentées, ovales, élargies au milieu ou au sommet, les plus petites arrondies, largement dentées en scie, concolores, parsemées de quelques rares poils, principalement en dessous, sur la nervure médiane; pétioles pourvus d'une pubescence peu fournie; pédoncules glanduleux, *scabres*; fl. blanches..... *arvensis* (214)
Fol. comme ci-dessus, mais plus décidément pubescentes, surtout en dessous sur la côte; pétioles couverts d'une pubescence fine, abondante; fl. blanches..... *pubescens* (var.) (215)

8 Stipules *étroites toutes semblables* 9
Stipules *supérieures dilatées*..... 11

9 Rameaux pourvus d'aiguillons et de soies; styles laineux..... 10
Rameaux dépourvus de soies; styles non laineux.. 11

10 Fol. *ovales suborbiculaires presque doublement dentées-ciliées*, surchargées de glandules; tube du calice *ovale-globuleux*, étranglé au sommet; tige de 1^m environ; fl. rouge foncé avec des nuances brunes-veloutées ..... *Provincialis* (218)
Fol. *ovales-oblongues*, souvent obtuses, *doublement dentées* à dents *glanduleuses;* tube du calice *ovale-globuleux;* tige naine souvent simple; fleur *rouge vif, pâle en dessous* et à l'onglet... *pumila* (219)

11 Fol. non mollement pubescentes sur les deux faces..... 12
Fol. mollement pubescentes sur les deux faces... 46

12 Face inférieure des folioles dépourvues de glandes ou quelques glandes seulement sur les nervures..... 13
Face inférieure des folioles pourvues de glandes plus ou moins abondantes, souvent odorantes.. 40

13 Pédoncules et tube du calice, lisses..... 15
Pédoncules velus ou hispides ou hispides glanduleux 14

14 Nervures secondaires des folioles pourvues de glandes..... 40
Point de glandes sur les nervures secondaires des folioles..... 29

15 Pétioles glabres ou à peu près; folioles glabres dépourvues de glandes et de villosité sur les nervures..... 16
Pétioles franchement velus ou pubescents; folioles simplement dentées, rarement doublement dentées, plus ou moins velues ou pubescentes en dessous et en dessus, ou seulement en dessous avec quelques poils apprimés en dessus; styles velus, hérissés ou obscurément hérissés..... 33

16 Fol. simplement dentées ou quelques rares dents pourvues de dents accessoires..... 17
Fol. doublement dentées..... 25

17 Styles glabres, disque un peu conique; arb. peu élevé à rameaux flexueux; aiguillons les uns droits, les autres un peu arqués; pétioles glabres *parsemés de poils;* fol. *petites, ovales-elliptiques* toutes pétiolées, mucronées *non rétrécies aux deux extrémités* à dents supérieures coniventes; bractées plus longues que les pédoncules; fleurs roses; fruits ovoïdes... *mucronulata* (223)
Styles plus ou moins hérissés ou velus..... 18

18 Tube du calice et fruit globuleux; fol. assez larges toutes pétiolées, simplement dentées, d'un vert clair en dessus un peu glauque en dessous, la terminale arrondie à la base; pétioles glabres *parsemés de poils à l'insertion des folioles;* styles hérissés en *faisceau court;* fleur rose; fruit globuleux ou un peu atténué à la base.... *sphaerica* (228)
Tube du calice ovoïde, ovale ou ovale-oblong..... 19

19 Fruit globuleux; rameaux *purpurins;* aiguillons inégaux *presque droits;* pétioles *légèrement velus* en dessus à la base; fol. *ovales-obtuses* ou *arrondies, quelques fol. inférieures portent des dents accessoires,* nervure médiane des folioles, stipules, tube du calice et divisions calicinales plus ou moins rougeâtres; styles très hérissés *en faisceau court;* fleurs roses..... *montivaga* (227)
Fruit ovale ou ovale-oblong ou ovoïde..... 20

20 Rameaux courts terminés par *une touffe de 4-6 feuilles paraissant sortir d'un point commun;* aiguillons des tiges *droits* ou *courbés;* fol. *petites, d'un vert gai,* toutes pétiolées, *ovales-cuspidées* ou *ovales-elliptiques* à dents *fines aiguës;* styles courts hérissés; fruit ovoïde presque arrondi; fleur d'un blanc carné..... *senticosa* (225)
Rameaux non terminés par une touffe de feuilles paraissant sortir d'un même point..... 21

21 Rameaux floraux *courts presque inermes* alternes autour de la tige principale; pétioles *velus à la base et à l'insertion des folioles, souvent inermes;* fol. assez petites *ovales-arrondies* toutes pétiolées, *à dents aiguës, terminées par un mucron;* styles *peu hérissés, presque glabres;* fl. rose-pâle; fruit ovoïde..... *ramosissima* (226)
Rameaux floraux plus ou moins allongés et pourvus d'aiguillons assez nombreux..... 22

22 Fol. *rétrécies aux deux extrémités* toutes pétiolées à dents aiguës mucronulées, les supérieures conniventes; *styles hérissés*..... *oxyphylla* (224)
Fol. non rétrécies aux deux extrémités..... 23

23 Fruit ovale ou ovale-oblong; fol. d'un vert mat; pétioles glabres..... *canina* (220)
Fruit ovoïde, fol. d'un vert glauque ou très luisantes 24

24 Fol. d'un vert glauque; pétioles parsemés de quelques poils..... *glaucescens* (221)
Fol. très luisantes; pétioles glabres..... *nitens* (222)

25 Styles glabres ou presque glabres..... 26
Styles velus ou hérissés..... 27

26 **Rameaux florifères** *inermes;* tiges sarmenteuses *n'ayant pas ou ayant très peu d'aiguillons;* fleur **rose-clair; fr. rouge** ovoïde..... *cladoleia* (231)
Rameaux florifères et tiges pourvus d'aiguillons **assez nombreux; fol.** glauques en dessous, **stipules étroites glabres;** pétioles pourvus d'une **villosité courte peu** fournie; fl. rose-clair; **fr. arrondis. (Dans les** fruits en bouquet le central **affecte une forme** obovoïde.)... *villosiuscula* (232)

27 **Fruit ovoïde-allongé;** tiges pourvues d'aiguillons **épars; fol. petites; fl.** blanches..... *adscita* (233)
Fruits arrondis ou ovales-arrondis..... 28

28 **Jeunes pousses fortement** lavées, d'un rouge vineux; **fol. glaucescentes** en dessous; pétioles ***légèrement velus en dessus, parsemés de glandes stipitées;* pédoncules réunis** 5-7-11 en corymbe; **tube du calice** *rouge-ovale;* fl. rose; fr. *gros, presque arrondi à la maturité... Malmundariensis* (229)
Jeunes pousses, peu ou point d'un rouge vineux; **fol. non glaucescentes** en dessous; stipules supérieures **très dilatées,** dentées à dents glanduleuses, **pédoncules courts,** enveloppés par de **larges bractées; tube** du calice *ovoïde;* fl. rose **ou blanche; fr. ovales,** arrondis..... *dumalis* (230)

29 **Pétioles glabres ou pourvus** de quelques poils à **l'insertion des folioles** et dans le sillon, plus ou **moins parsemés de glandes; *fol. glabres* à nervures secondaires dépourvues de glandes,** simplement ou doublement dentées; pédoncules plus ou moins hispides glanduleux..... 30
Pétioles *velus-tomenteux, pubescents* ou *pubescents et un peu glanduleux;* fol. plus ou moins pubescentes sur la face inférieure et quelquefois sur les deux faces; pédoncules velus ou hispides-glanduleux, rarement glabres; tube du calice glabre ou hérissé à la base..... 38

30 Styles glabres ou très obscurément hérissés; fol. simplement dentées; glaucescentes en dessous; tube du calice *ovoïde* ou *obovoïde glabre* ou *hispide à la base;* fl. rose-pâle; fr. ovoïde... *agraria* (235)
Styles franchement hérissés ou velus..... 31

31 Fol. irrégulièrement mais simplement et largement dentées en scie, à dents aiguës, d'un beau vert; pédon. hérissé de soies glanduleuses; tube du calice *ovale-allongé,* hispide-*glanduleux;* fl. rose-clair; fr. ovale..... *Andegavensis* (234)
Fol. doublement dentées, au moins quelques-unes. 32

32 Fol. glaucescentes en dessous; rameaux dépourvus de soies ..... 32 *bis*
Fol. non glaucescentes en dessous; rameaux armés d'aiguillons et de soies 41

32 *bis* Fol. toutes doublement dentées à dents ouvertes glanduleuses, *ovales-aiguës*, ou *ovales-elliptiques*, glaucescentes en dessous; pétioles parsemés de poils à l'insertion des folioles; aiguillons en spirale formant presque un verticille autour de la tige; tube du calice ovoïde; styles hérissés; fl. rose; fr. ovoïde ..... *inconspicua* (237)
Fol. la plupart simplement dentées, à dents aigües, quelques-unes surchargées de dents accessoires glanduleuses, *ovales-arrondies*, pâles, glaucescentes en dessous; pétioles velus en dessus; aiguillons non en spirale autour de la tige; tube du calice ovale, hispide à la base; sépales glanduleux; styles courts velus; fl. d'un beau rose; fr. ovale-oblong ..... *Kosinsciana* (236)

33 Styles velus 34
Styles hérissés ou obscurément hérissés 36

34 Fol. velues en dessous sur toutes les nervures 35
Fol. velues en dessous sur la côte seulement, simplement dentées, pétioles velues ..... *semiglabra* (241)

35 Fol. simplement dentées parsemées de poils en dessus, velues en dessous, seulement sur les nervures; péti. *pubescents aiguillonnés*; fl. rose-clair; fr. ovoïde ..... *urbica* (240)
Fol. doublement dentées, parsemées de poils en dessus, velues en dessous seulement sur les nervures; péti. pubescents, aiguillonnés, *glanduleux;* fl. rose-clair; fr. ovoïde ..... *hemitricha* (242)

36 Fol. velues en dessous sur la côte et les nervures principales seulement, simplement dentées; styles faiblement hérissés ..... *trichoneura* (243)
Fol. velues ou pubescentes en dessous sur toute leur surface 37

37 Fol. simplement dentées ..... 37 *bis*
Fol. doublement dentées 42

37 *bis* Corolle blanche; fol. ovales-arrondies, pubescentes sur les deux faces, presque toutes obtuses, simplement dentées; tube du calice ovoïde ou globuleux; fr. globuleux ..... *obtusifolia* (238)
Corolle rose; fol. ovales-arrondies, *parsemées de poils en dessus, pubescentes en dessous*, simplement dentées, à dents *ciliées;* tube du calice ovoïde; fr. arrondi. ..... *dumetorum* (239)

38 Styles velus ; tube du calice *ovale-glabre ;* pédoncules hispides-glanduleux ; péti. *pubescents* plus ou moins chargés de glandes stipitées, *aiguillonnés ;* fol. simplement dentées, glabres ou presque glabres en dessus, pubescentes et nerveuses en dessous ; fl. roses ; fr. *gros, ovale. collina* (245)
Styles hérissés 39

39 Pédoncules velus avec quelques soies glanduleuses éparses, rarement glabres ; tube du calice *ovoïde, glabre ;* pétioles *velus, tomenteux, inermes ou parsemés de quelques petits aiguillons ;* fol. simplement dentées, à dents ciliers-mucronées, d'un vert-pâle, velues en dessus et principalement en dessous ; fl. rose-clair ; fr. petit, *ovoïde* ou *arrondi* ..... *Deseglisei* (244)
Pédoncules hispides-glanduleux ; tube du calice *ovoïde, hérissé à la base ;* péti. *pubescents,* parsemés de quelques glandes ; *faiblement aiguillonnés ;* fol. simplement dentées, *glabres et d'un vert foncé en dessus,* pubescentes, grisâtres en dessous ; fl. blanche ; fr. oblong ..... *alba* (246)

40 Styles velus ou hérissés 41
Styles glabres 44

41 Styles velus, disque conique ; tube du calice ovoïde, glabre, seulement hispide à la base ; pédoncules hispides-glanduleux ; 5-7 fol. toutes pétiolées, ovales-elliptiques ou ovales-cuspidées, doublement dentées, à dents glanduleuses, glabres en dessus, plus pâles et portant quelques poils en dessous, *toutes les nervures saillantes, même les nervures tertiaires,* blanches, à côte parsemée de glandes et sur la surface inférieure il se trouve des glandes éparses qui disparaissent avec l'âge ; péti. un peu velus en dessus surtout à l'insertion des folioles, chargés de glandes stipitées, faiblement aiguillonnés en dessous ; fl. grandes d'un rose pâle ; fr. ovoïde ..... *trachyphylla* (249)
Styles hérissés ou faiblement hérissés 42

42 Fol. légèrement velues en dessus, pubescentes en dessous, ovales, arrondies, pointues, doublement dentées, à dents glanduleuses, portant quelques glandes sur les nervures ; pédoncules courts, glabres ou hérissés, glanduleux ; styles hérissés, un peu en colonne à la base ; fl. assez petites, blanches ou d'un rose pâle ; fr. arrondi, rouge-orangé ..... *tomentella* (248)
Fol. glabres en dessus 43

Pédoncules lisses; aiguillons uniformes ne dégénérant pas, au sommet des rameaux, en soies sétacées; fol. courtement pétiolées, sauf la terminale longuement pétiolée, obovales-lancéolées, d'un vert luisant en dessus, parsemées en dessous de quelques poils et de glandes visqueuses; pétioles aiguillonnés en dessous chargés de glandes; styles faiblement hérissés; fl. blanches ou roses; fr. ovoïde-oblong..... *sepium* (250)

43 Pédoncules hispides-glanduleux; aiguillons dégénérant, au sommet des rameaux, en soies sétacées, les unes glanduleuses, les autres églanduleuses; fol. toutes pétiolées, la terminale arrondie au sommet, rétrécie à la base ou aiguë aux deux extrémités, les latérales ovales elliptiques ou ovales-aiguës, d'un vert luisant, et portant par fois quelques glandes en dessus, nerveuses et parsemées de poils courts et couvertes de glandes en dessous, doublement dentées, à dents glanduleuses; péti. lisses ou parsemés de poils courts, chargés de glandes aiguillonnées en dessous; styles hérissés, disque plane; fl. rdses; fr. ovoïde, atténué à la base, un peu arrondi au sommet. *subdola* (251)

44 Rameaux florifères *inermes* ou munis de quelques aiguillons aciculaires seulement au sommet; tube du calice *ovoïde-allongé*, lisse ou hispide; pédoncules hispides-glanduleux; disque *presque plane;* pétioles *pubérulents-glanduleux* aiguillonnés; folioles *glabres en dessus*, couvertes en dessous de glandes, la nervure médiane velue, *doublement dentées;* fl. roses; fr. ovoïdes.. *operta* (253)

Rameaux florifères aiguillonnés..... 45

45 Aiguillons forts, inégaux, dilatés à la base, crochus; arbrisseau élevé, touffu; fol. ovales, arrondies à la base ou ovales-elliptiques bi-dentées, courtement pétiolées, la terminale longuement pétiolée *arrondie à la base*, obtuse au sommet, glabres ou parsemées de poils en dessus et pubescentes en dessous sur les nervures, chargées de glandes fauves odorantes en dessous; tube du calice ovale, glabre ou hispide seulement à la base; fl. roses de grandeur médiocre; fr. ovale, médiocre ..... *permixta* (252)

Aiguillons uniformes, comprimés, courbés; petit arbrisseau touffu; fol, très petites, ovales, la terminale *aiguë à la base*, pubescentes et chargées de glandes fauves, odorantes en dessous, glabres en dessus; tube du calice petit ovoïde, hispide; fl. très petites, roses; fr. petit, ovoïde-arrondi hispide..... *micrantha* (254)

Fol. ovales-elliptiques, subsessiles, *doublement dentées*, à dents lancéolées glanduleuses, pubescentes en dessus, *tomenteuses et chargées de glandes fines en dessous;* peti. *velus-tomenteux*, glanduleux et aiguillonnés; pédoncules hérissés de soies glanduleuses; tube du calice ovoïde et hérissé-glanduleux; styles glabrescents ou pubescents; fl. rose pâle; fr. ovoïde atténué au sommet..... *cuspidatoides* (256)

46 Fol. ovales-elliptiques ou ovales-aiguës *simplement dentées*, à dents ciliées, *veloutées, à villosité brillante*, d'un vert cendré en dessus; péti. *veloutés*, canaliculés, munis de quelques rares glandes fines et de quelques petits aiguillons en dessous; pédoncules *poilus* et *hispides-glanduleux*, villosité disparaissant avec l'âge; tube du calice ovoïde, contracté au sommet, ce qui lui donne plutôt une forme subglobuleuse, un peu hispide à la base; rameaux retombants, flexueux, *les rameaux floraux ont une pubescence blanchâtre;* styles hérissés; fl. d'un rose vif; fr. ovoïde ou subglobuleux..... *micans* (255)

103. *Rosa*, L. [1]

213. R. bibracteata, Bast.? (Bor., 814.)

Haies, R.R. Au bord de la route, entre la Châtre et Neuvy-Saint-Sépulchre, près du domaine des Chaumes.

Obs. — Les folioles sont d'un vert luisant en dessus! mais j'ai observé quelques rares poils sur la côte de quelques folioles; les rameaux sont dressés et non tombants!

214. R. arvensis, Hud.; *R. repens*, Scop. (Déség., *Ess. mon.*, n° 6.)

Haies, bois, C. ***Entre Fontarabie et le Breulet, Saint-Christophe, Ars; champ au bord de la route de Guéret, près de la borne kilométrique n° 12; Thevet.***

215. R. pubescens, Desv. (Bor., 815.)

Bois, R. Dans les bois taillis. Taillis du Pré-Long, près de Saint-Christophe-en-Boucherie; taillis d'Ars.

[1] Les Rosiers provenant des localités dont les noms sont écrits en italique, ont été vus par M. Alfred Déséglise.

216. R. ovata, Lejeu. (Déség., *Cat. rais.*, 21.)

Haies, A.R. *Éteillé ; Nermont ; route de Guérèt, près de la borne kilométrique n°* 12; les Chaumes entre Neuvy et la Châtre; entre Thevet et Saint-Christophe-en-Boucherie.

217. R. systyla, Bast. (Déség., *Cat. rais.*, 25.)

Haies, R. *Entre Thevet et Saint-Christophe-en-Boucherie ; entre la Châtre et Nermont;* entre Fontarabie et le Breulet.

218. R. Provincialis, Ait. (Bor. 823.)

Haies, R.R, Vaudouant, Mézières-en-Brenne?

Obs. — Je n'ai pas observé le Rosier de Mézières dans les lieux où il croît, je ne le connais que pour avoir vu un exemplaire rapporté de cette localité, mais qui était trop incomplet pour que l'analyse ne m'ait pas laissé de doute sur la détermination.

Quant au Rosier de Vaudouant, je ne puis affirmer son indigénat.

219. R. pumila, L.f.sup. (Bor. 825.)

Bois de Niherne[1], où elle a été découverte par M. Patureau Mirand, président du Tribunal civil de 1re instance de Châteauroux (A. Le Grand, *Énumération de quelques plantes du département de l'Indre*, p. 6, 1865). In herb. A. Le Grand!

220. R. canina, L. (Déség., *Ess. mon.*, 40.)

Haies, bois, A.C. *Nermont ; près de la limite du Cher vers Saint-Christophe-en-Boucherie ; Thevet ; Vicq-Exemplet ; aux Quatre-Routes, près de Neuvy-Saint-Sépulchre ;* Crévant; Aigurande; Corlay.

Obs. — « Son nom de *canina* lui a été donné par les anciens « (Pline et autres) qui croyaient que sa souche était un spéci- « fique contre la rage canine. » (E. Burnat et A. Gremli, *Les Roses des Alpes-Maritimes*, 1879, p. 110.)

[1] Le bois de Niherne n'est pas dans les limites du Catalogue.

J'ai cherché en vain dans Théophraste [1], Dioscoride [2] et Fusch [3], et je n'ai pas pu trouver, dans ces auteurs, de passage qui fît mention de cette vertu du *Rosa canina*.

Pline, au XXV[e] livre, chap. VI[e], de l'*Histoire naturelle*, raconte l'anecdote suivante (Traduction de M. Ojasson) :

« La morsure d'un chien enragé qui cause l'hydrophobie et « l'horreur de toute boisson, a été jusqu'à nos jours un mal « incurable. Il y a peu de temps que la mère d'un soldat préto- « rien fut avertie en songe d'envoyer à son fils la racine du « Rosier sauvage appelé *cynorrhodon*, dont la vue l'avait agréa- « blement frappée la veille dans son jardin, et lui en faire boire « le suc. Ceci se passait dans la Lacétanie, partie de l'Espagne « la plus proche de l'Italie. Le hasard voulut que le soldat « mordu par un chien reçût la lettre où sa mère le priait de « suivre son inspiration, au moment même où il commençait à « marquer son horreur pour l'eau. Il fut guéri contre toute « espérance, comme l'ont été depuis tous ceux qui ont réitéré « la même expérience. »

221. R. glaucescens, Desv. (Bor., 840.)

Haies, R. *Fontarabie* ! *Thevet* !

222. R. nitens, Desv. (Bor., 840.)

Haies, R.R. Entre Thevet et Vicq-Exemplet au bord de la route, en face du village des Loges !

223. R. mucronulata, Déség. ! (Déség., *Catalogue raisonné*, 152.)

Haies, R. *Entre Thevet et Saint-Christophe-en-Boucherie* ! *Fontarabie* ?

[1] ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ ΠΕΡΙ ΦΥΤΩΝ ΙΣΤΟΡΙΑΣ. (Theophrasti, *Hist. plant.*, trad. Fredericus Wimmer. — Paris, MDCCCLXVI.)

[2] ΠΕΔΑΚΙΟΥ ΔΙΟΣΚΟΡΙΔΟΥ ΤΟΥ ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΣ ΤΑ ΣΩΖΟΜΕΝΑ ΑΠΑΝΤΑ. *Pedacii Diascoridis Anazarbaci opera quæ extant omnia ex nova interpretatione Jani-Antonii Saraceni Lugdunæi medici.* Lib. I, cap. CXXX ; *et de Venenis eorumdemq.*, lib. I, cap. I et II. — MDXCVIII.

[3] Fuschs, *Hist. des plant.*, Lyon, MDL.

224. R. oxyphylla, Ripart. (Déség., *Cat. rais.*, 152, obs.)

Haies, broussailles, R. *Environs de Vigoulan ?* Nermont !

225. R. senticosa, Acharius. (Mutel, *Flor. fr.*, t. I, p. 352. — Déség., *Cat. rais.*, n° 153.)

Haies, R. Au bord de la route de Bourges entre Saint-Chris tophe-en-Boucherie et la limite du Cher !

226. R. ramosissima, Rau. ? (Dés., *Ess. mon.*, 42.)

Haies, R. *Fontarabie !* Thevet !

227. R. montivaga, Déség. (Déség., *Description de quelques espèces nouvelles*, in *Mém. Soc. Acad. de Maine-et-Loire*, t. XXVIII, p. 107.)

Haies, R.R. Fontarabie !

228. R. sphaerica, Gren. (Déség., *Ess. mon.*, 44.)

Haies, bois, R. *Nermont !* près de la limite du Cher vers Saint Christophe-en-Boucherie ! Étréchet !

Obs. — Grenier (*Flore jur.*, p. 241 et 242) ne dit pas dans la description de cette espèce, comme le fait M. Déséglise (*Essai mon.*, 44.) « styles en faisceau court. » Ce caractère a-t-il échappé à Grenier ? en tout cas il existe à tous les exemplaires que j'ai dans mon herbier.

229. R. Malmundariensis, Lejeu. (Bor. 842.)

Bois, R. *Mers, bois du Magner.* (Bor. in Déség., *Cat. rais.*, p. 158.) *Entre Nermont et la Châtre ! entre Pouligny-Saint-Martin et Nermont !*

230. R. dumalis, Bechst. (Bor. 847.)

Haies, broussailles, bois, C. *Entre Nermont et la Châtre ; près de la limite du Cher vers Saint-Christophe-en-Boucherie ; entre Crévant et Aigurande, entre Neuvy-Saint-Sépulchre et la Châtre* (forme à grandes fleurs)[1] *; Thevet ; Vicq-Exemplet ; aux Quatre-*

[1] *Obs.* — Le Rosier, récolté entre Neuvy-Saint-Sépulchre et la

Routes, près de Neuvy-Saint-Sépulchre; Saint-Christophe-en-Boucherie; Cluis; Aigurande; Corlay; Vouillon; la Châtre [1].

231. R. cladoleia, Ripart. (Déség., *Cat. rais.*, 180.)
Haies, R.R. *Saint-Christophe-en-Boucherie* !

232. R. villosiuscula, Ripart. (Déség., *Cat. rais.*, 187.)
Haies, R.R. *Aigurande* ! Boutaise !

233. R. adscita, Déség. ?
R. dolosa, Godet. (Christ, *Rosen der Schweiz*, p. 162.)
Haies. *Neuvy-Saint-Sépulchre.*
Obs. — Après nouvel examen, je doute de plus en plus que ce *Rosa* soit le *R. adscita* (Déség.) dont je ne connais que ce que j'ai appris par la clef dichotomique du *Catalogue raisonné* de cet auteur; mais, à coup sûr, ce n'est pas le *R. dolosa* Godet, qui est un *hispidæ* tandis que le *Rosa adscita* est une *biserratæ*. (J'ai vu la description qu'en donne M. Christ dans son *Rosen der Schweiz*, p. 162.)

234. R. Andegavensis, Bast. (Déség., *Ess. mon.*, 54.)
Haies, R. *Saint-Christophe-en-Boucherie* ! bords de la route de Bourges, près de la limite du Cher !

235. R. agraria, Rip. ? (Déség., *Cat. rais.*, 204/2.)
Haies, R.R. *Entre Nermont et la Châtre au bord de la route de Guéret.* !
Obs. — Le point de doute a été mis par M. Déséglise, d'après l'exemplaire que je lui ai communiqué. Pour mon compte,

Châtre a la corolle plus grande que les autres *R. dumalis* de notre région! J'ai reçu de M. Déséglise une forme de *R. dumalis* que ce botaniste a récoltée dans le département de Saône-et-Loire, laquelle me paraît identique à celle que je mentionne ici.

[1] *Obs.* — Ce dernier rosier que j'ai récolté à la Châtre a les fleurs blanches.

d'après ce qu'il me reste de ce Rosier, je penserais que c'est bien le *R. agraria*, Rip., sans aucun doute.

236. R. Kosinsciana, Bess. (Bor., 857. — Déség., *Ess. mon.*, 55.)

Haies, R.R. Entre Crévant et Aigurande !

237. R. inconspicua, Déség. ! (Dés., *Cat. rais.*, 216.)

Haies, R. *Neuvy-Saint-Sépulchre* ! *Sainte-Lizaigne*. (Déség., *Cat. rais.*, p. 189.)

238. R. obtusifolia, Desv. (Bor., 849.)

Haies, bois, A.R. *Neuvy-Saint-Sépulchre ! près la limite du Cher vers Saint-Christophe-en-Boucherie* ! *Pouligny-Notre-Dame* ! Boulaise ?

239. R. dumetorum, Thuil. (Bor., 852.)

Haies, broussailles, bois, R. *Route de Guéret à proximité de la borne kilométrique n°* 12 ! Fontarabie !

240. R. urbica, Lem. (Déség., *Ess. mon.*. 63.)

Haies, A.C. *Saint-Christophe-en-Boucherie ;* entre Cluis et Aigurande ; près de Thevet.

241. R. semiglabra, Rip. (Déség., *Cat. rais.*, 236/2.)

Haies, R. *Fontarabie ! Thevet ! Crévant : domaine des Maisons* !

242. R. hemitricha, Rip. (Déség., *Cat. rais.*, 236/3.)

Haies, R. *Saint-Christophe-en-Boucherie ?* Aigurande : le Sansi, le Breulet.

243. R. trichoneura, Rip. (Déség., *Cat. rais.*, 236/4.)

Haies, A.C. Le Breulet, Thevet.

244. R. Deseglisei, Bor. (Bor. 851.)

Sur la lisière des bois, A.R. *Fontarabie ! Thevet ! Saint-Christophe-en-Boucherie : près de la limite du Cher !*

245. R. collina (Déség., *Ess. mon.*, 68; — Cariot. *études des fl.*, 6e édit., t. II, p. 246.)

Haies, R. *Pouligny-Notre-Dame!* entre Fontarabie et le Breulet! Neuvy-Saint-Sépulchre ! près la limite du Cher, vers Saint-Christophe-en-Boucherie !

246. R. alba, L. (Bor., 864. — Déség., *Ess. mon.*, 70.)

Haies. *Argenton.* (Bor., p. 228.)

Obs. — M. Déséglise dit (*Cat. rais.*, p. 229) : « les localités « françaises données par les auteurs sont très incertaines au « point de vue de l'indigénat. »

247. R. lutea, Dalechamps. (Bor., 832.)

Haies. *Châteauroux, faubourg Saint-Christophe* (Bor., p. 220), hors des limites du Catalogue.

Obs. — M. Déséglise ne croit pas que ce Rosier appartienne à la flore de France, ce savant rhodographe s'exprime en ces termes (*Cat. rais.*, p. 232) : « Indiqué en France dans les flores « mais certainement pas spontané et étranger à la flore fran- « çaise, il se trouve çà et là dans les haies, mais échappé des « jardins. »

248. R. tomentella, Leman. (Bor., 865.)

Haies. *Fontarabie ? le Breulet!*

249. R. trachyphylla, Rau. (*Exsicc.* F. Sch. et F. Wint., H.N., ph. n° 43.)

Bois de Vouillon, au bord du chemin de Vouillon à Diort! R. (Découvert le 31 mai 1865.) [1]

250. R. sepium, Thuil. (Bor., 870.)

Haies, broussailles, bois, C. *Le Breu entre Crévant et Nermont;*

[1] D'après ce que dit M. Déséglise (*Cat. rais.*, p. 252), cet auteur, qui a vu mon Rosier et a bien reconnu que c'était le *R. trachyphylla*, Rau, ne croyait pas, quand il a publié son *Catalogue raisonné*, que ce Rosier appartint à la flore de France.

la Châtre, Boulaise, Thevet, Saint-Christophe-en-Boucherie, Ner mont.

251. R. subdola, Déség. (Déség., *Cat. rais.*, 321.) *Klukii* (Bor., 869, non Besser). *Déols* (B., p. 229.) Hors des limites du catalogue.

Obs. — Le *R. Klukii,* Besser., est spécial à la Crimée et n'appartient pas à la flore française. (Voir à cet égard au *Catalogue raisonné* de M. Déséglise, pages 273 à 277, de longues observations de cet auteur.)

252. R. permixta, Déség.! (Déség., *Ess. mon.*, 84.) *Entre Fontarabie et le Breulet ! Bonavoie ? le Breulet ?* Aigurande !

253. R. operta, Puget. (Déség., *Cat. rais.*, 330.) *Entre Saint-Christophe-en-Boucherie et la limite du Cher, près de la route de Bourges !* le Breu !

254. R. micrantha, Smith. (Déség., *Ess. mon.* n° 91.) *Fontarabie !* près du domaine des Maisons, entre Crévant et Aigurande !

255. R. micans, Déségl.? (Déségl., *Cat. rais.*, 354.) *Saint-Christophe-en-Boucherie !*

Obs. — J'ai fait part de ce Rosier, en 1869, à quelques botanistes auxquels je l'ai envoyé sous le nom de *R. tomentosa,* L.; si les exemplaires que j'ai eu le plaisir de leur offrir sont en meilleur état que ceux que j'ai gardés, lesquels ont été attaqués par les larves, je les prie de vouloir vérifier la détermination.

M. Déséglise qui a vu mes échantillons a mis le point de doute avec l'observation (Litt., 22 décembre 1878) : « revoir « cette plante en échantillons plus complets. »

256. R. cuspidatoides, Crépin.

R. tomentosa, Sm. (Grenier, *Flore de la chaîne juras-*

sique, p. 234), d'après M. Déséglise, *Cat. rais.*, p. 311.

Bois du Bois-l'Abbé ! Fontarabie !

104. *Agrimonia*, Tournef.

257. Agrimonia Eupatoria, L.

Bords des chemins, fossés, C.C.

105. *Poterium*, L.

258. Poterium dictyocarpum, Spach.; *P. sanguisorba*, L.

Pâturages, coteaux, bords des chemins C.C.

106. *Sanguisorba*, L.

259. Sanguisorba officinalis, L.

Prés marécageux, R. Neuvy-Pailloux!

107. *Alchemilla*, Tournef.

260. Alchemilla arvensis, Scop.

Pelouses des terrains sablonneux, bords des chemins, C. Çà et là.

XXX. — Pomacées

108. *Mespilus*, L.

261. Mespilus germanica, L.

Bois, haies, dans toute notre contrée.

109. *Cratægus*, L.

262. Cratægus Oxyacantha, L.

Haies, buissons, bois, C.

263. C. monogyna, Jacq.

Mêmes lieux que le précédent, mais plus commun et à floraison plus tardive.

110. *Cydonia*, Tournef.

264. Cydonia vulgaris, Pers.

Bois, haies, dans toute la région.

111. *Pyrus*, L.

265. Pyrus communis, L.

Bois, C.

Obs. — On cultive un grand nombre de variétés de cette espèce.

112. *Malus*, Tournef.

266. M. communis, Poir. (Bor., 236.)

Les bois et les haies, C.

Un grand nombre de variétés de cette espèce sont cultivées partout.

113. *Sorbus*, L.

† Sorbus domestica, L.

Cultivé près des habitations, mais rarement subspontané.

Obs. — On se sert du fruit de ce bel arbre pour faire du cidre.

† S. aucuparia, L.

Cultivé dans les jardins et les bosquets, comme arbre d'ornement.

267. S. torminalis, Crantz.

Les bois et les haies. R. Bois de Montbeget! et de la Curat! dans une haie, à Nermont!

XXXI. — Granatées

114. *Punica*, Tournef.

† Punica Granatum, L.

Cultivé dans les jardins comme plante d'ornement; le fruit de cet arbuste ne mûrit pas dans nos contrées.

XXXII. — Onograriées

115. *Epilobium*, L.

268. Epilobium tetragonum, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 272.)

Lieux humides, bords des fossés. Lacs, Aigurande.

269. Epilobium montanum, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 263.)

Lieux montagneux des terrains granitiques. Aigurande, Mont-Chevrier.

270. Ep. lanceolatum, Sebast. et Maur. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n^{os} 266 et 266 *bis*.)

Bords des ruisseaux et des fossés, dans les terrains granitiques. Aigurande, la Buxerette, Mont-Chevrier.

271. E. parviflorum, Schreb., E. Molle, Lam.

Lieux humides, prés, bords des fossés, des ruisseaux, des rivières, C.C.

272. E. hirsutum, L.

Bords des ruisseaux, des rivières, prairies humides, Briantes!

273 E. spicatum, Lam.; E. angustifolium, L.

Haies, broussailles, bois humides, R.R. Lacs (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 113.)

116. *Œnothera*, L.

274. Œnothera biennis, L.

Bords des rivières, sur les terrains sablonneux. Bords de l'Indre ! et de la Tessone ! au-dessus de Sainte-Sévère.

Œnothera suaveolens, Desf. (Boreau, p. 242.)

Fossés. La Châtre, au Moulin-à-Vent !

Obs. — Cette plante, dans les lieux où je l'ai observée, me paraît échappée des jardins ; mais elle s'y est conservée tout le temps que j'ai résidé à la Châtre (de 1869 à 1874) ; on la cultive fréquemment, comme plante d'agrément, pour son odeur suave.

117. *Circæa*, L.

275. Circæa lutetiana, L.

Bords des haies, bois, dans les lieux frais. Briantes !

XXXIII. — Haloragées

118. *Myriophyllum*, Vaill.

276. Myriophyllum verticillatum, L.

Fossés. Lacs ! Saint-Chartier ! Crozon !

277. M. spicatum, L.

Fossés, étangs. Crozon ! Thevet !

119. *Trapa*, L.

278. Trapa natans, L.

Étangs et rivières dont le courant est peu rapide. Crozon, dans l'étang de la Forge ! Ardentes dans l'Indre !

XXXIV. — Callitrichinées

120. *Callitriche*, L.

279. Callitriche stagnalis, Scop.

Fossés, flaques d'eau vive, C.C.

280. C. platycarpa, Kutzing. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 657.)

Fossés, fontaines, Chassignolles! Aigurande!

281. C. vernalis, Kutzing.

Fossés d'eau vive, fontaines. La Châtre! R. Fossé d'un chemin entre les prés Burat et le chemin de Montipouret!

282. C. hamulata, Kutzing. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 656.)

Dans les eaux de sources, R. Sur le plateau de Mârimbert! (13 mai 1870).

XXXV. — Cératophyllées

121. *Ceratophyllum*, L.

283. Ceratophyllum demersum, L.

Eaux paisibles, fossés, étangs. La Châtre, le Moulin-à-Vent, dans un fossé ; étang de Montchevrier.

XXXVI. — Lythrariées

122. *Lythrum*, L.

284. Lythrum Salicaria, L.

Bords des rivières et des ruisseaux, fossés, prés humides, C.C.

285. L. Hyssopifolia, L. (*Reliq. Mail.*, n° 757.)

Lieux humides, fossés, bords des étangs et des rivières, R. La Châtre, fossés des prés Burat! (septembre 1861), fossés de l'étang de Buxières-d'Aillac (Germain Le Grand!); Thevet, bords de l'Igneraie! (6 juillet 1871.)

123. *Peplis*, L.

286. Peplis portula, L.

Fossés des étangs sur les terrains siliceux. Étangs de Buxières-d'Aillac et de Lazais.

XXXVII. — Cucurbitacées

124. *Bryonia*, L.

287. Bryonia dioica, Jacq.

Haies, buissons, C.C.

XXXVIII. — Portulacées

125. *Portulaca*, Tournef.

288. Portulaca oleracea, L.

Lieux cultivés, jardins, vignes, surtout sur les parties sablonneuses.

Obs. — On cultive quelquefois dans les jardins le *P. sativa*, Haw., connu sous le nom vulgaire de *pourpier doré*, pou l'usage alimentaire.

126. *Montia*, L.

289. Montia minor, Gmel.

Pelouses humides des terrains sablonneux, A.R. Autour de l'étang de Lazais! et de celui de Rongère!

290. M. rivularis, Gmel.

Dans les ruisseaux coulant sur les terrains granitiques, C. Ruisseaux de Lazais, du Plaix, du Pédard, de Vigoulan, etc.

XXXIX. — Paronychiées

127. *Illecebrum*, L.

291. Illecebrum verticillatum, L.

Terrains siliceux et argilo-siliceux, A.R. Étangs desséchés de Buxières-d'Aillac ! bords de la rivière à Gargilesse !

128. *Herniaria*, Tournef.

292. Herniaria glabra, L.

Lieux sablonneux, A.C. La Châtre, Montlevicq, Vicq-Exemplet, Thevet, Sainte-Sévère.

129. *Corrigiola*, L.

293. Corrigiola littoralis, L.

Bords des rivières des terrains granitiques, R. Bords de la rivière à Gargilesse ! sur le sable de rive.

130. *Scleranthus*, L.

294. Scleranthus annuus, L.

Champs, C.C.

XL. — Crassulacées

131. *Sedum*, D.C.

295. Sedum Telephium, L. (*Icon. de Redouté*, Pl gras., liv. XVI, n° 92.)

Vignes et champs argilo-calcaires, pierreux. La Châtre !

296. S. Cepæa, L.

Bords des chemins et champs couverts des terrains argilo-calcaires pierreux, A.R. La Châtre !

297. S. rubens, L. (*Icon. de Redouté*, Pl. gras.)

Champs, vignes, C.C.

298. S. album, L. (*Icon. de Redouté*, Pl. gras.)

Vieux murs, rochers, terrains arides, C.C.

299. S. micranthum, Bast.

Vieux murs, rochers, terrains arides, A.R. Aigurande !

300. S. acre, L. (*Icon. de Redouté*, Pl. gras., l. XX, n° 117.)

Vieux murs, terrains sablonneux. Montlevicq !

301. S. reflexum, L. (*Icon. de Redouté*, Pl. gras., liv. XX, n° 116.)

Vieux murs, C. à la Châtre.

132. *Sempervivum*, L.

302. Sempervivum tectorum, L. (*Icon. de Redouté*, Pl. gras., liv. XVIII°, n° 104.)

Vieux murs, toits de chaume, A.R. La Châtre ! village du Bois-Gros !

133. *Umbilicus*, D.C.

303. Umbilicus pendulinus, D.C.

Vieux murs, parties arides des terrains granitiques. Eguzon !

XLI. — Grossulariées

134. *Ribes*, L.

304. Ribes Uva-crispa, L.

Haies, buissons, A.R. La Châtre ! Mont-le-Vicq !

Obs. — On cultive dans les jardins, pour les usages alimentaires, les *Ribes Grossularia*, L., *R. nigrum*, L., et *R. rubrum*, L.

XLII. — Saxifragées

135. *Saxifraga*, L.

305. S. granulata, L.

Bords des haies, vieux murs, prés secs, sur les terrains sablonneux, A.C. La Châtre, le Magny, Chassignolles.

306. S. tridactylites, L.

Murs, toitures, lieux secs et sablonneux, C.C.

136. *Chrysosplenium*, L.

307. Chrysosplenium oppositifolium, L.

Lieux couverts, bords des ruisseaux et des filets d'eau des terrains granitiques et sablonneux, R. Briantes (Néraud, in Boreau, 1re édition, p. 108), Aigurande ! Sainte-Sévère !

XLIII. — Ombellifères

137. *Daucus*, L.

308. Daucus Carota, L.

Champs, prés, C.C.

Obs. — Par la culture on a obtenu de cette espèce, toutes les variétés de carottes de nos potagers.

138. *Turgenia*, Hoff.

309. Turgenia latifolia, Hoff.

Moissons des terrains calcaires, La Châtre, le Magny, Montgivray, Lacs.

139. *Caucalis*, Hoff.

310. Caucalis daucoides, L.

Moissons des terrains calcaires, C.
La Châtre, le Magny, Montgivray, Ars.

140. *Torilis*, Hoff.

311. Torilis Anthriscus, Gmel.
Bords des chemins, haies, broussailles. C.C.

141. *Angelica*, L.

312. Angelica sylvestris, L.
Bords des eaux, prés et bois humides, C.C.

142. *Peucedanum*, Koch.

313. Peucedanum Cervicaria, Lap.
Bois rocailleux des terrains calcaires. Bouesse! Tendu!

143. *Pastinaca*, L.

314. Pastinaca opaca, Bernh? (Boreau, p. 286. — *Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 282.)
Prés, vignes, bords des chemins des terrains calcaires. Ambrault, Vouillon.

144. *Heracleum*, L.

315. Heracleum Sphondilium, L.
Prairies ombragées au bord des cours d'eau! Briantes! R. Aigurande! A.C.

145. *Silaus*, Besser.

316. Silaus pratensis, Besser.
Prés humides des terrains argilo-calcaires. Lacs!

146. *Fœniculum*, Hoff.

† Fœniculum vulgare, Gœrtn.
Dans les vignes et les cultures, à la Châtre, où je crois qu'il n'est que subspontané.

147. *Æthusa*, L.

308 *bis.* Æthusa Cynapium, L.
Bords des chemins, lieux cultivés, jardins, C.C.

148. *Œnanthe*, L.

309 *bis.* Œnanthe Phellandrium, Lam.
Eaux stagnantes ou peu courantes, profondes. Étang d'Aigurande!

310 *bis.* Œ. fistulosa, L.
Pelouses humides, aux bords des étangs. Lazais!

311 *bis.* Œ. peucedanifolia, Pollich.
Prés humides. Crévant!

312 *bis.* Œ. Lachenalii, Gmel.
Prés et bois humides. Le Magny!

313 *bis.* Œ. pimpinelloides, L.
Prés, bois. Environs de la Châtre. (Boreau 278.)

149. *Berula*, Koch.

314 *bis.* Berula angustifolia, Koch; *Sium angustifolium*, L.
Fossés, ruisseaux, C. Briantes, Lacs, Lazais.

150. *Pimpinella*, L.

315 *bis.* Pimpinella magna, L. (*Reliquæ Mail.*, n° 1153.)
Bords des rivières, des ruisseaux, prés humides, A.R. Thevet! Sainte-Sévère!

316 *bis.* Pimpinella, saxifraga, L.
Bords des chemins, lieux incultes, C.C.

151. *Bunium*, L.

317. Bunium verticillatum, God. et Gre. (*Exsicc.*, F. Schultz, H.N., n° 63.)

Prés, pelouses humides; dans les terrains granitiques ou siliceux, A.C. Crévant, Lazais, Aigurande, Buxières-d'Aillac.

318. B. Bulbocastanum, L.; *Carum Bulbocastanum*, Koch.

Bois sur les terrains calcaires, pierreux. Bois de Sainte-Fauste !

152. *Helosciadium*, Koch.

319. Helosciadium nodiflorum, Koch.

Ruisseaux, fontaines.

153. *Petroselinum*, Hoff.

† Petroselinum sativum, Hoff.

Cultivé pour les usages culinaires et souvent subspontané autour des jardins.

154. *Apium*, L.

† Apium graveolens, L.

Le céléri est cette plante modifiée par la culture. On la cultive mais on ne la trouve pas à l'état spontané dans nos contrées.

155. *Scandix*, Gœrtn.

320. Scandix pecten-Veneris, L.

Moissons des terrains argilo-calcaires, C. La Châtre, Lacs, Montgivray.

156. *Anthriscus*, Hoff.

321. Anthriscus vulgaris, Pers.

Bords des chemins, terrains incultes, C.C.

† A. Cerfolium, Hoff. (Cerfeuil.)
Cultivé pour les usages culinaires.

157. *Chærophyllum*, L.

322. Chærophyllum temulum, L.
Haies, buissons, C.C.

158. *Conium*, L.

323. Conium maculatum, L.
Haies, fossés des lieux frais, C.C.

159. *Hydrocotyle*, Tournef.

324. Hydrocotyle vulgaris, L.
Marais, bords des étangs, des ruisseaux. Bords des étangs de Buxières-d'Aillac, de Lazais, de Rongère, marais de Vigoulan.

160. *Eryngium*, L.

325. Eryngium campestre, L.
Bords des chemins, lieux arides et pierreux, C.C.

161. *Sanicula*, Tournef.

326. Sanicula europæa, L.
Bois frais, R. Bois d'Ars!

XLIV. — Araliacées

162. *Hedera*, L.

327. Hedera Helix, L.
Vieux murs, rochers, bois, C.C.

XLV. — Cornées

163. *Cornus*, L.

328. Cornus sanguinea, L.

Haies, buissons, bois, C.C.

XLVI. — Lorantacées

164. *Viscum*, Tournef.

329. Viscum album, L.

Parasite sur les pommiers, les poiriers. C.C. Sur les peupliers ! La Châtre, routes de Neuvy ! et de Guéret !

XLVII. — Caprifoliacées

165. *Adoxa*, L.

330. Adoxa Moschatellina, L.

Bois, haies des lieux frais. La Châtre, bois de la Brunerie ! Saint-Christophe-en-Boucherie, bois de Mouhers ! Vicq-Exemplet, bois de la Feuillouse !

166. *Sambucus*, Tournef.

331. Sambucus Ebulus, L.

Sur les bons terrains non-cultivés, A.C. Cluis.

332. Sambucus nigra, L.

Haies, bois, voisinage des habitations, C.C.

167. *Viburnum*, L.

333. Viburnum Lantana, L.

Bois, haies des terrains calcaires et argilo-calcaires, A.C. La Châtre, le Magny, Montgivray, Lacs, etc.

V. Opulus, L.

Obs. — Cet arbrisseau m'a été indiqué sur les rives de la Couarde, mais je n'ai pas pu en constater, par moi-même l'existence en ces lieux.

Dans les jardins on en cultive une forme à fleurs toutes stériles en cymes (boules de neige). On y cultive aussi le *V. Tinus*, L. (*Laurier Tin*).

168. *Lonicera*, L.

334. Lonicera Periclymenum, L.

Bois, haies, C.C.

† L. Caprifolium, L.

Cultivé dans les jardins et les bosquets.

XLVIII. — Rubiacées

169. *Rubia*, L.

335. Rubia perigrina, L. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 1188 et 1189.)

Haies, buissons, bois, R. Bommiers (Boreau, p. 301), Ambrault !

170. *Galium*, L.

336. Galium Cruciata, Scop.

Bords des chemins, pieds des haies, prés, C.C.

337. G. verum, L.

Lieux secs, landes, bords des chemins, C.C.

338. G. erectum, Huds.; *G. Mollugo*, L., sp. 155.

Haies, prés, bords des chemins, etc., C.C.

339. G. sylvestre, Poll.

Coteaux secs, rochers, bruyères, R. Aigurande !

340. G. palustre, L.

Lieux fangeux, marais, C. La Châtre, le Plaix, etc.

341. G. parisiense, L.

Lieux secs, coteaux rocailleux. La Rochaille, le Breulet.

342. G. Aparine, L.

Haies, buissons, C.C.

343. G. tricorne, With.

Moissons des terrains calcaires, A.C. Lacs.

171. *Asperula*, L.

344. Asperula cynanchica, L.

Pelouses sèches et sablonneuses, rochers, C.

172. *Sherardia*, L.

345. Sherardia arvensis, L.

Sur les pelouses et dans les moissons des terrains secs et sablonneux, C.

XLIX. — Valérianées

173. *Valeriana*, L.

346. Valeriana officinalis, L.

Bords des ruisseaux, haies et bois frais A.C. Taillis du Magny, bois de Mouhers, bords de l'Indre et de l'Igneraie.

347. V. dioica, L.

Marais, prairies humides, A.C. Vallée de l'Indre, de la Vauvre, du Gourdon, de la Bouzane, marais de la Messille.

Obs. — Dans le marais de la Messille, les fleurs de cette plante sont d'un beau blanc.

V. dioica, L. var. alba, Nobis.

174. *Valerianella*, Poll.

348. Valerianella olitoria, Poll. (*Reliq. Mail.*, n° 1224.)

Lieux cultivés, murs. C.C,

349. V. carinata, Lois.

Lieux cultivés, jardins, moissons, vignes, C.C.

350. V. Auricula, D.C. (*Reliq. Mail.*, n°s 759 et 1226.)

Champs cultivés des terrains arénacés, R. Thevet! Vicq-Exemplet!

L. — Dipsacées

175. *Dipsacus*, Tournef.

351. Dipsacus sylvestris, Mill.

Champs incultes, haies, bords des chemins, C.C.

† D. Fullonum, Mill.

Cultivé pour les fabriques de draps.

352. Dipsacus pilosus, L. (Bor., 315.)

Bois frais, fossés, haies, R. Argenton. (G. Le Grand!)

176. *Knautia*, Coult.

353. Knautia arvensis, Coult.

Bords des chemins, champs incultes, C.C.

177. *Scabiosa*, L.

354. Scabiosa columbaria, L.

Pelouses sèches sur les terrains arides et pierreux. Aigurande, le Breulet.

355. S. Succisa, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1227.)

Bois et pâturages frais, C.C.

LI. — Synanthérées

SOUS-FAMILLE 1. — Tubuliflores.

DIVISION 1. — Corymbifera

178. *Eupatorium*, L.

356. Eupatorium cannabinum, L.
Bords des rivières et des ruisseaux, haies et bois frais, C.

179. *Tussilago*, L.

357. Tussilago Farfara, L.
Champs, vignes des terrains argilo-calcaires. La Châtre! le Magny!

180. *Solidago*.

358. Solidago Virga-aurea, L.
Bois, pâturages buissonneux. Bois de la Curat! de Montbeget! pâturages des Bergères!

181. *Erigeron*, L.

359. Erigeron canadensis, L. (*Reliq. Mail.*, n° 145.)
Originaire d'Amérique et naturalisé partout.

360. E. acris, L.
Pelouses sèches, champs pierreux. Aigurande!

182. *Bellis*, L.

361. Bellis perennis, L.
Prés, bords des chemins, C.C.

183. *Senecio*, Lessing.

362. Senecio vulgaris, L.
Lieux cultivés, C.C.

363. S. viscosus, L.
Champs incultes, bords des chemins, R. Aigurande!

364. S. sylvaticus, L.
Bois, broussailles. Le Magny : dans la vallée de la Couarde!

365. S. adonidifolius, Lois. (*Reliq. Mail.*, n° 696.)
Lieux sablonneux, landes, R. Sainte-Sévère! A.R.

366. S. aquaticus, Huds.
Prairies mouillées, marécages, bords des rivières, R. Vallée de la Couarde! C.

367. S. Jacobæa, L.
Haies, buissons, prairies sèches, C.C.

368. S. flosculosus, Jord. (F. Schultz, *Archives de Flore*, p. 172 à 179 et 128, 129.)
Prairies humides, le long des haies, R. Vallée de la Couarde, dans la commune du Magny!

369. S. erucifolius, L.?
Bords des ruisseaux sur les terrains sablonneux, R. Moulin-du-Mas?

184. *Artemisia*, L.

370. Artemisia vulgaris, L.
Haies, buissons des terrains sablonneux, A.C. Aigurande, le Breulet, Sainte-Sévère.

185. *Tanacetum*, Less.

371. Tanacetum vulgare, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1301.)
Dans les terrains sablonneux, R. La Châtre : les Ajoncs!

Obs. — Peut-être que cette plante est échappée des jardins, et simplement naturalisée, autour de la Châtre.

186. *Leucanthemum*, Tournef.

372. Leucanthemum vulgare, Lam. ; *Chrysanthemum Leucanthemum*, L.

Prés, lieux herbeux, C.C.

Obs. — Cette espèce est très variable dans les formes qu'elle affecte : tantôt glabre, tantôt hérissée de poils blanchâtres ; elle atteint parfois de 6 à 8 décimètres de hauteur, comme aussi j'ai observé des individus de cette espèce n'ayant pas plus de 4 à 8 centimètres de hauteur. La grandeur des fleurs en varie aussi beaucoup : tantôt elles ont de 4 à 5 centimètres de diamètre, tantôt les fleurs ne dépassent pas en grandeur celles du *Bellis perennis*. Enfin, la tige en est généralement robuste dans la bonne terre, tandis qu'elle est effilée sur les terrains secs et rocailleux.

373. L. Parthenium, God. et Gr.

Voisinage des habitations, R. La Châtre ! le Moulin-à-Vent !

187. *Matricaria*, L.

374. Matricaria Chamomilla, L. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 155 et 1291.)

Pelouses des terrains siliceux, A.C. La Châtre, les Ajoncs, Aigurande.

375. M. inodora, L.

Camps, bords des chemins, moissons, bois, C.C.

Obs. — La grandeur des fleurs, très variable dans cette espèce, est comprise entre celle des fleurs du *Bellis perennis* et de celles dn *Leucanthemum vulgare*, de grande taille.

188. *Chamomilla*, Godr.

376. Chamomilla nobilis, Godr. ; *Anthemis nobilis*, L.

Lisières des bois, pelouses sèches. Le Magny : la Brunerie !

189 *Anthemis*, L.

377. Anthemis Cotula, L.

Moissons, C.C.

190. *Achillea*, L.

378. Achillea Millefolium, L.

α. genuina, G.G. Feuilles à segments un peu écartés, tri-quinquefides, à lanières linéaires lancéolées.

Lieux incultes, bords des chemins, C.C.

379. A. Ptarmica, L.

Prés humides, C.

191. *Bidens*, L.

380. Bidens tritapartita, L.

Fossés, lieux humides, A.C. Buxières-d'Aillac, Cluis, Mouhers, Aigurande, Crévant, Sainte-Sévère, etc.

381. Bidens cernua, L.

Prairies marécageuses, ruisseaux, A.R. Montgivray, à la maison-du-Diable ! Sarzay !

192. *Inula*, L.

382. Inula Coniza, D.C. ; *Conyza squarrosa*, L.

Champs pierreux des terrains calcaires. Le Magny, Neuvy-Saint-Sépulchre, les Rolins.

193. *Pulicaria*, Gærtn.

383. Palicaria dysenterica, Gærtn.

Fossés, bords des ruisseaux, lieux mouillés, C.C.

384. P. vulgaris, Gærtn.

Fossés, lieux mouillés. La Châtre : les Ajoncs ! Buxières d'Aillac, dans le fossé de la route !

194. *Gnaphalium*, Don.

396. Gnaphalium luteo-album; L. (*Reliq. Mail.*, n° 1309.)

Sables humides, bords des étangs. Buxières-d'Aillac !

397. G. sylvaticum, L.

Broussailles, bois, R. Dans la haie d'un pré à proximité de la route de Guéret et du ponceau du Plaix ! (17 août 1872.)

398. G. uliginosum, L.; α pilulare, Wahlb. (in A. Le Grand, *Statistique botanique du Forez*, p. 155.)

Bords des eaux, fossés, pelouses mouillées, C.

195, *Filago*, Tournef.

399. Filago germanica, L.

Champs, bords des chemins des terrains siliceux.

α. *lutescens*, G.G. Plante couverte d'un tomentum blanc jaunâtre ou verdâtre. *Filago lutescens*, Jord.

Lieux humides, sablonneux. Gargilesse.

β. *canescens*, G.G. Plante couverte d'un *tomentum* blanc. *Fil. canescens*, Jord.

Lieux secs et sablonneux, C.

400. F. arvensis, L.

Terrains arides. Argenton !

401. F. minima, Fries.

Champs sablonneux, C.C.

196. *Logfia*, Cass.

402. Logfia subulata, Cass. ; *Filago gallica*, L.

Champs sablonneux. La Châtre ! Gué-du-Venet !

197. *Micropus*, L.

403. Micropus erectus, L.

Pelouses rases au pied des haies, sur le terrain jurassique, R. A proximité du bois de Sainte-Fauste !

198. *Calendula*, Neck.

404. Calendula arvensis, L.

Vignes, lieux cultivés, R. La Châtre (Boreau, édit. 1re, p. 255), le Magny !

DIVISION 2. — CINAROCEPHALÆ

199. *Onopordon*, Vaill.

405. Onopordon Acanthium, L.

Bords des chemins, champs incultes, C.C.

200. *Cynara*, Vaill.

† Cynara Scolymus, L. (Artichaut.)

Cultivé dans les jardins potagers.

201. *Cirsium*, Tournef.

406. C. lanceolatum, Scop.

Lieux incultes, champs cultivés, bords des chemins, C.C.

407. C. eriophorum, Scop.

Bords des chemins et lieux stériles des terrains calcaires, R. Montgivray !

408. C. palustre, Scop. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 84.)

Prairies mouillées, bords des cours d'eau, marais, C.

409. C. anglicum, Lob. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 299.)

Prés, pâturages, bois marécageux, P.C. Vallée de la Couarde, dans la commune du Magny! C., Foulinet, commune de Vicq-Exemplet! A.R.

410. C. acaule, All.

Camps incultes des terrains calcaires. La Châtre, Montgivray, Ars, le Magny.

411. C. arvense, Scop.

Bords des chemins, champs incultes, vignes, moissons, C.C.

202. *Carduus*, Gærtn.

412. Carduus nutans, L.

Bords des chemins, lieux incultes, C.C.

203. *Carduncellus*, Adans.

413. Carduncellus mitissimus, D.C.

Pelouses sèches des terrains pierreux, calcaires, R. La Châtre (*Saul*, in Boreau, édit. 1re, p. 262). Ponceau Cavé, près du Chaumois, route de Châteaumeillant! (28 juin 1869.)

204. *Centaurea*, L.

414. Centaurea Jacea, L.

Prés, haies, C.C.

415. C. pratensis, Tuil. (Bor., p. 351.)

Terrains arides du calcaire, R. Le Pondron!

416. C. nigra, L.

Champs, prés, bois, bords des chemins des terrains primitifs, C. Aigurande, Crévant, Pouligny-Notre-Dame, le Breulet, Crozon, Gargilesse, etc.

417. C. Cyanus, L.

Moissons, champs des terrains sablonneux, C.C.

418. C. Scabiosa, L.

Champs cultivés, bords des chemins, jardins des terrains calcaires, A.C., autour de la Châtre.

419. C. Calcitrapa, L.

Terrains incultes et arides, bords des chemins, C.C.

205. *Kentrophyllum*, Neck.

420. Kentrophyllum lanatum, D.C.

Champs arides et pierreux, bords des chemins, sur le sol calcaire, A.C. La Châtre, Montgivray, le Chaumois.

206. *Serratula*, D.C.

421. Serratula tinctoria, L. α *vulgaris*. G.G. Calathides petites, en grappes lâches.

Dans les bois. Entre Bouesse et Argenton !

207. *Carlina*, Tournef.

422. Carlina vulgaris, L.

Champs arides et pierreux, bords des chemins, C.C.

208. *Lappa*, Tournef.

423. Lappa minor, D.C.

Voisinage des habitations, bords des chemins.

424. L. major, Gærtn.

Lieux incultes, bords des chemins.

SOUS-FAMILLE 2. — Liguliflores.

DIVISION 3. — Cichoraceæ.

209. *Cichorium*, L.

425. Cichorium Intybus, L.
Bords des chemins, lieux incultes, C.C.

† C. Endivia, L.
Originaire de l'Inde et cultivé dans les jardins, comme plante alimentaire.

210. *Arnoseris*, Gærtn.

426. Arnoseris pusilla, Gærtn.
Pelouses sèches des terrains sablonneux, R. Buxières-d'Aillac! Eguzon. (Herb. A. Legrand!)

211. *Lampsana*, L.

427. Lampsana communis, L.
Jardins et autres lieux cultivés, bords des chemins, C.C

212. *Hypochæris*, L.

428. H. glabra, L.
Terrains sablonneux, R. Vicq-Exemplet!

429. H. radicata, L.
Prés, pelouses, bois, C.

213. *Thrincia*, Roth.

430. Thrincia hirta, Roth.
Bords des routes, des chemins, vignes, A.C.

214. *Leontodon*, L.

431. Leontodon autumnalis, L.
Pelouses, pâturages, bords des chemins, C.C.

215. *Picris*, Juss.

432. Picris hieracioides, L.
Lieux cultivés et lieux incultes, C.

216. *Scorzonera*, L.

433. Scorzonera plantaginea, Schleicher. (Boreau, p. 370.)
Champs cultivés, humides; prés, bois humides, C.
Varie à feuilles toutes linéaires, très étroites (*Scor. angustifolia*, Dub. Orl., 842, non L.) Avec le type.

† S. Hispanica, L. (Boreau, p. 371.)
Cultivé partout pour ses racines alimentaires.

217. *Tragopogon*, L.

434. Tragopogon pratensis, L.
Prés, pâturages, C.

435. T. orientalis, L.
Prés, pâturages, C.

436. Tragopogon major, Jacq.
Prés secs. Aigurande!

218. *Chondrilla*, L.

437. Chondrilla juncea, L.
Terrains sablonneux ou pierreux. Aigurande! Crévant!

219. *Taraxacum*, Juss.

438. Taraxacum officinale, Wigg.

Prés, lieux cultivés, bords des chemins, C.C.

439. T. palustre, D.C.

Prés humides, rives des eaux, bois frais. Bords de la Sinaise bois de la Feuillouse !

220. *Lactuca*, L.

440. Lactuca saligna, L.

Pelouses sèches, murs, terrains pierreux. Buxières-d'Aillac !

441. L. scariola, L.

Lieux pierreux, murs, C.

β. integrata. G.G. Plante de deux mètres ; feuilles entières denticulées, à nervure dorsale dépourvue d'aiguillons. (*L. angustana*, All.)

Mêmes lieux que le type, mais plus commun.

† L. sativa, L.

Cultivé dans les jardins et quelquefois subspontané.

442. L. perennis, L.

Champs pierreux, bords des chemins, sur le terrain calcaire. La Châtre ! Neuvy-Saint-Sépulchre !

221. *Sonchus*, L.

443. Sonchus oleraceus, L.

Jardins, champs cultivés, vignes, C.C.

444. S. asper, Vill.

Coteaux pierreux, champs secs et arides, C. Le Gué-de-Venet, Aigurande, Crozon.

445. S. arvensis, L.

Champs, vignes des terrains argilo-calcaires. Lacs

222. Crepis, L.

446. Crepis Taraxacifolia, Thuil.; *Barkausia taraxacifolia*, D.C.

Prés secs, champs, bords des chemins, C.C.

447. C. fœtida, L.

Lieux incultes, bords des champs, La Châtre, Aigurande, Cluis, etc.

448. C. virens, Vill.

Champs, vignes, prés, jardins, bords des chemins, C.C.

449. C. pulchra, L.

Coteaux, champs pierreux des terrains calcaires. Montgivray!

223. Hieracium, L.

450. Hieracium Pilosella, L.

Pelouses, pâturages secs, lieux stériles, châtaigneraies, C.C.

451. H. Auricula, L.

Pâturages, champs, bois. Bois de Mouhers! taillis du Pré-Long!

452. H. murorum, L.

Champs arides, rochers, pelouses sèches, C.C.

453. H. Pollichiæ, C. Schultz. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 97.)

Les bois. Taillis de Mouillère!

Obs. — Cette forme se rattache à l'*H. murorum*. Beaucoup d'autres formes se rattachant au même type, croissent dans nos contrées. Il ne nous a pas été possible de les déterminer.

454. H. boreale, Fries.

Pelouses, prés, R. Aigurande, champs de Puratier! Prés à proximité du pont du Pédard, à droite de la route de Guéret!

Obs. — La plante de Puratier et celle du Pédard, nous

paraissent être deux formes distinctes de l'*H. boreale*, Fries; elles croissent toutes deux sur les terrains de cristallisation.

455. H. umbellatum, L.

Bois, haies, C.C.

Obs. — Plusieurs formes se rattachant à cette espèce, croissent dans notre région.

LII. — Lobeliacées

224. *Lobelia*, L.

456. Lobelia urens, L.

Bois frais, bords des étangs, R. Aigurande! Lazais! Crozon!

LIII. — Campanulacées

225. *Jasione*, L.

457. Jasione montana, L.

Lieux arides, coteaux sablonneux des terrains primitifs, C.C.

226. *Phyteuma*, L.

458. Phyteuma orbiculare, L.

Pâturages des terrains calcaires, R. A l'ouest de Sainte-Fauste! A.R.

459. P. spicatum, L.

Bois et prés ombragés, R. Vallée de la Couarde! et taillis du Magny!

227. *Campanula*, L.

460. Campanula glomerata, L.

Bois, prés et pâturages secs, C.

461. C. Trachelium, L.

Lieux couverts, bois. Entre Bouesse et Argenton ! Ambrault ! Bommiers !

462. C. rotundifolia, L.

Bords des chemins et des champs pierreux, coteaux, murs. Argenton (Boreau, p. 428) ; Bouesse ! Ardentes !

463. C. Rapunculus, L.

Haies, bords des chemins, champs, prés secs, C.C.

464. C. patula, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n^{os} 905 et 905 *bis*. — *Reliq. Mail.*, n° 1,385.)

Haies, prés, bois des terrains sablonneux. Le Magny, Chassignolles.

228. *Wahlenbergia*, Schrad.

465. Wahlenbergia hederacea, Reichenb. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n^{os} 519 et 519 *bis*. — *Reliq. Mail.*, n^{os} 1390 et 2044.)

Landes humides des terrains siliceux ou granitiques, A.R. Aigurande ! Crévant !

LIV. — Vacciniées

229. *Oxycoccos*, Tournef.

466. Oxycoccos vulgaris, Pers. (*Reliq. Mail.*, n° 268) ; *Vaccinium Oxycoccos*, L.

Marais spongieux et tourbeux, R.R. Vigoulan (Néraud in Boreau, édit. 1re, p. 296). J'ai récolté cette espèce en nombre dans le marais de Vigoulan.

LV. — Ericinées

230. *Calluna*, Salisb.

467. Calluna vulgaris, Salisb.
Landes, friches, des terrains sablonneux, C.C.

231. *Erica*, L.

468. Erica tetralix, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 250.)
Landes humides, bruyères marécageuses, A.C. Buxières-d'Aillac, Aigurande, Crévant.

469. E. cinerea, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 521.)
Landes, bruyères, coteaux arides, C.C.

470. E. scoparia, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 522.)
Bois arides, landes, C.C., dans les terrains granitiques.

LVI. — Monotropées

232. *Monotropa*, L.

471. Monotropa Hypopithys, L.
Bois, forêts, R.R. Forêt de Bommiers, au pied d'un chêne!

CLASSE 3. — Corollifloreæ

LVII. — Primulacées

233. *Primula*, L.

472. Primula officinalis, Jacq.
Prés, taillis, C.C.

234. *Lysimachia*, L.

473. Lysimachia vulgaris, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1432.)
Bords des eaux, lieux frais. Aigurande! et Cluis! dans la vallée de la Bouzanne.

474. L. nummularia, L. (*Reliq. Mail*, n° 1431.)
Près mouillés, bords des fossés. C. Rives de la Bouzanne, du Gourdon, de la Vauvre, etc.

475. L. nemorum, L.
Bords couverts des rivières et des ruisseaux dans les terrains siliceux. R. Sainte-Sévère : vallée de l'Indre! et de la Tessonne! R.

235. *Centunculus*, L.

476. Centunculus minimus, L. *Reliq. Mail.*, n° 1414.
Bords des étangs et des fontaines. R.R. Etang de la Faumiau! Découvert par A. Le Grand, le 2e septembre 1864!

236. *Anagallis*, Tournef.

477. Anagallis arvensis, L. (Bor., p. 442.)
Jardins, champs cultivés, vignes, C.C.

478. A. cærulea, Screber. (Bor., p. 442.)
Champs pierreux, vignes des terrains calcaires, A.C. La Châtre, le Magny, Montgivray, Lacs, etc.

479. A. tenella, L.
Dans les landes et les pâturages marécageux des terrains granitiques, entre Crévant et Aigurande. (In *exsicc.* F. Schultz, H.N., nov. ser., n° 127.)

LVIII. — Oléacées

237. *Fraxinus*, Tournef.

480. Fraxinus excelsior, L.
Cultivé partout et venant naturellement dans les bois. La Curat ! Montbeget !

238. *Lilac*, Tournef.

† Lilac vulgaris, Lam. ; *Syringa vulgaris*, L.
Cultivé dans les jardins et parfois naturalisé dans les haies.
Obs. — Cet arbrisseau est originaire d'Orient. On cultive aussi, mais rarement, le lilas de Perse (*L. Persica,* Lam.) distinct du précédent par ses feuilles lancéolées entières ou pinnatifides.

239. *Ligustrum*, Tournef.

481. Ligustrum vulgare, L.
Haies, bois, C.C.

LIX. — Apocynacées

240. *Vinca*, L.

482. Vinca minor, L.

Lieux couverts, bords des ruisseaux, C.

† Vinca major, L.

Cultivé dans les jardins et les parcs, et parfois naturalisé dans les haies et les fossés.

LX. — Asclépiadées

241. *Vincetoxicum*, Mœnch.

483. Vincetoxicum officinale, Mœnch.; *Asclepias Vincetoxicum*, L.

Lieux incultes, coteaux pierreux, pied des haies. Montlevicq! Lacs! Montgivray!

LXI. — Gentianées

242. *Erythræa*, Renealm.

484. Erythræa pulchella, Horn.; *E. ramosissima*, Pers. (*Reliq. Mail.*, n° 1449.)

Pelouses humides, bords des rivières, R. Vallée de la Sinaise, au moulin de la Feuillouse!

485. E. Centaurium, Pers. (*Reliq. Mail.*, n° 1451.)

Bois, pâturages, bords des chemins, C., çà et là.

243. *Cicendia*, Adans.

486. Cicendia filiformis, Delarb.; *Gentiana filiformis*, L. (*Reliq. Mail.*, n° 69.)

Bords des étangs, pelouses humides des terrains siliceux ou granitiques, R. Buxières-d'Aillac ! Aigurande !

244. *Gentiana*, L.

487. Gentiana Pneumonanthe, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1449.)

Landes, bruyères marécageuses, R. Buxières-d'Aillac !

Var. *b. humilior.* (Boreau, p. 450.)

Avec le type ! mais plus rare !

245. *Menyanthes*, Tournef.

488. Menyanthes trifoliata, L.

Étangs, marais, A.R. La Messille ! Vigoulan !

LXII. — Convolvulacées

246. *Convolvulus*, L.

489. Convolvulus sæpium, L.

Haies, buissons, C.

490. C. arvense, L.

Lieux cultivés, moissons, jardins, champs, vignes, C.C.

247. *Cuscuta*, Tournef.

491. Cuscuta epithymum, L. ?

Champs des terrains calcaires. Lacs. Parasite sur le *Medicago sativa*.

Obs. — Ce *Cuscuta* a fait périr en grande partie la luzerne du champ où je l'ai récolté.

492. C. trifolii, Babing et Gibs.

Parasite sur le *Trifolium pratense !* La Châtre ! Saint-Août ! Sur l'*Ulex nanus ?* Buxières-d'Aillac.

LXIII. — Borraginées

248. *Borrago*, Tournef.

493. Borrago officinalis, L.

Cultivé et devenu spontané dans les jardins, les champs incultes et dans les moissons autour de la Châtre.

249. *Anchusa*, L.

494. Anchusa italica, Retz

Champs pierreux des terrains calcaires, A.C. Le Magny, Montgivray, etc.

495. A. arvensis, Bieb. ; *Lycopsis arvensis*, L.

Lieux incultes, moissons, C. Crévant, Aigurande, Cluis, Neuvy-Saint-Sépulchre.

250. *Lithospermum*. Tournef.

496. Lithospermum purpureo-cæruleum, L. (*Reliq. Mail.*, n° 476.)

Bois et buissons des coteaux calcaires, R. Parc d'Ars !

497. L. officinale, L.

Champs incultes et champs cultivés, bords des chemins, C., seulement dans le calcaire.

498. L. arvense, L. (*Reliq. Mail.*, n° 860.)

Moissons, C.C.

251. *Echium*, Tournef.

499. Echium vulgare, L.

Lieux stériles, murs, champs pierreux, C.C.

252. *Pulmonaria*, Tournef.

500. Pulmonaria tuberosa, Schrank.

Les bois. Mouhers !

501. P. affinis, Jord. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 1001.)

Les bois. Bois-Travi !

253. *Myosotis*, L.

502. Myosotis palustris, With.

Fossés, marais, bords des eaux, C.

503. M. versicolor, Pers. (*Reliq. Mail.*, n° 128.)

Camps, bois et bords des chemins des terrains sablonneux, C.C.

504. M. hispida, Schl.

Lieux secs, sablonneux ou pierreux, C.C.

505. M. intermedia, Link.

Champs, vignes, bois, taillis, C.C.

254. *Heliotropium*, L.

506. Heliotropium europæum, L.

Champs sablonneux, pierreux, jardins, C.

Obs. — L'*Heliotropium Peruvianum*, L. est souvent cultivé pour son excellent parfum de vanille.

LXIV. — Solanées

255. *Solanum*, L.

507. Solanum nigrum, L.

Pied des murs, bords des chemins, lieux cultivés, décombres, C., sur les terrains calcaires et sur les terrains siliceux.

508. S. Dulcamara, L.

Bords des eaux; haies, buissons des lieux humides, C.C.

† S. tuberosum, L. (Pomme de terre.)

Cultivé partout et en grand pour les immenses services qu'elle rend comme plante alimentaire.

256. *Physalis*, L.

509. Physalis Alkekengi, L.

Vignes incultes dans les terrains calcaires, R. Abonde dans quelques vignes : Montgivray ! Lacs ! la Châtre ! etc.

257. *Atropa*, L.

† Atropa Belladona, L.

Obs. — Cette plante qui a été trouvée au nord d'Ardentes, ne l'a pas été autour de la Châtre, au moins à notre connaissance. On la cultive parfois dans les jardins.

258. *Nicandra.*

† Nicandra Physaloides, Gærtn.

Naturalisée à la Châtre dans quelques jardins.

259. *Datura*, L.

510. Datura Stramonium, L.

Décombres, lieux vagues, voisinage des habitations, çà et là.

260. *Hyoscyamus*, L

511. Hyoscyamus niger, L.

Lieux incultes, bords des chemins, lieux vagues. Mongivray ! Lacs !

261. *Nicotiana*, L.

† Nicotiana, L.

Obs. — On cultive, dans quelques jardins, les *Nicotiana rustica*. L. et *Tabacum*, L., comme plantes d'ornement.

LXV. — Verbascées

262. *Verbascum*, L.

512. Verbascum Thapsus, L.

Lieux incultes, bords des chemins, terrains pierreux, C.

Obs. — La variété à fleurs blanches est assez fréquente sur les terrains arénacés situés vers les limites de la Creuse.

513. V. pulvinatum, Thuil. (Bor., 473.)

Bords des chemins, fossés des terrains sablonneux. Thevet!

514. V. Lychnitis, L.

Champs arides, bords des chemins, bois, C.C.

515. V. nigrum, L.

Bois, champs arides et pierreux, A.C., mais seulement dans les terrains granitiques. Aigurande, Crévant.

516. V. flocosum, Waldst. et Kit. (Bor., p. 473.)

Lieux incultes, pierreux, bords des chemins, C.C.

517. V. Blattaria, L.

Bords des chemins et pied des haies humides, prés mouillés, A.C. La Châtre, Crévant, Crozon.

LXVI. — Scrophulariacées

263. *Scrophularia*, Tournef.

518. Scrophularia nodosa, L.

Bords des fossés et des ruisseaux, C.C. On trouve çà et là, la variété à fleurs jaunes.

519. S. aquatica, L.

Fossés, rives des eaux, C. Vallées de la Bouzanne, du Gourdon.

264. *Antirrhinum* Tournef.

520. Antirrhinum Orontium, L.

Moissons, champs cultivés, vignes, C.C.

† A. majus, L.

Cultivé dans les jardins et subspontané sur les murs.

265. *Linaria*, Tournef.

† Linaria Cymbalaria, Mill.

Vieux murs humides. La Châtre (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 359).

Obs. — Nous avons cherché en vain cette élégante plante sur les murs de la Châtre et des environs. Nous pensons que cette espèce intéressante a été détruite dans notre contrée.

521. L. spuria, Mill.

Champs cultivés, jardins des terrains argilo-calcaires, R. La Châtre ! Montgivray !

522. L. Elatine, Desf.

Lieux cultivés, pied des haies, champs pierreux, P.C. Aigurande ! Crévant ! Cluis !

523. L. vulgaris, Mœnch.

Champs des terrains calcaires, R. Neuvy-Saint-Sépulchre !

524. L. striata, D.C.

Murs, champs, haies des terrains granitiques, pierreux ou sablonneux, C.C.

525. L. minor, Desf.

Champs et bords des chemins des terrains pierreux ou sablonneux, C. Aigurande, Cluis, Neuvy-Saint-Sépulchre, Chassignolles.

266. *Gratiola*, L.

526. Gratiola officinalis, L.

Lieux marécageux. La Messsille ! Vigoulan !

267. *Veronica*, Tournef.

527. Veronica Teucrium, L.

Pelouses sèches, champs incultes, bois, P.C. Le Magny ! Thevet ! Saint-Christophe !

528. V. Chamædrys, L.

Prés secs, pâturages, bois, bords des chemins, C.C.

529. V. Beccabunga, L.

Fontaines, fossés, ruisseaux, C.C.

530. V. Anagallis, L.

Ruisseaux, fossés, R. La Châtre ! Thevet !

531. V. scutellata, L.

Lieux marécageux, fossés, P.C. Vallées des ruisseaux du Plaix ! du Pédard ! et de Chauvigny !

532. V. officinalis, L.

Pâturages, prés secs, bords des chemins, murs, C. La Châtre, le Magny, Montgivray, Thevet.

533. V. serpyllifolia, L.

Bords des chemins, champs cultivés, pelouses humides, C.C.

534. V. arvensis, L.

Pelouses aux bords des chemins, murs, champs cultivés et champs incultes, C.C.

535. V. agrestis, L.

Pelouses abritées et fraîches, lieux cultivés, A.R. Montgivray ! Aigurande !

536. V. didyma, Ten.

Champs cultivés, jardins, murs, C.C.

537. V. hederæfolia, L.

Champs cultivés, jardins, vignes, pied des haies au bord des chemins frais, C.C.

268. *Limosella*, L.

538. Limosella aquatica, L.

Pelouses fraîches autour des étangs, sur les terrains sablonneux. Lazais! Rongère!

269. *Digitalis*, Tournef.

539. Digitalis purpurea, L.

Terrains granitiques du sud, C.C.
Au bois Gros! sur le trias? A.C.

270. *Euphrasia*, Tournef.

540. Euphrasia officinalis, L.

Prés, pelouses fraîches, R. Aigurande! Crozon!

541. E. campestris, Jord. (Bor., p. 492.)

Bois, friches, C.C.

271. *Odontites*, Hall.

542. Odontites rubra, Pers.

Moissons, champs, A.R. La Châtre! Montgivray! Lacs!

543. O. serotina, Reich.

Champs, après la moisson; bois, C. La Châtre, Montgivray, Lacs, le Magny, Chassignolles, Aigurande, Cluis, Neuvy-Saint-Sépulchre, Thevet, Saint-Christophe-en-Boucherie, Vicq-Exemplet, Sainte-Sévère, etc.

272. *Rhinanthus*, Ehrh.

544. Rhinanthus major, Ehrh.

Prairies humides, C.C.

273. *Pedicularis*, Tournef.

545. Pedicularis palustris, L. (*Reliq. Mail.*, n° 151.)
Lieux marécageux, R. Marais de la Messille ! vallée de la Bouzanne, au-dessus de Cluis !

546. P. sylvatica, L.
Bois et prés humides, C. Vallées de l'Indre, de la Vauvre, de la Bouzanne et de leurs affluents.

274. *Melampyrum*, Tournef.

547. Melampyrum arvense, L.
Moissons des terrains argilo-calcaires. Neuvy-Saint-Sépulchre ! le Pondron !

548. M. pratense, L.
Les bois taillis, A.C. Nermont, Bois-l'Abbé, bois de Sainte-Sévère, etc.

549. M. sylvaticum, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n°s 533 et 533 *bis.*)
Lisière des bois, R.R. Bois de Bois-l'Abbé ! (13 août 1872).

LXVII. — Orobanchées

275. *Orobanche*, L.

550. Orobanche rapum, Thuil.
Landes, lieux stériles. Nermont !

551. O. cruenta, Bertol. (*Reliq. Mail.*, n° 577.)
Bois, landes, C.C.

552. O. Galii, Vauch.
Bords des champs et des bois, pied des haies, sur les terrains sablonneux. Thevet ! Vicq-Exemplet !

553. O. major, L.
Bois frais, R.R. Le Magny ! (découvert le 23 mai 1870).

554. O. amethystea, Thuil.

Lieux secs des terrains calcaires; sur les racines de l'*Eryngium campestre*, dans les lieux où le sol, peu profond, les force à ramper à peu de profondeur. (Bor., édit. 1re, p. 343 et 344.) Le Magny!

555. O. ramosa, L. (Bor. p. 502.)

Lieux sablonneux sur les racines du chanvre et de quelques autres plantes. La Châtre (Boreau, édit. 1re, p. 345), Lacs!

276. *Clandestina*, Tournef.

556. Clandestina rectiflora, Lam.; — *Lathræa Clandestina*, L.

Sur les racines de l'*Alnus glutinosa* et du *Populus fastigiata*, au bord des rivières et dans les bois humides, sur le calcaire du lias, près de la Châtre (*In Exsicc.* F. Schultz, H.N., nov. ser.; *bis ad* 925, H.N., F. Schultz); bord de la Bouzanne, à Neuvy-Saint-Sépulchre! au moulin Cochin près de Cluis!

LXVIII. — Labiées

277. *Lavandula*, L.

† Lavandula vera, D.C.

Cultivé en bordures dans les jardins, pour son excellent parfum.

278. *Mentha*, L.

557. Mentha rotundifolia. L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 334. — *Reliq. Mail.*, n° 1547.)

Fossés, lieux inondés en hiver, bords des ruisseaux, C.C.

558. M. sylvestris, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1549.)

Lieux frais des terrains sablonneux, R.R. Sainte-Sévère : dans la vallée de l'Indre!

559. M. aquatica, L.

Bords des rivières et des ruisseaux, C.

† M. sativa, L.

Cultivé dans quelques jardins, pour son suave parfum.

560. M. arvensis, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1550.)

Bords des ruisseaux dans les prés. Vallée de la Couarde !

561. M. subspicata, Weihe? (Bor., p. 508.)

Bords des eaux. Vallée de la Bouzanne, au-dessous de Neuvy-Saint-Sépulchre.

562. M. origanifolia, Host. (Bor., p. 509.)

Lieux humides, bords des étangs. Buxières-d'Aillac (A. Le Grand, 7 août 1864 !)

563. M. Hostii, Bor. ? (Boreau, p. 512.)

Lieux frais, fossés. Vallée de la Bouzanne, au-dessous de Neuvy-Saint-Sépulchre.

564. M. Pulegium, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 131.)

Bords des fossés, lieux mouillés en hiver, C.C.

279. *Lycopus*, L.

565. Lycopus europæus, L.

Bords des fossés et des ruisseaux, A.C. Mongyvray, le Magny, Neuvy-Saint-Sépulchre, moulin Cochin.

280. *Origanum*, Mœnch.

566. O. vulgare, L.

Lieux incultes, rochers, bords des chemins des terrains granitiques, A.C. Aigurande, la Buxerette, Crévant.

281. *Thymus*, Benth.

567. Thymus Serpyllum, L.

Lieux secs et stériles, C.C.

† T. vulgaris, L.

Cultivé dans les jardins pour les usages culinaires.

282. *Calamintha*, Mœnch.

568. Calamintha Acinos, Clairv. in Gaud. helve IV, p. 84.

Lieux incultes et lieux cultivés des terrains pierreux, A.C. Le Magny, Chassignolles, Montgivray, Lacs, Crévant, Aigurande, Cluis, Neuvy-Saint-Sépulchre, la Chaussée, Sarzay.

569. C. Clinopodium, Benth. ; — *Clinopodium vulgare*, L.

Bois, broussailles, haies, A.C. Aigurande, Crévant, Montchevrier.

283. *Melissa*, L.

570. Melissa officinalis, L. (*Exsicc.* P. Mabille, *Herb. Cors.*, n° 50.)

Lieux abrités, pied des haies dans le voisinage des habitations, R. Cluis !

284. *Salvia*, L.

571. Salvia Sclarea, L.

Lieux secs et montueux, R.R, Autour des ruines du château de Cluis-Dessous ! (25 juillet 1873).

572. S. pratensis, L.

Prairies, bords des chemins, lieux cultivés, C.C.

285. *Nepeta*, L.

573. Nepeta Cataria, L.

Lieux pierreux, bords des champs, pied des haies, près des habitations. Saint-Chartier ! autour du château.

286. *Glechoma*, L.

574. Glechoma hederacea, L.

Lieux couverts, haies, lisières des bois, broussailles, C.C.

287. *Lamium*, L.

575. Lamium amplexicaule, L.

Lieux cultivés, jardins, C.

576. L. purpureum, L.

Lieux cultivés, jardins, voisinage des habitations, bords des chemins, C.C.

577. L. maculatum, L.

Bords des chemins, voisinage des habitations, bords des fossés, R. Cluis, descentes des Planchettes!

Obs. — La plante des Planchettes a les fleurs d'un lilas tendre, à lèvres panachées d'un lilas plus foncé.

578. L. album, L.

Lieux frais, pied des haies, jardins, C., çà et là. La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Aigurande.

L. Galeobdolon, Crantz.; — *Galeobdolon luteum*, Huds.

Chemins couverts, haies. La Châtre : près Burat.

Obs. — Cette plante, que j'ai récoltée le 10 mai 1864, au lieu indiqué ci-dessus, en compagnie de MM. Rouet et A. Legrand, n'existe plus à cet endroit où je l'ai cherchée en vain de 1869 à 1874.

288. *Galeopsis*, L.

579. Galeopsis angustifolia, Ehrh.; — *G. Ladanum*, Vill.

Champs des terrains calcaires. La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Montgivray, le Magny, etc.

580. G. dubia, Leers.

Moissons des terrains siliceux. Beauregard! le Gué-de-Venet!

Obs. — J'ai récolté, à Beauregard, la variété à fleurs rouges de cette espèce, le 26 juillet 1871.

581. G. Tetrahit, L.

Lieux frais, haies, bois, C. Aigurande, Crévant.

289. *Stachys*, L.

582. Stachys germanica, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1577.)
Lieux incultes, champs pierreux. La Feuillouse dans la vallée de la Sinaise !

583. S. sylvatica, L.
Haies et bois humides, C.C.

584. S. palustris, L.
Fossés, marais, prairies spongieuses, R. Sainte-Fauste !

584 *bis*. S. arvensis, L.
Champs sablonneux, R. Sainte-Sévère !

585. S. annua, L.
Champs cultivés, jardins des terrains argilo-calcaires, A.R. La Châtre ! Ars! Lacs !

586. S. recta, L.
Lieux sablonneux ou pierreux, C.

α genuina. G.G. Feuilles ovales ou elliptiques; épi allongé et interrompu, A.C.
Chassignolles, Aigurande, Crévant, le Breulet, Sainte-Sévère, Pouligny-Notre-Dame, Vicq-Exemplet, Thevet, Saint-Christophe-en-Boucherie, etc.

290. *Betonica*, L.

587. Betonica officinalis, L.
Bois taillis, haies herbeuses, landes, C.C.

291. *Ballota*, L.

588. Ballota fœtida, Lam.
Haies, pied des murs, décombres, C.C.

292. *Marrubium*, L.

589. Marrubium vulgare, L.
Décombres, pied des murs, bord des chemins, lieux incultes, C.C.

293. *Melittis*, L.

590. Melittis Melissophyllum, L.

Les bois. Nermont, à la limite des terrains calcaires et des terrains primitifs ! R. Bois de Briantes (Duvernet).

Obs. — La plante de nos pays est, sans aucun doute, le *Melittis grandiflora*, Smith. (Bor., p. 523.)

294. *Scutellaria*, L.

591. Scutellaria galericulata, L.

Bords des eaux, lieux humides. Çà et là, P.C.

592. S. minor, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 543.)

Lieux marécageux, autour des étangs, A.R. La Châtre (Bor., édit. 1re, p. 334 et 335) ; la Messille ! Vigoulan !

295. *Brunella*, Tournef.

593. Brunella vulgaris, Mœnch.

Champs, prés, pâturages, bois, C.C.

594. B. alba, Pall.

Prés et pelouses sèches des terrains calcaires, A.R. La Châtre ! Montgivray !

296. *Ajuga*, L.

595. Ajuga reptans, L.

Prés, champs, bords des fossés, C.C.

596. A. Chamæpitys, Schreb.

Champs pierreux des terrains calcaires, A.C. Le Magny, Montgivray, Neuvy-Saint-Sépulchre.

297. *Teucrium*, L.

597. Teucrium Botrys, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1599.)

Lieux pierreux des terrains calcaires. Le Magny, Montgivray, Neuvy-Saint-Sépulchre.

598. Teucrium Scordium, L. (*Reliq. Mail.*, nos 578 et 578 *a*.)

Prés humides ou marécageux des terrains calcaires. La Châtre, **Lourouer** (Bor., édit. 1re, p. 337 et 338), Neuvy-Saint-Sépulchre! **Lys-Saint-Georges** !

599. T. Scorodonia, L.

Bois secs, landes, talus, C.C.

600. T. Chamædrys, L.

Lieux pierreux, pelouses sèches des terrains calcaires. Le **Magny**, Montgivray, Briantes.

601. T. montanum, L.

Lieux secs et pierreux des terrains calcaires. La Châtre! **Lourouer!** (Bor., édit. 1re, p. 338), Sainte-Fauste !

LXIX. — Verbénacées

298. *Verbena*, Tournef.

602. Verbena officinalis, L.

Bords des chemins, décombres, C.C.

LXX. — Plantaginées

299. *Plantago*, L.

603. Plantago major, L.

Bords des chemins, prés; dans les pelouses fraîches, C.C.

603 *bis*. P. intermedia, Gilib.

Bords des étangs, pelouses fraîches des terrains sablonneux, C.

604. P. media, L.

Prés secs, bords des chemins, dans les terrains calcaires, C.C.

605. Plantago Coronopus, L.

Champs, bords des chemins des terrains sablonneux, R. Buxières-d'Aillac !

606. P. lanceolata, L.
Prés, pelouses, C.C.

300. *Littorella*, L.

607. Littorella lacustris, L.
Autour des étangs sur les terrains sablonneux, R. Étang de Lazais!

LXXI. — Globulariées

301. *Globularia*, L.

608. Globularia vulgaris, L.
Pelouses sèches, bois clairs, coteaux des terrains calcaires. La Châtre (Bor., édit. 1re, p. 228), le Magny!

CLASSE 4. — Monochlamydées

LXXII. — Amarantacées

302. *Amarantus*, L.

609. Amarantus Blitum, L.
Dans les rues au pied des murs, et au bord des chemins. La Châtre, C., Neuvy-Saint-Sépulchre ! P.C.

LXXIII. — Salsolacées

303. *Atriplex*, Tournef.

610. Atriplex hastata, L.
Terrains gras et frais, R. Gournay! Boulaise !

611. A. patula, L.

Bords des chemins, murs, décombres. Aigurande, Crévant, Saint-Chartier.

304. *Spinacia*, Tournef.

† Spinacia glabra, Mill.

Cultivé dans les jardins pour les usages alimentaires.

† S. oleracea, L.

Cultivé dans les jardins, comme plante alimentaire.

305. *Beta*, Tournef.

† Beta vulgaris, L.

Cultivé en grand à Neuvy-Saint-Sépulchre et au Pondron.

306. *Chenopodium*, L.

612. Chenopodium polyspermum, L.

Terrains sablonneux et humides, fossés. Buxières-d'Aillac! Lys-Saint-Georges!

613. C. Vulvaria, L.

Murs, décombres, voisinage des habitations, C.C.

613 *bis*. C. album, L. (Boreau, p. 545.)

Lieux cultivés, décombres, pied des murs, C.C.

614. C. paganum, Reich. (Boreau, p. 545.)

Lieux cultivés, décombres, pied des murs, C.C.

615. C. viride, L. (Boreau, p. 545.)

Lieux cultivés, C.C.

616. C. murale, L. (Boreau, p. 545.)

Décombres, pied des murs et bords des chemins, C.C.

617. C. Bonus-Henricus, L.

Voisinage des habitations, bords des chemins, pied des murs. Montgivray : moulin Demé! Vicq-Exemplet!

307. *Blitum*, Tournef.

† Blitum capitatum, L.

Cultivé dans les jardins et quelquefois subspontané.

LXXIV. — Polygonées

308. *Rumex*, L.

618. Rumex maritimus, L.

Terrains gras, fossés, R. La Châtre (Boreau, p. 551), Lacs!

619. R. pulcher, L.

Lieux incultes, pied des murs, cours et voisinage des habitations, C.C.

620. R. conglomeratus, Murr.

Lieux humides, rives des cours d'eaux, fossés, bois humides, C.C.

621. R. crispus, L.

Bords des chemins, prés, champs, fossés, C.C.

622. R. Hydrolapatum, Huds.

Ruisseaux paisibles, fossés profonds. Rives de la Couarde!

623. R. Acetosa, L.

Prés, lieux herbeux et bois humides, C.C.

624. R. Acetosella, L.

Champs et pâturages secs et sablonneux, rochers, murs, C.C.

309. *Polygonum*, L.

625. Polygonum Bistorta, L.

Prés humides des terrains siliceux ou granitiques, fossés, R. Argenton (Bor., p. 556), Aigurande!

626. P. amphibium, L.

Fossés, ruisseaux, CC. On trouve en abondance les var. α et β de Mœnch. dans nos contrées.

627. P. Lapathifolium, L.

Lieux humides, bords des rivières, des ruisseaux, des fossés, C. Neuvy-Saint-Sépulchre, le Gué-de-Venet, Aigurande. La var. γ. G.G. est la seule que j'ai vue croître dans la région.

628. P. Persicaria, L.

Terrains fertiles et frais, cours, C.C. Les var. α et β de G.G. sont très fréquentes dans le rayon de ce catalogue.

629. P. Hydropiper, L.

Lieux humides, fossés, C.C.

630. P. aviculare, L. (Bor., p. 559.)

Lieux vagues, rues, cours, bords des chemins, champs herbeux, C.C.

Var. *β erectum*, Roth. Tige dressée; feuilles larges, ovales-lancéolées ou oblongues.

Terrains argileux ou argilo-calcaires. Lacs, Boulaise.

Forma appressum, Nob. Tiges courtes en rosettes apprimées sur le sol; feuilles petites, ovales.

Terrains secs, chemins, cours. La Châtre.

Forma decumbens, Nob. Tiges faibles, allongées, decombantes, peu feuillées; rameaux filiformes; feuilles oblongues, étroites.

Champs herbeux, C.C.

631. P. Convolvulus, L.

Lieux cultivés, jardins, C.

632. P. dumetorum, L.

Haies, buissons, A.R. Briantes!

† P. Fagopyrum, L.

Cultivé dans les terrains granitiques ou siliceux, et souvent subspontané.

† P. Tataricum, L.

Cultivé sur les mêmes terrains que le précédent, mais bien moins communément.

Obs. — Nous n'avons pas trouvé cette espèce à l'état subspontané.

LXXV. — Daphnoïdées

310. *Passerina*, L.

633. Passerina annua, Spreng.

Champs des terrains argilo-calcaires, R. Sainte-Fauste ! Boulaise ! Gournay !

LXXVI. — Laurinées

311. *Laurus*, L.

† Laurus nobilis, L.

Cultivé dans les jardins et les bosquets comme arbuste d'agrément, et pour les usages culinaires qu'on fait de ses feuilles.

Obs. — La famille des Santalacées fournit, dans plusieurs localités de l'Indre, le *Thesium humifusum*, D.C., plante que nous n'avons pas rencontrée dans le rayon de notre catalogue.

Celle des Aristolochiées est représentée dans nos jardins par quelques espèces, du genre *Aristolochia*, remarquables par leurs acidies.

LXXVII. — Euphorbiacées

312. *Euphorbia*, L.

634. Euphorbia helioscopia, L.

Lieux cultivés, champs, jardins, pelouses, C.C.

635. E. stricta, L.

Champs, prés, bords des ruisseaux, C.

636. E. dulcis, L. (*Reliq. Mail.*, n^{os} 1663 et 1663 *a*.)
Bois couverts, A.R. Bois de la Brunerie ! de Mouhers !

637. E. exigua, L.
Lieux cultivés, jardins, C., çà et là.

638. E. falcata, L.
Champs pierreux des terrains calcaires, A.R. Montgivray ! Neuvy-Saint-Sépulchre !

639. E. Peplus, L.
Jardins, lieux cultivés, C.C.

640. E. amygdaloides, L. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter., H.N., phan., n° 144.)
Bois, haies, bords des chemins, C.

641. E. Lathyris, L.
Lieux cultivés, jardins, vignes, A.R. La Châtre !

313. *Mercurialis*, Tournef.

642. Mercurialis perennis, L.
Bois, coteaux, R. Montchevrier !

643. M. annua, L.
Lieux cultivés, jardins, C.C.

314. *Buxus*, Tournef.

644. Buxus sempervirens, L.
Coteaux escarpés, lieux arides. Bords de la Creuse, C.

LXXVIII. — Morées

315. *Morus*, Tournef.

† Morus alba, L.
Cultivé en plantation, le long de la route de Bouesse, près d'Argenton.

316. *Ficus*, Tournef.

† Ficus Carica, L.

Cultivé dans les vignes.

LXXIX. — Ulmacées

317. *Ulmus*, L.

† Ulmus campestris, Smith.

Cultivé en plantation, à la Châtre, au bord de la route de Guéret.

LXXX. — Urticées

318. *Urtica*, Tournef.

645. Urtica urens, L.

Décombres, lieux cultivés, C.

646. Urtica dioica, L.

Lieux incultes, pied des haies, bords des chemins, décombres, C.C.

319. *Parietaria*, Tournef.

647. Parietaria diffusa, M. K.

Vieux murs. Aigurande! R.

LXXXI. — Cannabinées

320. *Cannabis*, Tournef.

† Cannabis sativa, L.

Originaire d'Orient et cultivé partout dans les bons terrains, pour ses tiges textiles.

Obs. — Dans le département de l'Indre, et probablement

ailleurs, on nomme chanvre mâle celui qui porte les graines, et chanvre femelle celui dont les fleurs ont des étamines. Cette erreur populaire date de loin. Voir ce que dit Rabelais à cet égard (*Pantagruel*, livre III, chap. XLIX, L et suivants), à propos du Pantagruélion, qui n'est autre chose que le chanvre.

Peut-être serait-il difficile de préciser l'époque à laquelle les savants ont eu connaissance du sexe des plantes. Voici toutefois ce que dit Ventenat, à cet égard, dans son *Tableau du règne végétal*, portant la date de l'an VII, au Ier vol., p. 15, dudit ouvrage, à propos d'une lettre de Burckard (*Epistola ad Libnitum*) écrite en 1702 :

« Je laisse à d'autres le soin de prouver que la découverte du « sexe des plantes, et que le système fondé sur cette découverte « sont clairement exposés dans la lettre de Burckard [1] .»

321. *Humulus*, L.

648. Humulus Lupulus, L.
Lieux frais, haies, buissons, C.

LXXXII. — Juglandées

322. *Juglans*, L.

† Juglans regia, L.
Cultivé partout pour ses fruits alimentaires et fournissant de l'huile, et pour son bois précieux pour l'ébénisterie.

LXXXIII. — Cupulifères

323. *Fagus*, Tournef.

649. Fagus sylvatica, L.
Bois et forêts, C.

[1] Cette lettre intéresserait, je le pense, quelques personnes, mais elle est trop longue pour que je puisse la reproduire.

324. *Castanea*, Tournef.

† Castanea vulgaris, Lam.

Partout, dans tous les terrains, mais plus commun dans les terrains granitiques.

325. *Quercus*, Tournef.

650. Quercus sessiliflora, Sm.

Bois, bords des chemins, C.C., surtout dans les terrains de cristallisation.

651. Quercus pubescens, Willd.

Bois des terrains granitiques, R. Aigurande !

652. Q. pedunculata, Ehrh.

Bois, bords des chemins, C., surtout dans les parties élevées des terrains granitiques. Aigurande, la Curat.

326. *Corylus*, Tournef.

653. Corylus Avellana, L.

Haies, buissons, bois, taillis, C.C.

327. *Carpinus*, L.

654. Carpinus Betulus, L.

Bois, haies.

Obs. — La charmille est constituée par cet arbre planté et taillé à cet effet.

LXXXIV. — Salicinées

328. *Salix*, Tournef.

655. Salix alba, L.

Rives des ruisseaux, des rivières, C.C.

ξ *vitellina*, Ser.

Cultivé en oseraies. Ars, près de la Châtre; et, dans beaucoup d'endroits, par pieds isolés.

† S. babylonica, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° I, cent. 2.)

Fréquemment cultivé autour des habitations. Cet arbre, connu sous le nom de *Saule pleureur*, est originaire d'Orient.

656. S. amygdalina, L.

Bords des ruisseaux et des rivières, C., çà et là.

657. S. cinerea, L.

Bois humides, haies, bords des fossés, C.

Var. à feuilles ovales obtuses; *S. aquatica*, Sm. (Bor., 584.)

Rives du Pédard!

Var. à feuilles presque glabres en dessous, dans l'âge adulte, et à nervures couleur de rouille; *S. rufinervis*, D.C. (Bor., 584.)

Bords du Pédard!

658. S. Caprea, L.

Lieux humides, A.R. Le Magny! Roche!

659. S. aurita, L.

Bois humides, bords des fossés. Vallées du Pédard! et de la Sinaise!

329. *Populus*, Tournef.

660. Populus Tremula, L.

Bois humides, bords des routes, C.C.

661. P. alba, L.

Planté le long des routes. Paraît spontané dans le bois de Mouhers.

† P. virginiana, Desf.
Planté au bord des routes.

662. P. nigra, L. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 1690 et 1690 *a*.)
Bords des eaux et des prés, C. Rives de l'Indre, de la Vauvre, de la Bouzanne, du Gourdon.

† P. pyramidalis, Rosier.
Cultivé sur les bords des rivières, plus fréquemment que tous les autres peupliers.

LXXXV. — Platanées

330. *Platanus*, L.

† Platanus orientalis, L.
Cultivé, mais rarement, le long des routes. Originaire d'Orient.

LXXXVI. — Bétulacées

331. *Betula*, Tournef.

663. Betula alba, L.
Bois humides des terrains siliceux. Sainte-Sévère, Ambrault, Vicq-Exemplet.

664. B. pubescens, Ehrh.
Parties humides des bois, R. Bois de Sainte-Sévère ! (Découvert le 14 avril 1874.)

332. *Alnus*, Tournef.

665. Alnus glutinosa, Gærtn.
Rives des cours d'eaux, et bois humides, C.C.

LXXXVII. — Abiétinées

333. *Pinus*, L.

† Pinus sylvestris, L.

Cultivé rarement, mais non en grand, et jamais spontané.

† P. Pinaster, Soland. ; — *P. maritima*, Lam., *Fl. fr.* 2, p. 201.

Cultivé çà et là en petits bouquets de bois, dans les terrains maigres.

Obs. — Les *Pinus Abies*, L., *P. Picea*, L., et *P. Larix*, L., sont parfois plantés dans les jardins et les bosquets.

LXXXVIII. — Cupressinées

334. *Juniperus*, L.

666. Juniperus communis, L.

Coteaux stériles, bois, bruyères, C., mais seulement dans les terrains de cristallisation, au sud de notre région, rare ailleurs. Bois de Tendu !

335. *Taxus*, Tournef.

† Taxus baccata, L.

Cultivé dans les jardins et les bosquets.

EMBRANCHEMENT II

Monocotylédonées

LXXXIX. — Alismacées

336. *Alisma*. L

667. Alisma Plantago, L.

Fossés, bords des eaux, lieux humides, autour des étangs, C.

Var. *β lanceolatum*, G.G.; — *A. lanceolatum*, Reichb.

Avec le type, C.

668. A. ranunculoides, L.

Lieux inondés, R. Thevet : sur les bords de l'Igneraie !

Var. *B. repens* (Bor., édit. 1re, p. 430). Plante plus petite, à rejets rampants radicaux produisant de nouvelles tiges, fleurs plus grandes.

Autour des étangs, C. Étangs de Buxières-d'Aillac ! de Rongère ! etc.

669. A. natans, L.

Étangs, mares à fonds sablonneux, R. Près de la Chapelle, à droite de la route de Châteauroux ! La Châtre (Bor., édit. 1re, p. 429 et 430).

Varie dans le même lieu :

Forma submersum, Nob. — Feuilles toutes immergées, linéaires, souvent très allongées.

Forma demersum, Nob. — Feuilles inférieures immergées, linéaires, souvent très allongées; les supérieures flottantes, ovales, ou oblongues, ou orbiculaires.

Forma terrestre, Nob. — Feuilles toutes ovales, ou oblongues, ou orbiculaires, les radicales parfois cordéiformes. Cette forme ne se présente que lorsque la plante croît complètement hors de l'eau, elle est alors plus petite et à tige droite.

337. *Sagittaria*, L.

670. Sagittaria sagittæfolia, L.

β *valisneriifolia*, Coss. et Germ. — Feuilles toutes submergées, linéaires ou spatulées, ordinairement très allongées ; *Valisneria bulbosa*, Poir.

Thevet, dans l'Igneraie !

Obs. — Nous n'avons pas connaissance que la forme normale, à feuilles sagittées, qui fleurit, ait été rencontrée dans notre rayon. Cette plante est néanmoins assez commune dans certaines parties du département de l'Indre.

XC. — Liliacées

338. *Lilium*, L.

671. Lilium Martagon, L.

Bois montagneux, R.R. Butte du château de Chabenet (G. Le Grand). J'ai récolté moi-même cette espèce dans le même lieu.

Obs. — On cultive fréquemment dans les jardins, le lys blanc (*L. candidum*, L.) et le lys jaune (*L. croceum*, Chaix.)

339. *Scilla*, L.

672. Scilla autumnalis, L.

Prés, champs incultes, pelouses des terrains siliceux ou calcaires, A.R. La Châtre (Bor., édit. 1re p., 452 et 453), Briantes ! Chassignolles !

340. *Adenoscilla*, Gren. et Godr.

673. Adenoscilla bifolia, Gren. et Godr. ; — *Scilla bifolia*, L.

Coteaux couverts, bois, bords des prés ombragés. La Châtre, (Bor., p. 622 et 623), la Feuillouse !

341. *Ornithogalum*, L.

674. Ornithogalum pyrenaicum, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1749.)

Prés, buissons, haies, bois, lieux couverts. Ars ! Boulaise ! Lacs (Alliot !)

Obs. — On cultive, dans les jardins, sous le nom de *Dame d'onze heures*, l'*O. umbellatum*, L.

342. *Gagea*, Salisb.

675. Gagea arvensis, Schult ; — *Ornithogalum arvense*, Pers. (*Reliq. Mail.*, nos 648 et 2042.)

Lieux sablonneux, champs, vignes. La Châtre. (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 454.) Lacs !

343. *Allium*, L.

676. Allium sphærocephalon, L.

Lieux secs et pierreux, calcaires ou siliceux ; vignes, prés, champs, C. Le Magny, Montgivray, C.C.

677. Allium ursinum, L.

Bois frais, haies et prés couverts. Briantes, le Magny. (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 457 et 458.)

Obs. — On cultive dans les jardins potagers, pour les usages domestiques : *A. Porrum* (poireau); *A. Ampeloprasum* (gros ail); *A. Cepa*, L. (oignon); *A. Schœnoprasum*, L. (Civette ou appétits); *A. sativum*, L. (ail commun); *A. Scorodoprasum*, L. (rocambole); *A. Ascalonicum*, L. (échalotte).

344. *Endymion*, Dumor.

678. Endymion nutans, Dumor.; — *Agraphis nutans*. Link.

Bois et prés montagneux; A.R. Montgivray (Bor., p. 622), le Magny ! la Feuillouse !

345. *Muscari*, Tournef.

679. Muscari racemosum, D.C.

Lieux sablonneux; champs, vignes, haies, A.R. Le Magny! Briantes!

680. M. comosum, Mill.

Vignes, champs cultivés, jardins, C.C.

346. *Phalangium*, Tournef.

681. Phalangium Liliago, Schreb. (*Reliq. Mail.*, n° 1764); *Anthericum Liliago*, L.

Bois secs et montueux, R. Bois-Gros! (Découvert le 13 juin 1867.)

682. P. ramosum, L. (*Reliq. Mail.*, n° 37.)

Coteaux arides des terrains calcaires, bois montueux. Montlevicq. (Bor.. éd. 1re, p. 450.) J'ai moi-même récolté cette espèce dans le parc de Montveillé !

Obs. — Cette plante m'a été indiquée dans les landes de Sainte-Sévère, mais je l'y ai cherchée en vain.

347. *Asphodelus*, L.

683. Asphodelus sphærocarpus, Gren. et Godr.

Dans les bois et les landes de Sainte-Sévère et de Vicq-Exemplet, sur les terrains siliceux ou schisteux ; (In *Exsicc.* F. Sch., H.N., nov. sér., n° 155.)

Obs. — La forme à tige rameuse est rare, je l'ai récoltée dans le taillis de Mouillère, où elle est peu fréquente, tandis que la forme à tige simple s'y trouve en abondance.

XCI. — Smilacées

348. *Polygonatum*. Tournef.

684. Polygonatum multiflorum, All. ; — *Convallaria multiflora*, L.

Bois, haies, lieux frais. Montgivray, Ars : dans le parc et dans les haies ; bois de Mouhers, de la Curat, de Sainte-Sévère, de Montbeget, de Bonavoie.

349. *Asparagus*, L.

† Asparagus officinalis, L.

Cultivé dans les jardins et les vignes, mais non spontané dans notre contrée.

350. *Ruscus*, L.

685. Ruscus aculeatus, L.

Bois, buissons. Nermont : vers la limite des terrains calcaires et des terrains primitifs !

XCII. — Dioscorées

351. *Tamus*, L.

686. Tamus communis, L.

Bois, haies. Taillis du Magny ! parc d'Ars !

XCIII. — Iridées

352 *Iris*, L.

687. Iris germanica, L.

Sur les fours et dans le voisinage des habitations, ça et là. Très fréquemment cultivé dans les jardins.

688. I. pseudo-Acorus, L. (Bor., p. 635.)

Bords des étangs, fossés, C.C.

Obs. — La famille des Amaryllidées, qui fournit plusieurs belles plantes pour nos parterres, n'a aucun représentant, à notre connaissance, dans la végétation naturelle de notre circonscription.

XCIV. — Orchidées

353. *Spiranthes*, Richard.

689. Spiranthes autumnalis, Rich, (*Reliq. Mail.*, n° 1728.)

Pelouses sèches, collines. La Châtre (Bor., édit. 1re, p. 478, 479), Le Chaumois !

354. *Cephalanthera*, Rich.

690. Cephalanthera grandiflora, Bab.

Bois montueux, buissons, dans les terrains calcaires. Chabenet! (Germain Le Grand; 26 mai 1866 !)

355. *Epipactis*, Rich.

691. Epipactis latifolia, All.

Bois, broussailles des terrains calcaires. Le Magny, dans un fossé profond, couvert de broussailles, à cinq mètres de la Couarde ! (21 août 1871).

356. *Listera*, R. Br.

692. Listera ovata, R. Br.; *Epipactis ovata*, Crantz; *Neottia ovata*, Bluff. Fing.

Bois et pâturages humides, R. Parc d'Ars! C.

357. *Aceras*, R. Br.

693. Aceras hircina, Lindl.

Champs, haies, bords des chemins des terrains calcaires, A.R. Montlevicq! Briantes!

694. A. pyramidalis, Reich. ic., vol. XIII, p. 6, t. IX; *Anacamptis pyramidalis*, Rich., *Mém. muss.*, IV, p. 41. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 1741 et 1742.)

Prés, bois, pelouses sèches des coteaux calcaires, R. Montlevicq!

358. *Orchis*, L.

695. Orchis Morio, L.

Pâturages, bois, P.C. Briantes!

696. O. ustulata, L.

Prés, bords des chemins, C. La Châtre, Briantes, Sarzay, Aigurande, etc.

697. O. coriophora, L.

Prés, A.R. Neuvy-Saint-Sépulchre! C., Sarzay! P.C.

698. O. purpurea, Huds. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., *phan.*, n° 149.)

Bois, prés, P.C. Ars! Montlevicq! A.C.

699. O. mascula, L.

Prés, bois, haies, C.C.

700. O. laxiflora, Lam.

Prés, pâturages humides et marécageux, A.C., dans les prés bas. Neuvy-Saint-Sépulchre, Laubord, Bousinet, le Pondron.

701. O. palustris, Jacq. (*Exsicc.* F. Schultz et Wint., H.N., *phan.*, n° 152.)

Prés tourbeux, R.

Obs. — Le 22 juin 1865, j'ai récolté en abondance, dans les prairies marécageuses, au bord de la Paluette, à l'amont de Neuvy-Pailloux, l'*O. palustris*, que j'ai comparé depuis à la plante de l'*Herbarium Normale*, F. Sch. et Wint., *phan*,, n° 152, avec laquelle elle a une conformité parfaite.

702. O. latifolia, L.

Prés humides et marécageux, A.C. Vallées de la Bouzanne et du ruisseau de Bois-l'Abbé.

703. O. maculata, L.

Bois, prés humides des terrains siliceux ou granitiques, C. Nermont, Crévant, Aigurande.

704. O. bifolia, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., nov. ser., n° 152.)

Bois, landes, pelouses abritées. Nermont! bois de Mohers!

705. O. conopsea, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1740.)

Prés, bois. Sarzay! A.C. Neuvy-Pailloux! C.

359. *Ophrys*, L.

706. Ophrys aranifera, Huds.

Coteaux herbeux, pelouses sèches. Montgivray! Briantes! A.R.

707. O. arachnites, Reich. (*Reliq. Mail.*, n° 1734.)

Bois, pelouses, R.R. Ars!

708. O. apifera, Huds. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., *phan*, n° 155.)

Pelouses sèches, bords des bois et des vignes des terrains calcaires, A.C. Montgivray, Thevet.

XCV. — Potamées

360. *Potamogeton*, L.

709. Potamogeton natans, L.
Eaux stagnantes, mares, étangs, C.C.

710. P. polygonifolius, Pourr.
Landes tourbeuses, R. Marais de la Messille!

710 *bis*. P. plantagineus, Ducros.
Obs. — Cette plante, que j'ai récoltée en grande quantité en 1858, dans le ruisseau de la Paluette, avait complètement disparu de ce ruisseau en 1866, par suite d'un curage qui y avait été pratiqué. J'ignore si, depuis 1866, cette espèce a repeuplé la Paluette.

711. P. perfoliatus, L.
Rivières et étangs, C.C.

712. P. crispus, L.
Parties des ruisseaux et des rivières, où le courant est rapide. L'Indre! au-dessus de Sainte-Sévère; la Bouzanne! près de Beauregard!

713. P. pusillus, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1774.)
Fossés, ruisseaux, P.C. Ruisseaux de Chauvigny! et du Pédard!

714. P. densus, L.
Dans les fontaines. Autour d'Aigurande, A.C. Je n'ai trouvé que la var. α. *densus*, G.G., dans la région.

XCVI. — Lemnacées

361. *Lemna*, L.

715. Lemna minor, L.
Surface des eaux paisibles; mares, fontaines, fossés, C.C.

716. L. gibba, L.

Surface des eaux stagnantes; fossés, mares, fontaines, C.C.

717. L. polyrhiza, L.

Surface des eaux stagnantes et profondes; fossés, fontaines, A.R. Crozon! Aigurande!

XCVII. — Aroidées

362. *Arum*, L.

718. Arum maculatum, L.

Au pied des haies et des buissons, lisières des bois, C.

XCVIII. — Typhacées

363. *Typha*. L.

719. Typha latifolia, L.

Marais, étangs, fossés, P.C. Aigurande! Piodon!

364. *Sparganium*, L.

720. Sparganium ramosum, Huds.

Bords des étangs, des marais, C. Buxières-d'Aillac, la Messille, Aigurande.

721. S. simplex, Huds.

Bords des étangs, des rivières. Étang de Buxières-d'Aillac! ruisseau de Bois-l'Abbé!

XCIX. — Joncées

365. *Juncus*, L.

722. Juncus conglomeratus, L.

Lieux humides, fossés, rives des cours d'eaux, C.C.

723. Ja effusus, L.

Fossés, lieux humides, C.C.

724. J. glaucus, Ehrh.

Lieux humides dans les terrains argileux, C.

725. J. pygmæus, Thuil. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 1152.)

Bords des étangs, R. Étang de Buxières-d'Aillac ! R.R.

726. J. supinus, Mœnch. ; (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., *phan.*, n° 164. — *Reliq. Mail.*, n° 630*a*.) (*J. uliginosus*, Mey.)

Lieux humides et marécageux, A.C. Étang de Lazais, C., bords du ruisseau du Plaix, C., étang de Buxières-d'Aillac, C.

Var. *J. nigritellus*, Koch. (Bor., p. 607.) — (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 1153.)

Dans les rigoles des prés de la vallée du ruisseau du Pédard ! (28 juillet 1871.)

727. J. lamprocarpus, Ehrh.

Lieux marécageux ou humides, P.C. Buxières-d'Aillac ! Boulaise !

728. J. compressus, Jacq.

Lieux humides et herbeux, bords des étangs et des marais, A.R Buxières-d'Aillac !

729. J. Tenageia, L. F.

Pelouses humides autour des étangs, A.R. Étangs de Buxières-d'Aillac ! et de la Faumiau !

730. J. bufonius, L.

Lieux humides, sablonneux et ombragés ; bois, bords des rivières. Bois de Boulaise ! prairies au bord de la Sinaise ! et du ruisseau de Bois-l'Abbé !

366. *Luzula*, D.C.

731. Luzula campestris, D.C. (*Reliq Mail.*, n° 458.)
Pâturages secs, lisières des bois, C.C.

732. L. multiflora, Lej.
Bois taillis, pâturages, bruyères, C. La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis, Aigurande, Crévant, etc.

Var. *β congesta*. G.G. — Épis presque tous sessiles et réunis en capitule épais et lobé. (Bor., p. 611.)
Le Breulet?

CYPÉRACÉES

367. *Cyperus*, L.

733. Cyperus longus, L.
Lieux humides, fossés, ruisseaux, R. Ambrault : fontaine de l'Orté!

368. *Schœnus*, L.

734. Schœnus nigricans, L. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., *phan.*, n° 166.)
Lieux marécageux, A.R. Bords de la Bouzanne, au-dessous de Neuvy-Saint-Sépulchre!

369. *Eriophorum*, L.

735. Eriophorum angustifolium, Roth. (*Reliq. Mail.*, n° 1795.)
Lieux tourbeux ou marécageux, C. La Messille, le Rimbert, Vigoulan ; vallées des ruisseaux de Chauvigny, du Plaix, du Pédard, etc.

c. minus. — Plante très grêle, de trois à quatre déci-

mètres ; feuilles courtes triquètres ; épis plus courts, moins nombreux ; pédicelles lisses. (Bor., p. 664.)

Landes des Châtris : entre Crévant et Aigurande ! sur les terrains granitiques (6 et 7 juillet 1869).

370. *Scirpus*, L.

736. Scirpus sylvaticus, L.

Bords des ruisseaux, des fossés, bois et prés humides, A.C. Prairies au bord de la Sinaise et du ruisseau de Bois-l'Abbé.

737. S. lacustris, L.

Bords des ruisseaux, des rivières, des étangs, des marais, C.

738. S. setaceus, L.

Rives des eaux et lieux inondés l'hiver, sur les terrains sablonneux, C. Buxières-d'Aillac, Lazais, Aigurande, Gargilesse.

739. S. fluitans, L.

Eaux stagnantes, étangs, fossés, R.R. Étangs de Buxières-d Aillac et rigoles affluant aux étangs, A.C. (17 mai 1860).

371. *Eleocharis*, R. Br.

740. Eleocharis palustris, R. Br.

Bords des étangs, marais, C.C.

741. E. multicaulis, Dietr.

Bords des étangs et des marais, A.R. Buxières-d'Aillac ! Vigoulan !

742. E. ovata, R. Br.

Lieux inondés pendant l'hiver, rives des étangs, R. Buxières-d'Aillac !

743. E. acicularis, R. Br.

Bords des étangs, des ruisseaux, des rivières, C.C.

372. *Rhynchospora*, Vahl.

744. Rhynchospora alba, Vahl.

Marais, prés tourbeux. La Châtre (Bor., 1re édit., p. 482), la Messille! Vigoulan!

373. *Carex*, Mich.

745. Carex vulpina, L. (*Exsicc.* F. Sch. et Wint., H.N., *phan.*, n° 171 ; — *Reliq. Mail.*, n° 1806.)

Fossés, bords des marais, P.C. Vallée de la Bouzanne, au-dessous du Gué-de-Venet!

746. C. muricata, L.; — *C. canescens*, Leers. Var. α. et β. de G.G.

Pied des haies des prés, bois, C. La Châtre, Lacs, Vicq-Exemplet, Aigurande, etc.

747. C. divulsa, Good. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 160.)

Clairières et bords des chemins, dans les bois. Sainte-Fauste! Bommiers.

748. C. stricta, Good.

Lieux marécageux, R. La Messille!

749. C. Goodenowii, Gay. (*Reliq. Mail.*, n°s 238, 238 *a*, 239, 239 *a*.)

Prés marécageux des terrains sablonneux ou granitiques, R. Pacage autour du marais de Vigoulan! (18 juin 1870).

750. C. glauca, Scop.

Prés humides, bois clairs des terrains argileux ou argilo-calcaires, C.C.

751. C. pallescens, L.

Bois taillis, près couverts, P.C. Bois de la Feuillouse! et de Bois-l'Abbé! A.C.

752. C. panicea, L. (*Reliq. Mail.*, n° 521.)
Prés humides, marécages. Aigurande, Montchevrier.

753. C. præcox, Jacq. (*Reliq. Moil.*, n° 1822.)
Pelouses sèches des coteaux pierreux. La Rochaille!

754. C. tomentosa, L. (*Reliq. Mail.*, n°s 822 et 822 *a*.)
Bois des terrains calcaires. Boonavoie!

755. C. sylvatica, Huds.
Bois montueux. Saint-Christophe : dans le taillis du Pré-Long!

756. C. flava, L.
Prés marécageux, P.C. Vigoulan!

β. lepidocarpa, Godr. (*Fl. lorr.*, III, p. 118.) — Épis un peu écartés; fruits moitié plus petits; écailles brunes; tiges rudes au sommet. *C. lepidocarpa*, Tausch. (*Exsicc.* F. Sch. et F. Winter, H.N., phan., n° 377.)
Prés humides, autour des étangs, A.C. Étangs de Buxières-d'Aillac, de Lazais.

757. C. Œderi, Ehrh.
Bords des étangs, prés humides, C.

758. C. distans, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 765. — *Rel. Mail.*, n° 678.)
Prés humides. Autour de l'étang de Buxières-d'Aillac! vallée de la Bouzanne : au-dessous de Neuvy-Saint-Sépulchre!

759. C. pseudocyperus, L.
Pelouses humides, autour des étangs, R. Étangs de Buxières-d'Aillac! P.C. (12 juillet 1870)

760. C. vesicaria, L.
Marais, prés spongieux, P.C. Crévant! Crozon!

761. C. paludosa, Good. Var. α. *genuina*, G.G.
Bords des ruisseaux et des rivières. Bief du moulin de la Feuillouse !

762. C. riparia, Curt.
Bords des ruisseaux et des rivières, A.C. Bords de la Bouzanne, au-dessous de Neuvy-Saint-Sépulchre ; rives du ruisseau de Bois-l'Abbé et de la rivière de la Sinaise.

763. C. hirta, L.
Lieux sablonneux et humides, A.R. Rives de l'Indre ! et de la Tessonne ! au-dessus de Sainte-Sévère.

CI. — Graminées

374. *Leersia*, Soland.

764. Leersia oryzoides, Soland.
Rives des eaux, fossés herbeux. Le Magny : dans la vallée de la Couarde !

375. *Phalaris*, P. Beauv.

765. Phalaris arundinacea, L.
Bords des eaux, champs mouillés, P.C. Rives de la Bouzanne : au Gué-de-Venet ! champ mouillé, à gauche de la route de Guéret, vers la borne kilométrique n° 12 !

376. *Anthoxantum*, L.

766. Anthoxantum odoratum, L.
Prés, bois, C.

767. Anthoxantum villosum, Dumor. (Boreau, p. 697.)
Pelouses des bois sablonneux. Bois de Boulaise ! (13 juin 1870.

377. *Mibora*, Adans.

768. Mibora verna, P. Beauv. ; — *Chamagrostis minima*, Borckh. (*Exsicc.* F. Schultz et F. Winter, H.N., *phan.*, n° 185.)

Pelouses rases des terrains sablonneux ; fréquent au bord des étangs et des rivières. Lazais, Crévant, Aigurande, Sainte-Sévère.

378. *Phleum*, L.

769. Phleum pratense, L. (*Reliq. Mail.*, n° 556.)

Prés, C.

379. *Alopecurus*, L.

770. Alopecurus pratensis, L.

Prés et pelouses frais, C.C.

771. A. geniculatus, L.

Pelouses inondées l'hiver, A.C. Le Gué-de-Venet, Corlay, Lazais, etc.

772. A. fulvus, Sm.

Fossés, flaques d'eau, bords des étangs. Crévant! Aigurande !

380. *Setaria*, P. Beau.

773. Setaria viridis, P. Beauv. (*Reliq. Mail.*, n° 141.)

Champs cultivés, vignes, jardins. Çà et là : La Châtre! Neuvy-Saint-Sépulchre !

774. S. verticillata, P. Beau.

Lieux cultivés, jardins. La Châtre, Aigurande.

381. *Panicum*, L.

775. Panicum Crus-Galli, L.

Lieux cultivés, jardins, C.C.

† P. miliaceum, L.

Originaire de l'Inde. Cultivé, quelquefois en plein champ, mais plus fréquemment dans les jardins, par pieds isolés.

382. *Cynodon*, Rich.

776. Cynodon Dactylon, L.

Bords des routes et des chemins, lieux secs, surtout dans les terrains siliceux.

383. *Phragmites*, Trin.

777. Phragmites communis, Trin.

Bords des ruisseaux. Aigurande !

Obs. — On cultive parfois, dans les parterres, l'*Arundo Donax*.

384. *Calamagrostis*, Adans.

778. Calamagrostis epigeios, Roth.

Coteaux humides. Montgivray ! R.

385. *Agrostis*, L.

779. Agrostis alba, L. Var. α. *genuina*, G.G.

Prés, bords des chemins, des ruisseaux, C.C.

780. A. vulgaris, With. (*Reliq. Mail.*, n^os^ 666, 1845 et 1846.)

Bords des chemins, lieux secs, bois; dans les terrains sablonneux, C.C.

781. A. canina, L. Var. α. *genuina*, G.G.

Terrains sablonneux et humides; prés, bois, A.R. Lazais ! Sainte-Sévère !

782. A. Spica-venti, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1847.)

Champs sablonneux, C.

386. *Aira*, L.

783. A. caryophyllea, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n^{os} 584 et 584 *bis*.)

Pelouses sèches des terrains sablonneux. La Châtre ! Chassignolles ! Sainte-Sévère ! Vicq-Exemplet !

387. *Deschampsia*, P. Beau.

784. Deschampsia cæspitosa, P. Beauv. (*Reliq. Mail.*, n° 1857.)

Prés, pied des haies, R. Aigurande !

785. D. media, Rœm. et Sch.

Bois, pâturages humides, R. Bois de la Feuillouse !

786. D. flexuosa, Gris. (*Reliq. Mail.*, n° 1838.)

Landes et bois montueux et sablonneux, R. Lande de Nermont ! bois de Mouhers !

787. D. Thuillieri, Godr. et Gren.; *Aira uliginosa*, Weih. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 176 et add. au n° 176; — *Reliq. Mail.*, n^{os} 73, 73 *a*, 73 *b*.)

Bruyères humides, bords des étangs, R.R. Buxières-d'Aillac ! (8 juillet 1864.)

388. *Avena*, L.

† Avena sativa, L.

Cultivé et souvent subspontané.

† A. orientalis, Schreb.

Cultivé et subspontané.

788. A. fatua, L.

Moissons, haies, jardins. Çà et là.

389. *Arrhenatherum*, P. Beauv.

789. Arrhenatherum elatius, Mert. et Koch.

Prairies, bois, haies, C.C.

β. bulbosum, Gaud. Collet de la racine renflé en 2-3 tubercules superposés; nœuds inférieurs du chaume ordinairement pubescents. *Avena bulbosa*, Willd.; *A. precatoria*, Thuil.

Mêmes lieux que le type.

390. *Trisetum*, Pers.

790. Trisetum flavescens, P. Beauv.

Prairies, bois, bords des rivières, C.C.

391. *Holcus*, L.

791. Holcus lanatus, L.

Prés, bois, jardins, C.C.

792. H. mollis, L.

Bois sablonneux, A.C. Boulaise, Vicq-Exemplet, Sainte-Sévère.

392. *Kœleria*, Pers.

793. Kœleria cristata, Pers. Var. *α. genuina*, G.G., et *β. gracilis*, Pers.

Pelouses sèches des terrains calcaires. Le Pondron, dans les prairies des coteaux! et probablement ailleurs.

393. *Catabrosa*, P. Beauv.

794. Catabrosa aquatica, P. Beauv. (*Reliq. Mail.*, n° 665.)

Lieux couverts et mouillés, marais, fossés, flaques d'eau Vigoulan! Crozon!

394. *Poa*, L.

795. Poa annua, L. (*Reliq. Mail.*, n° 489.)

Lieux cultivés, jardins, cours, rues, C.C.

796. P. nemoralis, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1883.)
Bois, lieux frais, vieux murs, C.

797. P. trivialis, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1884.)
Bois, prairies, lieux frais, C.C.

798. P. compressa, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1888.)
Prés et pelouses sèches des terrains sablonneux. Le Rimbert, entre Crévant et Aigurande!

799. P. pratensis, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1882.)
Bois, prairies, pâturages, lieux herbeux, C.C.

395. *Brica*, L.

800. Briza media, L.
Prés, pâturages, C., dans tous les terrains.

396. *Melica*, L.

801. Melica uniflora, Retz.
Bois herbeux, haies, A.C. Aigurande, Crévant, les Bergères, bois de Mouhers.

397. *Scleropoa*, Gris.

802. Scleropoa rigida, Gris. (*Reliq. Mail.*, n° 1896.)
Lieux sablonneux, prés, murs. Le Rimbert! Lazais! Crévant!

398. *Dactylis*, L.

803. Dactylis glomerata, L.
Prairies, chemins, lieux herbeux, C.C.

399. *Molinia*, Schrank.

804. Molinia cærulea, Mœnch.
Pâturages humides, bords des marais et des ruisseaux tran-

quilles, lieux couverts et mouillés. Vigoulan ! Chanvillan ! Sainte-Fauste !

Obs. — La plante de Chanvillan est le *M. altissima*, Link. Bor., p. 716, *Obs.*)

400. *Danthonia*, D.C.

805. Danthonia decumbens, D.C.

Prés, pelouses, C., surtout dans les terrains sablonneux.

401. *Cynosurus*, L.

806. Cynosurus cristatus, L.

Prés, lieux herbeux, C.C.

402. *Vulpia*, Gmel.

807. Vulpia pseudomyuros, Soy.-Willm., (in God. *Fl. Lorr.*, III, p. 177); — *Festuca pseudomyuros*, Soy.-Willm. (*Ann. Soc. nat.*, ser. 1, t. VII, p. 240 et *obs.* 130.)

Lieux sablonneux, secs : pâturages, moissons, bords des chemins, C.C.

808. V. sciuroides, Gmel. ; — *Festuca sciuroides*, Roth.

Terrains sablonneux et élevés ; au bord des champs et des chemins. Le Breulet ! Aigurande !

403. *Festuca*, L.

809. Festuca duriuscula, L.

Lieux secs et pierreux, coteaux arides. Le Gué-de-Venet : sur les coteaux de la Bouzanne ! Eguzon !

810. F. arundinacea, Schreb.

Prés mouillés et couverts, bords des eaux, R. Sainte-Fauste !

404. *Bromus*. L.

811. Bromus sterilis, L.
Champs, bords des chemins, murs, C.C.

812. B. asper, L.
Les bois, R. Bois de Sainte-Fauste ! (26 juin 1865.)

813. B. erectus, Huds.
Prés, pelouses, C.C.

405 *Serrafalcus*, Parl.

814. Serrafalcus arvensis, Godr. ; — *Bromus arvensis*, L. (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 180.)
Champs, lieux cultivés, jardins, C.C.

815. S. mollis, Parl. ; — *Bromus mollis*, L. (*Reliq. Mail.*, n° 1890.)
Prés, bords des chemins, C.

816. S. comutatus, Godron ; — *Bromus racemosus*, Sm. ; — *B. pratensis*, Ehrh. (F. Sch., *Arch. de Fl.*, p. 244 et 245). — (*Exsicc.* F. Sch., H.N., n° 178.)
Moissons, prairies, C. La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis, le Magny, Montgivray, etc.

406. *Hordeum*. L.

† Hordeum vulgare, L.
Cultivé çà et là.

† H. hexastichon, L.
Cultivé.

† H. distichum, L.
Cultivé.

817. H. murinum, L.
Bords des chemins, pied des murs, lieux incultes, C.C.

407. *Secale.* L.

† Secale Cereale, L.
Cultivé abondamment, dans les terrains granitiques ou sablonneux.

408. *Triticum,* P. Beauv.

† Triticum vulgare, Vill.
Cultivé.

† T. compositum, L.
Cultivé çà et là, mais non en grand.

† T. monococcum, L.
Cultivé en grand aux environs de Sainte-Fauste et de Neuvy-Pailloux.

409. *Agropyrum,* P. Beau.

818. A. repens, P. Beau.
Lieux cultivés, champs, vignes, jardins, C.

819. A. caninum, Rœm. et Sch.
Bois, buissons, haies, C.

410. *Brachypodium.* P. Beau.

820. Brachypodium sylvaticum, Rœm. et Sch.
Bois, A.C. Parc d'Ars, dans le taillis! bois de Sainte-Fauste!

821. B. pinnatum, P. de Beau.
Haies, buissons, lieux pierreux, bords des chemins, prés, C.C.

411. *Lolium,* L.

822. Lolium perenne, L.
Prés, pelouses, bords des chemins, C.C.

β. *tenue*, Schrad.
Croît dans les mêmes lieux que le type.

823. L. italicum, Braun.

Prés humides, R. Crévant !

824. L. multiflorum, Lam. (*Exsicc.* F. Sch. H N., n° 988.)

Champs, moissons, prés, R. Sainte-Fauste !

825. L. temulentum, L.

Moissons, dans les champs humides, C., mais seulement les années pluvieuses.

412. *Nardus*. L.

826. Nardus stricta, L.

Pelouses sèches des terrains sablonneux ou granitiques, R. Éguzon ! (A. Le Grand, 8 juillet 1860), Aigurande : dans un jardin !

EMBRANCHEMENT III

Acotylédonées vasculaires

FILICINÉES

CII. — Fougères

413. *Botrychium*, Swartz.

827. Botrychium Lunaria, Sw. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., n° 984; — *Reliq. Mail.*, n° 485.)

Prés élevés, pâturages montagneux, R.R. La Châtre. (Faulchier, in Boreau, édit. 1re, p. 552.)

414. *Ophioglossum*, L.

828. Ophioglossum vulgatum, L. (*Exsicc.* F. Sch. H.N., n° 986.)

Prés et taillis humides. Lourouer, Lacs (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 552), Briantes : bois et prés au bord de l'Indre ! R.

414 bis. *Osmonda*, L.

829. Osmonda regalis, L.

Bois marécageux. Le Magny. (Bor., édit. 1re, p. 552.)

415. *Ceterach*, Bauh.

830. Ceterach officinarum, Willd.

Rochers humides et ombragés, vieux murs. La Châtre, (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 553), Eguzon !

416. *Polypodium*, L.

831. Polypodium vulgare, L. (*Reliq. Mail.*, n° 885.)

Vieux murs, rochers, bois, A.C. Saint-Chartier : sur les murs du château ; sur les bords du Pédard.

417. *Polystichum*, Roth.

832. Polystichum Filix-mas, Roth.

Bois, buissons, haies, bords des chemins ombragés, A.C., surtout dans les terrains granitiques. Crévant, Aigurande, le Breulet, Vigoulan, etc.

833. P. spinulosum, D.C.

β. dilatatum, G.G. — Frondes plus largement ovales-triangulaires ; lobes des segments presque tous distincts, les supérieurs seuls confluents et tous fixés sur un rachis étroit. (*Polystichum tanacetifolium*, D.C.)

Lieux ombragés et humides. Bords de l'Indre, à Sainte-Sévère ! rives ombragées du Pédard !

418. *Asplenium*, L.

834. Asplenium Filix-fœmina, Bernh. ; — *Aspidium Filix-fœmina*, Sw.

Lieux frais et ombragés ; bois, bords des ruisseaux, rochers, C.C.

835. A. lanceolatum, Huds. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., cryp., n° 10.)

Fissures des rochers humides, au bord de la rivière à Gargilesse. (A. Le Grand, *Énumération de quelques plantes du département de l'Indre*, p. 7; extrait des *Mémoires de la Société académique d'Angers*, t. XVIII, 1865.)

Obs. — J'ai récolté moi-même cette plante, dans les mêmes lieux, le 10 juillet 1871.

836. A. Trichomanes, L.

Lieux frais et ombragés : murs, rochers, haies, puits, C.C.

837. A. septentrionale, Sw. (*Exsicc.* F. Schultz et Winter, H.N., cryp., n° 12; — *Rel. Mail.*, n° 269.)

Rochers, vieux murs. Lacs, Lourouer (Néraud, in Boreau, édit. 1re, p. 558); Pierre-de-Roche dans la vallée de l'Indre! Gargilesse! (10 juillet 1871.)

838. A. Ruta-muraria, L.

Vieux murs, puits, A.R. Saint-Chartier! C., Neuvy-Saint-Sépulchre! R.

839. A. Adianthum-nigrum, L.

Lieux frais et couverts; haies, dans les chemins creux, puits, vieux murs, C.

419. *Scolopendrium*, Smith.

840. Scolopendrium officinale, Sm.; — *S. officinarum*, Sw. (*Exsicc.* F. Sch. et F. Wint., H.N., cryp. n° 14; — *Rel. Mail.*, n° 1915.)

Rochers, bois frais au bord des ruisseaux, puits, R. Aigurande! (28 août 1867), les Bergères!

420. *Blechnum*, Roth.

841. Blechnum Spicant, Roth. (*Rel. Mail.*, n° 1922.)

Lieux frais et ombragés; bords des ruisseaux, haies, A.R. Prés

au bord du ruisseau du Plaix! A.C.; commune de Crévant, prés humides, au bord de la route, vers la borne kilométrique n° 12!

Obs. — Le 9 septembre 1869, je trouvai, dans le vallon du Plaix, une forme anormale de cette espèce. Les frondes de cette plante sont rameuses (bifurquées ou trifurquées). Je fis part de ma découverte au Dr F. Schultz qui me répondit que, depuis longtemps, il avait observé cette anomalie sur la même plante et sur d'autres fougères.

En 1874, j'ai observé la même monstruosité sur l'*Asplenium Filix-fœmina*, à Aubin (Aveyron).

421. *Pteris*, L.

842. Pteris aquilina, L.

Lieux stériles, champs, bois, bords des chemins, C.C.

CIII. — Equisétacées

422. *Equisetum*, L.

843. Equisetum arvense, L.

Champs humides, sablonneux ou argileux, C.C.

Obs. — Quand la plante vient dans les haies où les broussailles, la tige stérile est souvent très élevée, elle est alors droite, nue dans sa moitié inférieure, à rameaux grêles et très lâches. (Bor., p. 746, *Obs.*)

844. E. palustre, L.

Marais, fossés, bords des ruisseaux, C.

845. E. limosum, L.

Lieux fangeux, fossés, étangs, A.C. Lacs, Buxières-d'Aillac.

CIV. — Rhizocarpées

423. *Pilularia*, L.

846. Pilularia globulifera, L. (*Exsicc.* F. Schultz, H.N., nos 1178 et 1178 *bis*; — *Reliq. Mail.*, nos 449 et 853.)

Bords des étangs, sur les sables siliceux, R.R. Buxières-d'Aillac ! (Découvert par A. Le Grand, le 24 septembre 1864 !)

CV. — Characées

424. *Nitella*, Ag.

847. Nitella tranluscens, Ag. (Bor., p. 753.)

Eaux paisibles, R. Étang de Buxières-d'Aillac ! où je ne l'ai pas vu fructifier.

848. N. flexilis, Ag. (Bor., p. 753.)

Eaux vives, R. La Châtre : Vâvre ! dans une fontaine où je ne l'ai pas vu fructifier.

849. N. syncarpa, Kutz. (Bor., p. 753.)

Eaux stagnantes, étangs. Étang de Buxières-d'Aillac où il fructifie.

425. *Chara*, Vaill.

850. Chara fœtida, A. Br. (Bor., p. 755.) — (*Reliq. Mail.*, n° 1909.)

Eaux stagnantes et eaux courantes ! Dans la Bouzanne au Gué-de-Venet, où je ne l'ai pas vu fructifier.

851. C. hispida, Smith.; — Var. *Nana*. (*Fl. Dan.*, 1940.) (Mutel, *Fl. fr.*, t. IV, p. 164.)

Eaux paisibles ou peu courantes, A.R. Ruisseau de la Paluette, au-dessus de Neuvy-Pailloux ! où je ne l'ai pas vu fructifier.

852. C. fragilis, Desv. (Bor., p. 756.)

Eaux paisibles. Étang de Buxières-d'Aillac ! où il fructifie

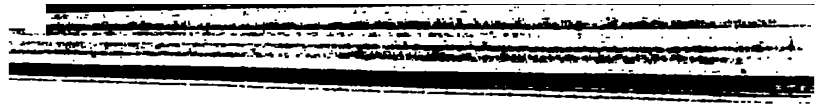

NOTES ET ADDITIONS

252 *bis*. Rosa septicola, Déség.! (Déség., *Essai monog.*, in *Mém. Soc. Acad. de Maine-et-Loire*, t. X, p. 149 et 150.)

« Il diffère du *Rosa permixta*, dont il est très voisin, par ses « bractées pubescentes et parsemées de petites glandes en des- « sous, le tube du calice ovale et son fruit ovale, glabre, non « arrondi. » Déség., *loco citato*.

Haies, broussailles. *Aigurande* ! R.

Obs. — Je n'ai pas pu comprendre cette espèce dans la clef dichotomique, parce que j'avais égaré les échantillons que j'avais récoltés de ce rosier, et que je ne les ai retrouvés qu'après avoir envoyé mon manuscrit à la Société académique.

A rechercher les *Rosa : biserrata*, Mérat, et *canescens*, Baker, dans le bois de Boulaise : deux espèces rares que M. Déséglise a cru reconnaître sur des exemplaires, malheureusement trop incomplets, pour que ce savant rhodographe put affirmer sa détermination, aussi M. Déséglise a-t-il mis des points de doute sur les étiquettes, après le nom de chacun de ces deux rosiers.

603 *bis*. — Plantago intermedia, Gilib.

D'après l'observation de M. A. Le Grand (*Statistique botanique du Forez*, p. 337), le *P. intermedia*, Gilib., ne saurait être distingué du *P. major*, L. En semant les graines du *P. intermedia*, M. A. Le Grand aurait obtenu le *P major*. Boreau, page 538, a exprimé une opinion tout à fait contraire à celle de l'auteur de la *Statistique botanique du Forez*.

J'ai de nouveaux et bien vifs remerciements à présenter à M. A. Parrot, président de la Société académique, pour les peines qu'il a bien voulu prendre de m'écrire souvent pendant le travail de l'impression de mon mémoire.

Je prie aussi MM. les Membres du Conseil d'administration de la Société, de recevoir l'expression de ma gratitude, pour avoir fait bon accueil à un manuscrit que je n'avais pas eu le temps de recopier, et dont l'impression était difficile, par suite des corrections et des renvois que j'avais été obligé d'y opérer.

Pendant la révision des épreuves, qui m'a été d'autant plus pénible, que je l'ai exécutée sans être aidé de personne, un rhumatisme, qui s'était fixé dans ma main droite, rendait mon écriture peu lisible et conséquemment la tâche des typographes malaisée à remplir. Coïncidence fâcheuse sans laquelle la liste des errata eut été moins étendue.

ERRATA ET RECTIFICATIONS

NOTA. — Les astérisques indiquent les fautes qui sont graves et doivent être corrigées à la plume.

Page 3, ligne 2, en remontant, *supprimer* malmundariensis[1].

Page 3, ligne 4, en remontant, *au lieu de :* douze espèces ; *il faut :* onze espèces

Page 4, ligne 6, en descendant, *au lieu de :* ancien sous-préfet ; *il faut :* alors sous-préfet

Page 7, ligne 4, en descendant, *au lieu de : Lamotheanum ; il faut : Lamotteanum*

Page 11, ligne 10, en descendant, *au lieu de :* l'Indre, et se trouve ; *il faut :* l'Indre ; elle se trouve

Page 12, lignes 12 et 13, en remontant, *au lieu de :* se trouve aussi bien partagé ; *il faut :* se trouve ainsi bien partagé

Page 15, ligne 9, en remontant, *au lieu de :* par un grès ; *il faut :* d'un grès

Page 16, lignes 3 et 4, en descendant, *au lieu de :* aucuns travaux ; *il faut :* pas d'ouvrages

Page 17, ligne 8, en descendant, *au lieu de :* Erucæfolius ; *il faut :* Erucifolius ;...

Page 20, ligne 7, en descendant, *au lieu de :* cette ouvrage ; *il faut :* cet ouvrage,

[1] Pendant l'impression, j'ai cité (page 75) deux localités où j'ai moi-même observé ce rosier.

Page 20, ligne 12, en descendant, *au lieu de :* douze espèces; *il faut :* onze espèces

Page 23, ligne 1, en descendant, *au lieu de : Mailleane; il faut : Mailleanæ* ou *Mailleanae*

Page 25, ligne 5, en remontant, *au lieu de :* Anémone; *il faut :* Anemone

Page 25, ligne 6, en remontant, *au lieu de :* **Anémone ; il faut : Anemone.**

Page 26, ligne 6, en remontant, *au lieu de* : R. flamula, *il faut :* R. flammula,

Page 27, ligne 18, en descendant, *au lieu de* fermer les guillemets après : ce groupe; *il faut* les fermer après : t. X, p. 178). »

Page 29, ligne 3, en descendant, *au lieu de :* Nymphœa; *il faut :* Nymphæa

Page 29, ligne 6, en descendant, *au lieu de :* 29 Nuphar luteum; *il faut :* 26 Nuphar luteum,

Page 31, ligne 1, en descendant, *au lieu de :* napus; *il faut :* Napus,

Page 31, lignes 5 et 6, en descendant, supprimer : α oleifera, D. C.; B. campestris, L. et *au lieu de :* B. esculenta, etc..., *mettre* β. esculenta, G. G.; B. rapa, L. Cultivé, et subspontané dans les moissons. Aigurande ! Crévant! Le Breulet!

Page 31, ligne 6, en remontant, *au lieu de : prœcos; il faut : prœcox,*

Page 31, ligne 16, en remontant, *au lieu de :* R. Bown, *il faut :* R. Brown.

Page 32, ligne 7, en descendant, *au lieu de :* Fauchier; *il faut :* Faulchier,

Page 32, ligne 10, en remontant, *Turritis glabra*, doit être en italique.

Page 33, ligne 8, en descendant, *au lieu de :* calcycinum; *il faut :* calycinum,

Page 33, ligne 10, en remontant, *au lieu de :* nastudiordes; *il faut :* nasturtioides,

Page 33, ligne 15, en descendant, *au lieu de :* Erophylla vulgaris, *il faut : Erophila vulgaris,*

Page 34, ligne 11, en remontant, *Thlaspi Bursa-pastoris*, doit être en italique.

Page 35, ligne 5, en descendant, *au lieu de :* E. **Helianthemume**, *il faut :* **Helianthemum**,

Page 35, ligne 6, en descendant, *au lieu de :* Gœrth; *il faut :* Gærtn.

Page 35, ligne 13, descendant, *au lieu de :* 38. **Viola** L.; *il faut :* 38, **Viola**, Tournef.

Page 35, ligne 6, en remontant, *au lieu de :* β. *grandiflora*, V. *rivinianane; il faut :* β. *grandiflora;* V. *riviniana*,

Page 35, ligne 9, en remontant, *au lieu de :* côteaux; *il faut :* coteaux,

Page 36, ligne 12, en descendant, *au lieu de :* V.; segetalis; *il faut :* V. segetalis,

Page 38, ligne 2, en descendant, *au lieu de :* **Cucubatus**, Gœrtn; *il faut :* **Cucubalus**, Gærtn.

Page 38, ligne 3, en descendant, *au lieu :* Cucubatus; *il faut :* Cucubalus,

Page 39, ligne 4, en remontant, *au lieu de :* XIII. ALSINÉE; *il faut :* XIII. ALSINÉES.

Page 41, ligne 2, en descendant, *au lieu de :* C. glaucum, Gren.; *il faut :* C. glaucum, Gren., γ. quaternellum,

Page 42, ligne 11, en descendant, *au lieu de :* linoïdes; *il faut :* linoides,

Page 43, ligne 4, en descendant *au lieu de :* α. lacinata, *il faut :* α. laciniata;

Page 43, ligne 14, en descendant, *au lieu de :* Althœa, *il faut :* Althæa

Page 44, ligne 7, en descendant, *au lieu de :* bords des murs, *il faut :* pied des murs,

Page 46, ligne 7, en descendant, *au lieu de :* hippocastanus; *il faut :* hippocastanum,

Page 46, ligne 11, en descendant, *au lieu de : hppocastanus; il faut : hippocastanum,*

Page 46, ligne 12, en descendant, *au lieu de : inermis; il faut : inerme,*

Page 47, ligne 3, en descendant, *au lieu de :* CLASSE II, *il faut :* CLASSE 2.

Page 50, ligne 11, en remontant, *au lieu de :* Pelouses sèches, coteau; *il faut :* Pelouses sèches. Coteau

Page 54, ligne 3, en remontant, *au lieu de :* P. Armenica, *il faut :* P. Armeniaca,

Page 55, ligne 12, en descendant, *au lieu de :* Mœnch. *il faut :* Mœnch.

Page 55, ligne 6, en remontant, *au lieu de : mahaleh. il faut : Mahaleb,*

Page 57, ligne 11, en descendant, *au lieu de :* découvert, *il faut :* découverts,

Page 60, ligne 2, en remontant, *au lieu de : etiá, il faut : etiã,* pour marquer l'élision de : m.

Page 62, ligne 2, en descendant, *au lieu de :* spécialement; *il faut :* particulièrement

Page 63, lignes 5 et 6, en descendant, *au lieu de :* implicitement et explicitement; *il faut :* implicitement ou explicitement

* **Page 65, ligne 12, en descendant, *au lieu de :* en colonne, glabre; *il faut :* en colonne glabre** [1]

* Page 65, ligne 17, en descendant, *au lieu de :* folioles, ovales-aiguës; *il faut :* folioles ovales-aiguës ou

* Page 65, ligne 19, en remontant, *au lieu de :* touffus; *il faut :* touffu

Page 68, ligne 17, en descendant, *au lieu de : rouge-ovale ; il faut : rouge ovale ;*

[1] Il est important de corriger les fautes de ponctuation qui ont été commises à la clef dichotomique (pages 65 à 71), parce que le style concis et rempli d'ellipses, de cette clef dichotomique, ne peut être clair pour le lecteur, que tout autant que la ponctuation ne laisse rien à désirer.

De plus, le respect que je professe, pour les auteurs des œuvres dont j'ai extrait les caractères qui m'ont paru les plus utiles, pour reconnaître chaque espèce, fait que j'insiste sur ces incorrections. (Voir à l'énumération, du n° 213 au n° 256 inclusivement, pour le nom des auteurs et le titre des ouvrages.)

* Page 68, lignes 21 et 22, en descendant, *au lieu de* : glanduleuses, *il faut* : glanduleuses;

* Page 68, ligne 10, en remontant, *au lieu de :* dentées; glaucescentes; *il faut :* dentées, glaucescentes

* Page 69, lignes 23 et 24, en descendant, *au lieu de :* simplement dentées, *il faut :* simplement dentées,

*** Page 69, ligne 7, en remontant, *au lieu de :* presque toutes obtuses, *il faut :* presque obtuses, (cette faute est grave et doit être corrigée).

* Page 69, ligne 24, en remontant, *au lieu de :*, pétioles velues; *il faut :*; pétioles velus...

Page 70, ligne 1, en descendant, *au lieu de : ovale-glabre; il faut : ovale glabre;*

* Page 70, ligne 12, en descendant, *au lieu de :* ciliers; *il faut :* ciliées-mucronées,

* Page 70, ligne 32, en descendant, *au lieu de :* glandes et sur; *il faut :* glandes, et sur

* Page 71, ligne 21, en descendant, *au lieu de :* glandes aiguillonnées; *il faut :* glandes, aiguillonnés

* Page 71, ligne 13, en remontant, *au lieu de :* à la base, obtuse au sommet; *il faut :* à la base obtuse au sommet,

Page 72, ligne 14, en remontant, *au lieu de :* des chaumes. *il faut :* des chaumes!

Page 72, ligne 3, en remontant, *au lieu de :* Boucherie; taillis d'Ars. *il faut :* Boucherie! taillis d'Ars!

Page 73, ligne 2, en descendant, mettre le point de certitude (!) après : Éteillé! Nermont!

Page 73, ligne 3, en descendant, mettre le point de certitude (!) après : n° 12! la Châtre!

Page 73, ligne 4, en descendant, mettre le point de certitude (!) après : Boucherie!

Page 73, ligne 6, en descendant, mettre le point de certitude (!) après : Boucherie!

Page 73, ligne 7, en descendant, mettre le point de certitude (!) après : Nermont! et le Breulet!

Page 73, ligne 9, en descendant, mettre le point de certitude (!) après : Vaudouant!

Page 77, ligne 7, en remontant, *au lieu de :* le Sansi, le Breulet. *il faut :* le Sansi ! le Breulet!

Page 79, ligne 9, en remontant, *au lieu de :* R. *tomentosa,* L. *il faut :* R. *tomentosa,* Sm.

Page 80, lignes 8 et 9, en remontant, *au lieu de :* C. Çà et là; *il faut :* C., çà et là.

Page 82, ligne 6, en descendant, *au lieu de :* ONOGRARIÉES; *il faut :* ONAGRARIÉES.

Page 82, ligne 3, en remontant, *au lieu de :* E. angustifolium; *il faut:* E. *angustifolium,*

Page 82, ligne 8, en remontant, *au lieu de :* Schreb., E. molle; *il faut :* Schreb.; E. *Molle,*

Page 83, ligne 13, en descendant, *au lieu de :* bords des haies; *il faut :* pied des haies,

Page 83, ligne 2, en remontant, *au lieu de :* étangs et rivières; *il faut :* étangs, et rivières

Page 86, ligne 7, en descendant, *au lieu de :* et argilo-siliceux, *il faut :* ou argilo-siliceux,

Page 88, ligne 4, en descendant, *au lieu de :* bords des haies, *l faut :* pied des haies,

Page 89, ligne 3, en remontant, *au lieu de :* Gœrtn. *il faut :* Gærtn.

Page 90, ligne 6, en remontant, *au lieu de : Reliquæ; il faut : Reliquiæ*

Page 91, ligne 7, en remontant, *au lieu de :* Gœrtn. *il faut :* Gærtn.

Page 92, ligne 1, en descendant, *au lieu de :* Cerfolium, *il faut :* Cerefolium,

Page 93, ligne 5, en descendant, *au lieu de :* LORANTACÉES *il faut :* LORANTHACÉES

Page 93, ligne 2, en remontant, *au lieu de :* et argilo-calcaires, *il faut :* ou argilo-calcaires,

Page 94, ligne 1, en descendant, *au lieu de :* V. Opulus, *il faut :* † V. Opulus,

Page 95, ligne 1, en remontant, *au lieu de :* Var. alba, *il faut : Var. alba,*

Page 95, ligne 4, en remontant, *au lieu de :* Bouzane, *il faut :* Bouzanne,

Page 95, ligne 5, en remontant, *au lieu de :* Vallée; *il faut :* Vallées

Page 102, ligne 9, en descendant, *au lieu de :* CINAROCEPHALÆ. *il faut :* CYNAROCEPHALÆ.

Page 103, ligne 8, en remontant, *au lieu de :* C. pratensis, Tuil.; *il faut :* C. pratensis, Thuill.

Page 107, ligne 5, en descendant, *au lieu de* · bords de la Sinaise; *il faut :* bords de la Sinaise!

Page 143, ligne 12, en descendant, *au lieu de :* Var. β. *repens il faut :* Var. b. *repens*

Page 146, ligne 5, en descendant, *au lieu de :* A. Ampeloprasum (gros ail); *il faut :* A. Ampeloprasum, L. (gros ail) ;

Page 154, ligne 10, en descendant, *au lieu de :* CYPÉRACÉES *il faut :* C. — CYPÉRACÉES.

Page 158, ligne 5, en remontant, *au lieu de :* Anthoxantum, *il faut :* Anthoxanthum

Page 158, ligne 6, en remontant *au lieu de :* **Anthoxantum**, *il faut :* **Anthoxanthum**

Page 160, ligne 5, en descendant, *au lieu de :* Cynodon Dactylon, L.; *il faut :* Cynodon Dactylon, Pers.

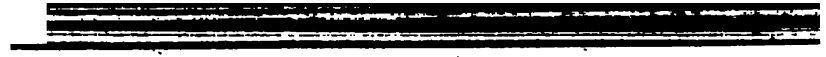

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION..... 1

PREMIÈRE PARTIE.

Position géographique et limites de la région. — Topographie, hydrographie, altitudes. — Formations géologiques. — De leur influence sur la végétation et la température. — Affinités de notre florule avec les flores des diverses régions de la France..... 11

DEUXIÈME PARTIE.

Avant-propos..... 20
Signes et abréviations..... 22
Énumération des plantes vasculaires..... 25
Quelques mots de l'historique des Rosiers et de l'espèce botanique..... 58
Clef dichotomique des espèces du genre *Rosa*..... 65

TABLE

DES DIVISIONS SUPÉRIEURES AUX FAMILLES

	Pages
Dicotylédonées	25
Classe 1re, Thalamiflores	25
— 2e, Caliciflores	47
— 3e, Corolliflores	112
— 4e, Monochlamydées	131
Monocotylédonées	143
Acotylédonées vasculaires	168
Filicinées	**168**

TABLE

DES FAMILLES ET DES GENRES

Les noms des familles sont en petites capitales; *ceux des genres admis en* caractères romains *et les synonymes en* italique.

A

	Nos
ABIÉTINÉES	LXXXVII
Acer	66
Aceras	357
ACÉRINÉES	XIX
Achillea	190
Adenoscilla	340
Adonis	2 *bis*
Adoxa	165
Æsculus	68
Æthusa	147
Agraphis	344
Agrimonia	104
Agropyrum	409
Agrostemma	46
Agrostis	385
Aira	386
Ajuga	296
Alchemilla	107
Alisma	336
ALISMACÉES	LXXXIX
Alliaria	22
Allium	343
Alnus	332
Alopecurus	379
Alsine	51
ALSINÉES	XIII
Althæa	61
Alyssum	26
AMARANTACÉES	LXXII
Amarantus	302

	Nos
Ampélidées	XX
Amygdalées	XXVIII
Amygdalus	95
Anacamptis	357
Anagallis	236
Anchusa	249
Anemone	2
Angelica	141
Anthemis	189
Anthericum	346
Anthoxanthum	376
Anthriscus	156
Antirrhinum	264
Apium	154
Apocynacées	LIX
Aquilegia	8
Arabis	24
Araliacées	XLIV
Arenaria	52
Arnoseris	210
Aroidées	XCVII
Arrhenatherum	389
Artemisia	184
Arum	362
Asclepiadées	LX
Asclepias	241
Asparagus	349
Asperula	171
Asphodelus	347
Aspidium	418
Asplenium	418
Astragalus	83
Atriplex	303
Atropa	257
Avena	388

B

Ballota	291
Balsaminées	XXII
Barbarea	21
Barkhausia	222
Bellis	182
Berbéridées	II
Berberis	10
Berula	149
Beta	305
Betonica	290
Betula	331
Bétulacées	LXXXVI
Bidens	191
Blechnum	420
Blitum	307
Borraginées	LXIII
Borrago	248
Botrychium	413
Brachypodium	410
Brassica	19
Briza	395
Bromus	404
Brunella	295
Bryonia	124
Bunium	151
Buxus	314

C

Calamagrostis	384
Calamintha	282
Calendula	198
Callitriche	120
Callitrichinées	XXXIV
Calluna	230
Caltha	6
Campanula	227
Campanulacées	LIII
Cannabinées	LXXXI
Cannabis	320
Caprifoliacées	XLVII
Capsella	34
Cardamine	25
Carduncellus	203
Carduus	202

	N°°
Carex	373
Carlina	207
Carpinus	327
Carum	151
Castanea	324
Catabrosa	393
Caucalis	139
Célastrinées	XXIV
Centaurea	204
Centunculus	235
Cephalanthera	354
Cerastium	54
Cerasus	96
Cératophilées	XXXV
Ceratophyllum	121
Ceterach	415
Chærophyllum	157
Chamagrostis	377
Chamomilla	188
Chara	425
Characées	CV
Cheiranthus	20
Chelidonium	14
Chenopodium	306
Chondrilla.	218
Chrysanthemum	186
Chrysosplenium	136
Cicendia	243
Cichorium	209
Circæa	117
Cirsium	201
Cistinées	VII
Clandestina	276
Clematis	1
Clinopodium	282
Comarum	100
Conium	158
Convallaria	348
Convolvulacées	LXII
Convolvulus	246
Conyza	192
Cornées	XLV
Cornus	163
Coronilla	91
Corrigiola	129
Corydalis	15
Corylus	326
Cracca	87
Crassulacées	XL
Cratægus	109
Crepis	222
Crucifères	VI
Cucubalus	43
Cucurbitacées	XXXVII
Cupressinées	LXXXVIII
Cupulifères	LXXXIII
Cuscuta	247
Cydonia	110
Cynara	200
Cynodon	382
Cynosurus	401
Cypéracées	C
Cyperus	367
Cytisus	77

D

Dactylis	398
Danthonia	400
Daphnoidées	LXXV
Datura	259
Daucus	137
Delphinium	9
Deschampsia	387
Dianthus	49
Digitalis	269
Dioscorées	XCII
Dipsacées	L
Dipsacus	175
Draba	27
Drosera	40
Droséracées	X

	Nos
Melampyrum	274
Melica	396
Melilotus	80
Melissa	283
Melittis	293
Mentha	278
Menyanthes	245
Mercurialis	313
Mespilus	108
Mibora	377
Micropus	197
Mœnchia	54
Molinia	399
Monotropa	232
MONOTROPÉES	LVI
Montia	126
MORÉES	LXXVIII
Morus	315
Muscari	345
Myagrum	29
Myosotis	253
Myosurus	3
Myriophyllum	118

N

Nardus	412
Nasturtium	23
Neottia	356
Nepeta	285
Neslia	30
Nicandra	258
Nicotiana	261
Nitella	424
Nuphar	12
Nymphæa	11
NYMPHÉACÉES	III

O

Odontites	271
Œnanthe	148
Œnothera	116
OLÉACÉES	LVIII
OMBELLIFÈRES	XLIII
ONAGRARIÉES	XXXII
Onobrychis	94
Ononis	78
Onopordon	199
Ophioglossum	414
Ophrys	359
ORCHIDÉES	XCIV
Orchis	358
Origanum	280
Ornithogalum	341
Ornithopus	92
Orobanche	275
OROBANCHÉES	LXVII
Orobus	90
Osmunda	414 *bis*
OXALIDÉES	XXIII
Oxalis	70
Oxycoccos	229

P

Panicum	381
Papaver	13
PAPAVÉRACÉES	IV
PAPILIONACÉES	XXVII
Parietaria	319
Parnassia	41
PARONYCHIÉES	XXXIX
Passerina	310
Pastinaca	143
Pedicularis	273
Peplis	123
Petroselinum	153
Peucedanum	142
Phalangium	346
Phalaris	375
Phaseolus	85
Phleum	378

	Nos
Phragmites	383
Physalis	256
Phyteuma	226
Picris	215
Pilularia	423
Pimpinella	150
Pinus	333
Pisum	89
Plantaginées	LXX
Plantago	299
Platanées	LXXXV
Platanus	330
Poa	394
Polygala	42
Polygalées	XI
Polygonatum	348
Polygonées	LXXIV
Polygonum	309
Polypodium	416
Polystichum	417
Pomacées	XXX
Populus	329
Portulaca	125
Portulacées	XXXVIII
Potamées	XCV
Potamogeton	360
Potentilla	99
Poterium	105
Primula	233
Primulacées	LVII
Prunus	96
Pteris	421
Pulicaria	193
Pulmonaria	252
Punica	114
Pyrus	111

Q

Quercus	325

R

	Nos
Radiola	58
Ranunculus	4
Raphanus	17
Renunculacées	I
Reseda	39
Résédacées	IX
Rhamnées	XXVI
Rhamnus	73
Rhinanthus	272
Rhizocarpées	CIV
Rhynchospora	372
Ribes	134
Robinia	84
Roripa	28
Rosa	103
Rosacées	XXIX
Rubia	169
Rubiacées	XLVIII
Rubus	102
Rumex	308
Ruscus	350

S

Sagina	50
Sagittaria	337
Salicinées	LXXXIV
Salix	328
Salsolacées	LXXIII
Salvia	284
Sambucus	166
Sanguisorba	106
Sanicula	161
Saponaria	47
Sarothamnus	75
Saxifraga	135
Saxifragées	XLII
Scabiosa	177
Scandix	155

	Nos
Schœnus	368
Scilla	339
Scirpus	370
Scleranthus	130
Scleropoa	397
Scolopendrium	419
Scorzonera	216
Scrophularia	263
SCROPHULARIACÉES	LXVI
Scutellaria	294
Secale	407
Sedum	131
Sempervivum	132
Senebiera	36
Senecio	183
Serrafalcus	405
Serratula	206
Setaria	380
Sherardia	172
Silaus	145
SILÉNÉES	XII
Silene	44
Sinapis	18
Sisymbrium	22
Sium	149
SMILACÉES	XCI
SOLANÉES	LXIV
Solanum	235
Solidago	180
Sonchus	221
Sorbus	113
Sparganium	364
Spergula	56
Spinacia	304
Spiræa	97
Spiranthes	353
Stachys	289
Stellaria	53
SYNANTHÉRÉES	LI
Syringa	238

T

	Nos
Tamus	351
Tanacetum	185
Taraxacum	219
Taxus	335
Teesdalia	32
Teucrium	297
Thlaspi	33
Thrincia	213
Thymus	281
Tilia	59
TILIACÉES	XV
Torilis	140
Tormentilla	99
Tragopogon	217
Trapa	119
Trifolium	81
Trisetum	390
Triticum	408
Turgenia	138
Tussilago	179
Typha	363
TYPHACÉES	XCVIII

U

Ulex	74
ULMACÉES	LXXIX
Ulmus	317
Umbilicus	133
Urtica	318
URTICÉES	LXXX

V

VACCINIÉES	LIV
Vaccinium	229
Valeriana	173
VALÉRIANÉES	XLIX
Valerianella	174

	Nos		Nos
Verbascées	LXV	Vincetoxicum	241
Verbascum	262	Viola	38
Verbena	298	Violariées	VIII
Verbenacées	LXIX	Viscum	164
Veronica	267	Vitis	67
Viburnum	167	Vulpia	402
Vicia	86	Wahlenbergia	228
Vinca	240		

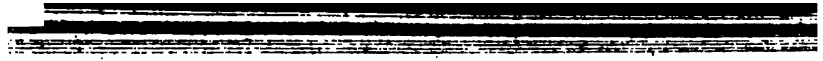

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE-ET-LOIRE

ANNÉES 1880, 1881

SÉANCE DU 12 JANVIER 1880

Présidence de M. Armand PARROT

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président procède ensuite à l'installation du Bureau pour l'année 1880. A cette occasion, il exprime combien il a été sensible au nouveau témoignage de confiance et de sympathie dont la Compagnie lui a donné la preuve en le maintenant à la tête du Bureau. Après avoir énuméré les travaux accomplis pendant l'année qui vient de finir, il rappelle en termes élogieux la mémoire des membres que la Société a eu la douleur de perdre dans le cours de la même année. Puis, il for-

mule le vœu de voir la Compagnie continuer sa marche ascendante dans la voie du progrès, où elle s'est depuis longtemps engagée.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois de décembre dernier, et analyse ceux qui lui paraissent les plus dignes d'attention.

M. le Président dépouille la correspondance, qui est en grande partie relative aux échanges avec les Sociétés correspondantes.

M. C. Decharme lit une *Note sur le verglas des 4 et 12 décembre 1879, et sur le givre intense du même jour, observés à Angers.* Comme cette Note renferme d'intéressantes observations, l'insertion en est votée dans les Mémoires de la Société [1].

M. Charles Ménière présente un bail sur parchemin passé en 1612, par l'Administration municipale d'Angers, pour la location d'une maison située sur les grands ponts et à laquelle était affectée *une redevance* que le locataire devait le 1er mai, à chaque nouveau maire, le jour de son élection. M. Armand Parrot ajoute quelques détails à cette intéressante communication qui est renvoyée au Comité de rédaction.

Sous ce titre : *Reliquaires et joyaux de la cathédrale d'Angers,* M. Armand Parrot énumère toutes les richesses d'orfévrerie possédées dans le riche trésor de Saint-Maurice depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1793. Comme ce sujet est très vaste et présente un vif intérêt au double point de vue de l'art et des usages litur-

[1] Voir cette Note dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire,* t. XXXV, p. 192 et suiv.

giques, il se propose d'y revenir ; aussi demande-t-il que la publication en soit ajournée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery PARROT.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1880

Présidence de M. Armand PARROT

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois de janvier, il signale particulièrement les envois du *Ministère de l'Instruction publique*, de la *Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, de *l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique*, et de la *Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par laquelle il invite la Société académique à déléguer plusieurs de ses membres, pour prendre part aux travaux historiques et scientifiques de la XVIII[e] réunion des Sociétés savantes, qui aura lieu, au mois d'avril

prochain, à la Sorbonne. MM. Armand Parrot, Paul Lehugeur, Émile Cormeray et Gabriel Parrot acceptent la mission de représenter la Compagnie dans cette circonstance.

M. A. Parrot rend compte des récentes découvertes qui ont été faites sur l'emplacement de l'ancien amphithéâtre gallo-romain, qui était situé entre la rue Hanneloup et le faubourg Bressigny. Plusieurs murs ont été mis à découvert en fouillant le sol pour la construction d'une maison située au milieu de la rue Hanneloup. Ces murs, qui dépendaient des galeries intérieures du monument, ont permis de constater l'orientation de l'édifice. M. Charles Demoget, architecte-ingénieur de la ville, annonce à ce sujet qu'il a fait relever très exactement le plan et l'élévation des vestiges de l'amphithéâtre. Ces dessins trouveront, plus tard, leur place dans les Mémoires de la Compagnie.

Sous ce titre : *Les armées françaises du temps de saint Louis*, M. Paul Lehugeur, professeur d'histoire au Lycée, fait connaître quelles étaient les forces militaires de la France au XIII^e^ siècle, l'organisation de l'armée et l'esprit de la noblesse et du peuple dans les luttes incessantes de cette époque.

Ce chapitre intéressant de notre histoire nationale, fait partie d'un ouvrage que M. Lehugeur se propose de publier sur l'armée française, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours.

M. Armand Parrot communique la correspondance inédite de François-Yves Besnard avec Guillaume Bodinier. Préalablement, il donne quelques renseignements biographiques sur l'auteur des lettres, qui a oc-

cupé une position politique assez importante pendant l'époque révolutionnaire.

Né le 18 octobre 1752, à La Chaunière, commune des Alleuds, en Anjou, Besnard, après avoir fait de bonnes humanités, termina ses études au séminaire d'Angers et fut reçu docteur en théologie. Il occupa successivement les fonctions de vicaire de l'église de Saint-Pierre d'Angers et de curé de Nouans, près Fresnay. Lorsque la République fut proclamée, il prêta d'abord le serment constitutionnel et finit par abdiquer à Angers, le 28 brumaire an II, toutes fonctions ecclésiastiques.

Redevenu laïque, Yves Besnard fut élu président du Directoire du département de la Sarthe. Il assista au carnage du Mans, puis occupa un emploi dans les bureaux de la Trésorerie à Paris; de là, il revint en Anjou où il fut, jusqu'en 1815, receveur des contributions directes à Fontevrault. Il se fit alors agronome et dirigea lui-même son domaine de Raslay. Devenu vieux, infirme, il se retira à Paris où il habita jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 20 novembre 1842. Il expira à l'âge de 90 ans, entre les bras de sa vieille amie, M^lle^ La Ferté, dans son appartement de la rue de la Bourbe, n° 14. C'est de cette demeure qu'il adressa ses dernières lettres à ses jeunes compatriotes Guillaume et Victor Bodinier qui résidaient alors à Rome.

Cette correspondance spirituelle, remplie d'affection, sera publiée, plus tard, par M. A. Parrot.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire : Valery Parrot.

SÉANCE DU 1er MARS 1880

Présidence de M. Armand Parrot

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois de février ; il signale particulièrement le tome Ier de la *Revue historique et archéologique du Maine* et les *Mémoires de la Société d'émulation de Besançon*, qui contiennent des travaux remarquables.

M. le Président dépouille la correspondance ; il donne lecture d'une lettre du Comité de l'Académie des sciences et arts de Boston, qui invite la Société à choisir un ou plusieurs délégués pour assister aux fêtes que l'Académie se propose de donner pour célébrer le centième anniversaire de sa fondation.

La distance énorme qui sépare l'Amérique de la France ne permettant à aucun de ses membres d'accepter la gracieuse invitation de la savante Compagnie américaine, M. le Président est chargé de transmettre au Comité de l'Académie de Boston, les remercîments de la Société et ses félicitations.

M. Armand Parrot soumet une monnaie gauloise de sa collection, qui présente un vif intérêt à cause de sa rareté. Elle a été trouvée à Angers, rue du Château, lors des travaux exécutés pour la construction de l'hôtel Bodinier. Cette monnaie de bronze appartient à Sedullus, chef des Lemoviques ou Limousins, qui fut tué dans

la bataille qui décida du sort d'Alesia. La description de cette intéressante monnaie sera publiée dans les Mémoires, afin d'en conserver le souvenir en Anjou, lieu de sa découverte.

M. Ménière fait connaître une inscription gravée sur une plaque de marbre noir, conservée à la pharmacie de l'hôpital de Sainte-Marie d'Angers. Comme cette inscription rappelle l'existence d'une croix sacerdotale du XI^e^ siècle et le nom d'un chanoine angevin de la même époque, ce curieux monument épigraphique sera reproduit dans les Mémoires de la Compagnie.

M. Decharme communique à la Société les premiers résultats de ses recherches sur les formes vibratoires des plaques carrées, travail analogue à celui qu'il a réalisé sur les plaques circulaires et dans lequel il a suivi la même marche. Avec les plaques carrées, les difficultés deviennent plus grandes qu'avec les plaques circulaires, car dans les premières tout est symétrique par rapport à la circonférence, dans les secondes au contraire tous les points de pourtour ne sont pas à égale distance du centre; de là résulte une grande multiplicité de figures acoustiques. Ici, l'on a deux séries de nodales (et par suite de réseaux) suivant que le plateau présente des divisions parallèles aux diagonales ou parallèles aux côtés de la plaque vibrante.

Afin de donner plus d'étendue à ses expériences, M. Decharme s'est servi de trois plaques de laiton de même épaisseur mais de grandeur différente, l'une ayant 20 centimètres de côté, les deux autres 30 et 40 centimètres. Après avoir établi la relation qui existe entre les hauteurs des sons rendus par ces plaques pour

les mêmes figures acoustiques, M. Decharme a pu étudier sur une étendue de sept octaves les sons produits par ces plateaux.

M. Decharme énonce quelques-unes des lois qu'il a déjà trouvées et promet de continuer ces recherches qui sont, d'ailleurs, fort délicates, non seulement à cause de la difficulté de produire à coup sûr et à volonté telle note ou telle figure acoustique déterminée, mais surtout à cause de la difficulté d'apprécier exactement la hauteur des sons, généralement mêlés ici d'harmoniques qui en gênent l'expansion[1].

M. A. Parrot soumet à la Compagnie une lettre du statuaire Dantan, adressée à M. Guillaume Bodinier; Dantan demande à l'ancien élève favori de Pierre Guérin, des renseignements sur un tableau de son maître qu'il a acheté à Rome. Ce tableau, d'un dessin fort gracieux, représente Vénus traînée dans un char par des colombes; il a été déchiré, croit-il, par Guérin lui-même. Dantan, qui en a réuni les fragments, désire savoir l'époque à laquelle le célèbre peintre l'a exécuté. Il joint à sa lettre un remarquable dessin du tableau, afin de permettre à M. Bodinier de mieux rappeler ses souvenirs.

M. Decharme annonce à la Société qu'il a pris la résolution de quitter Angers et, que, par suite de cette détermination, il se voit forcé de donner sa démission de directeur et de membre titulaire; il exprime les regrets qu'il éprouve à se séparer de ses collègues et pro-

[1] Voir dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXXV, p. 1 et suiv., les études de M. Decharme sur les formes vibratoires des corps solides et des liquides.

met, malgré l'éloignement de sa nouvelle résidence, de continuer à collaborer aux travaux de la Société.

M. le Président se fait l'interprète de tous les membres de la Société pour exprimer à notre savant collègue les regrets que nous fait éprouver son départ. Il remercie M. Decharme de la sollicitude qu'il a toujours témoignée à la Compagnie pendant son séjour à Angers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery Parrot.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1880

Présidence de M. Armand Parrot

Le procès-verbal de la séance du 1er mars est lu et adopté sans observation.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il signale principalement à l'attention des membres les savantes publications de l'Université royale de Christiania.

M. le Président ouvre la correspondance qui n'offre aucune particularité à signaler.

M. Armand Parrot présente à la Compagnie cinq

magnifiques planches en chromo-lithographie, sorties des presses de M. Lemercier, à Paris, qui ont été publiées par la Société archéologique de Constantine, et qu'elle a offertes à la Société académique. Ces planches, admirablement exécutées, représentent les bains de Pompéianus, à Oued-Atménia, localité située à 42 kil. ouest de Constantine. La première planche donne le plan d'ensemble du sous-sol et des fondations des bains, à l'échelle de 0m01 pour 1 mètre; la deuxième, le plan d'ensemble des bains, à l'échelle de 0m0072 pour 1 mètre; la troisième, les riches et curieux dessins de la mosaïque de l'atrium; la quatrième, la mosaïque du calidarium; enfin, la cinquième, la mosaïque du sudatorium. Ces beaux chromos font le plus grand honneur à la Société savante qui les a édités, et qui, par cela même, a mis en lumière les richesses artistiques de Pompéianus.

La Compagnie, charmée de l'hommage qui lui a été fait, prie M. A. Parrot d'être son interprète auprès de la Société archéologique de Constantine pour l'assurer de sa reconnaissance.

M. Charles Ménière, toujours à la recherche des faits qui se rattachent à l'histoire de l'ancien Hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers, lit une *Notice sur le privilège de ban-vin accordé à l'Hôtel-Dieu.*

Le ban-vin, d'après la coutume d'Anjou, consistait dans le droit accordé aux membres de la noblesse et du clergé, de vendre en détail, dans leur demeure, le vin de leurs récoltes. Ce même droit avait été également concédé aux établissements hospitaliers dans l'intérêt des pauvres.

A Saint-Jean, la taverne où se réunissaient les buveurs était située dans la première cour. Des limites étaient fixées pour la durée du ban-vin, qui faisait naturellement un tort considérable au fisc du domaine royal. Au XVII^e^ siècle, les aides voulurent abolir ce privilège, mais ils éprouvèrent une vive résistance ; de là, procès, querelles et batteries. Pendant la période de procédure, le trouble apporté au libre exercice de la vente, fit qu'elle cessa insensiblement. En 1668, elle n'existait plus ; plus tard, on voulut la rétablir, mais il y avait prescription.

Comme la Notice de M. Ménière renferme des renseignements locaux inédits, elle est renvoyée au Comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery PARROT.

SÉANCE DU LUNDI 3 MAI 1880

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus, il analyse sommairement ceux des travaux qui lui ont

paru devoir intéresser le plus vivement les membres de la Société et signale à leur attention le III[e] volume du bel ouvrage de M. Édouard Fleury sur les *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*. M. A. Parrot est chargé de transmettre à M. Éd. Fleury les remerciements de la Société pour ce gracieux hommage et de l'informer qu'elle lui confère le titre de membre correspondant.

M. le Président dépouille la correspondance, il donne lecture : 1° d'une lettre de M. Gaston Gennevier, de Nantes, membre titulaire non résidant, qui envoie sa démission, sa santé ne lui permettant plus de continuer ses travaux.

La Société, pour remercier le savant botaniste du concours dévoué qu'il lui a apporté depuis sa fondation, décerne à l'unanimité, à M. Gennevier, le titre de membre correspondant;

2° D'une lettre de M. Houzeau, directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, qui informe la Compagnie qu'il se propose de publier une *Bibliographie générale* ou *Catalogue méthodique des ouvrages, mémoires et observations astronomiques publiés, depuis l'invention de l'Imprimerie jusqu'à nos jours*, et qu'il sera heureux de recevoir les renseignements que l'on vondra bien lui communiquer sur ce sujet ;

3° D'un article du journal la *Petite Gironde*, sur une conférence que M. Marionneau, membre de la Société académique, a faite récemment à Bordeaux.

La Société procède ensuite à la réception de candidats ; sont nommés à l'unanimité :

Membre honoraire :

M. Constantin Decharme, O. A. ✪, docteur ès-

sciences, ancien professeur au Lycée et à l'Ecole supérieure d'Angers, ancien président de la Société académique.

Membre titulaire :

M. Georges Jagot.

Membres titulaires non résidants :

M. Léon Jagot, externe des hôpitaux de Paris ;

M. Pitre Ménière, docteur en médecine à Paris.

Membre correspondant :

M. Albin Body, bibliothécaire de la ville de Spa.

M. le Président fait part du décès de M. Guitton aîné, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller général, membre titulaire de la Compagnie. La Société s'associe aux regrets unanimes qu'a fait éprouver, à tous ceux qui l'ont connu, la mort du savant jurisconsulte.

M. A. Parrot rend compte d'une visite qu'il a faite au mois de mai, aux ruines de Pompéï, il retrace en quelques mots les fouilles anciennes et indique les principales découvertes qui ont été faites depuis une année. Le travail de déblaiement opéré avec le soin le plus minutieux, avance rapidement et, chaque jour, on trouve des objets remarquables qui vont enrichir le musée de Naples, dont les galeries contiennent déjà tant de merveilles de l'art antique. Il communique quelques photographies, qui permettent de juger de l'aspect et de l'état de conservation des monuments de cette ancienne cité romaine.

M. Émile Queruau-Lamerie donne lecture d'une notice sur Delalande, député du Tiers-État de la province du Maine aux États-Généraux de 1789. Julien-Joseph

Delalande, né à Mayenne, était, au moment de la Révolution, lieutenant de maire à Ernée, il fut nommé membre du bureau du district d'Ernée et chargé de la rédaction des Cahiers, puis élu député du Tiers-État à l'Assemblée nationale, il vota avec la majorité. Il disparut de la représentation nationale avec l'Assemblée Constituante. On le nomma juge suppléant au tribunal d'Ernée ; il refusa se déclarant incapable. Nommé maire d'Ernée en l'an XI, il conserva ces fonctions jusqu'en 1820. Il mourut à Ernée en 1830.

M. Armand Parrot communique à la Société quelques lettres du célèbre peintre François-Marius Granet, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, conservateur du Musée de Versailles, mort à Aix, sa ville natale, en 1849, adressées à Guillaume Bodinier. Ces lettres, fort intéressantes, prendront place dans le Recueil de correspondance de M. Bodinier, que se propose de publier M. A. Parrot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery Parrot.

SÉANCE DU 7 JUIN 1880

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois de mai. Il signale particulièrement les mémoires publiés dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, sur René d'Anjou et Jeanne de Laval, sa femme.

M. le Président dépouille la correspondance et donne lecture :

1° Des lettres de remerciements adressées à la Société par MM. C. Decharme, Albin Body, Léon et Georges Jagot, nommés membres à la dernière séance ;

2° D'une lettre de M. le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, invitant la Société à déléguer un de ses membres au Congrès de Reims ;

3° Des programmes des sujets mis au concours par la Société industrielle d'Amiens, la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, et la Société d'agriculture, sciences et arts de Lille.

M. le Secrétaire-Bibliothécaire rend compte de l'état de la bibliothèque, dont l'importance augmente très rapidement. M. le Président le remercie du zèle avec lequel il conserve les richesses bibliographiques de la Compagnie et de l'ardeur qu'il met à les compléter.

M. Émile Queruau-Lamerie continue ses *Études sur les députés de la Mayenne pendant la Révolution*. Il donne lecture de la biographie de Gournay, député à l'Assemblée Constituante.

Gournay était issu d'une famille de robe, il se fit recevoir avocat au Parlement, et succéda à son père comme sénéchal de Bourgnouvel. C'était un homme instruit et un jurisconsulte de talent. Nommé député aux États-Généraux, Gournay ne prit jamais la parole et ne fit partie d'aucun comité. Plus tard, il refusa la place de juge de paix à Ernée, et se fixa à Mayenne.

M. Armand Parrot communique quelques pièces fort intéressantes pour l'histoire artistique de l'Anjou ; ce sont les devis et quittances des sculptures sur bois exécutées par David père, dans le salon et la chambre à coucher d'une maison, située rue Saint-Michel, n° 29, que fit restaurer en 1782 Me Julien-Auguste-Jacques Barret, greffier en chef de la sénéchaussée d'Anjou et du présidial d'Angers, époux de Renée Riche. Ces pièces, signées de l'artiste, ne permettent pas de douter de l'authenticité de ces sculptures, qui existent encore en parfait état. Beaucoup d'œuvres attribuées au célèbre sculpteur angevin sont contestées, il y a donc un certain intérêt à pouvoir admirer une œuvre incontestablement due à son ciseau plein de charme et de délicatesse.

M. Valery Parrot donne lecture d'une lettre inédite adressée au Comité de Salut public par Joseph Trotouin, administrateur de la Maison d'arrêt du Calvaire, à Angers, pendant la Terreur. Cette lettre, datée du 15 vendémiaire an III, contient un tableau du triste état des prisons d'Angers à cette époque lugubre. Elle donne

des détails d'un haut intérêt historique sur les cruels tourments subis par les nombreuses victimes détenues au Calvaire, dont Trotouin s'est efforcé d'alléger la situation. Cette pièce sera publiée avec celles ayant trait au même sujet que possède M. Valery Parrot.

Sous ce titre : *A travers l'Italie*, M. Armand Parrot rend compte, au double point de vue artistique et archéologique, d'un voyage qu'il a fait récemment dans la péninsule italienne. Il accompagne son récit, rempli de charme et d'intérêt, d'un très grand nombre de vues de sites ainsi que de photographies de monuments et d'objets d'art, qui permettent à l'imagination de suivre sans efforts ses pittoresques descriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery PARROT.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1880

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois de juin. Il appelle l'attention de la Compagnie sur l'envoi de la collection, presque complète, des

Mémoires de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène (Italie). Cette riche collection de documents précieux est accueillie avec une vive sympathie. M. le Président est chargé de remercier l'Académie de Modène de son gracieux envoi, et de lui annoncer, à titre d'échange, la collection des Mémoires de la Société Académique.

M. le Président dépouille la correspondance ; il donne lecture d'une lettre de M. Jacquemet, directeur de l'École d'Arts-et-Métiers d'Angers, qui transmet à la Société les remerciements de l'École pour l'envoi des derniers volumes des Mémoires. Il communique également une lettre de M. le Président de la section anthropologique de l'Association française pour l'avancement des sciences, dans laquelle il demande à la Société de lui communiquer des Mémoires concernant sa section, à l'occasion du Congrès de Reims.

M. le Président donne connaissance de diverses lettres d'envoi des Sociétés de Lille, du Mans, de Washington, etc.

Sur la proposition de M. Armand Parrot sont nommés à l'unanimité des suffrages :

M. Theilhard de Laterrisse, membre titulaire ;

M. Leclerc, vicomte de Pulligny, membre correspondant.

Sous ce titre : *Les dépenses du duché de Nivernais*, M. Paul Lehugeur étudie avec cet esprit de critique historique dont il possède toute la science, quelle fut la nature et l'importance des dépenses du duc de Nivernais au XVIII^e^ siècle.

Grand seigneur et riche propriétaire, ce personnage

était obligé de tenir un état de maison très important. Quoiqu'il n'eût plus d'armée à sa solde, il commandait à une multitude de valets, de cuisiniers, de palefreniers, de jardiniers, de gardes-chasse, dont les émoluments constituaient une somme considérable. L'entretien et les réparations du château occupent dans le budget une place importante. Les dépenses de l'hôtel ducal sont moins bien connues. Des réceptions continuelles y étaient faites et des fêtes venaient sans cesse égayer les nobles hôtes qui se succédaient dans le château. Des pensions, des dons, des aumônes, des fondations pieuses ajoutaient encore aux libéralités volontaires ou imposées par les traditions du régime féodal, que le duc se croyait obligé de satisfaire.

M. Lehugeur a fait, en véritable contrôleur des finances, le compte des dépenses de l'ancien prince souverain du Nivernais ; il a montré également, titres en mains, quels étaient ses revenus. Il a fait plus, il a ajouté à son Mémoire d'intéressants détails sur la Chambre des comptes du duché, le personnel de l'administration financière, l'administration de la justice, les prisons, la procédure et les dépenses nécessitées pour ces divers services. En résumé, la recette et la dépense du duc de Nevers, qui étaient en 1703, pour la recette de 21,720 livres, et pour la dépense, de 26,588 livres, étaient en 1784 : la première, de 307,573 livres, et la seconde, de 257,890 livres.

M. Lehugeur a puisé dans les archives de la Nièvre les documents inédits à l'aide desquels il a reconstitué la situation financière du duc de Nivernais au XVIII^e^ siècle.

M. le Président, après avoir félicité M. Lehugeur sur son savant mémoire, rappelle à la Compagnie, qu'au mois de mars dernier, l'auteur, délégué de la Société aux réunions de la Sorbonne, en avril, avait communiqué son travail au Conseil d'administration qui l'avait approuvé pour être lu à la Sorbonne, où il a reçu le meilleur accueil [1].

M. Queruau-Lamerie lit une *Notice biographique sur Michel-René Maupetit*, avocat fiscal à la barre ducale et procureur du roi à l'hôtel de ville de Mayenne, élu député de la Mayenne à l'Assemblée Constituante. Cette biographie faite à l'aide de la correspondance inédite du représentant de la Mayenne, contient de nombreux et nouveaux détails historiques sur la politique et les hommes qui en avaient la direction. La Notice de Maupetit est renvoyée au Comité de rédaction pour être publiée dans les Mémoires de la Société avec les autres biographies des députés de la Mayenne à l'Assemblée Constituante, rédigées avec autant d'érudition que d'impartialité par M. Queruau-Lamerie.

M. Valery Parrot communique le *Précis de la procédure instruite contre le Comité révolutionnaire d'Angers, par le juge de paix Mijonet*. Cette pièce, dont la minute est conservée au greffe de la Cour d'appel d'Angers, donne l'histoire à peu près complète des abus de pouvoir commis par le Comité révolutionnaire et des scènes sanglantes qui signalèrent le passage de l'armée vendéenne à Angers. Elle sera publiée, plus tard, avec d'autres titres d'un grand intérêt historique, que pos-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, VII[e] série, t. IV, p. 115 et suiv.

sède M. Valery Parrot, et qui se rattachent principalement à la dénonciation portée par Vial contre Delaunay jeune, membre de la Convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery PARROT.

SÉANCE DU 2 AOUT 1880

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois de juillet. Il signale spécialement la collection des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise ;* le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure ;* les *Documents publiés par l'Académie de Savoie*, etc.

M. le Président dépouille la correspondance et donne lecture de diverses lettres du Ministère de l'Instruction publique ayant trait aux échanges avec les Sociétés savantes de l'étranger.

Il communique également une lettre de M. le Président de la Société hispano-portugaise, récemment créée

à Toulouse, qui demande à échanger son Bulletin contre les publications de la Compagnie. Cette demande est accueillie très favorablement.

Sur la proposition de M. Queruau-Lamerie, est nommé membre titulaire, M. Gustave Morin, avocat du barreau d'Angers.

M. Armand Parrot informe la Société qu'une grille en fer, dessinée par M. Charles Demoget, architecte-ingénieur de la ville, vient d'être placée à l'entrée de l'ancienne église abbatiale de Toussaint d'Angers, afin de permettre aux passants de jouir de la vue des remarquables ruines de cet édifice.

A propos de cette installation, M. Armand Parrot croit utile de rappeler que ce fut sur ses instances, que l'honorable M. Romain Cubain, avocat et conseiller municipal, demanda au Conseil, en 1873, l'installation de cette grille, dont les fonds furent votés pendant trois années, et qui, cependant, ne fut installée qu'en 1880.

Malgré ce retard, la Société est heureuse de féliciter l'Administration municipale et son habile architecte de la mise en place de cette grille, qui s'harmonise avec le vieil édifice et permet de l'admirer sans être obligé d'en franchir l'enceinte.

M. Charles Demoget donne d'intéressants renseignements sur l'état de conservation de l'église Toussaint, et il exprime le vœu, auquel s'associe la Compagnie, que des réparations y soient faites, afin de conserver ce monument qui est un des plus beaux types de l'architecture ogivale en Anjou au XIII^e^ siècle.

M. Olivier Desmazières analyse le bel ouvrage offert à la Compagnie par MM. A. Falsan et E. Chantre ayant

pour titre : *Monographie géologique des anciens glaciers et du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône.* Cette importante étude est accompagnée d'une grande carte coloriée, composée de six feuilles grand aigle, formant album, dessinée d'après la carte topographique de la France, levée par les officiers d'état-major.

C'est un honneur pour la *Société d'agriculture, histoire naturelle et sciences utiles de Lyon*, d'avoir eu la bonne fortune de publier ce travail, aussi riche en aperçus nouveaux qu'en savantes recherches.

M. Armand Parrot communique une note sur la piscine établie en 1793, au-dessous de la guillotine, sur la place du Ralliement, à Angers. Ce monument était encore rempli du sang desséché des victimes immolées pendant la Terreur, lorsque M. Parrot en fit la découverte en 1867, lors des fouilles archéologiques exécutées sous sa direction sur la place du Ralliement. La piscine a été transportée par ses soins au Musée archéologique, où elle est conservée. Le sang qu'elle contenait a été analysé par deux chimistes distingués, MM. Charles Menière et Brossard de Corbigny.

M. C. Menière soumet à la Compagnie un ancien *Formulaire, contenant les recettes des médecines employées autrefois dans les abbayes et les couvents d'Angers.* Ce volumineux recueil manuscrit, formant à l'origine deux volumes, dont un seul existe encore, donne sur la pharmacopée antérieure au XIX^e^ siècle de curieux renseignements. Son auteur, Étienne-François Chevallier, avait été pharmacien avant de se faire moine. Ce fut à la mort de sa femme, M^lle^ Degaigné, qu'il avait

épousée vers 1757, qu'il se fit recevoir prêtre, puis bénédictin. Après une longue maladie, où on lui avait administré l'extrême-onction, il se vantait en riant d'avoir reçu les sept sacrements.

M. Armand Parrot reprend la correspondance du célèbre peintre Granet avec Guillaume Bodinier. Dans ces lettres intimes, l'auteur des peintures du chœur des capucins de la place Barberini, à Rome, raconte à son vieil ami, la maladie, puis la mort de sa femme bien-aimée et le désarroi que jette dans sa vie cette perte cruelle. Cette partie de la correspondance de l'illustre artiste reproduit les douloureux déchirements de son âme et laisse pressentir sa fin prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery Parrot.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1880

Présidence de M. Armand Parrot

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les nombreux ouvrages reçus pendant les vacances sont exposés sur le bureau. M. le Bibliothécaire les

énumère tous, il appelle l'attention des membres d'une manière spéciale sur trois ouvrages offerts par leurs auteurs à la Compagnie. Ces ouvrages sont : 1° l'*Album Caranda* contenant *les Fouilles de Trugny* (Aisne), faites par M. Frédéric Moreau, père [1] ; 2° l'*Histoire de l'armée française*, par M. Lehugeur [2] ; 3° *Brascassat, sa vie et ses œuvres*, par M. Charles Marionneau [3]. M. le Président est chargé de transmettre aux donateurs, les remercîments et les félicitations de la Société pour ces remarquables travaux.

M. le Président dépouille la correspondance. Il donne lecture d'une lettre de M. Gustave Morin, avocat, dans laquelle il adresse à la Compagnie l'expression de sa reconnaissance pour le titre qu'elle lui a conféré à la dernière réunion.

L'Association française, pour l'avancement des sciences, fait part à la Société de la mort de M. le Dr Broca, sénateur, membre de l'Académie de médecine, ancien président de l'Association. Elle adresse en même temps le discours prononcé sur la tombe de l'éminent professeur, par M. Gariel. La Société s'associe aux regrets qu'a fait éprouver à toute la France la perte de ce grand savant.

M. le Président annonce à la Compagnie que M. Paul Lehugeur, professeur agrégé d'histoire au Lycée, à

[1] Saint-Quentin, Ch. Pœtte, 1880. — Gr. in-4°, 16 pp., VIII pl. en chromolithographie.

[2] Paris, Hachette et Cie, 1880 — In-8°, VI-223 pp., nombreuses pl, dans le texte et hors texte.

[3] Paris, Ve Jules Renouard, 1872. — Gr. in-8°, XV-419 pp., avec un portrait gravé par Bertinot et des fac-simile d'un dessin et d'un autographe.

l'École supérieure et à l'École normale d'Angers, secrétaire général de la Société Académique de Maine-et-Loire, vient d'être nommé professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, à Paris. M. le Président saisit cette occasion pour rendre hommage au talent du jeune et sympathique collègue, dont le mérite a été vivement apprécié non-seulement de la Compagnie, mais de l'Université.

Sur la présentation de M. Armand Parrot, sont admis au titre de membre correspondant :

1° M. Paul Lehugeur, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, à Paris ;

2° M. le Dr Donato Tomasi, professeur de chimie à Florence (Italie).

M. Charles Ménière communique à la Société quelques pièces fort intéressantes sur *les Us et Coutumes de l'hôpital des Ponts-de-Cé au* XVe *et au* XVIIe *siècle.*

L'origine de l'hôpital ou plutôt de l'aumônerie et de la léproserie des Ponts-de-Cé est restée jusqu'à ce jour inconnue. Le bâtiment affecté à son service était situé dans la grande rue Saint-Aubin, non loin de l'église du même nom.

Le 11 juin 1679, cet établissement de charité fut réuni par lettres patentes du roi à l'Ordre de Saint-Lazare.

Avant cette réunion, la maison et le jardin qui en dépendait, étaient loués par le procureur de la fabrique de l'église Saint-Aubin, pour la modique somme de cinq livres par an; mais sous certaines conditions. Dans le bail du sieur Noël Jourdan, du 15 décembre 1659, il est dit que les pauvres mendiants

occuperont la chambre qui leur est réservée; que cette chambre sera entretenue proprement, et que le locataire fera réparer les toitures à ses frais. Là, ne se bornaient pas les obligations, il devait aussi faire la quête dans l'église Saint-Aubin pour les pauvres malades, et au cas où ils désireraient se faire traiter à l'Hôtel-Dieu d'Angers, il devait les y conduire à ses dépens.

Les draps des lits de l'aumônerie n'étaient pas à sa charge, ni la sépulture des pauvres qui y décédaient; le procureur de la fabrique de l'église devait y pourvoir.

Ces renseignements, donnés par M. Ménière, sur un établissement peu connu, sont entièrement nouveaux.

M. Armand Parrot donne lecture du *Cahier des doléances rédigé par les délégués chargés d'élire les députés aux États Généraux, qui doivent être tenus à Tours en* 1651. Cette curieuse pièce inédite, présente un tableau fidèle de la misère du peuple au XVII^e^ siècle.

L'heure étant avancée, la lecture du Mémoire de M. Queruau-Lamerie, sur Enjubault-Laroche, est remise à la prochaine réunion.

Avant de se séparer, l'Assemblée procède au remplacement de M. Paul Lehugeur, comme Secrétaire général. M. Queruau-Lamerie ayant obtenu la majorité des suffrages est invité par M. le Président à remplir à l'avenir cette fonction.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery PARROT.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1880

Présidence de M. Armand Parrot

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté sans observation.

M. l'Archiviste présente les ouvrages reçus pendant le mois de novembre, et signale les mémoires qu'il croit intéresser plus vivement la Compagnie.

M. le Président dépouille la correspondance, qui est d'un intérêt tout administratif pour la Société. Il convient d'en excepter une lettre de M. Paul Lehugeur, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, ancien secrétaire général de la Société académique, par laquelle il remercie la Compagnie du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré.

M. le Président fait part à la Compagnie de la mort de M. Paul Lebatteux, son ancien bibliothécaire, enlevé bien jeune à l'affection de sa famille et de ses amis. Il rappelle en termes émus, la carrière trop tôt brisée de ce jeune collègue, qui laissait concevoir d'heureuses espérances au double point de vue artistique et bibliographique.

Sur la présentation de M. Queruau-Lemerie est reçu à l'unanimité, comme membre titulaire, M. Raoul Martin, avocat du barreau d'Angers.

M. Armand Parrot lit un rapport sur le bel *Album des fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue et de Trugny*, dont M. Frédéric Moreau, père, a fait hommage à la Société.

Ces fouilles exécutées sous sa direction font suite à celles qu'il fit faire à Caranda (Aisne) en 1877. Ces trois nécropoles ont offert à l'œil exercé de l'habile explorateur à peu près les mêmes observations.

A Trugny, les Gaulois avaient choisi pour lieu de sépulture le vaste plateau qui domine la riante vallée de l'Ourcq au-dessus de Trugny, qui est un hameau pittoresque dépendant de la commune de Bruyères, canton de Fère-en-Tardenois, arrondissement de Château-Thierry (Aisne). Dans leurs tombes, ils étaient entourés, selon l'usage, de ce qu'ils avaient de plus précieux et de plus cher pendant leur vie.

Ainsi, dans les sépultures qu'il a visitées en 1879, M. Frédéric Moreau a-t-il pu recueillir des armes en fer, des lances, javelots, poignards, coutelas, couteaux, une certaine quantité de torques et de bracelets en bronze, des fibules, des pandeloques, des boucles d'oreilles en argent et en or et une grande quantité de vases en terre et de silex votifs. Il ne subsistait presqu'aucun débris humain dans les tombes. Les vases en terre étaient placés à la tête; mais ils étaient la plupart fort détériorés. Les fosses n'avaient que $0^{m},30$ de profondeur et étaient orientées de l'ouest à l'est.

Les fouilles de Trugny et d'Arcy-Sainte-Restitue constituent le troisième *Album Caranda*, publié par M. Frédéric Moreau, père, avec autant de soin que de science. On ne saurait trop le féliciter, dit M. Armand Parrot, du noble emploi qu'il fait de sa fortune, en la mettant au service de l'histoire de l'ancienne France, dont les origines se débrouillent chaque jour, grâce aux persévérantes investigations des archéologues, comme

M. Frédéric Moreau, qui demandent aux antiques nécropoles des renseignements précis sur la vie privée, les usages et les coutumes des vieilles générations.

M. Queruau-Lamerie lit une *Notice biographique sur Enjubault-la-Roche, député de la Mayenne à la Convention nationale*, dont la vie agitée se termina d'une manière tragique.

René-Urbain-Pierre-Charles-Félix Enjubault-la-Roche, né à Laval le 18 mai 1737, était, en 1787, juge ordinaire civil du comté de Laval et président de la Chambre des Comptes du duc de La Trémoille, comte de Laval.

Au mois de mars 1789, il fut élu le premier député du Tiers-État de la province du Maine aux États-Généraux. Après la constitution de l'Assemblée Nationale par la réunion des trois ordres, il fut placé dans le Comité des Domaines qui lui confia la rédaction de nombreux rapports, notamment sur le domaine de la couronne, les apanages des princes, la législation domaniale, etc. A la dissolution de cette Assemblée, Enjubault revint à Laval, où il avait été nommé président du district.

Au mois de juin 1793, il signa, soit comme président du tribunal, soit comme membre du Conseil général de la Commune, les arrêtés pris par les corps constitués de Laval en faveur du soulèvement tenté par les départements de la Normandie pour les députés girondins expulsés de la Convention.

Lorsque cette insurrection fut réprimée, les conventionnels Esnue-Lavallée et Thirion, envoyés en mission dans la Mayenne au mois d'octobre 1793, destituèrent

Enjubault-la-Roche de ses fonctions. Craignant d'être mis en prison, celui-ci se réfugia en Bretagne, dans la commune de Corps-Nuds-les-Trois-Maris. Par suite de l'occupation de Laval par les Vendéens, dans les derniers jours du mois d'octobre, il craignit d'être considéré comme leur complice ou comme émigré et vint demander à Esnue-Lavallée un sauf-conduit pour rentrer à Laval. Mais il fut aussitôt incarcéré dans les prisons de Rennes.

Le 6 pluviôse, le conventionnel Esnue-Lavalle ordonnait qu'il fut transféré à Laval et prescrivait qu'après son exécution sa tête fût exposée sur une pique au-dessus de la porte du château, auprès de celle du prince de Talmont, guillotiné le 8 pluviôse.

Les démarches faites par les parents et les amis d'Enjubault pour le sauver ne purent réussir. Il comparut le 13 pluviôse devant la Commission militaire qui le condamna à mort ; il fut exécuté le même jour.

Cette Notice, rédigée avec le talent et l'exactitude qui caractérisent les travaux de M. Queruau-Lamerie est renvoyée au comité de rédaction.

Sous ce titre : *Vie et œuvre du statuaire Julien Roux*, M. Armand Parrot retrace l'existence si prématurément arrêtée de l'artiste angevin, que la Société académique comptait au nombre de ses membres correspondants.

Julien-André-Louis Roux est né à Saint-Michel-de-Ghaisne et Chauveau (Maine-et-Loire), le 15 février 1836.

Fils d'un simple ouvrier de carrière, son père le destina d'abord à l'état ecclésiastique, dans ce but il lui

fit commencer son instruction chez les Frères de la Doctrine chrétienne à Châteaubriand, où l'un de ses maîtres lui inspira le goût des arts. Dès lors sa vocation fut changée et son avenir fixé.

A quatorze ans il vint à Angers et entra aussitôt dans les ateliers de sculpture de M. l'abbé Choyer, où, pendant plusieurs années il modela des madones en terre et sculpta des christs et des autels en bois et en pierre. Dans tous ses travaux, il déployait une fiévreuse activité qui ne l'empêchait pas de suivre les cours de dessin de la rue du Musée.

Lorsqu'il eut terminé ses études artistiques à Angers, une subvention du Conseil général de Maine-et-Loire lui permit d'aller les continuer à Paris. Il entra dans l'atelier de M. Jouffroy, membre de l'Institut, et se fit admettre en même temps à l'École des Beaux-Arts, dont il suivit assidûment les cours pendant près de dix ans, et, où il se fit remarquer par ses succès.

En 1867, il fut admis le premier pour le concours définitif du grand prix de Rome, section de sculpture; le sujet était la *Mort d'Euryale et de Nisus*, qui devait être reproduite en bas-relief. Malheureusement il échoua, malgré les grandes qualités déployées dans l'exécution de son œuvre. Comme il était arrivé à la limite d'âge pour le concours du grand prix, il s'achemina à ses frais vers l'Italie, afin d'étudier les œuvres des maîtres de l'antiquité et de la Renaissance.

L'heure étant avancée, M. A. Parrot remet à la prochaine séance la suite de sa lecture sur Julien Roux.

M. le Trésorier soumet à l'Assemblée l'exposé des

recettes et des dépenses de la Compagnie pendant l'exercice de 1880. M. le Président en renvoie l'examen à une Commission composée de MM. Charles Demoget, Léon Blordier et Olivier Desmazières.

M. Armand Parrot croit utile d'appeler l'attention de la Société sur ses statuts qui ne sont plus en rapport avec son organisation actuelle.

La Compagnie partageant les idées de M. le Président, décide que les membres du Bureau rédigeront de nouveaux statuts, et qu'après avoir reçu l'assentiment de la Société, ils seront soumis à l'approbation des autorités compétentes.

Pour ne pas nuire à la prompte rédaction des nouveaux statuts, l'Assemblée décide à l'unanimité que le renouvellement annuel du Bureau, qui devait avoir lieu à cette séance, soit remis à une autre réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire-Bibliothécaire :

Valery PARROT.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1881

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le bibliothécaire soumet à l'Assemblée les nom-

breux ouvrages reçus pendant le mois de décembre. Il signale un certain nombre de volumes qui ont été adressés, sur sa demande, pour compléter les collections littéraires et scientifiques de la Compagnie.

M. le président dépouille la correspondance, qui est toute relative aux Sociétés savantes, avec lesquelles la Compagnie est en relation.

M. Armand Parrot analyse le bel ouvrage que M. Charles Marionneau a consacré à la mémoire du célèbre peintre bordelais Jacques-Raymond Brascassat.

Fils d'un modeste tonnelier de la rue Saint-Jean, Brascassat naquit à Bordeaux le 30 août 1804. Il fut mis en apprentissage, étant encore enfant, chez un peintre en décors, nommé Lacaze, dont le talent était fort médiocre. En 1817, il commença à suivre les cours de dessin de l'Académie de Bordeaux et entra en même temps dans l'atelier de Théodore Richard, artiste distingué qui lui voua une affection vraiment paternelle.

En 1825, le jeune peintre se rendit à Paris, se fit recevoir à l'École des Beaux-Arts, et devint élève de Hersent. La même année, il remporta le 2e grand prix de paysage historique, dont le sujet était la *Chasse de Méléagre*. Ce jugement rendu par les membres de l'Institut, ayant été entaché de partialité par le public, le roi, sur la demande de la duchesse de Berry, accorda une pension de 1,200 fr. à Brascassat, afin qu'il pût aller en Italie continuer ses études.

M. Charles Marionneau, en peintre de talent, lui aussi, s'est plu à étudier en détail, dans la biographie du paysagiste bordelais, les belles et nombreuses productions dues à son puissant pinceau. Esquisses et

tableaux, il a tout décrit avec cet amour que donne le génie des arts à ceux qui sont inspirés de sa flamme, car il est du nombre de ces natures privilégiées qui se servent avec autant de talent de la plume que du pinceau.

Raymond Brascassat fut élu membre de l'Institut le 28 novembre 1846, et le 9 février 1848 il fut nommé membre de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Amsterdam. Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur le 9 août 1837, à la suite de l'exposition de peinture où avait figuré sa *Lutte de Taureaux*.

Né avec une complexion très délicate, Brascassat fit de violents efforts pour produire les travaux remarquables qui constituent son œuvre. Epuisé par le mal, il succcomba à une paralysie dans la nuit du 28 février 1867, et fut inhumé à Paris dans le cimetière Montmartre, où on lit cette inscription gravée sur une pierre tombale :

A
JACQUES-RAYMOND
BRASCASSAT
PEINTRE, MEMBRE DE L'INSTITUT
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
1804-1867
SON FRÈRE

M. Charles Marionneau a fait suivre la biographie du célèbre peintre d'animaux du *Catalogue général des tableaux, lithographies, eaux fortes, études peintes et dessins* qu'il a produits. On peut aisément se rendre compte, à l'aide de cette sorte d'inventaire, quelle fut

la fécondité de l'artiste bordelais, et quels sont les Musées et les collectionneurs qui possèdent ses œuvres.

M. Charles Menière présente à l'Assemblée le *fac-simile* d'une rare plaquette qui a pour titre :

COPPIE DE LA
LETTRE DV
ROY ENVOYÉE
aux Eschevins, manans
et habitans de la
ville d'Angers.

Au-dessous de ce titre, dans un cartouche carré, sont les armes du roi soutenues par deux anges. Plus bas on lit :

A ANGERS
chez Anthoine Hernault, Imprimeur
ordinaire du Roy, ruë Lyonnaise
M. D XCIIII
Avec privilege dudict Seigneur.

Cette intéressante lettre d'Henri IV au maire et aux habitants d'Angers a sans doute disparu depuis longtemps des archives municipales, car on n'en voit aucune trace dans l'*Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, publié par M. Port. La perte est d'autant plus regrettable que la lettre se rattache à l'acte le plus mémorable du règne d'Henri IV, c'est-à-dire à son entrée dans Paris comme roi de France, et à la reddition sous son autorité de la forteresse de la Bas-

tille, du château de Vincennes et de la ville de Rouen. Ayant rendu grâce à Dieu de cette insigne faveur, il prescrit aux Angevins d'agir de même.

Comme cette plaquette est devenue excessivement rare, la Compagnie décide qu'elle sera réimprimée dans ses Mémoires.

M. Armand Parrot continue la lecture de la biographie de Julien Roux, qu'il avait commencée à la séance précédente.

Après avoir indiqué les efforts faits par le jeune statuaire angevin pour s'inspirer des chefs-d'œuvre réunis en Italie, principalement à Florence, à Rome et à Naples, il le ramène à Paris, le cœur gros d'ambition et l'esprit émerveillé.

A peine installé dans son atelier de la rue des Dames de la Visitation-Sainte-Marie, Roux se mit aussitôt à l'œuvre et on le vit en peu d'années modeler une suite non interrompue de statues, de bustes, de médaillons et de bas-reliefs, qui furent reproduits en pierre, en marbre ou en bronze.

M. Parrot énumère alors l'œuvre du statuaire et cite d'une manière spéciale les bustes du marquis de Langle, des comtes et comtesses de Ghaisne de Bourmont, du prince de Montmorency, du baron et de la baronne de Romans, du général de La Rochejaquelein, du comte de Cossé-Brissac, du général marquis de Pimodan, offert à Pie IX par les amis du général en chef de l'armée pontificale ; du général marquis de Colbert, qui ornait la salle des maréchaux aux Tuileries et fut détruit pendant la Commune ; de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, qui avaient

figuré au Salon de 1867, et furent également détruits dans l'incendie des Tuileries.

Parmi les médaillons, M. Parrot mentionne surtout ceux de Berryer et du R. P. de Ratisbonne. Il cite également deux charmantes statuettes en terre cuite, exécutées par Roux pour le duc de Morny. Elles représentent : l'une *Les premières caresses de l'Amour ;* l'autre *Le repentir*.

La statue de *la Comédie,* qui orne la façade du théâtre d'Angers fit beaucoup d'honneur à Roux, qui obtint du gouvernement un bloc en marbre pour en faire une reproduction. Cette statue a figuré au Salon de 1874 et a obtenu une place d'honneur dans le jardin des Tuileries.

Julien Roux est également l'auteur d'une statue d'Homère, chantant ses divines épopées. On lui doit aussi une partie des sculptures décoratives de la façade du théâtre d'Angers ainsi que le bas-relief du fronton de la chapelle funéraire de la famille de Preaulx, à Pouancé.

Son esquisse pour le concours de la statue de David, ouvert par la municipalité d'Angers, était certes une des meilleures qui furent présentées. Le jury a malheureusement donné la préférence à un modèle qui n'a pas obtenu toutes les sympathies de la population.

Roux, qui était resté à Paris pendant le siège de 1870, avait beaucoup souffert de privations et de maladies ; après la délivrance de la capitale sa santé ne se remit pas. Une affection des voies digestives qu'il avait alors contractée, au lieu de disparaître, alla toujours croissant et finit par le forçer à abandonner ses chers travaux.

Il rencontra dans cette phase pénible de son existence deux mains sympathiques qui l'avaient toujours aidé et soutenu dans ses études, et qui l'arrachèrent de son atelier ou plutôt de sa chambre, pour le faire transporter dans la maison de santé Dubois. Ces bienfaiteurs de toute sa vie, étaient M. le marquis de Langle et M. le comte Charles de Bourmont. La mort vint terminer les souffrances de l'artiste le 25 avril 1880, n'étant que dans sa 44e année.

L'année même de sa mort Julien Roux avait été chargé par le ministre des beaux-arts de l'exécution du buste monumental en marbre du maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger, destiné à la galerie historique du Musée de Versailles. Il avait reçu également la commande de la statue du duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, pour la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Son dernier ouvrage, qu'il laissa demi terminé, fut un remarquable bas-relief, représentant *saint Hubert*, qui devait décorer le dessus de la cheminée de la salle à manger du château du marquis d'Aligre; cette œuvre fut terminée par un de ses confrères.

La longue et douloureuse maladie à laquelle succomba le jeune artiste, ne fut pas sans porter un notable préjudice à ses finances. Lorsque la mort vint terminer ses souffrances, il ne lui restait plus que des dettes. Son beau-frère, M. Victor Ribot, qui de simple ouvrier s'est élevé, à force de travail et d'économie, aux fonctions de directeur d'une carrière d'ardoise dans la Sarthe, a secouru Julien Roux de toute son influence morale et de ses économies. A bout de ressources lui-même, chargé de famille, et n'étant pas seul héritier de

son beau-frère, il dut, après la mort de celui-ci, vendre son mobilier et ses œuvres d'art. M. Armand Parrot se rendit alors acquéreur de tout ce que renfermait l'atelier de Roux, pour sauver de l'oubli la mémoire et les travaux de l'artiste angevin.

M. Parrot se trouve ainsi en possession des œuvres à peu près complètes de Roux, depuis ses premières études jusqu'à son La Rochefoucauld.

Après avoir retracé la dernière période de l'existence de Roux et avoir démontré les parties dominantes de son talent, M. A. Parrot passe à un autre sujet, dont l'ordre d'idée est bien différent du précédent, c'est l'*Histoire de la communauté des maîtres bouchers de la grande boucherie d'Angers.*

La corporation des maîtres bouchers était la plus ancienne à Angers des associations de métier.

Selon les vieux règlements de la prévôté, les maîtres bouchers étaient astreints de faire le guet tous les jeudis pendant le Carême. Chaque soir le prévôt d'Angers, son greffier, le voyer et le bourreau, attendaient sur la place Sainte-Croix, à l'heure du couvre-feu, les gens du métier désignés pour faire le guet. Tous étaient obligés de se présenter armés et habillés militairement, sous peine de soixante sols tournois d'amende.

M. Parrot fait connaître les autres charges auxquelles ils étaient astreints, et les privilèges qui garantissaient leur commerce. Les statuts qu'ils avaient obtenus dans ce but leur avaient été délivrés en 1359. Ils furent confirmés au mois d'août 1361 par le roi Jean, puis par le roi Charles VI au mois de mars 1388.

M. Parrot donne lecture de ce curieux titre, dont

l'original est conservé aux archives nationales, à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,

Valery PARROT.

SÉANCE DU LUNDI 7 FÉVRIER 1881

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus pendant le mois, il fait remarquer particulièrement l'envoi de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, qui a bien voulu répondre à l'appel qui lui avait été adressé pour compléter nos collections et a offert à la Société, outre ses Mémoires ordinaires, les travaux publiés sous ses auspices.

M. le Président dépouille la correspondance qui est en partie relative aux échanges avec les Sociétés correspondantes. Il donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, qui informe la Société que le prochain congrès scientifique sera tenu à Alger au mois d'avril, et, il invite la Société à s'y faire représenter.

MM. le Dr Émile Lieutaud et Valery Parrot acceptent la délégation qui leur est offerte à ce sujet.

Il est heureux d'informer la Compagnie que deux de ses membres, MM. Constantin Decharme et Auguste Chenuau, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le Président soumet à l'Assemblée les nouveaux statuts que le Bureau a été chargé de rédiger, conformément à la décision prise dans la séance du 6 décembre dernier.

Il fait connaître à la Société que le temps est venu pour elle d'occuper, sans hésitation, la place que les travaux de ses membres lui ont acquise, c'est-à-dire d'être la continuatrice de l'ancienne *Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers.*

« Si la tâche est lourde à remplir, dit-il, elle n'en est que plus digne d'ambition et plus attrayante. »

En rédigeant les nouveaux statuts, le Bureau s'est efforcé de se rapprocher le plus possible de ceux qui avaient été octroyés à l'Académie d'Angers, par Louis XIV en 1685.

M. le Président donne lecture des articles que contient le nouveau règlement. Après les avoir approuvés au scrutin secret, la Compagnie charge son président et son secrétaire général de remplir auprès des autorités compétentes les formalités nécessaires pour reconstituer l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

M. Ménière présente au nom de M. Davy, membre titulaire non résidant, une *Notice géologique sur l'arrondissement de Segré.* Le travail de notre honorable collègue a un intérêt tout particulier pour les dépôts

ferrugineux qui existent en Anjou. L'auteur a eu soin de relever les travaux faits en 1796, par le professeur Renou, il a indiqué en outre de nouveaux gites ferrugineux dont la plupart ont été exploités par des forges à bras. Les grès armoricains et les porphyres des environs de Segré ont été étudiés d'une manière spéciale. M. Davy a su distinguer ou noter les minerais hydratés et les minerais anhydres, ceux qui contiennent du phosphore comme le minerai de Rougé, etc.

La carte qui accompagne ce mémoire et qui est faite avec le soin le plus minutieux, reproduit les indications qu'avait données le professeur Renou, dans une carte restée inédite, elle contient en outre de nombreuses additions dues aux savantes recherches de M. Davy, et elle fait voir d'un seul trait tous les dépôts ferrugineux.

La notice de M. Davy est renvoyée au comité de rédaction.

M. Ménière est chargé, par M. le Président, de transmettre à M. Davy les remerciements de la Compagnie.

M. A. Parrot communique à la Société quelques objets trouvés dans les fouilles opérées lors de la construction de l'hôtel Bodinier. Cet hôtel construit à l'angle de la rue du Château et de la place du Bout-du-Monde est situé sur une partie de l'ancien palais curial, occupé jusqu'au VIII^e^ siècle par les évêques d'Angers. Dans la cave de l'hôtel, donnant sur la rue du Château, on voyait encore en 1875, un gros mur, formé de grandes pierres carrées, qui avait dépendu, selon toutes probabilités, de l'ancien palais gallo-romain.

En fouillant le sol pour jeter les fondations de l'hôtel,

on découvrit un nombre considérable de débris de tuiles à rebords, des grandes briques, des poteries dites de Samos, des défenses de sanglier; on trouva également quelques pièces de monnaie et une bague en argent.

Un des fragments de poterie porte le nom du potier ICOMIVS. Parmi les monnaies, une pièce gauloise de Sédullus, déjà soumise à la Société [1], deux consulaires et plusieurs impériales.

Les deux monnaies consulaires, qui sont fort belles et d'une conservation parfaite, sont : l'une de Ypsaeus; l'autre de Jules César.

I. ℣. P . YPSAE . S . C . (*Publius Ypsaeus senatus consulto*). Tête diadémée d'Amphitrite, à droite, derrière un dauphin.

℟. C . YPSAE . COS . PRIV . CEPIT . (*Caius Ypsaeus consul Privernum cepit*). Jupiter dans un quadrige au galop, à gauche, tenant un foudre (argent).

II. ℣. Tête diadémée de Vénus, à droite.

℟. CAESAR DIVI F (*Cæsar Divi filius*). Homme debout, à gauche, en paludamentum, tenant une haste posée transversalement et étendant le bras (arg.).

Parmi les monnaies impériales, il convient de citer, trois moyens bronze d'Auguste et de Claude d'une très belle conservation.

Sous ce titre : *Enjubault-Bæssay et les membres du comité révolutionnaire de Laval pendant la Terreur*, M. Queruau-Lamerie donne lecture d'un curieux mémoire de ce personnage politique concernant son incar-

[1] Voir séance du 1er mars 1880.

cération, son transfert dans diverses prisons et les traitements qu'on lui fit subir ainsi qu'à ses codétenus. Il donne en outre la relation très exacte des exactions commises par le comité révolutionnaire de Laval.

M. le Président remercie M. Queruau-Lamerie de son intéressante communication, qui renferme de précieux renseignements historiques non seulement sur Laval, mais aussi sur plusieurs angevins.

Cette pièce est renvoyée au comité de rédaction.

M. Ménière soumet à l'Assemblée un *Billet de bal paré, donné à la cour le 9 février 1747, à l'occasion du mariage du dauphin, fils de Louis XV.* Ce rare document sera reproduit dans les Mémoires.

M. le Président félicite M. Charles Ménière de la persévérance avec laquelle il s'efforce de sauver d'une destruction certaine, les documents qui intéressent notre histoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,

Valery Parrot.

SÉANCE DU 7 MARS 1881

Présidence de M. Armand Parrot

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

Les publications reçues dans le courant du mois sont placées sur le bureau.

M. le bibliothécaire les présente à la Société et fait remarquer notamment le IV^e^ volume des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, et les quatre magnifiques volumes, ornés de planches nombreuses, qui ont été adressés par l'*Institut Smithsonian de Washington*.

M. le président donne lecture de la correspondance comprenant :

1° Une lettre de M. le président de l'Institut Smithsonian, priant la Société Académique de lui adresser la liste des volumes publiés par cet Institut qu'elle a reçus jusqu'à ce jour, pour compléter au besoin la collection. Il demande en outre des renseignements généraux sur l'organisation et les publications de la Société Académique.

2° Une lettre de M. le sous-secrétaire d'État, Edmond Turquet, en date du 15 février 1881, dans laquelle celui-ci annonce que la pétition adressée par la Société Académique à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour la conservation de la chapelle Saint-Jean de Saumur, dans laquelle la municipalité de

cette ville veut faire exécuter des travaux pour y installer un prétoire de Justice de Paix, a été prise en considération.

M. le sous-secrétaire fait connaître qu'il a chargé M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, de visiter cette église, de lui fournir des renseignements sur le degré d'intérêt offert par ce monument et de lui donner son avis sur les travaux d'appropriation qu'il est question d'y exécuter.

3° Deux lettres de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, annonçant que les deux réunions des Sociétés savantes et des Beaux-Arts auront lieu cette année, du 20 au 23 avril prochain, à la Sorbonne.

Deux circulaires jointes à ces lettres font connaître les conditions à remplir pour assister à ces réunions et y présenter des travaux. Elles invitent, en outre, la Société Académique de Maine-et-Loire à nommer des délégués pour prendre part à ce congrès.

La Société Académique nomme pour ses délégués :

MM. Armand Parrot.
Charles Ménière.
Valery Parrot.
Queruau-Lamerie.

4° M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le président de la Société Industrielle de Rouen, contenant la liste des prix qui seront décernés par cette Société au mois de décembre 1881 et invitant les membres de la Société Académique à concourir pour leur obtention.

M. le Dr Léon Jagot, membre titulaire non résident, a adressé à la Société Académique sa thèse de Doctorat ayant pour objet *la cure radicale des Hernies.*

La Société vote des remerciements à M. Jagot, pour son intéressant envoi.

M. Arsène Thévenot a adressé à la Société Académique une *Notice sur les œuvres de Théodore Vibert et de Paul Vibert.*

Des remerciements seront également adressés à M. Thévenot pour cet envoi.

M. Léon Jagot, docteur-médecin, membre titulaire non résident, annonce qu'il vient se fixer à Angers et demande à être admis comme membre titulaire.

La Société accueille avec faveur la demande de M. le Dr Jagot.

M. Queruau-Lamerie présente les candidatures de MM. Albert et Ferdinand Suarez, docteurs-médecins à Angers, qui sollicitent le titre de membres titulaires.

La Société leur confère ce titre à l'unanimité.

M. A. Parrot donne lecture d'une intéressante notice nécrologique sur le comte B. du Mortier, botaniste, ancien ministre d'État de Belgique, membre honoraire de la Société Académique de Maine-et-Loire. Cette notice est renvoyée au Comité de rédaction pour être insérée dans les *Mémoires* de la Compagnie.

M. Armand Parrot soumet à la Société une bague en or, ornée d'une améthyste entaillée, découverte en 1880 dans la commune d'Andigné (près Segré). L'anneau est très fort et peut peser 50 à 60 francs d'or. Il est grossièrement fait et paraît dater du IVe siècle. L'améthyste servant de chaton représente une Victoire ailée.

Elle est d'un bon travail et paraît devoir être considérée, en raison de son style, et de la finesse du travail, comme remontant au IIe siècle.

M. Valery Parrot soumet à la Société, au nom de M. Chastaingt, membre titulaire non résidant, un important *Mémoire sur les plantes vasculaires des environs de la Châtre.*

La Société renvoie ce travail, rempli d'observations et de recherches savantes, au Comité de rédaction. Des remerciements seront adressés à M. Chastaingt par M. le président.

M. Queruau-Lamerie termine la lecture, commencée dans la précédente séance, du Mémoire manuscrit adressé par Enjubault-Boëssay au citoyen Midy, accusateur public près le Tribunal criminel du département de la Mayenne, sur les persécutions dirigées contre les membres de sa famille par le Comité révolutionnaire de Laval.

M. Ménière communique de curieux renseignements qu'il a recueillis sur le projet formé, en 1795, par les Administrateurs de l'Hôpital Saint-Jean d'Angers, de construire deux moulins à vent sur les ruines de l'église Saint-Laurent.

Cette église, qui depuis bien des siècles est en ruine, était située sur le tertre Saint-Laurent, non loin des greniers Saint-Jean, dépendant de l'hôpital du même nom. Les Administrateurs de cet établissement exposaient qu'en raison du grand nombre de malades qui y étaient recueillis, il y aurait lieu de lui annexer d'autres bâtiments et des jardins. L'église Saint-Laurent, quoiqu'en mauvais état, fut choisie pour cette annexion. Il

serait facile, ajoutent les Administrateurs, d'installer sur ses murs deux moulins à vent. Cette demande fut accueillie tant par le Conseil général du département que par la municipalité d'Angers, mais les travaux à exécuter pour l'installation des moulins furent provisoirement ajournés. C'est seulement en 1801, que le charpentier de l'hôpital reçut l'ordre de commencer cette construction, qui ne paraît pas avoir été terminée.

La Société remercie M. Ménière de son intéressante commuication.

M. Armand Parrot donne lecture des statuts octroyés en 1485, par le roi Charles VIII, à la corporation des marchands tailleurs de la ville d'Angers. Ces statuts, copiés par M. Parrot sur un manuscrit des Archives nationales, offrent le plus grand intérêt pour l'histoire des corporations angevines. Ils sont demeurés en vigueur jusqu'à la suppression des corporations par l'Assemblée nationale de 1789, sauf toutefois quelques modifications sans grande importance. Ainsi, en 1694, une déclaration du roi fit défense aux marchands tailleurs d'employer des boutons d'étoffes ou recouverts d'étoffes. Puis en 1712 les maîtres tailleurs demandèrent eux-mêmes qu'il fut apporté quelques modifications à leurs statuts. La municipalité, après s'y être opposée d'abord, y consentit enfin en 1724, et ce sont ces statuts ainsi modifiés qui subsistèrent jusqu'à la Révolution.

M. Armand Parrot offre à la Société le portrait gravé, qui lui a été adressé par l'Académie Royale des Sciences de Belgique, de M. le comte Barthélemy du Mortier, membre honoraire de la Société Académique. Des

remerciements sont adressés à M. Parrot par tous les membres présents.

M. A. Parrot communique à la Société un diplôme de franc-maçon, délivré en 1794, par la loge de Toulouse. Ce diplôme, sur vélin, est orné d'un large encadrement gravé représentant des personnages et des sujets allégoriques. La gravure en est des plus fines et des plus gracieuses. Elle est signée R. Brichet et datée de 1774. Elle présente toutefois cette particularité que la planche a été retouchée et qu'on y a ajouté, dans la partie inférieure, divers emblêmes républicains plus en rapport avec le gouvernement d'alors et pour remplacer sans doute d'autres emblêmes empreints de royalisme.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

E. Queruau-Lamerie.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1881

Présidence de M. Armand Parrot

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 mars. Il est adopté sans observations.

M. le Bibliothécaire présente les volumes reçus dans le courant du mois. Parmi ceux-ci on remarque les publications adressées par plusieurs Sociétés Améri-

caines, notamment celles de New-York, de Boston et Philadelphie, ainsi que les volumes envoyés par les Sociétés savantes de Lyon et de Lille. La *Monographie de la cathédrale de Cambrai*, publiée par cette dernière Société, constitue un travail important dont l'intérêt est rehaussé par la reproduction de nombreux documents inédits.

La *Société historique et archéologique du Maine* a adressé également à la Société Académique le VIII[e] volume (2[e] semestre de 1880) de la *Revue* qu'elle publie. Il est enrichi de planches nombreuses et contient plusieurs travaux des plus intéressants pour l'histoire du Maine, qui a tant de points de contact avec celle de l'Anjou, avec laquelle elle se confond quelquefois.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Ministère de l'Instruction publique annonçant l'envoi des Mémoires publiés par les Sociétés savantes des Etats-Unis d'Amérique correspondantes de la Société Académique.

Il lit également uue lettre de M. le Directeur du Musée Guimet de Lyon, dans laquelle celui-ci réclame la collection des volumes publiés jusqu'à ce jour par la Société Académique et annonce le prochain envoi des volumes II et III des *Annales du Musée Guimet* qui vont paraître et contiendront l'analyse des travaux publiés par les Sociétés savantes correspondantes dudit Musée.

M. le Président présente à la Société deux brochures qui ont été adressées par M. l'abbé Corblet, chanoine honoraire d'Amiens, directeur de la *Revue de l'Art chrétien* et membre correspondant de la Société Acadé-

mique. La première a pour titre : *Du Catéchuménat, esquisse historique*, et la seconde : *L'immersion et l'infusion baptismale, étude historique et archéologique.*

Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Corblet, au nom de la Société Académique, par son président.

M. Valery Parrot donne lecture d'un intéressant *Mémoire adressé, le 9 thermidor an III, au Comité de Salut public de la Convention nationale, par Pierre-Marie Delaunay, membre de cette Assemblée, en réponse aux accusations calomnieuses portées contre lui par Jean-Antoine Vial, ex-procureur-général-syndic du département de Maine-et-Loire, emprisonné à Angers comme terroriste.*

Delaunay rappelle sa conduite depuis le commencement de la Révolution dans les différents postes qu'il a occupés. Avocat avant 1789, il a été nommé successivement procureur-général-syndic du département, président du Tribunal criminel, puis membre de la Convention nationale. Il s'est toujours montré franchement républicain dans ces diverses fonctions. Envoyé en mission dans son département, il a fait tous ses efforts pour amener la pacification de la Vendée et a réussi, avec l'aide de ses collègues, à rétablir la tranquillité dans ce malheureux pays. Il se défend d'avoir fait nommer des royalistes dans les diverses administrations qu'il a renouvelées. Il a toujours choisi, au contraire, des citoyens éclairés et dévoués aux institutions républicaines. Il n'a fait emprisonner personne et ce n'est point lui qui a ordonné l'arrestation de Vial. Toutes les

calomnies lancées contre lui par ce dernier, tant dans les Mémoires qu'il a fait imprimer que dans des pétitions manuscrites, sont dépourvues de fondement. Au reste, sa vie tout entière est là pour protester contre ces calomnies et pour établir la pureté de ses opinions et de sa conduite.

Ce document historique est entièrement autographe et signé.

La Société Académique remercie M. Valery Parrot de son intéressante communication et exprime le désir que cette pièce puisse être publiée dans les Mémoires de la Société.

M. Armand Parrot présente un résumé des importantes découvertes faites en Vendée par M. l'abbé Ferdinand Baudry, curé du Bernard, décédé le 21 février 1880. Celui-ci avait remarqué dans la tranchée ouverte pour le percement d'une route qui traversait le coteau de Troussepoil, voisin de sa résidence, des portions du sol laissées à découvert présentant l'apparence de puits anciens qui auraient été comblés par des terres et des pierres d'une nature différente de celle de terrains voisins. Avec l'aide d'un puisatier, associé depuis à ses recherches, il fit exécuter des fouilles qui amenèrent la découverte de nombreux objets gallo-romains et d'ossements humains. Ces puits constituaient d'anciennes sépultures. Continuant ses investigations, il trouva les restes d'une villa romaine, qui avait existé sur le plateau de Troussepoil, et, dans les environs, d'autres puits d'une profondeur variant entre huit et douze mètres. Il recueillit ainsi un grand nombre d'objets, morceaux de charbon et de poteries, paniers, os et dents

d'animaux, armes, fuseaux, bijoux, etc. Il avait acquis une grande habileté à découvrir ces sépultures et avait remarqué qu'à certaines heures du jour il s'élevait sur les points où il existait des puits comblés, une petite colonne de fumée ou de brouillard, alors qu'aucun autre indice ne désignait ces points à l'attention de l'observateur. Il faisait aussitôt opérer des fouilles et découvrait presque toujours les sépultures antiques dont ses observations lui avaient fait soupçonner l'existence.

Les objets recueillis par l'abbé Baudry étaient partagés entre lui et le Musée de la Roche-sur-Yon, auquel il a légué en mourant ses précieuses collections.

M. Georges Jagot donne lecture d'une intéressante *Etude sur la division du travail.*

La division du travail, étudiée tout d'abord par Adam Smith, présente plusieurs avantages. Elle développe l'adresse de l'ouvrier, amène un accroissement de produits et par suite un abaissement des prix. Elle conduit les travailleurs à chercher des moyens mécaniques d'accomplir leurs tâches d'ordinaire assez simples. Elle empêche les pertes de temps causées par le passage d'une occupation à une autre. Elle permet de classer les ouvriers selon leur talent. Son principal résultat étant la multiplicité des produits, elle est limitée par l'étendue du marché, influencé lui-même par une population plus ou moins dense, par le nombre des voies de communication et la facilité accordée aux échanges. Elle est limitée encore par la nature des occupations. Les travaux de l'agriculture ne sont pas susceptibles de la même division que les travaux industriels parce qu'ils

sont successifs au lieu d'être simultanés. Elle a pour condition l'accumulation préalable d'un capital qui permet de mettre en œuvre un grand nombre d'ouvriers.

On lui a reproché de mettre l'ouvrier à la merci des entrepreneurs de travaux, de le rendre trop dépendant, enfin d'hébéter son intelligence. Mais ces reproches ne sont pas fondés, car la division étant générale, l'ouvrier est certain de trouver partout à s'occuper. En second lieu on pourrait aisément faire accomplir par des machines les travaux simples qui, à la longue, pourraient diminuer l'intelligence des travailleurs. Loin d'être nuisible à l'ouvrier, la subdivision lui est de la plus grande utilité, puisqu'elle amène la baisse des prix et lui permet de se procurer une foule d'objets, dont il serait obligé de se passer sans elle.

Il faut donc se garder de méconnaître l'avantage des grandes accumulations de capitaux dans les mêmes mains. C'est à cette condition seulement qu'il se fonde de grandes entreprises où la division du travail, portée à un très haut degré, présente tous ses avantages si profitables à tous.

M. Queruau-Lamerie commence la lecture d'une *Notice sur Jacques Bissy, dit le Jeune, député du département de la Mayenne à la Convention nationale.* Vu l'heure avancée la suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. A. Parrot commence également la lecture d'une *Étude sur les Grands Maîtres et les Chevaliers de l'Ordre du Temple d'origine angevine.*

La Société académique ayant décidé, à l'une de ses précédentes séances, qu'à l'avenir, il serait exposé à

chaque réunion un certain nombre de documents intéressant les arts, les sciences et l'histoire, tels que : peintures, sculptures, dessins, gravures, livres, monnaies, sceaux, autographes, poteries, armes, etc..., qui, demeurent enfermés dans les collections particulières, et restent inconnus des travailleurs, sans profit pour l'histoire de la province. M. Armand Parrot, qui a pris l'initiative de cette décision, présente à la Société un certain nombre de portraits gravés.

I. Portrait de Marc de Beauvau, comte de Craon, prince du Saint-Empire, grand maître de la Garde-Robe du duc de Lorraine, conseiller, chevalier d'honneur en la Cour souveraine de Lorraine et de Barois, fils de Louis Ier, marquis de Beauvau et de sa seconde femme Anne-Marguerite de Ligneville.

Ce portrait in-4°, peint par Gobart, a été gravé par Le Cars fils.

II. Portrait d'Anne de Rohan, princesse de Guémené, morte le 14 mars 1685. Elle était fille de Pierre de Rohan, prince de Guémené et de Madeleine de Rieux-Châteauneuf. Elle avait épousé, en 1647, son cousin, Louis de Rohan, VIIe du nom, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair et grand veneur de France.

Ce portrait, dessiné par J. Cotelle, est gravé par F. Poilly.

III. Portrait de Jean Ducher (Angevin), docteur en théologie de l'Église protestante de France, ministre du Saint-Évangile à Amsterdam, où il est mort le 10 août 1629, âgé de 56 ans.

Ce portrait, gravé par W. Delff, porte au bas l'éloge

de Ducher en grec, en latin et en français, par André Rivet.

IV. Portrait de Jean Daillé, né à Châtellerault, vers la fin du XVI^e^ siècle. Après avoir fait ses études à l'Académie protestante de Saumur, il devint le précepteur des petits enfants du célèbre Duplessis-Mornay, au château de la Forêt-sur-Sèvres, qu'il quitta pour être ministre à Saumur, puis plus tard à Charenton. Il a publié dix-neuf volumes de sermons et un grand nombre d'autres ouvrages de théologie et de piété. Il est mort à Paris le 15 avril 1670.

Son portrait, peint par W. Vaillant, a été gravé par P. Lombart, en 1670.

V. Portrait de Moyse Amyrault, né à Bourgueil, au mois de septembre 1596, professeur à l'Académie protestante de Saumur (vers 1625). Il en fut plusieurs fois élu recteur. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de théologie.

Son portrait, peint par Philippe de Champaigne, a été gravé par P. Lombart.

M. Queruau-Lamerie présente également à la Société divers portraits.

I. Deux portraits de Bérenger, célèbre hérésiarque, né à Tours vers l'an 997, mort dans la même ville le 6 janvier 1088. Il avait le titre de grand archidiacre de l'Eglise d'Angers, titre qu'il prend dans les chartes de fondation du Ronceray (1028 et de la Trinité de Vendôme (1040). Mais il est surtout célèbre par son hérésie sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

Le premier portrait a été coupé dans un volume in-folio, avec impression au verso.

Le second portrait est de format in-12, sans impression au verso. Il est la reproduction réduite du premier.

II. Deux portraits de Foulques Nerra, comte d'Anjou, fils de Geoffroy Grisegonelle et d'Adèle de Vermandois, mort en 1040.

Ces deux portraits sont de même format que les précédents et ont évidemment la même origine.

Ces portraits paraissent avoir été extraits de l'ouvrage publié par Thevet en 1584 (2 volumes in-folio), sous ce titre : *Les vrais portraits et vies des hommes illustres, Grecs, Latins et Païens, recueillis de leurs tableaux, livres, médailles antiques et modernes*, et réédité en 1621 (8 volumes in-12) sous ce nouveau titre : *Histoire des plus illustres et savants hommes de tous les siècles avec leurs portraits.*

III. Portrait de Louis de la Trémoille, marquis de Noirmoutiers, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant-général pour Sa Majesté en la province d'Anjou.

Cette pièce, de format in-4°, est gravée par Moncornet.

IV. Deux portraits de Gilles Menage, poète et grammairien, né à Angers en 1613, mort à Paris en 1692.

Le premier, gravé par R. Nanteuil, est de format in-8°. Il est du second tirage, car il ne porte pas la légende si raillée par la critique « Gilles Menage, fils de Guillaume » qui fut supprimée après le premier tirage.

Le second a été dessiné par Desroches et gravé par Daumont, avec un sixain. Il est de format in-4°.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire général,

E. Queruau-Lamerie.

SÉANCE DU 2 MAI 1881

Présidence de M. Armand Parrot

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est adopté sans observations.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus dans le courant du mois, parmi lesquels on remarque les volumes adressés par la *Société littéraire et philosophique de Manchester* et les *Annales du Musée Guimet de Lyon*, comprenant les deux premiers volumes parus jusqu'ici de la *Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, ainsi que la première livraison du troisième volume en cours de publication.

M. le Président donne lecture de la correspondance. Au nombre des lettres reçues par la Société on remarque une liste des sujets mis au concours par la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hai-*

naut ; ainsi qu'une lettre de M. le Directeur du Musée Guimet adressant ses remercîments, pour la collection des Mémoires publiés par la Société académique qui lui a été adressée, et annonçant, en échange, l'envoi de toutes les publications qui seront faites par l'administration dudit Musée.

M. le Président présente à la Société académique un très intéressant ouvrage publié récemment par M. Arthur Loiseau, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Vanves (Seine), membre titulaire non résidant de la Société, ayant pour titre : *Histoire de la langue française, ses origines et son développement jusqu'à la fin du* XVI^e^ *siècle.*

La Société académique charge son président de transmettre à M. Arthur Loiseau ses remercîments pour cet aimable envoi.

M. le Président rappelle à la Société que ce savant collègue a été décoré récemment de l'ordre du Christ de Portugal pour le poème qu'il a publié l'an dernier à l'occasion du centenaire de Camoëns.

M. le baron de Wismes, membre correspondant de la Société académique, a également adressé à M. le Président une brochure contenant le discours qu'il a prononcé, comme président sortant, dans la séance d'installation du nouveau bureau de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, le 18 janvier 1881, ainsi que le discours du nouveau président, M. le vicomte J. de la Laurencie.

M. le Président veut bien se charger d'adresser à M. le baron de Wismes les remercîments de la Société académique.

M. Queruau-Lamerie présente les candidatures de MM. de Villiers, avocat, et Blordier, qui sollicitent le titre de membres titulaires.

La Société académique leur confère ce titre à l'unanimité.

M. A. Parrot rend compte à la Société, en qualité de rapporteur, de la mission qu'elle avait confiée à plusieurs de ses membres, de la représenter aux réunions des Sociétés savantes, tenues à la Sorbonne du 20 au 23 avril dernier.

De notables changements apportés dans l'organisation des séances et surtout dans le groupage des sections d'histoire, de philologie et d'archéologie soulevèrent, dit M. Parrot, de nombreux mécontentements. Des plaintes ayant été formulées, le Ministre de l'Instruction publique s'est empressé de promettre, qu'à l'avenir, les innovations introduites cette année seraient supprimées.

M. le Rapporteur fait connaître à la Société un grand nombre de Mémoires qui ont été lus au Congrès et ont obtenu un légitime succès. Tels que : *Un Château Renaissance*, par M. Tancrède Abraham ; *La Confrérie, l'Église et l'Hôpital de Saint-Claude des Bourguignons de la Franche-Comté, à Rome*, par M. Auguste Castan ; *Le Bronzino du Musée de Besançon*, par le même ; *Documents inédits sur l'administration provinciale sous Louis XIV*, par M. Armand Gasté ; *Fouilles opérées à Jazeneuil* (*canton de Lusignan*), par M. Camille de La Croix ; *La Forteresse de Gizors*, par M. le vicomte de Pulligny ; *Les Concours annuels et régionaux de spectacles à Laon et la Royauté des Braies* (XV^e^ *et*

XVI^e^ *siècles*), par M. Édouard Fleury ; *Montesquieu considéré comme critique d'art*, par M. Charles Marionneau ; *Les Instruments de musique au* XIV^e^ *siècle*, par M. Émile Travers ; *Note sur la famille de Brosse*, par M. le comte de Marsy ; *Note sur un manuscrit à miniatures de la Bibliothèque publique d'Albi*, par M. Émile Jolibois. Le savant conservateur du Musée d'Albi a présenté à l'appui de sa note deux fac simile de miniatures, qui représentent; l'un, l'auteur du manuscrit, à genoux aux pieds du roi René, duc d'Anjou et comte de Provence, lui offrant son livre ; l'autre, l'auteur présentant également son ouvrage au chevalier Marcellus, qui n'est autre que Jacques-Antoine Marcel, de Venise, chevalier de l'ordre du Croissant.

M. Queruau-Lamerie continue la lecture commencée à la précédente séance d'une notice biographique concernant Jacques Bissy, dit le Jeune, député du département de la Mayenne à la Convention nationale.

Bissy, né à Mayenne le 4 septembre 1756, exerçait la profession d'avocat avant 1789. Nommé successivement par les électeurs, en 1790, juge au tribunal du district de Mayenne, puis, en 1791, député à l'Assemblée législative, et, en 1792, membre de la Convention nationale, il siégea dans ces deux Assemblées parmi les députés de la gauche.

Dans le procès de Louis XVI, au mois de janvier 1793, il se prononça pour la culpabilité et vota ensuite pour la mort, mais au cas seulement où les puissances étrangères viendraient à envahir le territoire de la République, et pour une commutation de peine dans le cas contraire.

Lorsque les Vendéens, après avoir passé la Loire, occupèrent la ville de Laval, le 23 octobre 1793, Bissy s'empressa d'adresser à ses concitoyens une proclamation, reproduite au journal le *Moniteur universel*, pour stimuler leur courage et les exhorter à anéantir l'armée royale. Puis il partit pour Mayenne, d'où le retour des Vendéens l'obligea à fuir, le 6 frimaire an II, et à se retirer à Alençon auprès du conventionnel Garnier de Saintes, qui le retint près de lui.

Quand les Vendéens écrasés, le 23 frimaire, dans les rues du Mans, eurent traversé pour la troisième fois la ville de Laval, Bissy se rendit en cette ville, où il créait, le 2 nivôse, de concert avec son collègue Bourbotte, une commission révolutionnaire spéciale pour le département de la Mayenne et présidée par Clément, juge de paix d'Ernée. Puis il revint, vers la fin de nivôse, reprendre son poste à la Convention nationale.

Élu aux élections de l'an IV, membre du nouveau Corps législatif, Bissy entra au conseil des Cinq-Cents, où une nouvelle élection, au mois de prairial an VI, le maintint jusqu'au coup d'État du 18 brumaire an VIII.

Il rentra alors à Mayenne. Le 6 floréal de cette même année il était nommé membre du tribunal d'appel établi à Angers ; mais il ne se présenta pas pour remplir ce poste et fut remplacé, le 23 brumaire an IX, comme démissionnaire. Le 19 octobre 1808, il fut nommé juge suppléant au tribunal civil de Mayenne et mourut en cette ville le 13 avril 1831.

M. Ménière communique à la Société un procès-verbal de la *Tenue d'Assises du fief et seigneurie du prieuré de Saint-Sauveur de l'Esvière, par Renault*

René, en présence de Jean Gandon, procureur dudit monastère.

René Renault, licencié ès-lois, avocat au siège présidial d'Angers, était le sénéchal du prieuré de l'Esvière. L'assignation avait été donnée à tous les sujets dudit fief, au nom du procureur fiscal (N) Guérin, également avocat au siège présidial, pour le 31 mai 1775. Les rentes censitaires et annuelles dues audit fief s'élevaient à la somme de 193 livres, 3 sous.

Le fief de l'Esvière avait droit de moyenne et haute justice et occupait une assez grande étendue de terrain au sud des fossés du château et le long de la rivière. Le fief du Chapitre royal de Saint-Laud se trouvait enclavé dans celui de l'Esvière. Cette situation faisait naître parfois des difficultés entre les titulaires de ces deux fiefs.

La pièce communiquée par M. Ménière contient des indications sur une contestation de ce genre.

Les doyens et chanoines composant le Chapitre de l'église royale de Saint-Laud avaient fait placer sur le bord de la Maine une pancarte contenant des indications pour le pontonnage et passage de la rivière, soit en futreau, soit en grande toue ou en bateau, sans doute dans le but de percevoir certains droits. Mais cette pancarte avait été placée sur un terrain dépendant du fief de l'Esvière. Des réclamations furent adressées au Chapitre de Saint-Laud qui fut obligé de reconnaître, par un acte signé des membres dudit Chapitre, qu'il n'élevait aucune prétention quant à la propriété du terrain sur lequel avait été placée la pancarte, et que celle-ci n'avait été mise en ce lieu que pour le service et l'ins-

truction du public, et seulement pour obéir aux règlements et arrêts du conseil, et notamment au dernier rendu le 26 juillet 1773. Cette pièce est signée : De Maujois, doyen ; Gautreau de la Groïs, chantre ; Garnier de la Roussière, chanoine ; Boumard ; Allory ; Muller ; Cuisnier ; des Blinières ; F. Havard, doyen de Saint-Laud ; Louis Rousseau, prieur ; Gandon, procureur ; Poilane ; Coursonnaye.

M. Armand Parrot termine la lecture de son intéressant travail sur les *Grands Maîtres et les Chevaliers de l'ordre du Temple, d'origine angevine.*

M. Armand Parrot soumet à la Société un vieux bois flamand du xv^e^ siècle, de 0^m^,29 de hauteur sur 0^m^,31 de largeur, qui lui appartient. Il représente, en haut relief, *la Circoncision de l'Enfant Jésus.*

La scène se compose de la Vierge qui soutient sur un autel le divin *bambino*, auquel le grand prêtre pratique la posthétomie. L'opérateur et la mère de l'enfant sont debout ; celle-ci est vêtue d'une longue robe avec surcot à grandes manches ; la tête est coiffée d'une sorte d'escoffion à bourrelet, d'où se détache un petit voile qui lui couvre le front et les épaules. Le tout est retenu par une bandelette, qui, du sommet de la tête, vient se fixer sous le menton.

L'ensemble du groupe est agréable, il est largement taillé dans un bois que les vers n'ont su entamer.

A propos de cette sculpture du moyen âge, M. Parrot signale une erreur dans laquelle sont tombés un grand nombre d'artistes qui ont confondu la cérémonie de la circoncision avec celle de la présentation de Jésus au Temple, puisque, suivant les interprètes les plus

savants, le fils de Dieu ne fut point circoncis à Jérusalem, mais au lieu où il était né, non pas de la main d'un mohel, mais de celle de saint Joseph. Car cette opération, quoique présentant un caractère religieux, pouvait et peut encore être faite par des personnes étrangères au sacerdoce, puisque Séphora, épouse de Moyse, circoncit un de ses deux fils avec un couteau de pierre, et, de nos jours, malgré que l'opération ait un peu varié dans ses détails, le titre de rabbin n'est pas obligatoire pour la pratiquer.

MM. les docteurs Jagot, Albert et Ferdinand Suarez donnent également d'intéressants renseignements sur l'origine, le développement et les divers modes employés pour l'opération de la circoncision au double point de vue hygiénique et religieux.

Les portraits d'évêques d'Angers exposés dans cette séance, proviennent de la collection de M. Queruau-Lamerie.

I. Portrait de Claude de Rueil. Ce prélat, fils d'un conseiller à la Cour des Monnaies, avait été élevé à Angers par l'évêque de Ruzé, oncle de sa mère. Son talent d'orateur l'appela à prêcher, tout jeune encore, devant les rois Henri IV et Louis XIII. Nommé grand archidiacre de Tours, il fut promu en 1621 à l'évêché de Bayonne et en 1628 à celui d'Angers. Il est mort le 20 janvier 1649.

Cette pièce, de format in-4°, est gravée par Moncornet.

II. Portrait de Michel Poncet de la Rivière, né en 1632, et nommé, à l'âge de sept ans, abbé de Vierzon. L'abbé de la Rivière débuta dans la chaire à Paris avec

un grand succès. Il avait alors 22 ans seulement et prêcha l'année suivante devant le roi à Paris et à Saint-Germain. Nommé grand vicaire de son oncle l'évêque d'Uzès, il fut appelé ensuite, en 1706, à l'évêché d'Angers. Un certain nombre de ses mandements et de ses discours ont été imprimés. Il avait été nommé membre de l'Académie française, en 1729, en remplacement de la Monnaye et est mort à son château d'Éventard, près d'Angers, le 2 août 1730.

Ce portrait est gravé, de format in-12, sans autre indication que le nom de l'éditeur. (A Paris, chez Petit, rue Saint-Jacques.)

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

QUERUAU-LAMERIE.

SÉANCE DU 13 JUIN 1881

Présidence de M. Armand PARROT

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est adopté sans observations.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels on remarque l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (2e année, 1867); le tome XXIV des *Mémoires de la*

Société Linnéenne de Bordeaux, ainsi que les tomes IV, V, VI et VIII des *Mémoires de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

M. le Bibliothécaire présente également diverses brochures adressées à la Société académique par leur auteur, M. P.-Auguste Conil, membre de l'Académie des sciences de la République argentine. Ces brochures, au nombre de cinq, sont accompagnées de planches gravées et portent pour titres :

1° *La Province de Cordoba, son présent et son avenir* (1873), in-8° (en langue espagnole) ;

2° *L'Ixode Auricularius* (1879), in-4° ;

3° *Le Gomasus Jnaequipes* (1879), in-4° ;

4° *L'Acridium Paranense Brum, ses variétés*, etc... (1881), in-8° ;

5° *Effets produits par la foudre au mois de janvier* 1881 *dans la province de Cordoba* (1881), in-8° (en langue espagnole).

La Société académique charge son président de transmettre à M. Conil, ses remercîments pour cet intéressant envoi.

M. le Président donne lecture de la correspondance comprenant notamment :

Une invitation adressée aux membres de la Société académique pour assister au Congrès archéologique qui se tiendra le 3 juillet prochain à Vannes ;

Une lettre de M. le Président du Cercle pédagogique de Bruxelles, annonçant l'envoi des premiers numéros du journal publié par cette institution, et demandant l'échange avec les publications de la Société académique ;

Une lettre de M. le Président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis annonçant l'envoi des tomes IV, V, VI et VIII des Mémoires publiés par cette Société, et exprimant ses regrets de ne pouvoir adresser également les autres volumes parus, lesquels sont épuisés.

M. Valery Parrot présente la candidature de M. Olivier Desmazières, surnuméraire percepteur, qui sollicite le titre de membre titulaire non résidant.

La Société académique lui confère ce titre à l'unanimité.

Sur la proposition de M. le Président, le titre de membre correspondant est conféré à M. P.-Auguste Conil.

M. Armand Parrot fait part à la Société des nouvelles découvertes qu'il a faites récemment dans un terrain formant l'angle du boulevard et de la rue Hanneloup. Des fouilles opérées pour établir les fondations d'une maison actuellement en construction, ont mis à découvert deux pans de murailles ayant fait partie des anciennes arènes qui occupaient presque tout l'espace compris entre la rue du Faubourg-Bressigny et la rue Hanneloup. Grâce aux patientes recherches commencées, il y a longtemps déjà, par M. Parrot, il est permis d'espérer que l'on pourra reconstituer d'une façon aussi exacte que possible l'assiette et les dimensions de ces arènes, que les constructions élevées au XVII^e^ siècle (1635) pour l'établissement du couvent de la Fidélité ont fait disparaître en grande partie et dont on ne rencontre plus que rarement des vestiges, quand les tra-

vaux exécutés pour de nouvelles constructions en mettent au jour quelques débris.

M. A. Parrot a rassemblé les résultats de ses découvertes dans un important travail dont il donnera prochainement communication à la Société académique.

M. le Président fait part à la Société d'une communication qu'il a reçue de M. Giffard. Celui-ci avait formé le projet, il y a plusieurs mois déjà, de faire mouler les statues des Plantagenets conservées à Fontevrault, dans le but d'offrir ces moulages au Musée Saint-Jean. Comme cette opération devait entraîner des dépenses assez importantes, il avait demandé à la Société académique de vouloir bien lui prêter son concours en supportant une partie des frais qu'il allait être obligé de faire. Ce concours avait été promis. Aujourd'hui l'administration du Musée Saint-Jean a subi diverses modifications, et son budget, jusqu'ici insignifiant, doit être prochainement augmenté dans de notables proportions. M. Giffard a été informé que cette administration comptait prendre l'initiative et faire exécuter elle-même les moulages des statues de Fontevrault.

La Société académique, considérant que la subvention promise à M. Giffard pour ces moulages avait été assurée à celui-ci personnellement, estime qu'il y a lieu de rapporter sa précédente décision relative à cette subvention.

M. A. Parrot présente à la Société académique une épreuve photographique représentant la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, qui lui est offerte par M. Giffard. Cette photographie a été exécutée à Londres,

au British Museum, le 25 mai 1881, par M. Charles Praetorius, sur la demande de M. Parrot et sous la surveillance de sir Louis Fayan, directeur du département des imprimés et des dessins du Musée britannique. C'est la reproduction d'une gravure exécutée en 1792 par E. Harding, d'après une ancienne peinture de la collection du très honorable comte d'Oxford.

M. Giffard ayant désiré offrir au Musée Saint-Jean un portrait de cette princesse angevine, fille de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, née à Pont-à-Mousson le 23 mars 1429, mariée en 1445 à Henri VI, roi d'Angleterre, morte au château de Dampierre, près de Saumur, le 20 août 1482, avait chargé M. Parrot de rechercher s'il n'existerait pas en Angleterre un portrait de cette reine offrant plus de garanties d'authenticité que ses portraits connus jusqu'ici en France, lesquels semblent tous être de convention. C'est ainsi qu'à la suite d'une correspondance échangée avec le directeur du Musée britannique, M. Parrot a obtenu l'autorisation de faire exécuter, aux frais de M. Giffard, le portrait dont celui-ci a bien voulu offrir un exemplaire à la Société académique.

La Société charge son président de transmettre à M. Giffard ses remercîments pour cet intéressant portrait.

Les documents communiqués par M. Queruau-Lamerie comprennent trois lettres autographes de Volney, député du Tiers-État de la province d'Anjou à l'Assemblée nationale, et une lettre du général Lafayette, en sa qualité de général en chef des gardes nationales de France, concernant les volontaires de la ville de Craon.

A ces pièces est joint un volumineux cahier contenant les copies de toutes les lettres adressées par François Midy, receveur des vingtièmes et procureur du roi au grenier à sel de Craon, à divers correspondants, du 1er décembre 1789 au 27 mars 1790. Au nombre de ces copies se trouvent celles des lettres et mémoires adressés soit à Volney, soit au général Lafayette, auxquels les autographes communiqués avaient pour but de répondre.

Les deux premières lettres de Volney, en date des 5 et 9 décembre 1789, et la lettre du général Lafayette, en date du 29 du même mois, sont adressées au sieur Midy, en sa qualité de commandant de la compagnie des volontaires de Craon, à l'occasion de divisions qui s'étaient produites récemment entre ces volontaires et l'état-major de la milice nationale créée en cette ville au mois de juillet précédent. Volney et Lafayette répondant aux lettres qui leur avaient été adressées au nom des volontaires, exhortent ceux-ci à la conciliation et les invitent à la concorde et à l'union, en attendant que le règlement pour l'organisation et le service des milices ait été voté par l'Assemblée nationale.

La troisième lettre de Volney, en date du 12 février 1790, est une réponse à l'adresse qui lui avait été envoyée, le 9 du même mois, par les volontaires de Craon pour l'inviter à demeurer à son poste et le prier de renoncer à ses projets de démission et de ne pas accepter la mission que le gouvernement était dans l'intention de lui confier pour aller en Corse organiser le nouveau département.

La Société, après avoir entendu la lecture de ces

divers documents, renvoie la troisième lettre de Volney à son comité de rédaction.

M. Valery Parrot présente divers documents inédits concernant le comte de Beaurepaire, chef vendéen.

Celui-ci avait combattu les républicains sous les ordres de Scépeaux. A la suite de la pacification et de la signature du traité de la Mabilais, il était venu à Angers pour solliciter sa radiation de la liste des émigrés et demander la restitution de ceux de ses biens, mis sous le séquestre, qui n'avaient pas encore été vendus, lorsqu'il fut arrêté par ordre des Représentants du peuple qui, émus par la nouvelle de quelques troubles survenus dans le département, crurent à une nouvelle prise d'arme des Vendéens.

Les documents communiqués comprennent deux lettres autographes, sans dates, adressées par le comte de Beaurepaire, de la prison d'Angers, aux Représentants du peuple pour réclamer sa mise en liberté. Une troisième lettre datée de Melun le 8 thermidor an IV, est adressée par les administrateurs du département de Seine-et-Marne aux Représentants du peuple ci-devant envoyés à l'armée et dans les départements de l'Ouest et chargés de l'exécution du décret d'amnistie du 12 frimaire. Elle est relative au même comte de Beaurepaire sur la situation duquel on demande des renseignements exacts à l'occasion des démarches faites par sa femme pour obtenir la levée du séquestre mis sur une partie de ses biens situés sans doute dans ce département[1].

[1] Anne-Cezaire de Beaurepaire, seigneur de Liverdy (actuellement commune du canton de Tournan, arrondissement de

A ces pièces est joint un certificat autographe du vicomte de Scepeaux ainsi conçu :

Armée catholique et royale du Maine, de l'Anjou et de la Haute-Bretagne.

(Ici le cachet en cire rouge de l'armée royale.)

Nous, général en chef des armées catholiques et royales, certifions à qui il appartiendra que Monsieur le comte de Beaurepaire, capitaine au régiment de cavalerie Royal-Picardie, a servi dans lesdites armées avec honneur, valeur et courage. Ce dernier désirant retourner dans ses propriétés d'après le traité de paix qui vient d'être signé par les représentants et les chefs desdites armées, nous lui avons octroyé le présent certificat pour lui servir d'authenticité et sûreté dans la réintégration de ses biens.

Fait au quartier général, le 25 avril 1795.

Le vicomte DE SCEPEAUX,

Général en chef.

(Ici le cachet en cire rouge du vicomte de Scepeaux).

M. A. Parrot présente divers objets découverts récemment dans les tranchées ouvertes pour établir les fon-

Melun), époux de Anne-Marie-Mariette de Montgardé, inscrit sur la liste des émigrés par le Directoire du département de Seine-et-Marne le 25 janvier 1793, rayé de cette liste par arrêté des consuls en date du 16 prairial an VIII. (Renseignement communiqué par M. Lemaire, archiviste du département de Seine-et-Marne.)

dations de la maison que l'on construit actuellement à l'angle du boulevard et de la rue Hanneloup, lesquels lui ont été confiés par M. Arsène Launay, savoir :

Divers morceaux de poteries vernissées rouges de l'espèce dite Samienne. L'un de ces débris est décoré d'ornements en relief; deux autres portent les noms des potiers qui les ont fabriqués : sur le premier on lit distinctement le nom SILVIN, sur le second, les mots : OFIC. EII (*Officina Eii*).

Plusieurs fragments de poteries noires vernies.

Un petit vase en terre noire dont le col est brisé, qui appartient à l'époque mérovingienne.

Deux styles d'os ou d'ivoire, rectangulaires, terminées d'un côté en pointe, qui ont environ 0m,10 de longueur.

M. Armand Parrot soumet également à la Compagnie cinq inscriptions en caractères gothiques du xvᵉ siècle, gravées sur des pierres calcaires. Elles proviennent de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste d'Écouflant, actuellement détruite. M. Ravalet, maire d'Écouflant, les a données à M. Parrot, qui à son tour est heureux de les offrir à la Société.

Des remercîments sont votés à M. le Maire d'Écouflant ainsi qu'à M. A. Parrot.

M. Queruau-Lamerie présente à la Société deux médaillons en bronze :

Le premier est de Célestin III, connu sous le nom de cardinal de Saint-Hyacinthe, diacre du titre de Sainte-Marie, élu pape le 30 mai 1191, en remplacement de Clément III, mort le 8 janvier 1198. Ce médaillon a 0m,070 de diamètre; il porte pour légende CELESTI-

NUS . URSINUS . PONT . MA . . et à l'exergue, 1191, date de son élévation au pontificat.

Le second représente François-Napoléon des Ursins, créé cardinal-diacre du titre de Sainte-Lucie, en Sicile, par Boniface VIII, en 1295 ; il mourut archiprêtre de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome au commencement de l'année 1312. Autour de son buste on lit : FRANC . CARD . URS . TIT . S . LUCIÆ . IN . SIL . et à l'exergue, 1295. Il a $0^{m},075$ de diamètre.

Ces deux médaillons, sans revers, semblent être des reproductions faites au siècle dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire général,

QUERUAU-LAMERIE.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1881

Présidence de M. Armand PARROT

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans observations.

M. le Bibliothécaire présente les ouvrages reçus dans le courant du mois de juin, au nombre desquels on

remarque : un volume des *Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon* (1879) ; deux volumes des *Mémoires de l'Académie de Lyon ;* le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est ;* le tome XX des *Mémoires de l'Institut Smithsonian* de Washington, etc....

M. le Président donne lecture de la correspondance qui n'offre rien de particulièrement intéressant, à l'exception des programmes des prix mis au concours pour l'année 1882 par la Société d'émulation de Cambrai et par la Société académique de Nantes.

M. le Président fait part à la Société du décès d'un de ses membres correspondants, M. Peigné-Delacourt, décédé à Guise le 14 juin dernier.

La Société s'associe aux regrets unanimes que la perte de ce savant archéologue a inspirée à tous ceux qui l'ont connu.

M. le Maire d'Angers et M. le Préfet de Maine-et-Loire, dit M. le Président, ayant donné leur entière approbation aux nouveaux statuts de la Compagnie, et autorisé la Société à reconstituer l'ancienne *Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers*, fondée par lettres-patentes de Louis XIV, au mois de juin 1685, et supprimée par décret de la Convention nationale du 8 août 1793, *déclare dissoute la Société académique de Maine-et-Loire, et proclame reconstituée* L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LELTRES D'ANGERS.

Les applaudissements de l'Assemblée témoignent alors combien les Angevins sont heureux de voir revivre une des plus utiles et des plus pacifiques institutions,

qui fut la gloire du pays et l'honneur des membres qui en firent partie.

Après avoir rappelé les services rendus aux lettres et aux sciences par la *Société académique de Maine-et-Loire*, M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes des recettes et des dépenses depuis le 31 décembre 1880 jusqu'au 4 juillet 1881, époque à laquelle la Société académique cesse d'exister. Ces comptes sont approuvés en la forme prescrite par les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire général,

E. Quéruau-Lamerie.

Après une suspension d'un quart d'heure l'Académie a tenu sa première séance, dont le compte rendu paraîtra dans le I^er^ volume de ses Mémoires.

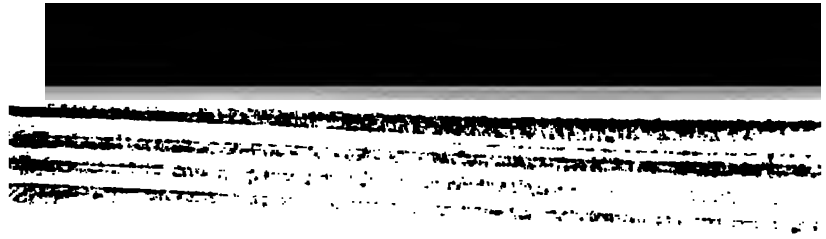

APPENDICE AUX PROCÈS-VERBAUX

DOCUMENTS

RELATIFS AU

Projet de changement de destination de l'ancienne chapelle Saint-Jean, à Saumur

La ville de Saumur possède une remarquable chapelle de la fin du XII^e^ siècle, qui dépendait, à son origine, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Abandonnée vers le XVIII^e^ siècle, elle fut donnée à bail emphythéotique en 1770, puis vendue. Elle servait d'écurie à une auberge lorsque l'Administration municipale de Saumur en fit l'acquisition, il y a environ quarante ans. Son délabrement était complet. M. le Curé de Saint-Pierre de Saumur proposa alors à la Municipalité de la faire restaurer, à la condition d'en faire une annexe à son église pour des exercices religieux. Le Conseil municipal donna son consentement à la proposition, en se réservant toutefois la propriété du monument et le droit d'en disposer plus tard à son gré. La restauration fut faite avec goût et intelligence, par M. Joly-Leterme, architecte diocésain. Depuis lors, elle n'a cessé d'être consacrée au culte.

En 1881, l'Administration judiciaire de Saumur demanda à la Municipalité l'annexion d'un second prétoire de justice de paix, celui établi à la Mairie étant insuffisant pour les audiences des juges de paix des trois cantons de Saumur. Le Conseil municipal, qui désirait peut-être rentrer en possession de la chapelle Saint-Jean, décida alors de la transformer en justice de paix.

Comme ce changement de destination pouvait altérer le caractère architectural du monument, M. Armand Parrot, en qualité de correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, crut urgent d'appeler l'attention de la Commission des monuments historiques sur le projet de la Municipalité, *la chapelle Saint-Jean étant classée parmi les monuments historiques.* De son côté, le Bureau de la Société académique de Maine-et-Loire, adressa dans le même but une requête à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Ce sont les lettres échangées au sujet de cette affaire que l'on a cru devoir insérer ici, pour témoigner que la Société académique est toujours la vigilante protectrice des vieux monuments de l'Anjou

A Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Commission des monuments historiques, au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Angers, le 22 janvier 1881.

Messieurs,

Je crois devoir appeler votre bienveillante attention, comme correspondant du Comité des Travaux historiques,

sur l'ancienne chapelle Saint-Jean, que l'Administration municipale de Saumur a l'intention de transformer en prétoire de justice de paix.

Ce beau spécimen de l'architecture romano-byzantine, qui a été classé parmi les Monuments historiques, a été restauré avec talent par M. Joly-Leterme, architecte diocésain. Depuis sa restauration, il sert d'annexe à l'église Saint-Pierre, et est entretenu avec soin.

J'ose espérer, Messieurs, que vous ne laisserez pas mutiler un édifice dont l'histoire remonte loin dans la nuit des siècles, et dont le mérite est vivement apprécié.

Veuillez agréer l'expression des sentiments très respectueux avec lesquels je suis,

Messieurs,

Votre humble serviteur,

A. PARROT.

Président de la Société académique de Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Angers, le 6 février 1881.

Monsieur le Ministre,

Nous venons, au nom de la Société académique de Maine-et-Loire, réclamer, de votre bienveillante sollicitude, la conservation, dans son état actuel, de la chapelle Saint-

Jean, à Saumur, classée parmi les Monuments historiques, que l'Administration municipale de cette ville a l'intention de transformer en prétoire de justice de paix.

Il n'est pas douteux que la puissante intervention de Votre Excellence, assure, dans cette circonstance, la conservation d'un édifice qui fait l'admiration des savants.

Veuillez agréer l'assurance des sentiments très respectueux avec lesquels nous sommes,

Monsieur le Ministre,

Vos très humbles serviteurs,

Les Membres du Bureau,

A. PARROT, *Président;* E. QUERUAU-LAMERIE, *Secrétaire-Général;* Ch. MÉNIÈRE, *Trésorier;* V. PARROT, *Archiviste.*

Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

Palais-Royal, le 15 février 1881.

Monsieur,

Vous m'avez fait connaître que l'Administration municipale de Saumur avait le projet de transformer en prétoire de justice de paix l'ancienne chapelle Saint-Jean, et vous exprimez la crainte que cette transformation entraîne la mutilation de l'édifice.

Avant de prendre une décision au sujet de cette affaire,

j'ai chargé M. Lisch, Inspecteur général des Monuments historiques, de m'éclairer sur le degré d'intérêt de la chapelle dont il s'agit et de me donner son avis sur les travaux d'appropriation qu'il est question d'y exécuter.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Secrétaire d'État,

Edmond TURQUET.

Monsieur Parrot, président de la Société académique de Maine-et-Loire [1].

M. l'Inspecteur général des Monuments historiques a accompli sa mission, peu de temps après l'envoi de la dépêche précédente. Il a demandé, dit-on, dans son rapport, qu'aucun changement ne soit apporté dans la disposition intérieure du monument; mais aussi de laisser la liberté à la ville de Saumur de transformer la chapelle en musée ou tout autre service, qui n'entraînerait aucune mutilation de l'édifice.

Depuis lors, l'affaire est restée en instance et la chapelle continue à servir de lieu de réunion pour certaines conférences religieuses. (Mai 1883.)

[1] Voir le *Procès-verbal de la séance du 7 mars* 1881.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Quelques écrivains distingués ont publié dans divers recueils périodiques des rapports, sur les ouvrages insérés dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, tome XXXVI, année 1881.

Le Conseil d'administration de la Compagnie a cru convenable d'en donner des extraits, afin de les faire connaître et apprécier. Ils se rattachent aux travaux suivants :

1° Le *Mémorial des abbesses de Fontevrault, issues de la Maison Royale de France, accompagné de Notes historiques et archéologigues*, par M. Armand PARROT ;

2° Le *Glossaire angevin étymologique, comparé avec différents dialectes*, par M. Charles MÉNIÈRE.

ANALYSES DU MÉMORIAL DES ABBESSES DE FONTEVRAULT

De M. Armand PARROT

M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), célèbre par ses nombreuses et savantes publications

historiques, a tracé le tableau suivant du *Mémorial des abbesses de Fontevrault*, dans le *Bulletin critique d'histoire, de littérature et de théologie.* (Année 1881, pp. 456-58.)

« Le *Mémorial* publié par M. A. Parrot est extrait du cartulaire de Fontevrault conservé à la Bibliothèque nationale. C'est une sorte de journal rédigé par quelques moines de l'abbaye, où les événements sont consignés au fur et à mesure de leur apparition. On y trouve le naïf et minutieux récit de tout ce qui se passa dans Fontevrault pendant la plus belle période de l'histoire de ce monastère, car, comme le rappelle l'éditeur. « jamais cet institut ne fut plus resplendissant que sous le gouvernement des abbesses issues des maisons royales de France (1491-1670); car, à l'éclat de la naissance elles unirent toujours le charme de la vertu. » La première des abbesses que nous rencontrons est Renée de Bourbon, fille naturelle du roi de France, Henri IV, et de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin. Parmi les autres abbesses, on remarque surtout Marie de Bretagne et Anne d'Orléans, non moins illustres par leur sainteté que par leur origine, et qui réformèrent l'Ordre avec autant de sagesse que de fermeté. Non seulement le *Mémorial* renferme tous les renseignements désirables sur l'administration des abbesses qui se succédèrent à Fontevrault pendant plus de deux siècles, et particulièrement sur la réforme dont nous venons de parler, mais encore, pour me servir des expressions de M. Parrot, « de nombreux renseignements archéologiques sur les travaux d'art exécutés dans le célèbre moutier, et sur les objets précieux offerts à l'église abbatiale, à l'occasion de la vêture et de la profession des religieuses issues des maisons de Vendôme, d'Alençon, de Montpensier, de Soissons, de Lorraine, etc.

« M. Parrot a mis d'excellentes notes au bas de presque toutes les pages du *Mémorial;* il en a réuni, dans l'*Appendice*, de plus considérables qui roulent sur les *Monastères doubles*, sur la *Réforme de l'Ordre de Fontevrault*, sur les *Témoins de la mort de Renée de Bourbon,* sur les *Peintures de la salle capitulaire*, enfin sur le *Cimetière des Rois;* c'est-à-dire sur la partie de la nef où étaient les sépultures royales. Nous devons signaler l'importance de cette dernière note, ou plutôt de cette dissertation, que voudront lire tous les archéologues [1].

« N'oublions pas d'indiquer, parmi les notes de l'*Appendice*, la reproduction d'une touchante lettre sur la mort de Renée de Bourbon, publiée pour la première fois en tête d'un rarissime ouvrage qui fut imprimé à Poitiers en 1535, in-4°, en caractères gothiques et sans pagination. Plusieurs des notes de la première partie de l'ouvrage sont empruntées à des manuscrits des archives départementales de Maine-et-Loire ; par exemple, le récit de l'établissement de la Réforme de 1503, tiré de l'ouvrage du Père Jean Lardier (*Trésor de l'abbaye de Fontevrault*), et à des manuscrits de la Bibliothèque nationale, par exemple, le récit de la visite faite, en juillet 1589, par le futur Henri IV à sa tante Éléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, récit tiré du volume CXL, du fonds Colbert.

« Le jour où l'on écrira l'histoire complète de l'Institut de Robert d'Arbrissel, il sera juste de placer le savant éditeur et commentateur du *Mémorial* au nombre de ceux qui auront le plus contribué à rendre facile une

[1] Aucun de ces archéologues ne refusera de s'associer au double vœu formulé par M. Parrot (p. 140) : « Il serait vivement à désirer que les monuments funéraires des Plantagenets reprissent dans l'intertransept de la splendide basilique de Fontevrault, la place qu'ils occupaient autrefois, et que l'église abbatiale, elle aussi, cette merveille architecturale de l'ouest de la France, fût restaurée et rendue en son entier au culte. »

aussi grande entreprise. Ajoutons que M. Parrot a rédigé avec le zèle le plus louable deux tables très développées et très commodes : une *Table des noms des personnes* et une *Table analytique*. Ajoutons encore que l'ouvrage est orné d'une *Vue de l'abbaye et du bourg de Fontevrault*, gravée par M. Pierre Vidal d'après un dessin de la collection Gaignières, d'un *Plan de l'abbaye royale de Fontevrault*, de la reproduction de la statue couchée sur le tombeau de Robert d'Arbrissel, du portrait fait en 1698 de Jeanne-Baptiste de Bourbon, qui, la première, prit le titre de : *Abbesse, chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevrault...* »

Dans l'étude que M. Fr. de Fontaine a consacrée au *Mémorial des abbesses de Fontevrault*, dans la *Revue des questions historiques* (Année 1881, p. 640), revue si sévère et en même temps si impressionnable, il dit :

« Nous voyons successivement passer sous nos yeux, avec la fille du comte de Vendôme et d'Isabeau de Beauvau, alors âgée de vingt-deux ans, Louise de Bourbon, sa nièce, dont la vêture se fit le 19 janvier 1511, dans sa seizième année, et qui devait succéder en 1535 à Renée comme abbesse; Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, entrée à Fontevrault à quarante ans, au mois de février 1514; Éléonore de Bourbon, fille du duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, professe le 8 mai 1549 et abbesse le 4 septembre 1575, après Louise; Jeanne et Louise de Bourbon, filles du duc de Montpensier, plus tard abbesses de Sainte-Croix de Poitiers et de Jouarre; Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon, coadjutrice d'Éléonore en 1604; Louise de Bourbon-Lavedan, élue abbesse en 1617, sur le refus d'Antoinette d'Orléans; Marie de Bourbons-Soissons, coadjutrice de Louise, le 2 avril 1619, mais qui, n'ayant pas voulu faire de

vœux, quitta Fontevrault en 1624, et devint princesse de Carignan; Jeanne-Baptiste de Bourbon, dite de Saint-Maur, fille naturelle de Henri IV et de Charlotte des Essarts, coadjutrice le 13 octobre 1624, abbesse après la mort de Louise, le 22 mai 1639. Elle fut la dernière du sang royal qui ait gouverné l'Ordre, et mourut le 16 janvier 1670.

« M. Armand Parrot, président de la Société académique de Maine-et-Loire, auquel nous devons la publication de ce *Mémorial*, a ajouté au texte d'abondantes notes sur chacune des personnes qui y sont nommées. En outre, dans un appendice qui s'étend des pages 97 à 140, il a inséré une foule de documents et de commentaires intéressants... »

Le Livre, cette scintillante *Revue mensuelle* si avantageusement connue des bibliophiles, a consacré au *Mémorial des abbesses de Fontevrault* les lignes suivantes dues à la plume sagace de M. Léon Palustre :

« A notre époque d'universelle curiosité, dit-il, rien de ce qui peut éclairer un point quelconque de l'histoire n'est indifférent aux érudits. On recherche surtout les documents d'un caractère pour ainsi dire privé, et qui, en cette qualité, dévoilent tout un côté caché des événements que plusieurs raisons font désirer connaître. C'est pourquoi nous ne craignons pas d'assurer une heureuse fortune à la nouvelle publication de M. Parrot. Elle vient au moment le plus favorable et l'intérêt qu'elle présente ne saurait être contesté.

« Rédigé par quelques moines de l'abbaye, en effet, le *Mémorial* dont nous parlons n'est autre chose qu'une sorte de journal où les événements sont consignés sans fard, au fur et à mesure de leur apparition; aussi peut-on y suivre pas à pas le double travail de transformation qui de l'entrée de Renée de Bourbon, en 1421, à la mort

de Louise de Bourbon-Lavedan, en 1637, s'accomplit à Fontevrault. Comme il arrive souvent dans les institutions monastiques, l'abandon de la règle avait été promptemet suivi d'un certain désarroi dans l'administration temporelle. Les bâtiments négligés tombaient en ruine, et il fallait songer à les reconstruire en même temps que toutes les mesures étaient prises pour opérer une sage réforme. Renée de Bourbon, d'ailleurs, commença par donner l'exemple et, trait caractéristique, c'est du produit de sa vaisselle d'argent généreusement sacrifiée que fut payée la construction du grand mur de clôture qui était devenu si nécessaire. Quoi qu'il en soit, plus d'un siècle s'écoula avant de pouvoir atteindre le résultat; or, quatre générations d'abbesses dépensèrent leur activité dans des luttes incessantes contre des religieux et des religieuses, qui ne se soumettaient un instant que pour avoir l'occasion de se révolter à nouveau bientôt après. Il est même certain que sans l'appui du bras séculier jamais l'ancienne règle n'eût pu être rétablie à Fontevrault; le *Mémorial* nous fournit sur ce point de curieux détails que les historiens de l'avenir ne manqueront pas d'utiliser.

« En second lieu, rien n'est plus facile que de dater maintenant avec exactitude chacune des parties de l'abbaye. Nous savions, par exemple, que le côté ouest du grand cloître, dont la construction, suivant M. Célestin Port, appartiendrait au xvii[e] siècle, a été élevé de 1548 à 1551, sous l'abbesse Louise de Bourbon; que la salle capitulaire, au moins dans son gros œuvre, était terminée en 1539, puisqu'à cette époque on travaillait déjà au dortoir placé au-dessus. Quant aux noms d'artistes qui sont, de nos jours, l'objet de recherches si étendues, leur nombre n'est pas seulement très restreint, mais tous figurent encore depuis longtemps sur les listes que nous possédons.

« Enfin, comme l'indique le titre, le *Mémorial de Fon-*

tevrault est accompagné de nombreuses notes historiques et archéologiques qui, pour la plupart, ne laissent rien à désirer. L'auteur connaît très bien la bibliographie de son sujet, et les renseignements qu'il donne sont puisés généralement aux meilleures sources. »

M. Charles Marionneau, correspondant de l'Institut de France, a esquissé, dans le *Courrier de la Gironde* du 25 juin 1881, avec cette finesse d'appréciation qui lui est familière, le *Mémorial des Abbesses de Fontevrault* en ce qui concerne l'Aquitaine.

« Nous venons, dit-il, d'achever la lecture d'un ouvrage nouvellement paru, et qui contient, non seulement des documents inédits sur une des plus importantes institutions religieuses du moyen âge, mais qui nous fait aussi connaître de très curieux détails sur une grande figure historique d'origine bordelaise. L'institution n'est rien moins que la fameuse abbaye double de Fontevrault, *Monasterium duplex*, et la grande figure, celle d'Éléonore d'Aquitaine. Aussi avons-nous pensé que nos compatriotes, amis des études historiques, nous sauraient gré, peut-être, de leur signaler cette intéressante publication, dont voici le titre : *Mémorial des abbesses de Fontevrault, issues de la maison royale de France*, et dont l'auteur, M. Armand Parrot, président de la Société académique de Maine-et-Loire, est bien connu par les habitués des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne.

« Ce *Mémorial* est extrait du cartulaire de Fontevrault, conservé à la Bibliothèque nationale, fonds Gaignières. Il renferme de nombreuses particularités sur la réforme de l'ordre et sur l'administration des abbesses, depuis Renée de Bourbon, en 1491, jusqu'en 1670, où le monastère eut pour générale de l'Ordre M^me^ Jeanne-Bap-

tiste de Bouroon, fille naturelle de Henri IV et de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin.

« De toutes les fondations monastiques, si nombreuses au moyen âge, il n'en est pas de plus célèbre que l'abbaye de Fontevrault, dans laquelle l'autorité était exercée par l'abbesse, non seulement sur toutes les religieuses, mais encore sur tous les religieux de l'Ordre. Robert d'Arbrissel, son fondateur, en 1099, avait créé un grand nombre de maisons semblables qui relevaient toutes de Fontevrault. « La grande agglomé-« ration d'hommes et de femmes dans ce dernier monas-« tère, sous une autorité féminine, occasionna souvent « de grands embarras à l'État et à l'Église. Dès le début « de l'Institut, Robert d'Arbrissel eut beaucoup à lutter « contre les accusations d'immoralité dont lui et ses « prosélytes furent accusés par des hommes éminents, « tels que : le cardinal Geoffroy, abbé de la Sainte-Tri-« nité de Vendôme, le savant Ulgérius, évêque d'Angers, « et le spirituel Marboldus, évêque de Rennes. Malgré « leur gravité, ces accusations n'ont rien de très sur-« prenant, quand on sait que plus de trois mille per-« sonnes des deux sexes étaient, dès l'an 1101, réunies « à Fontevrault, sous l'autorité de Pétronille de Cho-« millé, première abbesse de l'Ordre. Plus tard, les rois « et le Parlement de Paris durent souvent intervenir « pour rétablir la discipline et la moralité dans les nom-« breux monastères fontevristes. »

« On voit, par ce simple extrait, le puissant intérêt que présentent les évènements qui se rattachent à l'existence d'un monastère d'une règle si étrange, intérêt qui s'accroît par les nombreuses notes historiques et les remarques pleines d'érudition dont M. Parrot accompagne le texte de ce curieux *Mémorial :* récits de visites royales à l'abbaye, où l'on trouve le compte-rendu du souper que fit, au mois de juillet 1589, le roi de Navarre, Henri de Bourbon ; inventaire des œuvres d'art que

renfermait le couvent et les inscriptions lapidaires qui se lisaient autrefois sur les dalles ou sur les murailles; analyse des peintures murales de la salle capitulaire; et enfin des descriptions des bâtiments qui formaient autrefois le *Grand - Moutier*. Nous signalerons, en outre, aux Bordelais la note de l'appendice intitulée : *Le Cimetière des Rois*, c'est-à-dire la crypte creusée au milieu de la nef de l'église abbatiale de Fontevrault, où furent inhumés plusieurs membres de la maison souveraine d'Angleterre, issus des Plantagenets d'Anjou, sous la puissance desquels notre pays est resté pendant trois cents ans.

« Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, fut le premier hôte du *Cimetière des Rois*.

« Après Henri II, vinrent successivement, dans cette nécropole princière, Richard Cœur-de-Lion, blessé mortellement à Châlus, près de Limoges, le 20 mars 1199; Jean-sans-Terre, mort le 19 octobre 1216, et Isabelle d'Angoulême, sa femme; Raymond VII, comte de Toulouse, décédé à Milhaud le 27 septembre 1249; enfin Henri III, mort en Angleterre, mais dont le cœur, d'après ses volontés, fut enseveli à Fontevrault. Passons encore rapidement sur toutes ces princesses de Champagne, de Bourgogne et de Bretagne, qui furent également ensevelies dans le *Cimetière des Rois*, pour nous arrêter sur la sépulture d'une autre princesse, dont le nom se rattache particulièrement à notre histoire locale; nous voulons parler d'Éléonore d'Aquitaine.

« Cette femme, deux fois reine, était née vers 1123, d'aucuns disent à Belin, d'autres au château de Bordeaux qui s'élevait à l'angle oriental de la cité, sur le bord du Peugue, où fut plus tard le château de l'Ombrière, qui devint, en 1462, le palais du Parlement de Guyenne. Éléonore d'Aquitaine épousa le 22 juillet 1137, dans la cathédrale de Saint-André de Bordeaux, le roi de

France, Louis VII ; puis elle partit pour la croisade avec son royal époux ; mais sa conduite plus que légère, et l'antipathie mutuelle de Louis et d'Éléonore firent prononcer leur divorce par le concile de Beaugency, le 18 mars 1152. Deux mois après, dans la cathédrale de Poitiers, Éléonore se remariait avec Henri d'Anjou, qui devint, en 1154, roi d'Angleterre, sous le nom d'Henri II. Moins heureuse encore que dans sa première union, cette princesse, aussi intrigante qu'ambitieuse, fut enfermée, par ordre du roi, dans une étroite prison, d'où elle ne sortit, après dix ans, en 1184, que pour se retirer à l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut le 31 mars 1204, âgée de 81 ans, et fut ensevelie à côté de Henri II. Voici comment M. Parrot décrit les statues funéraires qui décoraient, à l'origine, le *Cimetière des Rois* : « Leur nombre est inconnu... Le souvenir de six « d'entre elles est seul conservé. Ce sont celles d'Henri II, « d'Éléonore d'Aquitaine, de Richard Cœur-de-Lion, « d'Isabelle d'Angoulême, de Raymond VII et de Jeanne « d'Angleterre. Toutes ces statues étaient en pierre de « tuf, hormis celle d'Isabelle d'Angoulême, qui avait été « sculptée en bois. Elles représentent ces personnages « couchés sur leurs tombeaux, la tête appuyée sur des « coussins et le corps posé sur un linceul, artistique- « ment drapé.

« Quatre de ces statues ont seules survécu au grand « naufrage de 1793. Les deux qui disparurent furent « celles de Raymond et de Jeanne d'Angleterre...

« La statue d'Éléonore d'Aquitaine représente cette « princesse la tête couverte d'une sorte de voile sur « lequel se détache une couronne ; son visage est enve- « loppé de lin, et son cou d'une *guimple* montante. Elle « porte une cotte tissue de soie et or dont les plis des- « cendent jusque sur les pieds ; sa taille est renfermée « dans un surcot de brocard à peine échancré, et un « manteau royal, attaché par une cordelière, enveloppe

« une partie de son corps. De ses deux mains, elle tient « un livre d'heures dans lequel elle semble lire. (Lon- « gueur 1m,85.)

« Ces statues, peintes à diverses époques, présentent « dans leur plastique rigidité autant d'œuvres remar- « quables du XIIe et du XIIIe siècles, surtout celle d'Éléo- « nore d'Aquitaine, qui rappelle la beauté célèbre de « cette altière princesse. »

« En 1817 et en 1867, le gouvernement anglais fit de vives instances pour obtenir ces statues; à cette dernière date, elles étaient à la veille de quitter la France, lorsque de nombreuses protestations du monde savant firent rapporter cette malencontreuse décision. Maintenant, elles sont conservées dans l'absidiole du transept sud de l'église abbatiale ; elles nous paraissent, comme à M. Parrot, devoir être replacées dans l'intertransept de la basilique de Fontevrault, à l'endroit qu'elles occupaient originairement. Nous ajouterons encore un vœu tout particulièrement bordelais, c'est qu'un moulage de la statue d'Éléonore d'Aquitaine, obtenu de M. le sous-secrétaire d'État, vienne enrichir notre futur Musée, en le dotant d'un beau spécimen de l'art français au XIIIe siècle et d'un souvenir historique [1]. »

Ne voulant pas multiplier indéfiniment les appréciations qui ont été publiées sur le *Mémorial de Fontevrault*, on termine les extraits des rapports faits sur cet ouvrage, par le compte rendu inséré dans le *Polybiblion* (partie littéraire, année 1881, pp. 439-40), sous

[1] Le désir manifesté ici par M. Charles Marionneau, en faveur du Musée de Bordeaux, peut s'étendre aux Musées d'Angers, Poitiers, Tours, Le Mans, Caen, Rouen et Aix en France, et *Westminster abbey* à Londres, qui peuvent également invoquer les mêmes titres pour posséder les moulages des statues sépulcrales de Fontevrault. On ne doit pas douter que le Gouvernement ne donne satisfaction aux demandes qui pourront lui être adressées à ce sujet.

la signature de M. Émile Travers, le fécond et laborieux écrivain, auquel on doit maints travaux remplis d'esprit et d'érudition.

« Le curieux document, dit-il, publié par M. Armand Parrot, est extrait du cartulaire de Fontevrault... On y trouve de nombreux détails sur la réformation de l'Ordre et sur l'administration des abbesses, sur les travaux d'art exécutés dans le célèbre Moutier et sur les objets précieux offerts à l'église abbatiale à l'occasion de la profession des religieuses issues des maisons princières de Vendôme, d'Alençon, de Montpensier, de Soissons, de Lorraine, etc.

« Avec un soin digne du plus grand éloge et une érudition du meilleur aloi, M. Parrot a annoté d'une manière complète ce précieux document. Il a, en outre, rédigé des tables qui facilitent les recherches. Un grand nombre de notes sont à elles seules de substantielles dissertations historiques, généalogiques et artistiques. En un mot, cette publication est digne d'éloges à tous égards et peut servir de modèle pour les travaux de ce genre. »

ANALYSES DU GLOSSAIRE ANGEVIN

De M. Charles MÉNIÈRE

M. Arthur Bertrand, vice-président de la *Revue historique et archéologique du Maine*, a, dans cette Revue, rendu compte en ces termes du *Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes*, par M. Charles MÉNIÈRE :

« Il existe dans chaque province de France un certain nombre d'expressions à l'usage exclusif du peuple ; les

personnes qui se piquent de savoir le français les dédaignent comme des termes corrompus, comme des mots bizarres, œuvres de l'ignorance des masses ; l'étymologiste les écoute avec soin, les recueille avec respect ; ce sont les restes du pays, le produit — souvent très logique — des règles qui ont présidé à la formation des divers dialectes.

« De nos jours, ces mots sont moins employés ; le français de l'école primaire les fait disparaître de l'usage et, sans donner à la langue de nos campagnes une correction qui ne saurait exister là où les règles de la grammaire ne sont pas exactement suivies, il parvient peu à peu à en bannir les termes énergiques et les expressions pittoresques qui en faisaient tout le charme.

« Il est donc temps de dresser l'inventaire de ces expressions... Nos confrères nous sauront gré sans doute de leur signaler l'apparition d'un *Glossaire angevin*, où ils trouveront le répertoire des termes appartenant en propre à la langue populaire de cette province, complétée par la liste des noms vulgaires des plantes. L'auteur, M. Ménière, y a scrupuleusement inséré tous les termes qu'il a été à même de connaître, il a pris soin d'en indiquer l'origine, de chercher l'étymologie d'un certain nombre, et par cette importante publication, il a bien mérité de la science littéraire. Notre province trouvera dans son ouvrage les éléments de fructueuses comparaisons. »

Le *Répertoire des travaux historiques*, publié par le ministère de l'Instruction publique, contient dans son premier fascicule (année 1882, pp. 51-52) un compte rendu des travaux contenus dans le tome XXXVI des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*. M. Gaston Raynaud, auteur de l'article, dit, en parlant

du *Glossaire angevin étymologique, comparé avec différents dialectes* :

« L'ouvrage de M. Ménière ne justifie pas complétement son titre; les étymologies y sont en effet peu nombreuses, et les comparaisons avec les autres dialectes n'y sont pas fréquentes. C'est du reste, à notre avis, plutôt un avantage qu'une faute; il est en effet très hasardeux de rechercher l'étymologie de mots patois dont l'orthographe est incertaine, et, d'un autre côté, on risque, en voulant comparer un dialecte avec d'autres, d'être fort incomplet... Ces remarques faites... le *Glossaire* de M. Ménière sera un des éléments nécessaires à la confection d'un dictionnaire des dialectes français. »

Le *Glossaire angevin* de M. Ménière n'a été qu'un premier essai fait par lui dans le domaine du vieil idiôme angevin, composé en partie des dialectes qui l'avoisinaient, et qui, avec les temps, s'y sont implantés et y ont fondé de profondes racines.

Dans une nouvelle édition, que M. Charles Ménière prépare avec activité, on aura des indications plus précises sur les locutions déjà citées par lui, et un supplément considérable de mots anciens propres à l'Anjou. C'est ainsi que les travaux qui se rattachent à la philologie et à la linguistique, s'épurent, progressent et deviennent de plus en plus utiles.

Si le Conseil d'administration a cru qu'il était de son devoir de faire connaître aux personnes qui s'intéressent aux travaux de la Compagnie, les impressions des écrivains qui ont scrupuleusement examiné le dernier volume publié par ses soins; il lui appartient

également d'être l'interprète de la Société académique, pour remercier ces mêmes auteurs de la conscience qu'ils ont mise dans l'accomplissement de leur mission et des termes gracieux dans lesquels ils en ont rendu compte.

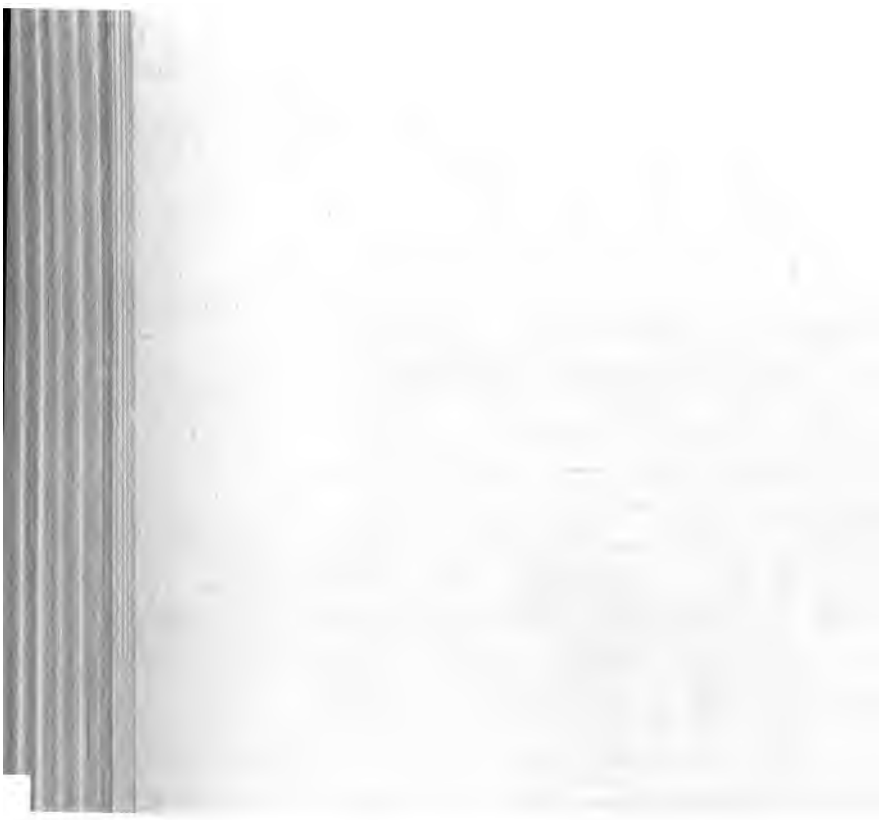

NÉCROLOGIE DE LA SOCIÉTÉ

Années 1878 à 1881

Par M. Armand PARROT

Du Mortier (Barthélemy-Charles), comte romain, ministre d'État, membre de la Chambre des représentants, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, président des Sociétés royales de botanique de Belgique et d'horticulture de Tournai, *membre honoraire de la Société académique de Maine-et-Loire*, etc., grand cordon de l'Ordre de Léopold de Belgique, commandeur de l'Ordre de saint Grégoire-le-Grand, décoré de la Croix-de-Fer, décédé à Tournai, le 9 juillet 1878, dans sa 82ᵉ année. Il fut homme d'État et botaniste célèbre. M. Armand Parrot a esquissé, dans une courte *Notice biographique*, sa brillante et laborieuse carrière. Cette notice a été insérée dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXVII.*

Guitton (Jean-François), né à Sablé (Sarthe), avocat, ancien procureur général près la Cour d'appel d'Angers, conseiller général de Maine-et-Loire, *membre titulaire de la Société académique*, fut l'un des plus savants jurisconsultes du barreau d'Angers. Il décéda à Angers, le 15 mars 1880, à l'âge de 67 ans. (Voir sa Notice biographique publiée dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXVII.*)

Lebatteux (Paul-Alexandre), né à Angers le 23 octobre 1852, se distingua par son grand amour pour les livres et pour la peinture; né avec une constitution très délicate, il succomba à une affection des poumons le 16 novembre 1880, à l'âge de 27 ans. Sa mort causa une profonde douleur à sa jeune veuve, à ses enfants, à ses parents et à ses nombreux amis. Il avait été reçu *membre titulaire de la Société académique* dans la séance du 7 novembre 1878. L'année suivante il fut appelé à remplir les fonctions de bibliothécaire de la Compagnie.

Michelin (Jean-Baptiste-Marie-Eusèbe), né en 1814, fut reçu docteur en médecine par la Faculté de Paris le 16 août 1839; il devint *membre titulaire de la Société académique* le 21 mars 1857, et décéda à Angers, à la suite d'une longue et douloureuse maladie de cœur, le 22 mars 1881.

Peigné-Delacourt, chevalier de la Légion d'honneur, docteur en médecine, correspondant de la Société des antiquaires de France, des Sociétés académiques de

l'Aube et de Saint-Quentin, de la Société des antiquaires de Picardie, de l'Académie de Reims, des Sociétés archéologiques de Paris, Mons, Namur et Tournai (Belgique), de l'Institut archéologique de Rome, ancien vice-président du Comité archéologique de Noyon, etc., fut élu *membre correspondant de la Société académique de Maine-et-Loire* le 7 juin 1865.

Après avoir acquis une grande fortune dans l'industrie et ayant perdu son fils unique, M. Peigné-Delacourt se consacra entièrement à l'archéologie, dont il devint un des plus laborieux et des plus savants représentants en France. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, empreints d'un caractère d'originalité, qui sont recherchés et consultés avec fruit.

Les principaux sont les suivants :

Compte de la Chevalerie de Robert d'Artois à Compiègne, en 1237. — In-8°, 1853.

Analyse du Roman du Hem. — In-8°, 1854.

Notice sur le château de Coucy et la dame de Fayel. — In-8°, 1854.

Note sur la sépulture d'un chevalier dans l'église de Morienval. — In-8°, 1855.

Recherches sur l'emplacement de Noviodunum *et autres lieux anciens du Soissonnais.* — In-8°, 1856.

Supplément aux dites recherches. — In-8°, 1859.

Discours prononcé au Congrès de Noyon. — In-8°, 1856.

Charte du comte d'Eu. — Donation de l'abbaye de Saint-Lucien, près Beauvais. — In-8°, 1858.

La chasse à la haie. — In-4°, 1858.

Le théâtre de Champlieu. — In-8°, 1858.

Supplément au Mémoire précédent sur le théâtre de Champlieu. — In-8°, 1859.

Un dernier mot sur le théâtre de Champlieu. — In-8°, 1860.

Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila. — In-4°, 1860.

Supplément aux dites recherches. — In-4°, 1866.

Agnès Sorel était-elle Tourangelle ou Picarde? — In-8°, 1861.

Notice sur divers objets mobiliers d'église. — In-8°, 1861.

Campagne de César contre les Bellovaques. — In-8°, 1862.

Fac-Simile et traduction de quatre chartes : XII^e^ et XIII^e^ siècles, sur Compiègne, Pierrefont et Noyon. — In-4°, 1864.

Recherches sur divers lieux du pays des Sylvanectes, études sur les anciens chemins de cette contrée, gaulois, romains, etc. — In-8°, 1864.

Porte-lampe du V^e^ siècle de l'ère chrétienne représentant une basilique. — In-8°, 1866.

Notice sur un tranche-tête et une lancette de l'âge de pierre. — In-4°, 1866.

Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp. — In-4°, 1867.

L'hypocauste de Champlieu, près Pierrefont. — In-8°, 1867.

Les Normands dans le Noyonnais, IX^e^ et X^e^ siècles. — In-8°, 1868.

Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-d'Ourscamp. — In-4°, 1868.

Monasterium Gallicanum. — In-fol., orné de 160 pl., 1868.

Abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur. — In-fol., 1868.

Etude nouvelle sur la campagne de J. César contre les Bellovaques. — In-8°, 1869.

Technologie archéologique. — In-8°, 1873.

Topographie archéologique des cantons de la France. — Département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Ribecourt. — In-8°, 1874.

Tableau des abbayes et des monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768 *relatif à l'assemblée générale du clergé, liste des abbayes royales de filles, distribution suivant l'ordre alphahétique des diocèses anciens, avec la grande carte de la France ecclésiastique dressée par Jaillot, en* 1736. — In-4°, 1875.

J. César, ses itinéraires en Belgique d'après les chemins anciens et les monuments. — In-8°, 1876.

Ces ouvrages, pour la plupart, sont enrichis de nombreuses planches et de cartes géographiques. Le plus important est la reproduction réduite du *Monasterium Gallicanum*, de D. Michel Germain.

Atteint de paralysie, M. Peigné-Delacourt succomba, à Guise, le 14 juin 1880, à cette redoutable affection après plusieurs années de souffrances, étant octogénaire.

Le tome XXXVIII est le dernier volume de la collection des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.*